





<36630345710017

TIBÈRE,

OU

LES SIX PREMIERS LIVRES

DES

ANNALES DE TACITE.

Traduits par M. l'Abbé DE LA BLÉTERIE, *Professeur d'Éloquence au Collége royal, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME PREMIER.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXVIII.



H. Gravelot inv. N. de Launay Sculp.

À MONSEIGNEUR

LE DUC DE CHOISEUL,

PAIR DE FRANCE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

MONSEIGNEUR,

Si Tacite avoit dédié ſes Annales à quelque illuſtre Romain, il auroit choiſi un homme

d'État, qui, joignant les qualités les plus aimables à la droiture des intentions, à la supériorité des talens, eût mérité la haine de Domitien & la confiance de Trajan. Je crois, MONSEIGNEUR, *en vous offrant cette traduction, entrer dans l'esprit de Tacite. Le traducteur, non plus que l'auteur, n'a jamais flatté personne. Daignez agréer ce léger témoignage du très-profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,*

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
DE LA BLÉTERIE.

PRÉFACE.

EN publiant la traduction des *Mœurs des Germains* & de la *vie d'Agricola*, j'ai déclaré que je renonçois au projet de donner une traduction entière de Tacite. Je ne répéterai point mes raisons: le temps n'a fait que les fortifier.

Cependant l'accueil, dont le public honora mes foibles productions, m'a tellement encouragé, que j'ai eu la hardiesse, peut-être la témérité, de traduire encore les six premiers livres des Annales, sans

prétendre néanmoins contracter d'engagement ultérieur.

Ces ſix livres, qui ſuffiroient pour immortaliſer Tacite, & pour lui aſſurer un rang diſtingué parmi les Hiſtoriens, forment ſeuls un ouvrage ſéparé, puiſqu'ils contiennent (ſauf une lacune de trois années) l'hiſtoire complète de Tibère, depuis ſon avènement à l'empire juſqu'à ſa mort. D'ailleurs l'injure du temps les a détachés du corps des Annales. Les quatre livres ſuivans, qui contenoient l'hiſtoire de Caligula, & une grande partie de celle de Claude, ſont entièrement perdus. Qu'il me ſoit permis de m'arrêter ſur les bords d'un

ſoſſé large & profond, que je n'ai ni la force de combler, ni le courage de franchir.

Je ne connois dans aucun auteur, ſans en excepter Tacite lui-même, rien de ſi parfait en tout genre, que le tableau, ou pour mieux dire, l'anatomie, qu'il nous préſente de Tibère. Quelqu'un a défini l'Homme, *un être formé de paſſions, crêpi de raiſon :* cette définition ſemble faite pour Tibère ; & c'eſt le point de vue ſous lequel Tacite l'a ſaiſi. Avec quelle dextérité ne lui arrache-t-il pas le maſque ! Avec quelle fierté de pinceau ne trace-t-il pas en grand, & les vertus ſimulées & les vices

réels de cet homme ſingulier! Guidés par Tacite, nous marchons ſans crainte de nous égarer, dans le dédale tortueux de cette ame double. Nous apercevons les reſſorts les plus déliés de ſa politique. Nous connoiſſons, mieux peut-être qu'il ne ſe connoiſſoit lui-même, ce composé bizare de deſpote & de citoyen; génie éclairé, cœur pervers, méchant par caractère, de temps en temps humain par réflexion; parlant & penſant même quelquefois en républicain; agiſſant pour l'ordinaire en tyran: mais en tyran habile, tel qu'il le falloit dans l'ordre de la

Providence pour consommer l'œuvre qu'avoit ébauché son prédécesseur.

Auguste avoit voulu, sans doute, établir une monarchie mixte, tempérée par l'aristocratie, & même par un reste de démocratie : mais dans les décrets éternels, sa destination étoit de préparer les Romains au joug accablant que leur devoit imposer Tibère.

Dans le cours de vingt-deux années, dont je traduis l'histoire, on suit les progrès du despotisme. On le voit marcher d'abord à pas lents, & comme sondant le terrein; avancer ensuite plus rapidement; arriver enfin à son comble, toujours

ſous le voile des formes républicaines, toujours abuſant de la lettre des loix pour en détruire l'eſprit. On y contemple, avec un étonnement mêlé d'indignation contre le maître & contre les eſclaves, la prodigieuſe métamorphoſe du Peuple Roi de l'univers. Cette nation, ſi libre de droit, que ſes oppreſſeurs ne lui conteſtèrent jamais ſa liberté, tombe de fait dans l'abyme de la ſervitude, & s'y enfonce elle-même de plus en plus.

Quel contraſte ne forment point, d'un côté l'élévation de ſentimens, l'indépendance farouche des anciens Romains, leurs vertus éclatantes, leurs

vices brillans que le lecteur se rappelle sans cesse; & de l'autre, l'esprit servile de leurs descendans; la bassesse du Sénat, son avilissement, ses flatteries odieuses, même à celui qu'elles ont pour objet; la léthargie du Peuple, qui déchu de la souveraineté, pardonne tout à son maître, excepté l'indifférence pour les frivoles amusemens !

Si, malgré l'abâtardissement général, un petit nombre de citoyens offre encore quelque débris de la probité du vieux temps; ces hommes rares ressemblent à des antiques défigurées, dont on ne peut se dissimuler le délabrement, lors même qu'on les admire. En-

core leur demi-vertu, malgré ſes non-valeurs, éprouve-t-elle ordinairement un ſort funeſte. Pour échapper à la barbarie du tyran, elle a beſoin de bonheur, de complaiſance, de manège; en un mot, de cette ſoupleſſe, dont l'auſtère vertu rougit, & qui avoiſine la fauſſeté.

Ce que les Romains de ce temps-là conſervent le plus de l'ancien caractère national, c'eſt ce courage aveugle & féroce, qui arme l'homme malheureux contre ſa propre exiſtence, & le porte à ſe donner la mort. Sous le règne de Tibère, & ſur-tout dans les dernières années, le ſuicide devient tellement à la mode,

qu'on le prendroit pour un mal contagieux : c'eſt le dénouement de la plupart des intrigues, la ſeule reſſource contre les délateurs, l'unique moyen de prévenir le ſupplice, de ſe dérober à l'infamie, & de tranſmettre ſon patrimoine à ſes enfans.

Tant de coups de déſeſpoir, qui ne font qu'enhardir le tyran ; tant de morts inutiles à la patrie ; tant de victimes immolées par leurs propres mains, tant d'autres expirant ſous le glaive des bourreaux ; le ſang qui ruiſſelle de toutes parts, devroient jeter dans cette hiſtoire une lugubre & fatigante uniformité.

Tacite l'a ſenti mieux que perſonne, & c'eſt ce qui lui fait dire modeſtement, que l'on ne doit pas comparer ſes Annales à ce qu'ont écrit les hiſtoriens de l'ancienne République *; mais l'Auteur, par la ſupériorité de ſon génie, nous dédommage avec uſure de ce qui manque au ſujet.

Dans cette longue Tragédie, il a le ſecret de raſſembler tout ce qui peut intéreſſer, émouvoir, attendrir. Le perſonnage principal n'eſt jamais éclipſé par les acteurs ſubalternes, & jamais il ne les efface. On ne

* *Nemo Annales noſtros cum ſcripturâ eorum contenderit, qui veteres populi Romani res compoſuêre.* Annal. IV, 32.

trouve nulle part une telle variété de caractères, tant de gradations & de nuances dans les qualités estimables & dans les vices. Chez Tacite, le bon citoyen, l'homme à talens, le scélérat, ont toujours quelques traits individuels, qui les distinguent de tous leurs pareils. On remarque entre les ames qu'il peint autant de différence que nous en apercevons entre les physionomies qui se ressemblent le plus. Il a soin, je ne dirai pas d'égaïer, mais d'adoucir la tristesse de sa matière. Il distrait ses lecteurs par des épisodes, par des incidens propres à les délasser. Il les promène, tantôt dans les pro-

vinces, tantôt hors des limites de l'Empire, tantôt il les fait assister à des opérations militaires, décrites avec la chaleur du plus grand peintre & l'intelligence d'un guerrier. Quelquefois, & sans doute, moins souvent qu'ils ne voudroient, il les instruit par d'utiles digressions.

En un mot, le Tibère de Tacite passe pour son chef-d'œuvre au jugement de ceux même qui ne le connoissent que par nos versions françoises. Combien ne gagneroit-il pas dans leur esprit, s'ils en avoient une traduction, qui joignît au mérite de l'exactitude celui de conserver quelque chose du

feu, de l'énergie, de la profondeur de l'original ! Il eſt peut-être impoſſible de le rendre parfaitement dans notre langue. Du moins, je ſens à cet égard toute mon incapacité. Je ne ſuis pas aſſez vain, pour me croire en état de faire auſſi-bien que Tacite; mais, je ne ſuis pas non plus aſſez humble, pour me croire incapable de faire moins mal que ceux qui ont prétendu nous le donner en françois. S'il eſt déſolant d'avoir à lutter contre ce grand homme, il faut convenir que ceux qui ont eſſayé de le copier ne ſont pas déſeſpérans.

La traduction en général eſt

le genre de littérature où nous avons le moins réuſſi. Le nombre de nos excellentes verſions eſt ſi petit, que l'on en compte à peine quatre ou cinq : la plupart ſont infidèles à force d'être ou trop libres ou trop littérales; & celles où l'on a tâché de tenir le milieu entre ces deux écueils, ne laiſſent pas d'avoir un air de copie, qui dans un ouvrage de goût révolte plus que ne feroit l'infidélité. C'eſt la mode de s'en prendre à notre langue, dont la foibleſſe, dit-on, la ſcrupuleuſe délicateſſe, les longueurs, la marche compaſſée, l'orgueilleuſe pauvreté, ne peuvent repréſenter dignement la vigueur, la

noble audace, la préciſion, la richeſſe, la variété des langues originales.

Pour moi, ſans conteſter au grec, ni même au latin, leur prééminence ſur le françois, je penſe que la diſette où nous ſommes de bonnes traductions, vient non pas de la langue, mais de l'impatience françoiſe. Comme les langues ne ſe répondent point exactement l'une à l'autre, il faut que celui qui ſe mêle de traduire faſſe à chaque inſtant paſſer en revue les tréſors de ſa langue, pour ſaiſir le mot propre & l'expreſſion convenable; qu'il pèſe dans la balance tous les prétendus ſynonymes, de peur

de dire trop ou trop peu.

Il faut que dans chaque phraſe, il s'efforce d'égaler ſes Auteurs, & qu'il ne conſente à demeurer au-deſſous d'eux, qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources imaginables. Il ne doit ni les flatter, ni les enlaidir, ni les amaigrir, ni leur donner un embonpoint qu'ils n'ont pas. Si par ſa faute, ou par le défaut de ſa langue, il a le malheur de les affoiblir dans un endroit, qu'il en conſerve ſcrupuleuſement le ſouvenir, & que dans un autre il ait ſoin de leur reſtituer ce qu'ils ont perdu; de ſorte qu'au moyen de cette compenſation très-juſte, mais très-difficile, l'en-

ſemble de la copie faſſe ſur le lecteur la même ſenſation que l'original.

Je parle d'après ma propre expérience. Autant vaudroit-il ſe condamner aux mines que de ſe dévouer au métier de traducteur. La fatigue, la contention, les grands efforts, les petites attentions qu'il demande, excèdent la meſure ordinaire de la patience. Auſſi quiconque croit avoir une étincelle de génie, & quelque vocation pour écrire, veut être auteur de ſon chef, penſer & parler pour ſon compte, plutôt que de ſe réduire aux fonctions de copiſte, de truchement & d'eſclave. On aime mieux voler

de ſes propres ailes, donner l'eſſor à ſon imagination, que de ſe traîner à la ſuite d'un maître ingrat & capricieux, ou d'avoir tout au plus le triſte mérite de danſer, pour ainſi dire, les fers aux pieds & de ſe jouer dans ſes chaînes.

D'ailleurs,beaucoup de gens mépriſent la traduction en général, & cette injuſtice fait tomber la plume des mains à ceux même qui pourroient avoir du talent & du goût pour cette pénible occupation. Les eſprits ſuperficiels regardent les traducteurs comme des manœuvres; ils les relèguent dans la dernière claſſe des littérateurs. Lorſqu'un ouvrage tra-

duit a du ſuccès, tout l'honneur eſt pour l'original ; s'il échoue, on s'en prend uniquement à la copie; ainſi difficultés extrêmes, dont on ne peut triompher que par la conſtance la plus opiniâtre ; peu ou point de gloire à les ſurmonter; voilà, ſi je ne me trompe, pourquoi notre langue ne ſera jamais féconde en excellentes traductions.

Pour revenir à Tacite, on convient unanimement qu'il n'a pas trouvé parmi nous d'interprètes dignes de lui. Sans parler des anciennes verſions gauloiſes, dont il n'eſt pas poſſible de ſoutenir la lecture, les autres ne préſentent

que le squelette de ce grand homme.

D'Ablancourt, écrivain très-estimable & l'un de ceux à qui nous avons l'obligation d'avoir deviné & fixé le françois que nous parlons, traduisit Tacite, il y a plus de cent vingt ans. Cet ouvrage charma nos aïeux par la rondeur, la correction & la pureté du style. Il se fait lire encore, nonobstant quelques expressions surannées, certains tours & certains mots que nous avons disgraciés depuis. C'est une histoire bien écrite; mais, à dire vrai, on n'y trouve que l'esquisse & le canevas de l'historien latin.

Un traducteur doit, sans

contredit, prendre une certaine liberté avec l'écrivain qu'il traduit. D'Ablancourt, outrant ce principe, traite son Auteur avec une licence effrénée. Il s'en rend tout-à-fait le maître, ou pour mieux dire le tyran. Il le mutile, le disloque, le décharne, le dessèche, & sous prétexte de lui donner plus de santé, il lui laisse à peine un souffle de vie. Faute d'entendre suffisamment Tacite, de le connoître, de le sentir, il n'en estime que la politique, & dédaigne de le rendre au naturel. Que l'on en juge par les paroles suivantes: « Tacite considère souvent les choses « par quelque biais étranger; il «

„ laiſſe quelquefois ſes narrations
„ imparfaites, ce qui engendre
„ des obſcurités....... Il ne faut
„ donc pas s'étonner, s'il eſt ſi
„ difficile à traduire, puiſqu'il
„ eſt même difficile à entendre.
„ D'ailleurs, il a accoutumé de
„ mêler dans une même période,
„ & quelquefois dans une même
„ expreſſion, diverſes penſées,
„ qui ne tiennent point l'une à
„ l'autre, & dont il faut perdre
„ une partie, comme dans les
„ ouvrages qu'on polit, pour
„ pouvoir exprimer le reſte ſans
„ choquer les délicateſſes de
„ notre langue, & la juſteſſe du
„ raiſonnement ». Et plus bas :
« Il eſt bien difficile d'être exact
„ en la traduction d'un auteur
„ qui

qui ne l'eſt pas. On eſt con- «
traint d'ajouter quelque choſe «
à ſa penſée pour l'éclaircir ; «
quelquefois il en faut retrancher «
une partie pour donner jour à «
tout le reſte. Ainſi parle d'A- «
blancourt ».

Penſer auſſi gauchement d'un hiſtorien qui frappe toujours au but, dont l'obſcurité, comme je l'ai dit ailleurs, ne doit être imputée qu'aux mauvais yeux qui le liſent, dans lequel tout lecteur, au fait de la langue latine, du gouvernement établi par Auguſte, & du cœur de l'homme, ne trouvera point de narrations imparfaites, point d'idées diſparates, ni dont l'une doive être ſacrifiée à l'autre

» pour ſauver la juſteſſe du raiſonnement ; pas une expreſſion qui ne porte coup, preſque » pas une ſyllabe oiſive ; rendre, » dis-je, à cet hiſtorien, auſſi peu » juſtice que fait d'Ablancourt ; en parler comme d'un diamant brut, qui attend qu'une main habile le taille & le mette en œuvre ; n'eſt-ce pas déclarer que l'on ne veut point le traduire, mais le refondre, & qu'en prenant cette peine on croit lui faire beaucoup d'honneur ! D'Ablancourt a tenu parole : auſſi, dans le temps où cette traduction parut, ſes plus grands admirateurs la nommoient *la belle infidèle*. Je ſouſcris à leur jugement : mais j'a-

joute qu'elle eſt belle ſans être piquante, & qu'elle eſt infidèle juſqu'à la trahiſon.

Amelot de la Houſſaye nous a donné les Annales ſeulement. A titre de politique, il croyoit avoir, ce ſemble, le droit excluſif de bien entendre notre Auteur. Sa traduction eſt préciſément l'antipode de celle dont nous venons de parler: rien de plus ſervile & de plus rampant; nul choix, nulle fineſſe dans les tours; point d'expreſſions ſaillantes, point d'agrément dans le ſtyle; un bégayement perpétuel, un langage froid & trivial, que l'écrivain a voulu ſans doute ennoblir & réchauffer par certains

mots qu'il croyoit énergiques, & qui ne ſont que bas ou gaulois. C'eſt Tacite en laid & révêtu de haillons. Une traduction ſi lourde ſeroit tombée dans l'oubli ſans les réflexions politiques dont elle eſt accompagnée. Dans cette compilation de maximes & de traits empruntés pour la plupart des auteurs Eſpagnols, parmi beaucoup de choſes communes on rencontre quelquefois de l'or.

Le Tacite de M. Guerin n'a pas fait fortune. Ce profeſſeur célèbre n'a point traduit les mœurs des Germains *, &

* La raiſon qu'il en allègue me paroît un mauvais prétexte. « J'ai » paſſé, dit-il, le traité des mœurs des

l'on s'en console aisément ; néanmoins son ouvrage, quoique peu connu, n'est pas sans mérite. On y trouve çà & là des germes & des naissances de bonne traduction : mais tout y avorte & périt faute de l'expression propre. Tacite s'évapore dans une espèce de commentaire, dont la foiblesse s'élève uniquement à cette médiocrité, que l'on ne pardonne point aux traducteurs, non plus qu'aux poëtes.

Dans les six livres, que je

Germains, parce qu'on connoît assez « le caractère de ces peuples par la « lecture des livres, où sont racontées « les guerres qu'ils ont faites contre les « Romains ».

hasarde aujourd'hui, on trouveroit une traduction originale & fidèle, si, pour atteindre à ce degré de perfection, il suffisoit d'avoir étudié, médité, creusé son auteur; d'avoir pour lui, le goût le plus décidé, la passion la plus vive & la plus constante.

Après être sorti d'un collége de province, où j'avois fort rarement entendu nommer Tacite, & toujours avec quelque épithète désobligeante, il me tomba par hasard entre les mains. On m'avoit dit, & je croyois sur parole, que *Corneille-Tacite* étoit un écrivain peu intelligible, un politique visionnaire, &, ce qui pour lors

me touchoit bien davantage, que *Corneille-Tacite* ne parloit pas latin élégamment. J'ouvris *Corneille-Tacite* timidement, comme le P. Maffée auroit ouvert un bréviaire latin *, & tremblant pour la belle latinité, dont je croyois avoir fait acquisition.

Je me tirai, comme je pus, des premières pages, qui malgré

* Cet Auteur, avantageusement connu par son histoire latine des conquêtes des Portugais dans les Indes, craignant de gâter son style, ne lisoit aucun ouvrage d'une latinité tant soit peu suspecte. La Vulgate & les Pères latins lui faisoient peur. Il avoit obtenu du Pape la permission de dire son bréviaire en grec : Je ne sais en quelle langue il disoit la Messe.

mes préventions ne me parurent pas trop difficiles & m'inspirèrent la curiofité de lire le refte. Plus j'avançois, plus je me fentois payé de l'application qu'exigeoit un ftyle ferré, nerveux & laconique, auquel je n'étois point accoutumé. Je n'entendois qu'à demi ; je ne faifois qu'entrevoir une partie des beautés fublimes de l'auteur : mais ce que je comprenois me donnoit une grande idée de ce que je ne comprenois pas. Infenfiblement Tacite fe dévoiloit à mes yeux ; il me faifoit lire en gros caractères dans le cœur de l'homme ; c'étoit pour moi un monde nouveau. Il tiroit de ce cahos

de corruption & de misère une lumière brillante, qui se répandoit sur tous les objets. Je tressaillois de joie: j'étois hors de moi-même. Il me sembloit que jusqu'alors je n'avois été qu'un automate ; je croyois penser, raisonner & réfléchir pour la première fois de ma vie.

Bientôt je fus tellement épris de mon auteur, que nous ne nous quittions plus. Confesserai-je ici l'excès de mon enthousiasme ! Tous les autres écrivains de l'antiquité me devinrent insipides auprès de Tacite, ou ne m'intéressèrent que relativement à lui. Je pardonnois presque à Léon X d'avoir

promis des indulgences à ceux qui déterreroient quelque livre de Tacite. Si j'avois été ſûr de trouver au bout de l'univers un Tacite entier, j'euſſe entrepris le voyage. Si l'on eût voulu brûler tous les livres, & qu'on m'eût permis d'en ſauver deux à mon choix, après la Bible j'aurois conſervé Tacite; l'un pour peindre à l'homme ſa dépravation, l'autre pour lui en indiquer l'origine & le remède.

Un ami prudent modéra mes tranſports, & me fit rougir d'un goût excluſif, qui montre, me diſoit-il, que l'on a l'eſprit étroit, ou qui ne manque pas de le rétrécir. Je profitai d'un

avis si sage. Toutefois, au milieu de mes diverses occupations, je ne rompis jamais avec Tacite.

Par une étude réfléchie de l'histoire des Empereurs, & du gouvernement sous lequel il a vécu, j'ai tâché de me rendre son contemporain.

Depuis tant d'années que je lui sers publiquement d'interprète, j'aurois dû, ce semble, devenir son confident. En effet, le meilleur moyen d'entendre un livre, c'est de le vouloir faire entendre aux autres. Mais, après tout, dans un écrivain si profond il se trouve des abymes où la sonde ne peut atteindre. D'ailleurs, il n'y a point de

texte ancien plus altéré ni plus difficile à rétablir que celui de notre auteur. Avant la découverte de l'imprimerie, moins on entendoit Tacite, plus on le défiguroit en le transcrivant; & moins aussi l'on étoit curieux de le multiplier par des copies. De-là vient la rareté des manuscrits, & conséquemment l'impossibilité de le corriger en beaucoup d'endroits, si ce n'est par des conjectures, qui ne sont pas toujours marquées au bon coin.

En prenant la plume pour traduire Tacite, je me suis mis en quelque sorte sous ses yeux & sous sa dictée. A chaque phrase, avant que de jeter un

ſeul mot ſur le papier, je me diſois à moi-même : s'il eût écrit en françois, auroit-il écrit ainſi? comment auroit-il rendu cette idée? qu'auroit-il mis à la place de ce tour heureux, de cette expreſſion fine & hardie, de cette image forte & brillante? s'il revenoit au monde, ſe contenteroit-il de la reſtitution que je lui fais dans cette période, parce que je l'ai appauvri *quelques lignes plus haut?* accepteroit-il ce qu'ici je lui donne à compte ſur ce que je lui ferai perdre ailleurs? Enfin, je ne me ſuis jamais fixé que quand j'ai cru avoir ſaiſi ce qu'il auroit dit lui-même, ou perdu toute eſpérance de

trouver au moins un équivalent. Avec tout cela, loin de me piquer d'avoir toujours réussi, je crains de n'avoir pas toujours évité les méprises les plus grossières.

On me reprochera, sans doute, que ma traduction tient trop de la paraphrase, & que mon françois est beaucoup plus long que le latin de l'auteur. Mais ceux qui me feront ce reproche n'auront évalué ni calculé la différence des deux langues. La nôtre a son laconisme qui lui est propre : mais, lors même qu'elle veut se resserrer, elle est plus étendue que le latin. Si Tacite l'eût parlée, il eût nécessairement été plus

prodigue de mots, & n'auroit pas laissé d'être également concis. Je ne possède pas assez les finesses de l'italien pour juger par moi-même si la traduction de Davanzati, où le texte est rendu ligne pour ligne, & pour ainsi dire mot pour mot, mérite toute la réputation dont elle jouit. Ce que je sais, c'est que notre langue ne se pliera jamais à cette exacte littéralité, ni même à rien d'approchant.

J'aurois pu, sans doute, traduire quelquefois plus brièvement que je n'ai fait, & calquer certains endroits sur le latin: mais ils n'eussent point été de même ton que le reste. Je les

aurois trouvés maigres, étiques, diſcordans. Il m'eût fallu les retoucher après coup, les nourrir & les mettre à l'uniſſon de ce qui précédoit ou de ce qui devoit ſuivre. Autrement j'aurois employé deux manières : bigarrure auſſi choquante dans un écrit que dans un tableau. L'eſſentiel eſt de ſe faire lire. Un ſtyle inégal, raboteux & ſautillant, ſans nombre, ſans unité, ſans harmonie, fatigue infailliblement le lecteur, & ne le rappelle point. Il veut avoir l'oreille flattée. Il veut toujours marcher de plain pied, dût-il faire un plus long circuit. Au reſte, ſi mon honneur & ma vie dépendoient du ſuccès de

cette traduction, je n'aurois pu la travailler avec plus de ſoin, ni même avec plus d'inquiétude.

AVANT QUE DE FINIR, je dois demander au Public ſon indulgence pour le prétendu ſupplément que j'ai l'audace de lui préſenter. La perte que nous avons faite de la meilleure partie du cinquième livre des Annales de Tacite, qui contenoit près de trois années, eſt totalement irréparable. Les faits ne ſe devinent point; & preſque tous ceux que l'hiſtorien avoit rapportés dans ce livre ne ſe retrouvent nulle part. J'ai mis à contribution les auteurs qui

pouvoient m'inſtruire ſur les évènemens de ces trois années; mais ils ne m'ont pas enrichi. Les extraits ou les fragmens de Dion, quelques endroits de Suétone, quelques mots ſemés dans Sénèque, dans Josèphe & ailleurs, ſont les uniques matériaux qu'il m'ait été poſſible de raſſembler.

Couſant à ces lambeaux, le moins mal-adroitement que j'ai pu, des conjectures plus que vraiſemblables, les entremêlant de réflexions qui ne ſont pas, à ce que je crois, indignes d'un écolier de Tacite, inſérant à propos certains traits connus du caractère de Tibère & des autres perſonnages qui paroiſ-

ſent ſur la ſcène, je ſuis venu à bout de compoſer une narration ſuivie; heureux ſi l'on y trouve l'ombre de Tacite: car je ne me flatte point de l'avoir reſſuſcité.

L'extrême diſette de faits m'a contraint d'alonger, &, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, de faire paſſer par la filière ceux que j'avois entre les mains. Le moyen d'achever ma tâche ſans employer une pareille reſſource, dont l'unique inconvénient eſt, ce me ſemble, d'avoir rendu ce morceau plus approchant, quant au ſtyle, de l'*Hiſtoire* de Tacite que de ſes Annales!

A l'exemple de ce grand maître, à l'exemple de presque tous les historiens de l'antiquité, je prête à mes acteurs des harangues, des discours, des conversations, des lettres. Entr'autres, j'ai suppléé la fameuse lettre adressée au Sénat, par laquelle Tibère porta le dernier coup à Séjan. Cette méthode, rejetée mal-à-propos des modernes, étoit un artifice ingénieux pour délasser le lecteur, pour rompre l'uniformité d'un récit monotone, pour développer d'un air naturel les motifs des actions, pour débiter sans pédanterie des maximes utiles: que sai-je! pour

donner à l'hiſtoire l'agrément & l'intérêt de la poëſie dramatique. Quoi qu'il en ſoit, il a fallu néceſſairement aſſortir ce livre de ma façon à l'ouvrage de l'auteur. Comme lui, j'ai très-religieuſement gardé le coſtume; & je n'ai mis dans la bouche de ceux que j'ai fait parler, que ce qu'ils devoient dire dans les conjonctures où ils ſe trouvoient.

Aujourd'hui, perſonne n'a la ſimplicité de croire que les harangues, qui ſe liſent dans Tacite & dans les autres anciens, ſont toutes des copies ou du moins des abrégés fidèles de diſcours originaux. Pour ſe

détromper à cet égard, il ſuffiroit de confronter le diſcours que l'empereur Claude, au livre onzième des Annales, tient dans le Sénat à deſſein de faire admettre les Gaulois aux magiſtratures romaines. Il ſuffiroit, dis-je, de confronter cette harangue avec celle qui fut réellement prononcée. Une portion conſidérable du diſcours original s'eſt ſauvée du naufrage de l'antiquité. Elle ſubſiſte encore gravée ſur une plaque d'airain que l'on garde précieuſement à l'hôtel-de-ville de Lyon. Ces deux pièces n'ont preſque rien de commun entre elles, que le ſujet & les

idées générales. En ſuppléant comme en traduiſant, je me ſuis propoſé d'imiter Tacite. C'eſt un malheur pour moi, ſi je l'ai ſeulement contrefait.

AVERTISSEMENT

Au ſujet des Vignettes qui ſont à la tête de chaque Livre.

La première préſente Auguſte.

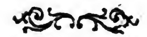
La ſeconde, Tibère.

La troiſième, Germanicus & Agrippine.

La quatrième, Druſus fils de Tibère.

La cinquième, Livie veuve d'Auguſte.

La ſixième, Caligula.



ANNALES



H. Gravelot inv. — J. Aliamet Sculp.

Germanicus veut se tuer plutot que d'accepter l'Empire.



ANNALES DE TACITE.

LIVRE PREMIER.

ROME fut d'abord soumise à des rois. Lucius Brutus la rendit libre & lui donna des consuls. On ne créoit des dictateurs que pour le besoin. Les décemvirs durèrent seulement deux années, & les tribuns des soldats cessèrent bientôt d'exercer

les droits consulaires. Sylla, non plus que Cinna, ne fut pas long-temps le maître. L'autorité de Pompée & de Crassus passa rapidement à César; & la puissance militaire d'Antoine & de Lépide ne tarda pas à se réunir dans la personne d'Auguste, qui reçut entre ses bras la république fatiguée des discordes civiles, & la gouverna sous le nom de Prince du Sénat.

D'illustres auteurs ont écrit l'ancienne histoire de notre nation. Le siécle d'Auguste n'a pas manqué de plumes brillantes, capables d'en célébrer les évènemens, tant que l'adulation qui gagnoit toujours n'eut pas abâtardi le génie. Quant à l'histoire de Tibère, de Caïus, de Claude & de Néron, elle fut écrite pendant leur vie avec le déguisement qu'inspire la crainte; après leur mort, avec l'acharnement d'une haine toute récente. C'est ce qui m'engage à dire quelque chose d'Auguste & de sa fin. Ensuite je traiterai le gouvernement de Tibère,

& celui de ſes trois premiers ſucceſſeurs, avec l'impartialité d'un homme qui n'a ſujet ni de les haïr ni de les aimer.

II. Lorſqu'après la défaite de Brutus & de Caſſius, la République n'eut plus d'armées qui fuſſent à elle; que le parti du jeune Pompée eut été détruit en Sicile; que l'abdication forcée de Lépide & la mort tragique d'Antoine, n'eurent laiſſé même au parti de Céſar, d'autre chef que l'héritier de ſon nom, celui-ci quitta le titre de triumvir, ſe portant déſormais pour conſul, & ne voulant, diſoit-il, conſerver la puiſſance tribunitienne, que pour défendre les plébéïens. Quand il eut gagné les ſoldats par des largeſſes, Rome par l'abondance qu'il fit régner, tous les ordres de l'Etat par la douceur du repos, on le vit s'élever peu à peu, attirer à lui les fonctions du Sénat, la juriſdiction des magiſtrats, le pouvoir des loix. Perſonne ne le traverſoit. Les guerres ou la proſcription avoient

fait périr les plus fiers républicains. Ce qui restoit de noblesse trouvoit dans une prompte servitude la route abrégée de l'opulence & des honneurs. Ceux qui devoient leur fortune à la révolution, aimoient mieux jouir en sûreté de l'état présent, que de tout risquer pour rétablir l'ancienne constitution. Les provinces se prêtoient assez volontiers à ce nouveau plan, faute de confiance au gouvernement du Sénat & du Peuple, sous lequel on avoit toujours à craindre les divisions des grands & l'avarice des magistrats, sans autre ressource que des loix rendues impuissantes par les voies de fait, par les brigues, par l'argent.

III. Auguste, pour étayer sa domination, décora de l'Édilité curule, & d'une place dans le collége des pontifes, Claudius Marcellus, fils de sa sœur, à peine sorti de l'enfance. Non content de rehausser par une suite de consulats Marcus Agrippa, homme de basse extraction, mais grand capitaine &

compagnon de ſa victoire, il lui fit épouſer Julie ſa fille, quand elle fut veuve de Marcellus. Il honora du titre d'*Imperator* Tibère Néron & Claudius Druſus, enfans de ſa femme, quoiqu'il eût encore alors plus d'un héritier: car en adoptant Caius & Lucius, fils d'Agrippa & de Julie, il les avoit fait entrer dans la maiſon des Céſars. L'un & l'autre reçurent avant la robe virile le nom de prince de la jeuneſſe, & l'aſſurance du conſulat: diſtinction qu'Auguſte avoit paſſionnément deſirée pour eux, malgré ſes refus apparens. Il perdit Agrippa ſon gendre & les deux Céſars. Une mort prématurée, dont Livie leur belle-mère pouvoit n'être pas innocente, enleva le plus jeune, lorſqu'il alloit en Eſpagne commander les légions; & l'autre à ſon retour d'Arménie, d'où il rapportoit une bleſſure qui lui avoit affoibli le corps & l'eſprit.

Comme Druſus étoit mort depuis long-temps, Livie même n'avoit plus

d'enfans que Tibère Néron. Ce fut donc ſur lui qu'Auguſte fixa toutes ſes vues. Il l'adopte, l'aſſocie au généralat, au pouvoir tribunitien, l'envoie ſe montrer aux armées. Livie ne travailloit plus ſourdement, comme autrefois, à la fortune de ſon fils, mais parloit hautement en ſa faveur. Elle avoit un tel aſcendant ſur la vieilleſſe d'Auguſte, qu'il confina dans l'iſle de Planaſie, Agrippa le poſthume, l'unique petit-fils qui lui reſtât, jeune homme groſſier, ſans génie, & ſans autre talent qu'une force extraordinaire, dont il tiroit ſottement vanité, mais auquel après tout on ne pouvoit reprocher de crime. Auguſte ne manqua pas au contraire de mettre à la tête des huit légions qui gardoient le Rhin, Germanicus, fils de Druſus. Il obligea Tibère de l'adopter, quoique Tibère eût un fils qui avoit atteint l'âge viril. C'eſt qu'Auguſte vouloit ſe donner pluſieurs appuis.

L'Empire en ce temps-là n'avoit

plus de guerre que contre les Germains; encore étoit-ce une guerre où l'intérêt & l'esprit de conquête influoient moins que le desir de venger la majesté romaine humiliée par la défaite de Varus. Au dedans tout étoit calme. Les magistratures conservoient leurs noms anciens. Les jeunes gens étoient nés depuis la bataille d'Actium, & presque tous les vieillards durant les guerres civiles. Qui se souvenoit d'avoir vu la République ?

IV. Ainsi par une révolution générale, il ne restoit aucune trace des saines idées ni de l'ancien esprit national : plus d'égalité républicaine. Chacun, les yeux fixés sur le Prince, attendoit ses ordres, sans inquiétude pour le présent. L'âge & la santé d'Auguste maintenoient sa puissance, la grandeur de sa Maison, la tranquillité de l'État. Mais lorsque sa vieillesse caduque & surchargée d'infirmités, annonçant une fin prochaine, eut réveillé les esprits, quelques-uns dé-

bitoient des réflexions perdues ſur les avantages de la liberté ; pluſieurs craignoient la guerre, d'autres la ſouhaitoient : la plupart tenoient différens diſcours au déſavantage des maîtres ſous leſquels on alloit tomber.

« Agrippa, diſoient-ils, eſt féroce, » & d'ailleurs irrité par un affront : il n'a » ni l'âge ni l'expérience que demande » un tel fardeau. Pour Tibère, c'eſt un » homme mûr, bien connu par ſes ex- » ploits : mais avec le ſang des Claudius, » il a cette fierté qui leur fut toujours » héréditaire. Il a beau ſe contraindre, » combien laiſſe-t-il échapper de traits » qui prouvent un fond de cruauté ? » Nourri dès le berceau dans le ſein » d'une maiſon régnante, il s'eſt vu » dès ſa jeuneſſe accablé de conſulats & » de triomphes. A Rhode même, dans » cette retraite prétendue, qui n'étoit » au vrai qu'un exil, à quoi s'eſt-il » occupé tant d'années ? A former des » projets de vengeance, à jouer des » vertus qu'il n'a pas, à rafiner en ſecret

ſur les plus infames voluptés. Au « fils joignez la mère, elle a l'humeur « impérieuſe de ſon ſexe. Nous ſerons « eſclaves d'une femme, & pour comble « de malheur, livrés à deux jeunes gens « qui commenceront par fouler la Répu- « blique, & finiront par la déchirer ».

V. Pendant que le public s'entretenoit de ces idées, Auguſte tomba tout-à-fait malade. Quelques-uns ſoupçonnoient ſa femme, fondés ſur un bruit qui couroit alors. On prétendoit qu'Auguſte, quelques mois auparavant, avoit paſſé dans l'île de Planaſie pour voir le jeune Agrippa. Peu de gens étoient dans le myſtère, & Fabius Maximus fut ſeul du voyage. Dans cette entrevue il y eut de part & d'autre beaucoup de larmes & de marques de tendreſſe, qui ſembloient dire que le jeune homme pourroit bien rentrer dans la maiſon de ſon aïeul. Fabius conta le fait à Marcia ſa femme, qui le redit à Livie. Auguſte ſut qu'il étoit trahi; & bientôt après, aux funérailles

de Fabius, qui mourut tout-à-coup, ſans qu'on ſût au vrai s'il avoit lui-même abrégé ſes jours, on entendit Marcia ſe reprocher avec des cris lamentables, d'avoir cauſé la mort de ſon mari.

Quoi qu'il en ſoit, Tibère étoit à peine en Illyrie, qu'une lettre de ſa mère le fit revenir en diligence; & peut-être qu'arrivant à Nole, il trouva l'Empereur déjà mort. Livie faiſoit garder ſoigneuſement les portes & les avenues du palais, d'où il ſortoit de temps en temps de bonnes nouvelles. Mais enfin quand on eut pris les meſures convenables, on publia tout-à-la-fois qu'Auguſte avoit vécu, & que Tibère étoit Empereur.

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

VI. Le premier acte du nouveau gouvernement fut la mort d'Agrippa le poſthume. Quoique ſurpris & ſans armes, il diſputa long-temps ſa vie contre un centurion très-réſolu. Tibère ne parla point au Sénat de cette exécution. Il la rejetoit ſur un ordre d'Auguſte au centurion qui gardoit

Agrippa, portant injonction de ne la pas différer, dès qu'Auguste ne seroit plus. Auguste, il est vrai, s'étoit répandu dans le Sénat en plaintes atroces contre ce jeune homme, & l'avoit fait condamner à l'exil par un jugement solennel. Néanmoins sa dureté n'alla jamais jusqu'à répandre le sang d'aucun de ses proches. Auroit-il immolé son petit-fils à la sûreté du fils de sa femme? On doit présumer que de la part de Tibère, la crainte d'un concurrent; du côté de Livie, la haine d'une marâtre, engagèrent à se délivrer promptement d'un objet odieux.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

Lorsque, suivant la discipline, le centurion vint dire à Tibère que son ordre étoit exécuté : « moi ! répondit Tibère, je n'ai point donné d'ordre. « Vous rendrez compte de votre con- « duite au Sénat ». Un tel désaveu fit trembler Salluste. L'ordre avoit passé par les mains de ce confident. Il craignit d'être mis en justice; auquel cas, même risque pour lui, soit qu'il

An de J. C. 14, de Tibère, I.

dît vrai, ſoit qu'il dît faux. Salluſte repréſenta donc à Livie que la politique ne permettoit pas de divulguer les myſtères du palais, les conſeils que donnoient des amis, les ordres qu'exécutoient les ſoldats; que Tibère énerveroit le pouvoir impérial en renvoyant tout au Sénat; qu'un prince ceſſoit de l'être, s'il ſouffroit qu'on rendît compte à d'autres qu'à lui.

VII. Dans Rome, tout couroit à la ſervitude; conſuls, ſénateurs, chevaliers. Les plus apparens étoient les plus faux & les plus empreſſés. Chacun compoſoit ſon viſage. Il ne falloit montrer ni gaieté déshonorante pour Auguſte, ni triſteſſe déſobligeante pour ſon ſucceſſeur. De-là réſultoit un mélange de larmes, de ſignes de joie, de plaintes, d'adulations. Les conſuls Sextus Pompéius & Sextus Apuléius jurèrent les premiers qu'ils ſeroient fidèles à Tibère. Après quoi, le préfet des cohortes prétoriennes, Caius Strabon, & Caius Turranius, intendant

des vivres ; puis le Sénat, les ſoldats, le peuple prêterent le même ſerment entre les mains des conſuls : car Tibère vouloit que tout commençât par eux, feignant de croire que l'ancienne République ſubſiſtoit, & de balancer s'il accepteroit l'empire.

Dans l'édit même qu'il publia pour convoquer le Sénat, il ſe qualifioit ſimplement d'homme revêtu de la puiſſance tribunitienne. Il l'avoit reçue ſous Auguſte. Cet édit, court & modeſte, portoit que Tibère avoit deſſein de conſulter la compagnie ſur les honneurs qu'il croyoit dûs à ſon père ; qu'en attendant il ne quitteroit point le corps, & que de toutes les fonctions publiques, c'étoit la ſeule qu'il vouloit s'attribuer. Cependant après la mort d'Auguſte, il avoit agi comme Empereur, donné le mot aux cohortes prétoriennes, pris des gardes & tout l'appareil de la dignité impériale. On voyoit des ſentinelles aux portes du palais. Quand il ſe montroit en public,

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

& le jour même qu'il ſe rendit au Sénat, il étoit accompagné de ſoldats. Il avoit écrit aux armées pour leur notifier ſon avènement : en un mot, il ne paroiſſoit indécis que lorſqu'il parloit dans le Sénat.

La vraie cauſe de ce jeu, c'étoit la peur que Germanicus, maître d'une armée formidable, adoré du peuple romain, ne voulût jouir de l'empire au lieu de l'attendre. A la crainte ſe joignoit le point d'honneur. Il aimoit mieux paroître tenir ſa puiſſance du choix libre de la nation, que de paſſer pour la devoir à l'intrigue, à l'adoption d'un vieillard obſédé par une femme artificieuſe. La ſuite fit connoître qu'un des motifs de ſon irréſolution apparente avoit été de lire dans le cœur des grands. Il étudioit leurs paroles, leur air, prenoit tout au criminel, & tenoit regiſtre de tout.

VIII. A la première aſſemblée du Sénat, Tibère ne voulut pas qu'il fût queſtion d'autre choſe que des dernières

volontés d'Auguste, & des honneurs qu'on rendroit à sa mémoire. Les Vestales apportèrent le testament. Auguste y nommoit héritiers Tibère & Livie. Il adoptoit celle-ci dans la maison des Jules, & lui donnoit le surnom d'*Augusta.* Il substituoit à l'un & à l'autre ses petits-fils & ses arrière-petits-fils; au défaut desquels il appeloit les membres les plus illustres de l'État; haïs de lui pour la plupart: mais c'étoit forfanterie & prétention à l'estime de la postérité. Les legs qu'il faisoit n'excédoient point ceux d'un citoyen, hormis qu'il donnoit à la nation quarante millions de sesterces [a], trois millions cinq cents mille [b] au petit peuple de Rome, mille [c] par tête aux soldats des cohortes prétoriennes, & trois cents [d] à chaque citoyen qui seroit actuellement au service.

An de J. C. 14, de Tibère, I.

[a] Huit millions
[b] Sept cents mille livres
[c] Deux cents livres
[d] Soixante livres
} de notre monnoie.

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

Après la lecture du testament, on délibéra sur les honneurs, dont voici les plus remarquables. Asinius Gallus fut d'avis de faire passer le convoi par la porte triomphale; Lucius Arruntius, de faire marcher devant le corps les titres des loix qu'Auguste avoit faites, & les noms des peuples qu'il avoit vaincus. Valerius Messala proposoit d'y ajouter la formule du serment qu'on prêteroit chaque année à Tibère. Sur quoi Tibère lui dit: « est-ce de ma part que vous ouvrez » cet avis? Non, répondit Messala: » c'est de la mienne; & dans tout ce » qui regardera la République, je ne » prendrai conseil que de moi, quand même je risquerois de déplaire ». C'étoit-là l'unique manière de flatter, qui ne fût pas encore usée.

Les Sénateurs crièrent, tout d'une voix, qu'ils vouloient porter sur leurs épaules le corps d'Auguste au bûcher. Tibère y consentit avec une modestie pleine d'arrogance. Il publia un édit

pour avertir le peuple de modérer un zèle, dont l'excès avoit autrefois troublé les obsèques du divin Jule, & de souffrir qu'on brûlât le corps, non dans la place publique, mais au champ de Mars, ainsi qu'Auguste l'avoit réglé.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

Le jour des funérailles on vit des soldats sous les armes, comme pour empêcher le désordre : précaution dont se moquèrent beaucoup ceux qui savoient par eux-mêmes, ou par le récit de leurs pères, le détail de cette affreuse journée, où le meurtre du dictateur, regardé des uns comme une action héroïque, & des autres comme un parricide, avoit jeté Rome dans les convulsions d'une servitude récente, & d'une liberté recouvrée sous des auspices malheureux. « Vraiment, disoit-on, un prince qui gouverne « depuis plus d'un demi-siècle, & qui « s'est pourvu d'héritiers assez puissans « pour continuer l'oppression de l'État, « a bien besoin qu'on lui prête main- «

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

» forte pour jouir tranquillement des honneurs funèbres ».

IX. Auguste devint l'entretien du public. La plupart s'arrêtoient à des observations frivoles. « Le jour de son » décès étoit le même que celui de son » avènement à l'Empire. Il étoit mort » à Nole dans la même maison, dans » la même chambre qu'Octavius son » père. On relevoit aussi la multitude » de ses consulats, égaux en nombre » aux consulats réunis de Corvinus & » de Marius, ses trente-sept années » consécutives de puissance tribuni- » tienne, le titre d'*Imperator* qu'il avoit » reçu vingt & une fois; tant d'autres » distinctions inventées ou multipliées en sa faveur ». Mais les esprits solides jugeoient sa conduite : elle trouvoit des panégyristes & des censeurs.

« L'obligation de venger un père, » disoient les premiers, l'état violent » de la République, l'anéantissement des » loix, ne lui laissèrent de ressource » qu'une guerre civile; parti déplorable

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

qu'on ne sauroit prendre ni soutenir « sans employer des moyens que la « vertu désavoue. Il accorda beau- « coup à Lépide, beaucoup à Antoine, « tant qu'il eut besoin d'eux pour tirer « raison des meurtriers de César. Mais « lorsque Lépide se fut rendu nul, faute « de vigueur & de talens, & qu'An- « toine se fut perdu par une folle pas- « sion, quel autre remède aux divisions « de la patrie, que de lui donner « Auguste pour unique chef ? Cepen- « dant, il n'a voulu ni le titre de roi, « ni celui de dictateur. Sous le nom « modeste de Prince, il a réformé la « République. Nous avons désormais « pour barrières l'océan & des fleuves « éloignés. Nos légions, nos provinces, « nos flottes, toutes les parties de « l'État sont étroitement liées. On rend « la justice aux citoyens ; on traite « les sujets avec douceur. La capitale « est magnifiquement ornée. Quelques « membres, en petit nombre, ont « souffert des opérations violentes ; mais «

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

» elles étoient néceſſaires pour ſauver le corps ».

X. On diſoit, d'un autre côté : « l'obligation de venger ſon père, & » les malheurs de la République, ne » furent que des prétextes, dont ſe ſervit » habilement un jeune homme dévoré » d'ambition. Il attire les vétérans par » ſes largeſſes. Simple particulier, il » lève une armée, débauche les légions » d'un conſul, montre tant de zèle » pour le parti républicain, que le Sénat » lui donne les faiſceaux & les droits » de la préture. Dès qu'il a ſurpris ce » décret, les deux conſuls ſont tués à » propos : & que ſait-on s'ils périrent » par le fer des ennemis, ou ſi le jeune » Céſar ne gagna pas un traître pour » empoiſonner la bleſſure de Panſa, & » les ſoldats d'Hirtius pour aſſaſſiner leur » général ? Il s'empare des deux armées, » force le Sénat de le nommer conſul, » & tourne contre la République les » armes qu'il a reçues d'elle pour com» battre Antoine. La proſcription & le

partage des terres firent horreur à ceux « même qui en étoient les auteurs ».

« Passons-lui d'avoir immolé Brutus & Cassius aux mânes d'un père, « quoiqu'après tout ce ne soit pas un « crime d'étouffer, quand la patrie le « demande, ses ressentimens particuliers. « Mais le jeune Pompée, mais Lépide, « il les a trompés ; l'un par une paix « insidieuse, l'autre par les apparences « de l'amitié. Les traités de Tarente & « de Brindes, le mariage de sa sœur, « furent des piéges tendus à la crédulité « d'Antoine, qui paya chèrement cette « alliance perfide. Après cela nous avons « eu la paix (qui en doute?) mais une « paix ensanglantée au dehors par les « défaites de Lollius & de Varus ; au « dedans, par le meurtre des Varrons, « des Egnaces & des Jules ».

La vie domestique d'Auguste n'échappoit pas non plus aux censeurs. On lui reprochoit la femme de Claude Néron enlevée des bras d'un mari ; ce cas singulier, *est-il permis d'épouser une*

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

femme enceinte! proposé par dérision au collége pontifical. Le luxe effréné de ses amis, Atédius & Védius Pollion; en un mot, son foible pour Livie, mère funeste à la République, marâtre plus funeste à la maison des Césars. « Quels » honneurs, disoit-on encore, sont dé- » sormais réservés aux Dieux. Les at- » tributs & le culte des immortels, » temples, prêtres, pontifes, Auguste » a tout usurpé. Ce n'est pas même par » affection pour la République, ou pour » Tibère, qu'il a voulu que Tibère lui » succédât : mais connoissant à fond » cette ame hautaine & sanguinaire, il a » voulu se donner du relief par le con- traste d'un successeur très-méchant ». En effet, peu d'années avant la mort d'Auguste, la seconde fois qu'il pria le Sénat de conférer à Tibère le pouvoir tribunitien, on avoit remarqué dans l'éloge que l'Empereur fit de lui, quelques traits malins sur son extérieur & sur sa manière de vivre. C'étoit une critique déguisée en apologie.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

XI. Quand tout le cérémonial de la ſépulture fut achevé, on ordonna qu'Auguſte, dans Rome même, auroit un temple & tous les honneurs divins. Enſuite, il fut queſtion de gagner Tibère, qui tenoit divers propos ſur la grandeur de la place, ſur la médiocrité de ſes talens. « Le génie du divin Auguſte, diſoit-il, fut capable d'animer « & de régir ce vaſte corps. Mais, où « trouver un génie pareil au ſien? « Chargé ſous lui d'une partie des affaires, « j'ai connu par expérience quel doit être « le fardeau tout entier. Je ſais à quels « dangers, à quelles contradictions, à « quels revers il expoſe. Dans une « nation qui compte parmi ſes ſoutiens « tant de perſonnages diſtingués, ſeroit-il « naturel de donner tout à un ſeul? « Pluſieurs, travaillant de concert, pour- « voiroient plus aiſément à tous les « beſoins de la République ».

Il y avoit dans ce langage plus de nobleſſe que de ſincérité. Par caractère ou par habitude, même ſans vouloir

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

déguiſer ſa penſée, Tibère ne la diſoit jamais nettement, & laiſſoit toujours à deviner. Ici, comme il tâchoit de ſe rendre impénétrable, ſes diſcours étoient un labyrinthe d'incertitudes & d'ambiguités. Les Pères-conſcrits, dont toute l'appréhenſion étoit de paroître entendre, ſe répandoient en larmes, en plaintes, en vœux; tendoient les mains au ciel, à la ſtatue d'Auguſte, aux genoux de Tibère. Alors il fit apporter & lire un mémoire, qui contenoit l'état de l'empire, le nombre des légions & des autres troupes, des flottes, des provinces, des royaumes protégés, des tributs, des impôts, des dépenſes ordinaires & extraordinaires: le tout écrit de la main d'Auguſte, qui finiſſoit en conſeillant aux Romains de ne plus ſonger à s'agrandir. Étoit-ce prévoyance, ou jalouſie?

XII. Après cette lecture, comme le Sénat redoubloit ſes inſtances & ſes baſſeſſes, Tibère dit aſſez légèrement, qu'incapable de gouverner le tout, il ſe

ſe chargeroit de la partie qu'on lui voudroit aſſigner. « Je vous demande, César, lui dit Aſinius Gallus, quel « département vous ſouhaitez que l'on « vous aſſigne. » Tibère déconcerté par cette queſtion imprévue, garda un moment le ſilence ; & s'étant remis, il répondit que la bienſéance ne lui permettoit ni de choiſir, ni de rejeter aucune partie d'une adminiſtration, dont il aimeroit mieux être diſpenſé tout-à-fait. Gallus, qui avoit remarqué de l'altération ſur ſon viſage, repliqua : « mon deſſein n'étoit pas de propoſer le partage de ce que je crois indivi- « ſible ; mais de vous faire convenir, « vous-même, que l'État eſt un ſeul « corps, & n'a par conſéquent beſoin « que d'une ſeule ame. » Il ajouta quelque choſe à la louange d'Auguſte, rappela les victoires de Tibère, les autres ſervices qu'il rendoit depuis un ſi grand nombre d'années, & le conjura de ne les pas oublier. Tout cela ne put appaiſer Tibère. Il haïſſoit Gallus de

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

longue main, persuadé que son mariage avec la fille d'Agrippa, que Tibère avoit répudiée, annonçoit les projets d'un citoyen qui vouloit sortir de sa sphère : & d'ailleurs on retrouvoit en lui l'esprit altier de son père Asinius Pollion.

XIII. Lucius Arruntius tint un propos assez semblable à celui de Gallus, & Tibère s'en offensa pareillement ; non qu'il eût rien de personnel contre Arruntius : mais il se défioit d'un homme riche, actif, & connu par des qualités éminentes, que le public estimoit ce qu'elles valoient. Effectivement Auguste, dans un de ses derniers entretiens, faisant passer en revue les sujets qu'il croyoit dignes de l'Empire, mais d'humeur à le refuser ; ceux qui le souhaitoient, quoiqu'indignes, & ceux enfin qui le méritoient & le desiroient, avoit dit : « Manius Lépidus a les talens sans la » volonté ; Asinius Gallus la volonté » sans les talens. Ils ne manquent point

à Lucius Arruntius, & s'il voyoit « jour à réussir, il tenteroit l'aventure. » On convient qu'Auguste s'expliqua de la sorte au sujet des deux premiers. Quelques-uns mettent Cnéus Pison à la place du troisième. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'excepté Lépidus, ils périrent tous dans la suite par diverses accusations que Tibère leur suscita.

D'autres Sénateurs blessèrent au vif cet esprit soupçonneux. Quintus Hatérius qui lui demanda jusques à quand il laisseroit la République sans chef; & Mamercus Scaurus qui dit : « on peut se flatter que les prières du Sénat « ne seront pas inutiles, puisque César « ne s'est point opposé, en vertu du « pouvoir tribunitien, à la proposition « des consuls ». Tibère s'emporta sur le champ contre Hatérius : mais plus envenimé contre Scaurus, il ne lui dit pas un mot. Enfin, las des clameurs de la compagnie, & des reproches des particuliers, il se rendit peu à peu, non jusqu'à dire qu'il acceptoit : mais

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

il ceſſa de refuſer ; & le Sénat ceſſa de prier. Hatérius ne manqua pas d'aller au palais ſe jeter aux pieds de Tibère pour lui demander pardon. L'Empereur, qui ſe promenoit alors, tomba, par haſard, ou parce qu'Hatérius lui fit faire un faux pas en lui voulant embraſſer les genoux. Peu s'en fallut que cet illuſtre conſulaire ne fût tué par les ſoldats de la garde. Toutefois le danger qu'il avoit couru ne toucha nullement Tibère. Hatérius, pour obtenir à la fin ſa grâce, n'eut pas trop de tout le crédit de Livie.

XIV. Elle avoit eu bonne part des flatteries du Sénat. Les uns vouloient qu'on l'appelât la mère (par excellence) ; d'autres, la mère de la patrie ; preſque tous, que l'on joignît au nom de Céſar le titre de fils de Julia. Mais ce fils ombrageux & jaloux crut voir dans l'élévation d'une femme le déchet de ſa propre grandeur. Ainſi, répétant pluſieurs fois que les honneurs ne devoient point être prodigués aux

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

femmes, & qu'il n'accepteroit non plus qu'avec discrétion ceux qu'on lui déféreroit à lui-même, il ne voulut entendre parler ni d'autel d'adoption, ni d'autres monumens semblables, ni souffrir qu'on décernât à sa mère un seul licteur. Mais il demanda la puissance proconsulaire pour Germanicus, à qui le Sénat députa quelques-uns de ses membres, chargés de lui porter le décret, & de le complimenter sur la mort d'Auguste. Il ne fit pas la même demande en faveur de Drusus, parce que celui-ci remplissoit à Rome les fonctions de consul désigné. Tibère nomma douze préteurs pour l'année suivante (c'étoit le nombre fixé par Auguste); & malgré les exhortations du Sénat, qui lui proposoit de l'augmenter, il fit serment de n'aller jamais au-delà.

XV. Ce fut alors que les comices passèrent du champ de Mars au Sénat. Car jusqu'à ce jour, quoique le Prince se fût à peu près rendu maître des

élections, les voeux de l'assemblée nationale y faisoient toujours quelque chose. La nation murmura de la perte de son droit; mais ses plaintes n'eurent point de suite. Le nouvel arrangement, qui dispensoit les Sénateurs d'acheter des voix, & de ramper devant la populace, leur fut d'autant plus agréable, que Tibère se réduisit, de lui-même, à recommander quatre candidats seulement, qui seroient élus sans avoir ni démarches à faire, ni refus à craindre.

Dans le même temps, les tribuns du peuple demandèrent la permission de donner, à leurs dépens, les jeux Augustaux que l'on célébroit chaque année en l'honneur d'Auguste, & le privilége de paroître au cirque, dans cette cérémonie, revêtus de la robe triomphale, & montés sur des chars: mais le Sénat assigna les fonds nécessaires sur le trésor public, permit aux tribuns la robe triomphale, & leur refusa le char. On a dans la suite attribué la célébration de ces jeux à celui

des préteurs qui juge entre le citoyen & l'étranger.

XVI. Tel étoit à Rome l'état des choſes, lorſque les légions de Pannonie ſe mutinèrent ſans nouveau ſujet. Mais le changement de prince ſembloit les livrer à elles-mêmes, & leur offrir la perſpective des avantages qu'une guerre civile procure aux vainqueurs. Ces trois légions étoient enſemble dans leur camp d'été, commandées par Junius Bléſus, lieutenant de l'Empereur. Cet officier, tant que durèrent le deuil d'Auguſte, & les réjouiſſances pour l'avènement de Tibère, avoit ſuſpendu les exercices accoutumés; & ce fut la ſource du mal. Le ſoldat oiſif s'émancipa, devint querelleur, écouta les langues perverſes, prit le goût du repos & des plaiſirs, dédaigna la règle & le travail. Il y avoit dans le camp un nommé Percennius, ſimple légionaire, ci-devant clef-de-meute de quelqu'une des factions théatrales, parleur effronté, inſtruit au ſervice des

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

comédiens ſes premiers maîtres, dans l'art d'émouvoir une populace. Cet homme dangereux commença pendant la nuit à ſouffler le poiſon de la révolte, dont n'étoient que trop ſuſceptibles des eſprits ſimples & en peine quelle ſeroit la condition du ſoldat maintenant qu'Auguſte n'étoit plus. Sur le ſoir, lorſque les honnêtes gens s'étoient retirés, il attroupoit les plus corrompus. Enfin, quand il ſe vit aſſuré de quelques boute-feux ſemblables à lui, il tenoit, pour ainſi dire, des aſſemblées en forme, & prenoit le ton d'orateur.

XVII. « Pourquoi vous laiſſez-
» vous traiter en eſclaves par un petit
» nombre de centurions, par un plus
» petit nombre de tribuns ? Quand
» oſerez-vous demander quelque adou-
» ciſſement, ſi vos prières ou vos armes
» ne vous font écouter du nouveau Prince
» avant qu'il ſoit affermi ? Vous n'avez
» eu que trop long-temps l'indignité de
» ſouffrir qu'on vous condamne, accablés

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

de vieilleſſe, la plupart eſtropiés, à « trente, à quarante années de ſervice. « Vous n'en êtes pas quittes pour avoir « obtenu votre congé. On vous retient « ſous le drapeau; autre nom, mêmes « corvées. Si quelques-uns ont la vie « aſſez dure pour réſiſter à tant de maux, « on les diſperſe, on les traîne çà & là « pour leur donner, en guiſe de terres, « des marais à deſſécher, des montagnes « à défricher. Le ſervice, en lui-même, « eſt trop pénible & trop ingrat. A dix as « par jour *, un ſoldat Romain corps & « ame. Sur cela il faut qu'on s'entretienne « d'habits, d'armes, de tentes; qu'on « trouve de quoi payer la diſpenſe la plus « légère, de quoi ſe racheter de la barbarie « du centurion. Mais en revanche, les « coups, les bleſſures, les incommodités « de l'hiver, les fatigues de l'été, une « guerre où l'on riſque tout, une paix « où l'on ne gagne rien, ſont des fonds « aſſurés qui ne nous manquent jamais. »

* L'as valoit un peu plus d'un ſou de notre monnoie.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

« A tout cela nul remède, si ce n'est
» de régler pour l'avenir les conditions
» du service. Que l'on nous donne
» pour solde le denier effectif*; au bout
» de seize années, congé absolu, sans
» autre service, sans vétérance; qu'au lieu
» de terres on nous compte une somme,
» qui soit payée dans le camp même
» où nous serons congédiés. Est-ce donc
» que les cohortes prétoriennes, qui
» touchent deux deniers par jour, qui
» vont au bout de seize ans revoir leurs
» Dieux domestiques, sont exposées à
» plus de dangers que nous? Je ne pré-
» tends point dépriser le mérite qu'elles
» ont de monter la garde dans Rome,
» autour du palais. Toujours est-il vrai
» de dire que, relégués parmi des peuples
» féroces, nous n'avons pas besoin de
quitter nos tentes pour voir l'ennemi. »

XVIII. La multitude applaudissoit par un bruit confus. Chacun s'échauffoit lui-même en se rappelant ses propres griefs. Ils montroient avec des

* Voyez les remarques.

reproches amers, celui-ci les marques des coups qu'il avoit reçus de ſes officiers, celui-là ſes cheveux blancs, la plupart leurs habits dont ils étoient à peine couverts. Ils s'emportèrent juſqu'à vouloir confondre les trois légions en un ſeul & même corps. Mais comme la jalouſie fit avorter ce projet, parce que chaque légion revendiquoit pour elle l'honneur d'adopter les deux autres, ils changent d'idée, mettent enſemble les trois aigles avec toutes les enſeignes, ſe hâtent d'entaſſer du gazon & d'élever un tribunal pour les placer dans un lieu plus éminent. Bléſus accourt, tonne, menace, ſaiſit les travailleurs par le bras. « Que faites-vous, leur crioit-il ? trempez plutôt « vos mains dans mon ſang. Le meurtre « d'un lieutenant ſera moins horrible que « votre révolte contre l'Empereur ; ou « vivant je vous retiendrai dans le devoir, « ou mort je hâterai votre repentir. »

XIX. Cependant l'ouvrage avançoit toujours. Il étoit à hauteur d'ap-

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

pui, lorſqu'enfin la perſévérance du lieutenant les obligea de quitter. Bléſus, qui avoit le talent de la parole, leur repréſente en homme d'eſprit, que la ſédition & le tumulte ne ſont pas des moyens convenables pour faire connoître à l'Empereur les deſirs de ſes ſoldats; que leurs demandes ſont toutes nouvelles; que jamais leurs devanciers ne proposèrent rien de tel aux anciens généraux, ni eux-mêmes au divin Auguſte; qu'ils auroient dû prendre un temps plus favorable, & reſpecter les occupations du Prince, qui dans ſes premiers commencemens n'étoit déjà que trop chargé. « Néanmoins, ajouta-t-il, ſi vous perſiſtez à riſquer, au ſein de la paix, une tentative ſans exemple, même dans nos guerres civiles, de la part du ſoldat victorieux, pourquoi ſortir des termes du devoir, enfraindre les loix de la diſcipline, recourir aux voies de fait? Nommez des députés, & ſous mes yeux donnez-leur vos ordres. » Ils

nommèrent par acclamation le fils de Bléſus, qui ſervoit dans l'armée en qualité de tribun, & le chargèrent de demander pour les ſoldats un congé pur & ſimple après ſeize ans de ſervice, remettant à s'expliquer ſur le reſte, quand ce premier point ſeroit accordé. Le départ du jeune Bléſus donna quelque calme, mais enfla le cœur du ſoldat. Le fils du commandant, orateur de la cauſe commune, étoit une preuve ſenſible, que la violence avoit arraché ce que la ſageſſe n'auroit jamais obtenu.

XX. Pendant ce temps-là quelques compagnies, détachées avant l'émeute pour aller à Nauport réparer les chemins & les ponts, & travailler à d'autres ouvrages, ſur la nouvelle des troubles arrivés dans le camp, enlèvent leurs enſeignes, pillent les villages voiſins & Nauport même : c'étoit une eſpèce de municipe. Elles ſe moquent de leurs centurions qui les veulent retenir, paſſent de la moquerie aux injures, & des injures aux coups.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

Le plus maltraité par ces mutins fut un préfet de camp nommé Aufidienus Rufus. Ils l'arrachent de son chariot, lui mettent sur le corps plus de bagage qu'il n'en peut porter, le placent à la tête de la marche, & le font avancer en lui demandant, s'il est de bonne humeur sous ce fardeau, comment il se trouve de ces petites promenades. C'est que Rufus, de simple soldat devenu par degrés centurion & préfet de camp, auroit voulu rétablir l'ancienne discipline dans toute sa rigueur. Endurci de longue main à la fatigue, au travail, il étoit impitoyable parce qu'il avoit souffert.

XXI. A leur retour, le trouble recommença dans le camp. Plusieurs se répandoient aux environs pour piller. Blésus, obéi jusqu'à ce jour des centurions & de ce qu'il y avoit de raisonnable parmi le soldat, fait arrêter pour l'exemple quelques-uns des plus chargés de butin, commande qu'on les châtie & qu'on les mette en prison.

Les coupables résistent, se font traîner, embrassent les genoux de ceux qu'ils rencontrent, appellent à leur secours chacun ses camarades, sa centurie, sa cohorte, sa légion, criant que tout le monde est menacé du même sort. Ils vomissent des injures contre le lieutenant, attestent le ciel & les Dieux, mettent en jeu tous les ressorts de la pitié, de la haine, de la peur, de la colère. L'armée accourt, force la prison, déchaîne les prisonniers, & s'associe désormais les déserteurs & les scélérats condamnés à mort.

XXII. Le feu s'augmente, attisé par un plus grand nombre de chefs. En présence du lieutenant, assis sur son tribunal, un légionaire nommé Vibulénus, monte sur les épaules de ses voisins, ameute la multitude qui s'empresse d'écouter ce qu'il va dire. « Amis, s'écria-t-il, vous avez rendu la lumière & la liberté à ces pauvres « innocens. Mais à mon frère, qui lui « rendra la vie ? qui me rendra mon «

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

» frère? il venoit de la part des légions » de Germanie se concerter avec vous » sur nos intérêts communs. Ce tyran, » la nuit dernière, l'a fait égorger par » ses gladiateurs, qu'il entretient & qu'il » arme pour assassiner les soldats. Réponds-moi, Blésus. Où as-tu jeté le » corps? l'ennemi même ne prive point » de la sépulture. Montre-moi les restes » de mon frère: que je les embrasse, » que je les baigne de mes larmes, que » je rassasie ma douleur. Après cela, » fais-moi poignarder aussi; pourvu » que ces braves gens couvrent d'un peu » de poussière deux infortunés, dont » l'unique crime fut d'avoir défendu la cause des légions. »

XXIII. Il animoit ce discours par ses pleurs, par les coups dont il se meurtrissoit la poitrine & le visage. Soudain il écarte ceux qui le portoient, se jette par terre, se roule aux pieds des assistans; en un mot, il donne l'alarme si vive, excite une telle indignation, que les uns se partagent pour

aller mettre aux fers les gladiateurs de Bléſus & le reſte de ſes domeſtiques, & les autres ſe répandent de toutes parts pour chercher le corps. S'il ne fût promptement devenu notoire que le corps ne ſe trouvoit point, qu'appliqués à la queſtion les eſclaves de Bléſus nioient le meurtre, & que Vibulénus n'avoit jamais eu de frère, le lieutenant couroit très-grand riſque de la vie.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

Ils ne laiſsèrent pas de chaſſer brutalement les tribuns auſſi-bien que le préfet du camp, de piller leurs équipages, & de tuer le centurion Lucillius, quils avoient par dériſion ſurnommé *Donnez-m'en un autre,* parce que cet officier, quand il châtioit un ſoldat, après lui avoir uſé ſur le dos un bâton de ſarment, en demandoit à haute voix un autre, & puis un autre. Le reſte des centurions eut le bonheur de ſe cacher. Ils ne gardèrent que le ſeul Julius Clemens, qu'ils crurent avoir l'eſprit & le talent néceſſaire pour

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

être l'interprète de leurs volontés. Peu s'en fallut même que deux légions, la huitième & la quinzième, n'en vinſſent aux mains pour un centurion ſurnommé Sirpicus, dont l'une demandoit la mort & que l'autre protégeoit. Mais ſa neuvième intervint, & joignant les menaces aux prières força d'accepter ſa médiation.

XXIV. Quoique l'Empereur fît myſtère de tout, & principalement des nouvelles fâcheuſes, celles-ci le déterminèrent à faire partir ſon fils Druſus, accompagné des principaux du Sénat & de deux cohortes prétoriennes, ſans inſtructions préciſes, avec la liberté de prendre conſeil des circonſtances. Les deux cohortes furent renforcées de ſurnuméraires choiſis. On y joignit un détachement conſidérable de cavaliers prétoriens, la fleur de la garde germaine que l'Empereur avoit alors, & Séjan devenu l'adjoint de ſon père Strabon dans la charge de préfet du prétoire. Il avoit dès-lors beaucoup

de crédit auprès de Tibère; & dans ce voyage l'objet de ſa miſſion étoit à la fois de diriger le jeune prince & d'intimider ou de promettre en arbitre de la diſgrace & de la faveur. Lorſque Druſus approcha du camp, les légions vinrent au-devant de lui, mais par manière d'acquit; elles n'avoient point l'air de gaieté qu'on voit en ces occaſions briller juſque ſur les enſeignes. Tout étoit morne, négligé, hideux; au travers d'une triſteſſe affectée, on démêloit ſur les viſages un fond de mutinerie & d'obſtination.

XXV. Auſſi-tôt que Druſus eſt entré, l'armée s'aſſure des portes, en redouble la garde, établit des corps de troupes dans les quartiers importans, & va ſe ranger autour du tribunal. Druſus étoit debout, & de la main faiſoit ſigne qu'on l'écoutât. Toutes les fois que la multitude tournoit ſes regards ſur elle-même, l'air retentiſſoit de voix menaçantes. Dès qu'elle reportoit la vue ſur le prince, elle étoit

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

ſaiſie de frayeur. Tour à tour ſe ſuccédoient un bourdonnement équivoque, un cri terrible, un calme ſoudain. Selon les mouvemens dont leur ame étoit agitée, ils trembloient ou faiſoient trembler.

Enfin, dans un intervalle tranquille, Druſus fit lecture de la lettre de l'Empereur; elle portoit en ſubſtance que Tibère n'avoit rien de plus cher que les intérêts des braves légions de Pannonie, avec leſquelles il ſe ſouvenoit d'avoir partagé tant de fatigues & de victoires: qu'au premier moment de liberté que lui laiſſeroit ſa douleur, il iroit au Sénat pour y propoſer leurs demandes: qu'en attendant il leur avoit dépêché ſon fils, dont ils obtiendroient ſans délai tout ce qui pourroit s'accorder ſur le champ: mais que le reſte devoit être remis au jugement du Sénat, n'étant pas raiſonnable, qu'à l'excluſion de cette compagnie l'Empereur mît ſur ſon propre compte ou les grâces ou les refus.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

XXVI. L'assemblée répondit, qu'elle avoit chargé le centurion Julius Clemens d'expliquer ses intentions. Clemens prit la parole, & demanda un denier par jour, le congé au bout de seize années, une récompense en argent, & suppression de la vétérance. Sur quoi Drusus, alléguant la nécessité d'attendre les ordres du Sénat & de son père, fut interrompu par des cris. « Qu'est-il donc venu faire, s'il ne peut augmenter la paye ni rendre notre « sort moins rigoureux, s'il a les mains « liées pour toute espèce de bien ? Mais « certainement tout le monde a plein « pouvoir de nous battre & de nous « ôter la vie. Tibère se servoit autrefois « du nom d'Auguste pour éluder les « demandes des légions. Drusus vient « ici recommencer le même jeu. Ne « verrons-nous jamais que des enfans « en tutèle ? C'est une chose tout-à-fait « étrange, que l'Empereur ne nous re- « jette à la décision du Sénat que quand « il est question de nous faire du bien. «

» Qu'il soit donc aussi consulté, ce » même Sénat, sur les supplices & sur » les batailles. Quoi? les châtimens » à discrétion, & quand il s'agit de » récompenses, l'attache de tant de maîtres! »

XXVII. Ils abandonnent le tribunal, & lorsqu'ils rencontrent des prétoriens ou des amis de Drusus, ils leur présentent le poing, cherchant querelle & prétexte d'en venir aux armes. Ils étoient sur-tout irrités contre Lentulus, qui plus respectable qu'aucun autre par son âge & par ses exploits, passoit dans leur esprit pour donner au jeune Prince des conseils rigoureux & l'exemple de regarder avec mépris ces attentats d'une soldatesque mutinée. Lentulus, averti qu'on en vouloit à sa personne, ne diffère pas de se mettre en marche pour aller au camp d'hiver, où Drusus devoit aussi se rendre. A son départ il est enveloppé par une troupe de séditieux, qui lui crient: « où vas-tu? à la cour, ou bien au

Sénat, pour t'oppoſer là comme ici « aux intérêts des légions ? » Ils l'attaquent, lui jettent des pierres. Déjà couvert de ſon ſang, il étoit mort, ſi la ſuite de Druſus accourue en foule ne l'eût arraché de leurs mains.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

XXVIII. On n'entendoit que menaces, & la nuit auroit enfanté des horreurs ſans un évènement fortuit qui diſſipa cet orage. Tout-à-coup, dans un ciel ſerein, la lune ne jeta plus qu'une clarté languiſſante. Ce phénomène dont les ſoldats ignoroient la cauſe, leur parut être un préſage rélatif à leur ſituation. Ils crurent voir dans la défaillance de l'aſtre éclipſé l'image de leur propre misère, & conclurent que leur effort pour en ſortir auroit un heureux ſuccès, ſi la Déeſſe recouvroit ſon premier éclat. Ils s'empreſſent donc de la ſecourir par le bruit de l'airain, par les fanfares des trompettes & des clairons. Suivant qu'elle eſt plus ou moins obſcure, ils s'affligent ou ſe réjouiſſent. Mais lorſque des

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

nuages qui ſurviennent ont achevé de la dérober à leurs yeux, ils s'imaginent qu'elle eſt engloutie dans une éternelle nuit, &, comme il n'y a qu'un pas de la frayeur à la ſuperſtition, ils ſe lamentent en diſant, que leurs crimes font horreur aux Dieux, qui leur annoncent des châtimens éternels.

Druſus ſonge auſſi-tôt à tirer parti de cette impreſſion, & ſeconde en habile politique le haſard qui le ſervoit à propos. Il mande le centurion Clémens avec d'autres gens d'honneur, qui par des voies légitimes s'étoient rendus agréables à la multitude. Ceux-ci, par ordre du prince, ſe diſperſent de tous côtés, abordent les ſentinelles, ſe faufilent dans les corps-de-garde, dans tous les poſtes, augmentent la peur, offrent des reſſources. « Juſques » à quand tiendrons-nous aſſiégé le fils » de notre Empereur? quelle ſera la fin » de ces conteſtations? jurerons-nous » obéiſſance à Percennius, à Vibulénus? » un Percennius, un Vibulénus nous

» entretiendront-

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

entretiendront-ils au service ? nous « établiront-ils quand nous aurons fait « notre temps ? en un mot, le peuple « romain, pour leur confier son em- « pire, déplacera-t-il les Nérons & les « Drusus. Que ne prenons-nous le bon « parti ? Nous sommes tombés en faute les « derniers de tous ; ayons aussi le mérite « de nous repentir les premiers. Une « grâce que l'on demande en commun « se fait attendre. Les services particuliers « sont payés comptant. » Ces propos donnent aux esprits une nouvelle secousse, sèment la défiance entre les vétérans & le reste de l'armée, entre légion & légion. Bien-tôt on se sépare. L'amour du devoir renaît peu à peu. On lève les corps-de-garde. On remet, chacun à sa place, les drapeaux que l'on avoit mis ensemble au commencement de la sédition.

XXIX. Dès que le jour parut, Drusus convoqua l'assemblée. Sans être orateur, mais avec cette noble fierté que donne le sang & qui tient

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

lieu d'éloquence, il blâme les excès passés, approuve les dispositions présentes, déclare que la terreur & les menaces ne peuvent rien sur lui; mais que s'il les voyoit soumis, s'il les entendoit prendre le ton de suppliants, il écriroit pour engager son père à recevoir avec bonté les prières des légions. Tout le monde le supplie d'écrire. On députa vers Tibère, comme la première fois, Blésus le fils, à qui Lucius Apronius, chevalier romain de la suite du jeune prince, & Catonius Justus, premier centurion dans une des légions, furent donnés pour adjoints.

Il y eut ensuite partage dans le conseil de Drusus : les uns vouloient qu'en attendant le retour des députés on achevât de regagner le soldat par des caresses : les autres soutenoient qu'on devoit user de remèdes plus forts. « La multitude, disoient-ils,
» est extrême en tout; terrible si elle
» n'est épouvantée, méprisable lorsqu'elle

eſt domptée par la peur. Tandis que « la crainte des Dieux opère, que celle « du général vienne à l'appui : qu'il ſe « défaſſe des auteurs de la révolte. » Druſus, porté naturellement à la rigueur, mande Percennius & Vibulénus, & les fait tuer dans ſa tente. Ils y furent enterrés, ſuivant la plupart des auteurs : mais, ſelon quelques-uns, on les expoſa hors des retranchemens pour ſervir d'exemple.

XXX. On rechercha les autres chefs. Pluſieurs, errant au haſard dans la campagne, furent maſſacrés par les centurions ou par les prétoriens. Les compagnies, elles-mêmes, pour preuve de leur ſincère retour, en livrèrent quelques-uns. Les alarmes du ſoldat étoient redoublées par un hiver prématuré, par des pluies continuelles & ſi affreuſes, qu'on ne pouvoit ni s'aſſembler ni mettre le pied hors des tentes. On avoit peine à maintenir les enſeignes contre les tourbillons & les torrens qui les emportoient ; &

An de J. C. 14, de Tibère, I.

l'impreſſion du couroux céleſte duroit encore. « Ce n'eſt point, ſe diſoit-on » l'un à l'autre, par un effet du haſard » que les aſtres refuſent d'éclairer des » impies, que les orages fondent ſur nos » têtes. Quittons, & c'eſt-là l'unique » parti, ce camp malheureux & ſouillé. » Recouvrons notre innocence en fuyant » le ſéjour du crime, & regagnons chacun notre camp d'hiver. » La huitième légion partit d'abord, & la quinzième bien-tôt après. La neuvième avoit crié plus d'une fois qu'on attendît la réponſe de Tibère : mais reſtée ſeule, elle prévint de bonne grâce un ordre abſolu. Druſus, voyant la tranquillité rétablie, prit le chemin de Rome ſans attendre le retour des députés.

XXXI. En même-temps, & pour mêmes cauſes, l'eſprit de ſédition agita les troupes de Germanie, mais avec une violence plus grande encore & proportionnée à leur nombre ainſi qu'à leur eſpérance ſur Germanicus.

Elles se flattoient qu'au lieu de souffrir un maître il se livreroit à des légions assez fortes pour entraîner tout le reste. Ces légions formoient deux armées, celle du haut Rhin sous les ordres de Silius, celle du bas Rhin commandée par Aulus Cécina. Tous les deux, quoique lieutenans de l'Empereur, étoient subordonnés à Germanicus, qui travailloit alors dans la Gaule à faire le dénombrement.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

L'armée de Silius se contenta d'observer les légions du bas Rhin, attendant pour se décider le succès de leur révolte. Dans cette autre armée une soudaine rage saisit d'abord la vingt & unième légion, dont l'exemple emporta la vingtième & la première : elles séjournoient toutes quatre ensemble, oisives ou légèrement occupées dans un même camp d'été sur la frontière des Ubiens. Quand on apprit la mort d'Auguste, les nouveaux soldats que ce prince avoit depuis peu levés dans Rome, multitude accoutumée à la

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

licence de la ville, & révoltée des travaux du camp, ne manquèrent pas de remplir la tête des autres de chimériques prétentions. Ils disoient à des hommes simples qui les écoutoient comme des oracles, que le temps étoit venu de faire donner aux vétérans un congé plus prompt, aux jeunes soldats une paye plus forte, à tous du soulagement, & de tirer vengeance de leurs barbares centurions.

Ce n'étoit pas comme en Pannonie un seul Percennius, qui hasardoit ces propos à l'oreille de quelques soldats tremblans, tenus en respect par des armées plus puissantes. Ici la sédition avoit plusieurs bouches & plusieurs voix. On disoit tout haut : « le sort de » la République est en nos mains. Ce » sont nos exploits qui reculent les fron- » tières de l'Etat. Nous communiquons » aux Empereurs un surnom dont ils se tiennent honorés. »

XXXII. Cécina ne s'opposoit point au désordre. Le renversement

général des esprits lui avoit fait perdre courage. Tout-à-coup, dans un accès de frénésie, ils tombent sur leurs centurions l'épée à la main. De tout temps les centurions furent l'objet de la haine du soldat, & les premières victimes de sa fureur. Ils les étendent par terre, & se mettant soixante sur chacun de ces soixante officiers, ils les chargent de coups de bâton, les estropient, les déchirent, & finissent par les jeter, morts ou vifs, les uns hors des retranchemens, les autres dans le Rhin. Septimius ne put trouver d'asyle, même sur le tribunal du lieutenant, dont il courut embrasser les genoux. Ces furieux le redemandèrent avec un acharnement, qui contraignit Cécina de le livrer.

Cassius Chérea, que le meurtre de Caius immortalisa depuis, très-jeune alors, & d'une bravoure intrépide, se fit jour avec son épée à travers celles des séditieux. Désormais ni tribun ni préfet de camp n'eut d'autorité. Les

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

ſoldats s'arrangeoient entre eux pour monter la garde, pour faire les rondes & tout ce qu'exigeoit actuellement le ſervice. Ils n'agiſſoient ni ſéparément, ni par l'inſtigation d'un petit nombre de chefs. Tous enſemble ils prenoient feu, ils ſe taiſoient tous enſemble, avec tant d'uniformité, tant de tenue, qu'on eût dit qu'ils ne faiſoient qu'obéir: & c'étoit-là, pour quiconque ſavoit approfondir le caractère du ſoldat, le ſigne le moins équivoque d'une ſédition terrible, que rien ne pourroit appaiſer.

XXXIII. Pendant ce temps-là Germanicus recevoit dans les Gaules la nouvelle de la mort d'Auguſte, dont il avoit épouſé la petite-fille, nommée Agrippine: de leur mariage étoient nés pluſieurs enfans. Ce jeune prince, fils de Druſus le Germanique, avoit Tibère pour oncle & Livie pour aïeule: mais la haine qu'ils lui portoient l'un & l'autre empoiſonnoit tous les momens de ſa vie; haine ſouverainement injuſte, & par conſéquent

implacable. C'est que la mémoire de Drusus étoit précieuse aux romains. Drusus auroit, à ce qu'ils croyoient, rétabli la liberté, s'il eût assez vécu pour être empereur. Le fils avoit hérité de l'amour de la nation, qui fondoit sur lui même espérance. Car on trouvoit dans la personne de Germanicus une bonté de citoyen, une affabilité surprenante & totalement opposée à l'arrogance sombre que l'on remarquoit sur le visage & dans les paroles de Tibère. A ces causes d'antipathie se joignoient des piques de femmes. Livie n'épargnoit pas Agrippine qu'elle voyoit avec des yeux de marâtre. Agrippine étoit trop sensible & ne savoit nullement plier : mais une sagesse austère, un amour tendre pour son époux fixoient dans le bien cette hauteur de caractère qui devenoit une vertu.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

XXXIV. Pour Germanicus, plus il étoit près de l'empire, plus il s'efforçoit de l'assurer à Tibère. Se

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

trouvant à portée des Sequanois & des Belges, il leur fit prêter ſerment au nouvel Empereur: & quand il apprit ce qui ſe paſſoit en Germanie, auſſi-tôt il vola ſur les lieux. On ſortit du camp pour le recevoir, les yeux baiſſés avec un air de repentir. Lorſqu'il fut entré, des voix plaintives s'élevèrent de toutes parts. Quelques-uns, ſous prétexte de lui baiſer la main, mettoient ſes doigts dans leur bouche, pour lui faire ſentir qu'ils avoient perdu leurs dents. Courbés ſous le poids des années, d'autres lui montroient leur caducité.

Les légions aſſemblées pêle-mêle environnèrent ſon tribunal. Il ordonne que pour mieux entendre on ſe diſtribue par compagnies, & qu'au moins les cohortes ſe réuniſſent chacune ſous ſon enſeigne, afin qu'il puiſſe les diſtinguer: elles obéirent, mais lentement: Germanicus commença par invoquer le divin Auguſte, & de ſon éloge paſſant aux exploits, aux triomphes de Tibère, il releva les prodiges

que ce prince avoit faits en Germanie à la tête de ces mêmes légions, il exalta l'accord unanime de l'Italie à reconnoître Tibère, la fidélité des Gaules, l'harmonie qui régnoit partout sans ombre de trouble ni de division.

Tout cela fut écouté paisiblement, ou n'excita que des murmures. Mais quand il vint à toucher la sédition, à leur dire; qu'est devenue l'obéissance militaire, cette ancienne discipline, la gloire du soldat romain? où sont vos tribuns? qu'avez-vous fait de vos centurions? alors ils se dépouillent, montrent avec indignation les cicatrices dont ils sont couverts, leurs corps livides de coups, & criant tous à la fois, ils se plaignent de la cherté des exemptions, de l'insuffisance de la solde, de la dureté des travaux, maudissent retranchemens, fossés, provisions de fourrage, transport de matériaux, amas de bois: car ils spécifioient les ouvrages auxquels on

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

emploie le soldat, ou par besoin, ou pour le tenir occupé.

Le cri le plus affreux étoit celui des vétérans, qui pour trente années ou plus de service demandoient un regard de compassion sur des infortunés réduits aux abois, la fin d'une milice si laborieuse, la g[illegible] d'aller mourir en repos à l'abri de la pauvreté. Il y en eut même qui demandèrent la somme léguée par Auguste, firent des voeux pour la prospérité de Germanicus, & déclarèrent que, s'il vouloit accepter l'empire, on étoit prêt à le servir. Cette offre épouvante Germanicus; il croit sa vertu souillée, & se jette en bas de son tribunal. Ils lui présentent la pointe de leurs armes, menacent de le percer, s'il ne remonte.

Le prince s'écrie, qu'il mourra plutôt que de trahir son devoir; il tire son épée, & levant le bras il alloit se la plonger dans le cœur, si ceux qui étoient à ses côtés ne lui eussent

saisi & retenu la main. La multitude attroupée au dernier rang, &, ce qu'on aura peine à croire, quelques-uns assez hardis pour s'avancer jusqu'au prince crioient : *frappe, frappe.* Un nommé Calusidius lui offrit son épée nue, en disant : « celle-ci vaut mieux. » Ce trait même à des forcénés parut atroce & d'un exemple effrayant : leur surprise donna le temps aux amis de Germanicus d'enlever le prince & de l'emmener dans sa tente.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

XXVI. On y tint conseil. Il falloit un prompt remède : on apprenoit que les séditieux alloient députer à l'armée du haut Rhin pour l'engager dans leur querelle ; qu'ils avoient fait complot de saccager la ville des Ubiens ; & qu'après avoir goûté du pillage, ils se jetteroient dans les Gaules : malheur d'autant plus à craindre, que les Germains instruits de la révolte n'attendoient pour passer le Rhin que le départ des légions. Armer contre ces légions mutinées les troupes auxiliaires & les

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

alliés, c'étoit allumer une guerre civile. User de rigueur, parti dangereux. Répandre de l'argent, ressource déshonorante. Accorder tout, n'accorder rien, extrémités peut-être funestes à l'État.

Après avoir discuté le pour & le contre, on convint d'écrire au nom de l'Empereur des lettres, par lesquelles il accordoit au bout de vingt ans de service, congé absolu, la vétérance au bout de seize ans, à la charge de rester sous le drapeau, mais sans autre obligation que de repousser l'ennemi. Enfin, l'Empereur ordonnoit de payer au double la somme léguée par Auguste.

XXXVII. Le soldat, qui comprit que c'étoient des lettres forgées pour l'amuser, exigea qu'on lui tint parole à l'instant. Les tribuns se hâtèrent d'expédier les congés. Quant au payement, on prétendoit le différer jusqu'au retour des légions dans leur camp d'hiver : mais ni la cinquième

ni la vingt & unième ne voulurent y retourner ſans être payées. Il fallut, que ſur le lieu même Germanicus & ſes amis, de l'argent qu'ils avoient apporté pour leur voyage, fiſſent toute la ſomme dont on avoit beſoin. La première légion & la vingtième furent ramenées par Cecina à la ville des Ubiens, portant au milieu des aigles & des enſeignes l'argent qu'elles venoient d'enlever à leur général, & faiſant trophée de ce qui les couvroit de honte. Germanicus alla trouver les légions du haut Rhin pour recevoir au nom de Tibère leur ſerment de fidélité. La ſeconde, la treizième & la ſeizième le prêtèrent de bonne grâce, la quatorzième après avoir paru balancer. Quoiqu'elles ne demandaſſent rien, on leur donna des congés & de l'argent.

XXXVIII. Mais quelques détachemens des légions rébelles, poſtés dans le pays des Cauques, montrèrent qu'ils avoient l'eſprit de leurs corps.

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

Cette émeute fut pour un moment arrêtée par le ſupplice de deux ſoldats, que Mennius ſimple préfet de camp fit exécuter à l'heure même, ſans avoir ce droit, mais autoriſé par les conjonctures. Bientôt la ſédition devenue plus violente réduiſit Mennius à ſe cacher. Découvert & ſans aucune reſſource, il en trouve dans ſa hardieſſe. « Ce n'eſt pas, dit-il, un préfet » de camp, c'eſt Germanicus votre » général, c'eſt Tibère votre Empereur, » ſur qui vous portez des mains ſacriléges. » En même-temps il court au drapeau, effraye ceux qui veulent le lui diſputer, & tourne droit vers le Rhin, en criant : « déſerteur qui ne me ſuit pas ». Tous le ſuivirent juſqu'au camp d'hiver, la rage dans le cœur, voulant & n'oſant déſobéir.

XXXIX. Sur ces entrefaites arrivèrent les députés que le Sénat envoyoit à Germanicus : ce prince, déjà revenu de la haute Germanie, les reçut à l'*Autel des Ubiens*. Près de

cette ville la première légion & la vingtième avoient leur quartier d'hiver, ainsi que les anciens soldats à qui l'on venoit d'accorder la vétérance. Ombrageux, l'esprit troublé par le souvenir de leurs crimes, ils prennent l'alarme, & se figurent que le Sénat envoye déclarer nul ce qu'ils ont extorqué l'épée à la main : & comme dans les faux bruits la multitude rend toujours quelqu'un responsable de ce qui n'est pas, ils veulent que le décret du Sénat soit l'ouvrage de Munatius Plancus. Cet illustre consulaire étoit à la tête de la députation.

Vers le milieu de la nuit, ils s'avisent de demander le drapeau qu'on gardoit dans la maison de Germanicus. Ils accourent en foule, brisent la porte, & menacent d'égorger le prince s'il ne livre le drapeau. Fiers du succès, ils se répandent dans les rues, & rencontrent les députés du Sénat, qui réveillés par le tumulte se hâtoient d'arriver chez Germanicus.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

Les mutins les chargent d'injures, & veulent leur ôter la vie, à Plancus ſur-tout. Sa dignité l'empêcha de fuir aſſez vîte: & le camp de la première légion fut ſon unique aſyle. Là, tenant embraſſées l'aigle & les enſeignes, il croyoit être ſous la ſauvegarde de la religion : mais ſans les généreux efforts de Calpurnius, à qui l'aigle étoit confiée, ces furieux alloient conſommer un attentat, dont on trouve à peine des exemples, même entre peuples ennemis. Un député de la nation romaine, maſſacré dans un camp de Romains auroit enſanglanté les autels.

Dès qu'enfin la lumière du jour permit à l'officier, au ſoldat de ſe reconnoître & d'éclaircir ce qui venoit d'arriver, Germanicus ſe tranſporte au camp, envoye chercher Plancus & le fait monter avec lui ſur ſon tribunal : alors déteſtant une rage fatale, dont il attribue ce nouvel accès moins à la fureur des ſoldats qu'à la

colère des Dieux, il expoſe le ſujet de la députation, déplore avec une éloquence pathétique l'outrage fait au caractère de député, le traitement indigne que vient d'eſſuier un homme tel que Plancus, l'éternel opprobre dont eſt couverte la légion. Il calme, ou pour mieux dire il étonne les eſprits; & fait partir auſſi-tôt les députés ſous l'eſcorte d'un détachement de cavalerie auxiliaire.

XL. Dans ces terribles conjonctures, tout le monde condamnoit Germanicus de ne pas ſe retirer à l'armée du haut Rhin. « C'eſt-là, diſoit-on, qu'il trouveroit de l'obéiſ- « ſance, & des forces pour dompter les « rébelles. Il n'a que trop flatté leur « audace par une conduite molle, par « des congés & des largeſſes à contre- « temps. S'il eſtime aſſez peu ſa vie, « pour reſter parmi des monſtres qui « ne connoiſſent de loi que leur fureur, « doit-il expoſer aux mêmes dangers un « fils en bas âge, une femme enceinte? «

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

» Qu'il ſauve du moins ces têtes ſi » précieuſes: il en eſt comptable à la République, à l'Empereur. »

Germanicus, après avoir long-temps balancé, réſolut d'envoyer à Trèves ſa femme & ſon fils: mais Agrippine rejettoit fièrement ce parti. « Je ſuis du ſang du divin Auguſte, » diſoit-elle, & digne d'en être. Le péril ne m'étonne point ». Enfin, Germanicus les larmes aux yeux, embraſſant tantôt le jeune Caius, tantôt Agrippine, & s'attendriſſant ſur cet autre gage de leur amour qu'elle portoit dans ſon ſein, réuſſit à la déterminer. Son départ fut un ſpectacle touchant: on voyoit marcher une troupe de femmes éplorées; à leur tête la petite-fille d'Auguſte, fugitive du camp de ſon époux, tenoit ſon fils entre ſes bras: elle traînoit avec elle les femmes de ſes amis, éperdues & ſanglotantes; & ceux qui ne pouvoient la ſuivre n'étoient pas moins affligés.

XLI. A cette fuite qui rappeloit l'image d'une ville prise d'assaut, eut-on reconnu la fortune brillante de Germanicus, & de Germanicus pour lors au milieu de ses légions ? Les cris & les gémissemens frappèrent l'oreille des soldats, & piquèrent leur curiosité. Ils sortent de leurs logemens. « Que veut dire ce bruit lamentable ? quel malheur est donc « arrivé ? quoi ! des femmes de ce rang- « là...... Pas un centurion, pas un « soldat pour les escorter ! la femme du « général, sans suite, dans un état qui « la rend méconnoissable ! elle va se « réfugier à Trèves & chez un peuple « étranger. » La honte & la pitié, le souvenir d'Agrippa son père, d'Auguste son aïeul & de son beau-père Drusus, son mérite personnel agissent sur les coeurs. « Laisserons-nous partir cette épouse si vertueuse, cette mère « si féconde ; & cet enfant aimable, né « dans le camp, élevé dans nos tentes, « déjà soldat comme nous ? » c'est que

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

pour lui concilier l'amour des soldats on lui faisoit porter la chaussure militaire : aussi lui donnoient-ils le surnom de Caligula. Mais rien n'opéra si fortement, que la jalousie contre la ville de Trèves : ils courent aux endroits où va passer Agrippine, lui coupent le chemin, la supplient de retourner sur ses pas, de demeurer. Plusieurs reviennent en foule vers Germanicus, & s'attroupent autour de lui.

XLII. « Ne croyez pas, leur » dit-il, dans les premiers transports de » sa douleur & de son indignation, que » ma femme & mon fils me touchent » plus que les intérêts de mon père & » de l'État. Mais mon père se soutien- » dra par sa propre majesté : la Répu- » blique dans ses autres armées trouvera » des défenseurs. Pour ma femme & » mes enfans, dont le sacrifice me cou- » teroit peu s'il pouvoit servir à votre » gloire, je les soustrais à des forcénés, » afin d'être seul la victime de l'horrible

attentat que je prévois. Je crains, « qu'expirans sous vos coups, l'arrière- « petit-fils d'Auguste, la belle-fille « de Tibère ne vous rendent plus cri- « minels ? Car enfin depuis quelques « jours est-il une loi que vous n'ayez « enfreinte, un excès où vous ne vous « soyez portés. Quel nom donner à « cette multitude ? vous appellerai-je « soldats, vous qui venez d'assiéger en « forme le fils de votre Empereur ? « citoyens ? tandis que vous foulez aux « pieds l'autorité du Sénat. Ennemis ? « non. L'ennemi respecte des loix, la « personne sacrée des ambassadeurs, le « droit des gens : & vous avez tout « violé. »

« D'une parole, en prononçant le mot de *Quirites*, le divin Jule fit « rentrer en elle-même une armée « séditieuse qui refusoit de servir. La « présence du divin Auguste, un de « ses regards atterra des légions victo- « rieuses, qui se prévaloient de la jour- « née d'Actium. Moi, qui sans égaler «

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

» encore ces héros, les ai cependant
» pour auteurs, si le soldat ou d'Espagne ou de Syrie me manquoit de respect, je le trouverois étrange, on en seroit indigné. Et vous, première légion, qui devez votre existence à Tibère; vous, vingtième légion, tant de fois compagne de ses victoires, accablée de ses bienfaits, telle est donc la reconnoissance dont vous payez votre général! Manderai-je cette nouvelle à mon père, qui des autres provinces n'en reçoit que d'agréables? lui dirai-je que ses nouveaux soldats, que ses vétérans ne se contentent ni des congés ni de l'argent qu'on leur prodigue; qu'on ne fait ici que massacrer les centurions, chasser les tribuns, enfermer les députés; que le camp & les fleuves sont teints de sang, & que Germanicus au milieu d'une armée de furieux traîne sous leur bon plaisir une vie qu'ils vont peut-être lui arracher. »

XLIII. « Ah! falloit-il, amis imprudens,

imprudens, que le jour de mon « arrivée une aveugle tendreſſe m'en- « levât le fer dont je voulois me per- « cer le cœur! Plus ſenſé mille fois « celui qui m'offroit ſon épée: c'étoit- « là m'aimer comme il faut. Je n'aurois « pas eu la douleur de voir mon armée « ſe ſouiller, me ſouiller moi-même « de tant d'horreurs. Le chef que vous « euſſiez élu, ſans doute auroit laiſſé ma « mort impunie: mais qu'importe? il « eût vengé celle de Varus & de ſes « trois légions: car à Dieu ne plaiſe, « qu'avec tout leur empreſſement les « Belges ſe vantent jamais d'avoir réta- « bli la réputation des armes romaines, « d'avoir réprimé les Germains. »

« Eſprit du divin Auguſte, qui m'écoutez du ſéjour des immortels, « mânes de Druſus mon père, dont tout « rappelle le ſouvenir en ces lieux, « venez animer vos ſoldats; déjà je les « vois rougir: la gloire reprend ſes « droits ſur leur cœur. Venez effacer « avec eux l'opprobre du nom romain: «

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

» tournez contre l'ennemi cette fureur
» meurtrière qui les acharne contre
» leurs citoyens. Et vous, dont le
» visage m'annonce le changement
» de votre ame, si vous rendez au Sé-
» nat ses députés, à l'Empereur votre
» ancienne obéissance, à Germanicus sa
» femme & son fils, éloignez-vous de
» la contagion, séparez-vous des sédi-
» tieux : c'est le moyen de rendre solide
» votre changement, & de resserrer les
liens de votre fidélité. »

XLIV. A ces mots ils prennent le ton de supplians, avouent que les reproches ne sont que trop fondés, conjurent le prince de punir le crime, de pardonner à la foiblesse, de les mener à l'ennemi, de rappeler le fils & la mère, de ne pas laisser le nourrisson des légions en ôtage chez les Gaulois. « Trouvez bon, leur
» répondit Germanicus, qu'Agrippine
» ne revienne pas : sa grossesse est trop
» avancée, & nous touchons à l'hiver.
» Je rappellerai mon fils ; c'est à vous

de faire le reste. » Ce n'étoient plus les mêmes hommes : ils courent de tous côtés saisir les plus factieux, & les traînent chargés de fers à Caius Cétronius, commandant de la première légion.

Voici de quelle manière il en fit justice. Les légions étoient assemblées l'épée à la main : un tribun faisoit monter sur une espèce d'échaffaut le soldat accusé; il le montroit à la multitude. Si elle crioit, *coupable, coupable*, on le jetoit en bas, & sur l'heure il étoit égorgé. Les soldats répandoient ce sang avec joie, croyant y laver leur crime. Germanicus les laissoit faire. Comme il n'avoit point donné d'ordre, la forme odieuse du jugement & la cruauté de l'exécution étoient également sur leur compte. L'exemple des légions fut imité par les vétérans que l'on envoya bien-tôt dans la Rhétie, menacée, à ce qu'on disoit, d'une prochaine irruption des Suèves; mais en effet pour les arracher

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

d'un camp funeste où tant de forfaits suivis de tant de supplices avoient laissé une impression de barbarie & d'horreur.

Germanicus fit ensuite la revue des centurions ; ils parurent devant lui l'un après l'autre : chacun déclaroit son nom, son pays, ses années de service, son rang, les occasions où il s'étoit signalé, montroit les marques de distinction qu'il avoit obtenues. On conservoit ceux dont les tribuns, dont la légion attestoient le mérite & la probité : mais ceux qu'une voix unanime accusoit de cruauté ou d'avarice étoient cassés à l'instant.

XLV. Cette révolte appaisée, l'opération qui restoit à faire ne souffroit pas moins de difficulté. Il s'agissoit de réduire la cinquième légion & la vingt & unième, dont le camp d'hiver étoit à soixante milles, dans un lieu nommé *Vetera* : elles avoient donné le signal & l'exemple de la sédition, commis les excès les plus

crians ; toujours courroucées, toujours menaçantes, malgré le châtiment & le repentir des autres, elles paroissoient incapables de retour : ce qui détermina Germanicus à faire descendre par le Rhin une flotte, des troupes alliées & des munitions de guerre pour attaquer à force ouverte ces obstinés, s'ils refusoient d'obéir.

XLVI. Pendant ce temps-là, Rome, qui venoit d'apprendre les troubles de Germanie sans savoir encore que ceux de Pannonie étoient appaisés, prenoit l'alarme & blâmoit la conduite de Tibère. « Quoi ! disoit-on, tandis qu'il joue par ses feintes « irrésolutions un Sénat sans vigueur, « un peuple sans armes, il laisse régner « la discorde dans nos légions, & n'en- « voie pour les contenir, que deux « jeunes gens dont l'autorité ne fait que « d'éclore ? Que n'alloit-il lui-même « opposer à ces rébelles la majesté de « l'Empereur ? ils n'auroient pu sou- « tenir les regards d'un prince, qui joint «

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

» à ſa longue expérience le pouvoir
» abſolu de récompenſer & de punir.
» Auguſte, vieux & infirme, a fait
» ſi ſouvent le voyage de Germanie;
» & Tibère dans la force de l'âge eſt
» aſſis au Sénat, où il s'amuſe à chi-
» caner les Pères-conſcrits ſur les paroles
» qui leur échappent. On a pourvu de
» reſte à la ſervitude de Rome: il ſeroit
» temps de careſſer le ſoldat pour l'en-
gager à vivre en paix. »

XLVII. Au milieu de ces diſcours, Tibère fut inébranlable dans le parti qu'il avoit pris de ne pas quitter la capitale, de ne point riſquer ſa perſonne & le ſalut de l'État. Diverſes réflexions le tenoient en échec; l'armée de Germanie étoit plus puiſſante; celle de Pannonie plus voiſine: la première étoit ſoutenue de toutes les forces des Gaules: la ſeconde n'avoit qu'un pas à faire pour entrer en Italie. A laquelle iroit-il d'abord? comment donner la préférence à l'une, ſans que l'autre ſe crût outragée &

s'irritât de plus en plus? mais envoyer ſes deux fils, c'étoit ſe partager entre elles, c'étoit les viſiter toutes deux, & cela ſans compromettre la majeſté ſouveraine, qui gagne à ſe tenir dans l'éloignement.

D'ailleurs, Germanicus & Druſus ſeroient excuſables, à leur âge, de remettre quelque choſe au jugement d'un père. S'ils échouoient l'un ou l'autre, Tibère auroit encore l'eſpérance d'employer par lui-même, avec ſuccès, la douceur ou la ſévérité. Nulle reſſource au contraire, ſi l'Empereur en perſonne étoit mépriſé des mutins. Cependant, pour annoncer un départ prochain, Tibère nomma ceux qui devoient l'accompagner, fit travailler à ſes équipages, préparer des vaiſſeaux; & prétextant aujourd'hui l'hiver, demain quelque affaire, il trompa d'abord les politiques, enſuite le public, & très-long-temps les provinces.

XLVIII. Germanicus, quoiqu'à

An de J. C. 14, de Tibère, I.

la tête d'une armée, quoiqu'aſſez fort pour châtier les rébelles, voulut différer encore, & voir s'ils profiteroient de l'exemple des autres légions. Il écrivit donc à Cécina, qu'il arrivoit en état de ſe faire reſpecter, & réſolu, ſi on ne le déſarmoit par le ſupplice des coupables, de paſſer tout au fil de l'épée. Cécina communique la lettre en ſecret aux enſeignes des légions & des cohortes, à l'élite des honnêtes gens, & les anime à ſauver l'honneur de leurs corps, à ſauver leur propre vie. « En juſtice » réglée, leur dit-il, on punit la balance » à la main : mais une exécution » militaire confond l'innocent avec le criminel. »

Ces officiers ſondent les ſoldats qu'ils croient propres à entrer dans leurs vues, & quand ils ſont aſſurés que la plus grande partie du camp eſt fidèle à ſon devoir, ils arrêtent avec le lieutenant, que tel jour, à telle heure on fera main-baſſe ſur les

coupables insignes, sur les factieux les plus décidés. Au signal convenu, ils se jettent brusquement dans les tentes, surprennent leurs victimes & les égorgent, sans que personne, excepté ceux qui avoient le mot, sût comment avoit commencé le massacre, & quand il devoit finir.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

XLIX. Jamais guerre civile ne donna spectacle pareil. Ce n'est point une action entre des guerriers sortis de deux camps. Des hommes qui furent hier à la même table, qui viennent de passer dans les mêmes lits une nuit paisible, se trouvent à l'instant divisés en deux partis: les traits volent, les cris se font entendre, l'effet est visible, la cause inconnue, & le hasard préside à l'évènement. Quelques-uns du bon parti tombent sous les coups des séditieux: car enfin ceux-ci, comprenant à qui l'on en vouloit, coururent aux armes & vendirent leur vie. Aucun officier ne parut pour modérer l'emportement

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

du ſoldat : on lui laiſſa toute liberté de faire juſtice & de ſe raſſaſier de carnage.

Germanicus, arrivé bien-tôt après, dit, les yeux baignés de larmes, que ce n'étoit pas là une ſaignée, mais une boucherie ; & commanda de brûler les morts. La fureur de la multitude changea tout d'un coup d'objet ; ils veulent marcher à l'ennemi pour expier tant de meurtres : ils ſe font horreur à eux-mêmes. Ce n'eſt qu'en recevant des bleſſures honorables qu'ils peuvent appaiſer les ombres de leurs compagnons impitoyablement égorgés. Le prince cède à leur ardeur, jette un pont ſur le Rhin, fait paſſer douze mille légionaires & vingt-ſix cohortes alliées avec huit compagnies de cavalerie, qui n'avoient point trempé dans la révolte des légions.

L. Non loin de-là, joyeux & contens, les barbares jouiſſoient de l'eſpèce de trève que leur avoit donné l'inaction de nos troupes, occupées

d'abord à pleurer Auguste, & depuis mutinées contre son successeur. L'armée romaine marchant en diligence se fait jour au travers de la forêt Césia, & d'un rempart que Tibère avoit autrefois commencé pour mettre notre frontière à couvert : elle campa sur les ruines du rempart, & s'y fortifia devant & derrière par un retranchement, à droite & à gauche par des arbres abattus ; ensuite on traversa les bois *Sombres*, & l'on délibéra s'il falloit laisser la route ordinaire pour en suivre une autre moins frayée, que l'ennemi par conséquent ne s'aviseroit pas de garder. On préféra cette dernière ; mais ce qu'on perdoit par la longueur du chemin, on tâcha de le regagner par la célérité de la marche. En effet, nos espions avoient rapporté, que la nuit prochaine étoit pour les Barbares une fête solennelle qu'ils devoient célébrer par des festins & des jeux.

Cécina reçut ordre de prendre les

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

devans avec les cohortes légères pour rendre la forêt praticable ; les légions ſuivoient à quelque diſtance : la clarté de la lune & des étoiles favoriſoit les Romains. Vers le point du jour ils arrivèrent aux villages des Marſes, & poſtèrent des troupes pour en fermer les iſſues. Les Germains étoient encore dans leurs lits, ou couchés le long des tables, ſans précautions, ſans gardes avancées. Rien d'égal à leur déſordre, à leur ſécurité : ce n'étoit ni la vigilance de la guerre ni la confiance de la paix ; c'étoit l'engourdiſſement léthargique de l'ivreſſe & de la débauche.

LI. Germanicus lâche la bride à ſes troupes impatientes, après les avoir diviſées en quatre pour ravager plus de pays ; elles portèrent le fer & le feu dans un eſpace de cinquante milles, ſans épargner ni âge ni ſexe, ni profane ni ſacré. Le temple célèbre de Tanfana, divinité révérée de ces peuples, fut entièrement détruit ; il

n'en coûta pas une goutte de ſang aux Romains, qui n'eurent que la peine de tuer des gens moitié endormis, ſans armes ou fuyant à l'aventure. Ce maſſacre réveilla les Bructères, les Tubantes & les Uſipiens : ils allèrent nous attendre dans les bois, où l'armée devoit paſſer au retour. Le général bien averti marcha toujours en ordre de bataille : une portion de la cavalerie & des cohortes auxiliaires étoit à l'avant-garde, ſuivie de la première légion ; le bagage au centre ; la cinquième légion & la vingt & unième ſur les ailes ; la vingtième à l'arrière-garde avec le reſte des alliés.

Les Barbares, qui d'abord n'avoient fait aucun mouvement, dès qu'ils virent le corps d'armée engagé dans les bois, harcelèrent la tête & les ailes, & fondirent avec toutes leurs forces ſur l'arrière-garde ; leurs bataillons ſerrés mirent en déſordre nos troupes légères : mais Germanicus vole à la vingtième légion & lui

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, I.

crie : « le voilà, le moment d'effacer » votre faute pour jamais : allez, faites » la servir à votre gloire par des prodiges de valeur. » Ces paroles embrasent la légion ; du premier choc elle enfonce l'ennemi, le pousse en rase campagne, & le taille en pièces, tandis que la tête de l'armée, déjà sortie de la forêt, travailloit aux retranchemens. La marche fut désormais tranquille : rassuré par ses exploits, qui lui firent oublier sa révolte, le soldat regagna les quartiers d'hiver.

LII. Ces nouvelles causèrent à l'Empereur de la joie & de l'inquiétude. S'il voyoit avec plaisir la sédition étouffée, d'un autre côté des sommes d'argent distribuées aux troupes, des congés avant le temps, Germanicus maître du coeur des soldats, Germanicus victorieux, tout cela lui donnoit à penser. Cependant il rendit compte de tout au Sénat, & célébra les louanges du jeune prince dans un discours trop long, trop étudié pour

paroître ſincère. L'éloge, qu'il fit de Druſus au ſujet des troubles de Pannonie, fut plus court & plus énergique ; c'étoit le cœur qui parloit. Tibère ne manqua pas d'étendre aux légions de Pannonie ce qu'avoit accordé Germanicus aux armées du Rhin.

LIII. Cette année, mourut la fameuſe Julie, dont les déſordres avoient réduit Auguſte ſon père à lui donner d'abord l'île de Pandataire pour priſon, enſuite la ville de Rhège ſur le détroit de Sicile. Mère des Céſars Caïus & Lucius, héritiers préſomptifs d'Auguſte, elle s'étoit de leur vivant remariée avec Tibère, & avoit cru lui faire trop d'honneur. Ses mépris influèrent plus que tout autre motif ſecret dans le parti qu'il prit de ſe retirer à Rhode : mais quand il fut empereur, la voyant bannie, perdue de réputation, après lui avoir enlevé le jeune Agrippa ſa dernière eſpérance, il la fit périr de

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

misère & de faim. Il s'imagina qu'une mort lente ne feroit aucun éclat.

Le même reſſentiment cauſa la perte de Sempronius Gracchus, homme d'une naiſſance diſtinguée, d'un eſprit délié, d'une éloquence funeſte à la vertu. Il avoit débauché Julie, lorſqu'elle étoit femme d'Agrippa. Gracchus ſe piqua de conſtance; corrupteur opiniâtre, il ſuivit ſon intrigue avec Julie femme de Tibère: c'étoit lui qui la révoltoit & l'envenimoit contre ſon nouvel époux. Il paſſa pour avoir dicté la lettre de Julie à Auguſte, où elle traitoit outrageuſement Tibère, & fut à ce ſujet relégué dans l'île de Cercine, ſur les côtes d'Afrique. Après un exil de quatorze années, un jour qu'il étoit à la pointe du rivage, occupé de noirs preſſentimens, il vit arriver les ſoldats qu'on envoyoit pour le tuer, & ne leur demanda que le temps d'écrire à ſa femme Alliaria ſes dernières volontés; après quoi Gracchus

tendit le cou, & reçut la mort avec une fermeté digne du nom de Sempronius; il l'avoit déshonoré pendant sa vie.

AN DE J. C. 14, DE TIBÈRE, 1.

Quelques-uns ont écrit que les soldats ne venoient point de Rome, & qu'ils furent dépêchés par Lucius Asprénas proconsul d'Afrique, à qui Tibère avoit donné des ordres secrets, se flattant que le public mettroit cette mort sur le compte du proconsul; mais personne ne s'y méprit.

LIV. La même année fut aussi l'époque d'un nouvel établissement religieux: on forma pour honorer le divin Auguste un collége de prêtres sur le modèle de celui qu'avoit institué le roi Titus Tatius pour conserver la religion des Sabins; on élut par le sort vingt & un des principaux membres du Sénat, auxquels on ajouta Tibère, Drusus, Claude & Germanicus.

Ce fut alors que les divertissemens des fêtes augustales commencèrent à

An de J. C. 14, de Tibère, 1.

devenir orageux par les factions des gens de théâtre. La complaisance d'Auguste pour Mécène, idolâtre de Bathylle, s'étoit prêtée à ces bagatelles ; lui-même il ne les haïssoit pas, convaincu d'ailleurs qu'un prince citoyen doit prendre sa part des amusemens du public. Ce n'étoit pas là le caractère de son successeur ; mais Tibère n'osoit encore sevrer des plaisirs un peuple depuis si long-temps en possession d'être gâté.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

LV. Sous le consulat de Drusus César & de Caius Norbanus, quoique la guerre ne fût pas finie, on décerna le triomphe à Germanicus. En attendant que l'été lui permît d'exécuter de plus grands projets, il prévint l'ouverture de la campagne par une course imprévue qu'il fit chez les Cattes dès le commencement du printemps : on comptoit sur la dissension qu'entretenoient parmi ce peuple deux illustres chefs, Arminius & Ségeste, bien connus

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

des Romains, l'un par sa noire perfidie, l'autre par un attachement à toute épreuve. Arminius avoit été chez les Germains le flambeau de la guerre.

Pour Ségeste, il avertit plus d'une fois Varus qu'on tramoit une révolte; & sur-tout au dernier festin qui servit de signal pour prendre les armes il lui dit : « assurez-vous de moi, d'Arminius & des autres grands : « mettez-nous en prison; la multitude « sans chef n'osera rien entreprendre, « & vous discernerez à loisir les inno- « cens & les coupables. » Mais il falloit que Varus pérît : Arminius exécuta l'arrêt du destin. Ségeste, entraîné par l'impression générale, prit les armes comme le reste de la nation, mais sans se reconcilier avec Arminius : des intérêts domestiques achevoient de les aigrir. Arminius avoit enlevé la fille de Ségeste déjà promise; le gendre & le beau-père se détestoient; & les noeuds qui resserrent l'union des

amis, ne faiſoient qu'animer l'un contre l'autre deux ennemis déclarés.

LVI. Germanicus donne à Cécina quatre légions, cinq mille auxiliaires & les milices germaines levées en-deçà du Rhin. Il garde pour lui nombre pareil de légions & le double de troupes alliées, relève ſur le mont Taunus un fort conſtruit autrefois par Druſus ſon père, & fond dans le pays des Cattes avec la promptitude d'un éclair; nul bagage, nul obſtacle n'arrêtoit la rapidité de ſa courſe. Choſe rare dans ce climat, la sèche-reſſe étoit grande, & les rivières très-baſſes; mais comme les pluies & la crûe des eaux étoient à craindre au retour, il laiſſa derrière lui Lucius Apronius pour travailler aux chemins & aux digues.

Les Cattes nous attendoient ſi peu, qu'ils n'eurent le temps de ſauver ni leurs femmes ni leurs enfans; tout fut pris ou maſſacré: ceux qui por-toient les armes paſsèrent l'Éder à la

nage, & tirèrent ſur nous pour nous empêcher d'établir un pont; mais nos machines & nos flèches les écartèrent. Ils firent des propoſitions de paix qui ne furent pas écoutées: quelques-uns vinrent ſe rendre; le reſte abandonna les villages, & ſe diſperſa dans les bois. Germanicus brûla Mattium (c'étoit le chef-lieu de ce peuple), fit le dégât dans la campagne, & retourna vers le Rhin. Les ennemis n'inquiétèrent point l'arrière-garde, comme ils font ordinairement, lorſque leur retraite n'eſt pas une fuite, mais un ſtratagème. Les Cheruſques avoient eu deſſein de donner du ſecours aux Cattes; l'armée de Cécina, qui ſe portoit de côté & d'autre, les tint en reſpect: les Marſes, plus hardis, en vinrent aux mains & furent battus.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

LVII. Le prince étoit encore en route, quand il reçut les envoyés de Ségeſte, qui réclamoit l'aſſiſtance des Romains. Une partie de ſa nation

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

le tenoit aſſiégé. Comme Arminius conſeilloit la guerre, Arminius étoit le plus fort; car chez les Barbares, le plus déterminé paſſe toujours pour le meilleur patriote, & dans un temps de trouble ne manque jamais de prévaloir. Ségeſte avoit mis au nombre des députés Ségimond ſon fils: ce jeune homme, qui ſe rendoit juſtice, les ſuivoit d'aſſez mauvaiſe grâce; il ſe ſouvenoit que l'année où la Germanie ſe révolta, nommé pontiſe de l'autel des Ubiens, il avoit profané les marques de ſon ſacerdoce, pour aller enſuite ſe joindre aux rébelles. Comptant néanmoins ſur la clémence romaine, Ségimond s'acquitta de la commiſſion de ſon père, & fut reçu favorablement: on l'envoya ſous une eſcorte de l'autre côté du Rhin.

La deſtinée de Ségeſte intéreſſoit les Romains. Germanicus retourne donc ſur ſes pas, attaque les aſſiégeans, délivre la place. Ségeſte en

sortit pour venir au camp des Romains avec une multitude de parens & d'autres personnes attachées à lui. De ce nombre étoient quelques femmes de distinction, entr'autres sa fille alors enceinte, plutôt animée de l'esprit d'Arminius son époux, que de Ségeste son père; sans jeter une larme, sans dire un mot pour demander grâce, elle avoit les mains collées sur sa poitrine, & les yeux attachés sur ce qu'elle portoit dans son sein: on voyoit en cette marche des dépouilles de l'armée de Varus, autrefois tombées en partage à plusieurs de ceux qui venoient maintenant se rendre à nous. Ségeste attiroit les regards par sa taille avantageuse, & par la contenance assurée d'un allié fidèle, qui n'a rien à se reprocher.

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

LVIII. « César, dit-il à Germanicus, ce n'est pas d'aujourd'hui « que je donne au peuple Romain des « preuves de mon inviolable attache- « ment. Depuis que le divin Auguste «

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

» me fit citoyen de Rome, je n'eus » d'amis ni d'ennemis que les vôtres; » je réglai toujours mes liaiſons ſur » vos intérêts. Ce n'étoit point aver- » ſion pour mon ancienne patrie; je » ſavois que les traîtres ſont déteſtés de » ceux même qu'ils ſervent: mais ſelon » moi la paix convenoit également aux » deux nations; je la préférois à la » guerre. Ce fut dans cet eſprit que » j'allai dénoncer à Varus, qui com- » mandoit votre armée, le raviſſeur » de ma fille, l'infracteur des traités, le perfide Arminius. »

« Après avoir eſſuyé l'indolence de » Varus & ſes lenteurs, voyant qu'il » s'étoit mis dans l'impuiſſance d'agir » en règle, je lui dis de nous faire tous » arrêter, moi-même, Arminius & ſes » complices. Avec quelle vivacité ne » le preſſai-je pas? j'en atteſte cette » horrible nuit: que ne fut-elle pour » moi la dernière! Tirons un voile ſur » ce qui s'eſt paſſé depuis: ce ſont des » malheurs qui ne méritent que des larmes.

larmes. Au reſte, toujours en « guerre contre Arminius, je l'ai fait « priſonnier; je l'ai tenu dans les « fers: ſa faction m'a rendu la pa- « reille. Auſſi-tôt que je puis m'adreſſer « à vous, je renonce à tout nouvel « engagement, pour reprendre les an- « ciens: je mets bas les armes, & ne « reſpire que la paix. Je ne cherche « point de récompenſe: il me ſuffit de « prouver que je ne fus jamais infidèle, « & de ménager à la nation Germa- « nique un médiateur capable de la « ſervir, en cas qu'elle aime mieux ſe « reconnoître que ſe perdre. J'implore « votre clémence en faveur d'un fils « que ſa jeuneſſe rend un peu moins « inexcuſable. Pour ma fille, elle eſt « ici par force; j'en conviens: c'eſt « à vous de balancer les raiſons qui « doivent décider de ſon ſort. Elle « eſt enceinte d'Arminius: Ségeſte lui « donna le jour. »

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

Germanicus répondit avec bonté: il promit à Ségeſte toute ſûreté pour

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

ses enfans & pour sa famille; pour lui-même un établissement solide dans la Germanie romaine: ensuite il ramena son armée, & Tibère voulut qu'il prît le titre d'*Imperator*. La femme d'Arminius accoucha d'un fils, qu'on éleva dans Ravenne, & qui devint le jouet de la fortune, comme je dirai dans le temps.

LIX. La nouvelle de Ségeste réfugié chez les Romains, & traité d'eux avec tant de douceur, flatta les esprits pacifiques, & désola les ennemis de la paix. Arminius, naturellement emporté, ne se posséda plus, quand il vit sa femme enlevée, & l'enfant qu'il en attendoit captif avant que de naître: furieux, il couroit, il voloit de tous côtés dans le pays des Chérusques, criant aux armes contre Ségeste, aux armes contre Germanicus, & les accabloit l'un & l'autre d'injures sanglantes.

« Quel père, disoit-il! quel gé-
» néral! quelle armée! Quoi! tant de

bras réunis viennent d'enlever une « femme ; & moi j'ai fait mordre « la poussière à trois légions, à trois « lieutenans de l'Empereur : car je « ne me bats point en lâche, ni contre « des femmes enceintes : j'attaque à « force ouverte des guerriers dignes de « moi. Voyez encore dans nos forêts « ces enseignes romaines que j'ai consa- « crées aux Dieux de nos pères. Que « Ségeste habite le pays des vaincus ; « qu'il redonne à son fils la livrée d'un « infame sacerdoce : jamais la Germanie « ne se lavera d'avoir enfanté ce traître « qui nous a fait voir entre le Rhin & « l'Elbe les haches, les faisceaux, l'ha- « bit romain. Si d'autres nations ne « connoissent ni supplices, ni tributs, « c'est qu'elles ont le bonheur de ne « pas connoître l'empire de Rome. « Puisque notre courage a brisé ce joug, « puisque nous nous sommes moqués, « & de cet Auguste dont ils font un « Dieu, & de ce Tibère choisi pour « le remplacer, que craignons-nous d'un «

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

» apprenti, d'un enfant, d'une armée » séditieuse ? Si vous tenez à votre » patrie, à votre famille, si vous » aimez mieux vivre sous vos loix, » que d'être bridés par des colonies, » opprimés par des tyrans, suivez plutôt » Arminius dans le chemin de la gloire » & de la liberté, que Ségeste dans le précipice d'un esclavage honteux. »

LX. A ces cris les Chérusques & leurs voisins se mettent en campagne; le brave Inguiomer, que les Romains estimoient depuis long-temps, fut entraîné dans le parti d'Arminius son neveu : cette acquisition rendit la ligue plus formidable. Germanicus comprit la nécessité de faire diversion, pour n'avoir pas à combattre tous les ennemis à la fois; il ordonne à Cécina d'aller au travers du pays des Bructères gagner les bords de l'Ems avec ses quatre légions ; à Pédo de conduire la cavalerie le long de la Frise : il s'embarque lui-même avec les quatre légions qu'il s'étoit

réservées, & traverse les lacs avec elles. AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

A jour nommé l'infanterie, la cavalerie, la flotte se rejoignirent au rendez-vous général. Les Cauques promirent des troupes auxiliaires qui furent acceptées. Les Bructères saccageoient & brûloient leur propre pays : mais Stertinius détaché par le prince avec des troupes légères, leur donna la chasse, en tua plusieurs, & trouva parmi leurs dépouilles une de nos aigles prises à la défaite de Varus. L'armée s'étant mise en marche continua sa route jusqu'aux extrémités de la contrée des Bructères : tout ce qui est entre l'Ems & la Lippe fut ravagé.

LXI. Nous n'étions pas loin des bois de Teutberg, où se voyoient, à ce qu'on disoit, les déplorables restes de Varus & de ses légions, privés de la sépulture : c'en fut assez pour inspirer à Germanicus l'empressement le plus vif de leur rendre

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

les derniers devoirs. La compassion gagne toute l'armée ; chacun s'attendrit, sur ses parens, sur ses amis, sur soi-même : on se rappelle les accidens de la guerre, le sort de l'humanité.

Après que Cécina, par ordre du général, eut pris les devans pour reconnoître les bois, pour établir des ponts sur les flaques d'eau, & des chaussées aux endroits marécageux, l'armée avança lentement dans ces lieux funestes, dont la tristesse & l'horreur étoient redoublées par le souvenir qu'ils retraçoient. On arrive au premier camp de Varus ; sa vaste enceinte & les places d'armes ne permettoient pas de méconnoître l'ouvrage de trois légions : plus loin une palissade à demi renversée, un fossé peu profond indiquoient le poste où les débris de l'armée avoient voulu se retrancher ; au milieu, la terre étoit couverte d'ossemens entassés ou épars, suivant que nos légions s'étoient dispersées pour fuir, ou ralliées pour se

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

défendre : on voyoit pêle-mêle des os de cheval, des armes briſées ; tout autour des têtes à des troncs d'arbres : près de-là ces bois ſacrés, ces autels barbares où furent immolés nos centurions & nos tribuns.

Quelques ſoldats qui s'étoient ſauvés alors, ou qui dans la ſuite avoient briſé leurs fers, peignoient en détail cette affreuſe journée. « En cet endroit périrent les commandans des légions ; en cet autre nous perdîmes nos aigles : ici Varus fut bleſſé la première fois ; là cet infortuné Romain ſe donna le coup de la mort : Arminius monta ſur ce tertre pour haranguer ; il fit dreſſer tant de gibets pour les priſonniers, creuſer tant de foſſes.... Nos aigles, nos enſeignes eſſuyèrent telle & telle inſulte de ce ſuperbe vainqueur. »

LXII. Six ans après la défaite, les ſoldats de Germanicus recueilloient les triſtes reliques des trois légions : comme ils ne pouvoient reconnoître

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

personne, tout étoit pour eux un frère, un parent, un allié: en leur rendant ce devoir ils pleuroient de tendresse & de colère, & se promettoient de les venger. Ils élevèrent un tombeau de gazon. Germanicus mit le premier la main à l'ouvrage: action d'humanité flatteuse pour les morts, intéressante pour les vivans dont il partageoit la douleur.

Tout cela déplut à Tibère, soit qu'il donnât toujours le plus mauvais tour aux actions de Germanicus, soit qu'il jugeât que le spectacle d'une armée en pièces, demeurée sans sépulture, étoit propre à décourager le soldat, à lui rendre l'ennemi plus terrible. Peut-être croyoit-il aussi qu'un général revêtu de l'augurat, cette dignité si sainte, ne devoit pas toucher aux morts.

LXIII. Germanicus se remit en route, pour chercher Arminius qui sembloit fuir les Romains, & vouloir se sauver dans des lieux inaccessibles.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

On le joignit enfin : auſſi-tôt Germanicus fait avancer la cavalerie pour le chaſſer d'une plaine qu'il occupoit. Arminius ſe reſſerre & file le long des bois : tout d'un coup il fait volte-face, & donne le ſignal aux troupes qu'il avoit embuſquées dans la forêt : ce nouveau corps met en déroute la cavalerie, qui renverſe en fuyant les cohortes détachées pour la ſoutenir : leur déſordre augmente l'effroi. L'ennemi les pouſſoit dans un marais qu'il connoiſſoit parfaitement, & d'où les nôtres auroient eu peine à ſe retirer : mais Germanicus paroît en ordre de bataille à la tête des légions : l'ennemi s'effraye à ſon tour, & le Romain ſe raſſure. Cependant il n'y eut rien de déciſif. Le prince ne tarda pas à retourner au bord de l'Ems avec toute ſon armée ; la moitié de la cavalérie eut ordre de côtoyer l'océan pour regagner le Rhin : Germanicus rembarqua ſes légions avec lui.

Quoique Cécina dût reconduire

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

les siennes par une route qu'il avoit déjà tenue, on lui recommanda de passer incessamment *les Longs-ponts*; c'est le nom d'une chaussée étroite, qu'autrefois Lucius Domitius avoit élevée entre de vastes marais. Tout le terrain que n'occupoit pas la chaussée étoit bourbeux & limonneux, en quelques endroits coupé de ruisseaux: des collines couvertes d'arbres s'élevoient insensiblement autour des marais. Arminius, plus alerte que nos troupes chargées d'armes & de bagage, les avoit gagnées de vîtesse, en prenant les plus courts chemins: il s'étoit logé dans les bois. Le temps avoit endommagé les ponts; il falloit les réparer & repousser l'ennemi tout ensemble: Cécina n'eut rien de mieux à faire que de camper sur le lieu même, & d'employer une partie de ses légions à travailler; & l'autre à se battre.

LXIV. Les Germains essayèrent de forcer les corps-de-garde qui

couvroient les travailleurs. Ils tournent de tous côtés, nous insultent, nous harcellent; le cri des combattans se mêle à celui des ouvriers: tout est contre les Romains, la profondeur du marécage, un terrain où l'on enfonce pour peu qu'on s'arrête, où l'on glisse quand on fait un pas, la pesanteur de la cuirasse, la hauteur des eaux qui ne permet point de lancer le javelot. Au contraire, les Chérusques habitués à combattre dans les marais, outre l'avantage de la taille, avoient encore celui des longues piques dont ils nous atteignoient de loin: nos légions commençoient à plier, lorsque la nuit survint à propos. Les Barbares ne l'employèrent point à se délasser; le succès les rendoit infatigables: ils firent écouler dans le vallon toutes les eaux des montagnes. Ils inondèrent ainsi le terrain que traversoit la chaussée, & noyèrent nos travaux: c'étoit à recommencer.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

Depuis quarante ans, Cécina servoit

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

en qualité de ſoldat ou de capitaine: tantôt ſecondé de la fortune, tantôt réduit à lutter contre elle, il avoit appris à ne s'étonner de rien. Toutes réflexions faites, il ne trouva point de meilleur expédient que d'abandonner la chauſſée, & de tenir les Barbares renfermés dans leurs bois, tandis que les bleſſés & le bagage paſſeroient une petite plaine qui s'étendoit entre le marais & les collines: on pouvoit abſolument y faire marcher une armée, pourvu qu'elle eût peu de front. Cécina donne l'ordre pour le lendemain: la première légion devoit être à la tête, la vingtième à la queue, la cinquième & la vingt & unième ſur les flancs.

LXV. De part & d'autre la nuit ne fut pas tranquille; les Germains la paſsèrent à table, faiſant retentir les bois de chants d'allégreſſe ou d'hurlemens terribles, répétés par les échos du vallon. Chez les Romains, des feux languiſſans, un morne ſilence,

quelques paroles à la traverse, des soldats couchés le long de la palissade ou rodant par les rues: on ne dormoit pas, mais on ne veilloit qu'à demi. Cécina eut un songe effroyable : il crut voir sortir des marais Varus tout couvert de sang, qui s'avançoit pour lui saisir le bras en lui disant, *viens à moi:* cependant Cécina, loin d'obéir, repoussa la main de Varus. On partit au point du jour : mais les deux légions destinées à couvrir les flancs quittèrent le reste de l'armée par entêtement ou par crainte, & coururent se poster au-delà du marais.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

Quoique rien n'empêchât alors de nous attaquer, Arminius aima mieux attendre. Quand il vit notre bagage dans les fossés & dans la boue, tout autour nos soldats en désordre, les enseignes confondues, chacun s'empressant pour soi-même, & presque sourd au commandement, il ordonne à ses troupes de charger. « Voilà, cria-t-il, Varus & ses légions que le «

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

destin nous livre de nouveau ». Il dit, & suivi des plus braves, il coupe notre armée & s'attache à blesser les chevaux, qui ne pouvant se soutenir sur des terres que leur sang rendoit encore plus glissantes, jettent leurs cavaliers, abattent tout ce qu'ils rencontrent, écrasent ceux qui sont tombés. Rien ne donna tant de peine que les aigles : on ne pouvoit ni les porter en avant au travers d'une grêle de traits, ni les planter dans un terrain marécageux. Cécina, pendant qu'il soutient le combat, a son cheval tué sous lui : il tombe, il est prêt d'être enveloppé, sans la première légion qui le défendit vaillamment. Nous profitames de la faute de l'ennemi, plus avide de butin que de carnage : nos légions redoublèrent leurs efforts, & enfin sur le soir elles vinrent à bout de gagner un lieu sec & découvert.

Là, ce fut nouvelle misère : il falloit élever des retranchemens, aller

chercher du gazon : les outils qui ſervent à le tailler, à fouir, à vider la terre, étoient preſque tous perdus. Nul ſecours pour les bleſſés ; point de tentes. Les ſoldats, en partageant un peu de nourriture ſouillée de boue & de ſang, déplorent le ſort de tant de milliers d'hommes, que la nuit va plonger dans des ténèbres éternelles, ou pour qui le jour ſuivant ſera le dernier des jours.

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

LXVI. Malheureuſément, un cheval échappé du piquet, & fuyant au grand galop, parce qu'on crioit après lui, renverſa quelques ſoldats qui ſe trouvèrent à ſon paſſage : là-deſſus chacun croit les Barbares dans le camp, & la frayeur eſt ſi grande, que tous s'empreſſent de courir aux portes, principalement à celle qu'on nomme Décumane, la plus éloignée de l'ennemi, la plus ſûre pour ſe ſauver. Cécina, bien aſſuré que c'eſt une vaine alarme, commande, prie, ſe jette au-devant d'eux, tâche de les

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

retenir par le bras, & pour dernier expédient se jette au travers de la porte. L'horreur de fouler aux pieds le commandant, fut une barrière que personne n'osa franchir : enfin, les centurions & les tribuns firent entendre, que l'effroi général n'avoit été qu'une terreur panique.

LXVII. Le commandant assemble tout le monde sur la place d'armes, demande qu'on l'écoute attentivement; représente la nécessité de prendre un parti vigoureux. « Point » de ressource, ajouta-t-il, que dans la » valeur, & dans une valeur dirigée » par la prudence. Attendons ici les » Barbares; ils viendront pour forcer » nos retranchemens : sortons alors de » toutes parts : cette sortie nous mène » jusqu'au Rhin. Si vous preniez la » fuite, vous trouveriez des forêts en » plus grand nombre, des marais plus » profonds, des ennemis plus terribles : » une victoire rendra vos noms immortels. » Cécina finit en leur rappelant

ce qu'ils ont de plus cher dans leur patrie, les honneurs dont ils jouiront dans l'armée; il leur montra tout du beau côté, & leur cacha le revers: ensuite il distribua les chevaux, en commençant par les siens & par ceux des principaux officiers, aux plus braves de l'armée, sans considérer autre chose que le mérite: « vous chargerez d'abord, leur dit-il, & « l'infanterie vous suivra. »

LXVIII. De son côté, l'ennemi n'étoit pas tranquille: l'espoir de vaincre, l'impatience, le partage des chefs le tenoient fort éveillé. Arminius vouloit nous laisser sortir, & nous envelopper encore, lorsque nous serions dans les mauvais pas. « Non, disoit Inguiomer, il faut investir le retranchement; nous l'em- « porterons d'emblée: on aura plus de « prisonniers: on sauvera tout le butin. » Ce conseil fut applaudi des Barbares: c'étoit le plus violent. Ils accourent dès l'aurore, jettent des claies sur nos

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

fossés, grimpent pour gagner le haut du rempart où se montroient à peine quelques soldats immobiles, qui sembloient transis de peur.

Lorsqu'on vit les Germains attachés à la palissade, on donne le signal, les clairons & les trompettes se font entendre, on sort de tous côtés en poussant des cris, on enveloppe l'ennemi par-derrière. « Lâches, disoient » les Romains, il n'est question ni de » bois ni de marais : ici, tout est pour » l'homme de cœur ; & le terrain & les Dieux. » Plus les Barbares s'étoient promis d'écraser des gens qu'ils croyoient en petit nombre, & presque désarmés, plus ils sont éblouis de l'éclat des armes, étourdis du son des trompettes : la surprise leur double les objets. Étonnés de tout dans la disgrâce, parce qu'ils ne doutoient de rien dans le bonheur, ils se laissent tuer sans résistance : les deux chefs abandonnèrent le combat, Arminius sain & sauf, Inguiomer fort blessé.

On fit main-basse sur la multitude, tant que durèrent la fureur & le jour: enfin la nuit rappela nos légions, plus couvertes de blessures, aussi mal approvisionnées que la veille: mais elles trouvèrent tout dans la victoire; abondance, vigueur & santé.

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

LXIX. En même-temps la renommée publioit que les Germains, après nous avoir enfermés & taillés en pièces, venoient envahir les Gaules: on parloit de rompre le pont du Rhin. Sans la défense d'Agrippine, il y avoit des gens que la peur rendoit assez hardis pour commettre une telle infamie: mais cette héroïne remplit alors toutes les fonctions de général: au retour des légions, elle distribua de ses propres mains des habits à ceux qui en manquoient, & des secours aux blessés. Pline, dans ses guerres de Germanie, la représente à la tête du pont, recevant l'armée qu'elle combloit de remercimens & d'éloges.

La conduite d'Agrippine fit une

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

profonde impreſſion ſur Tibère. « Tant de ſoins, diſoit-il en lui-» même, ne ſont pas ſans préten-» tions : ce n'eſt point contre les » étrangers qu'elle veut s'aſſurer des » troupes. Quelle fonction ſera déſor-» mais réſervée aux empereurs, puiſ-» qu'une femme oſe ſe montrer au » milieu des enſeignes & des aigles, » viſiter les légions en détail, com-» mencer à leur faire des largeſſes ? » Elle ne ſe montroit déjà que trop, » en promenant avec elle, vêtu comme » un ſimple ſoldat, & ſous le nom de » Céſar Caligula, le jeune fils du » commandant. Agrippine déſormais » a plus de crédit dans les armées que » les lieutenans, que les chefs : ſon nom » étouffe des révoltes, où celui de l'empereur ne pouvoit rien. » Ces réflexions étoient chargées, empoi-ſonnées par Séjan : très au fait de l'ame de Tibère, il avoit la précau-tion d'y jeter des ſemences de haine, qui devoient s'y fortifier dans le

ſecret, & produire un jour des fruits de vengeance.

LXX. Germanicus, après avoir deſcendu juſqu'à l'embouchure de l'Ems avec ſes quatre légions, crut qu'il étoit à propos de ſoulager ſa flotte, afin qu'elle voguât plus légèrement ſur une mer remplie de bas-fonds, & ſouffrît moins lorſque le reflux laiſſeroit ſes vaiſſeaux à ſec. Il donna donc à Publius Vitellius deux légions, la ſeconde & la quatorzième, pour les conduire le long du rivage.

Elles marchèrent d'abord aſſez tranquillement: le chemin étoit ſec, ou le reflux s'y faiſoit peu ſentir: mais un vent du nord impétueux venant ſe joindre à la haute marée de l'équinoxe, elles ſont pouſſées, entraînées au haſard. Les eaux gagnoient à vue d'œil: déjà l'océan, la grève, les campagnes n'offrent plus qu'un même aſpect: nul moyen de diſcerner un endroit guéable d'un gouffre, un fond ſolide d'un ſable mouvant: on eſt

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

renverſé par les vagues, englouti dans les abymes, heurté, dérouté par la rencontre du bagage, des bêtes de ſomme, des corps morts qui flottent de toutes parts. Les compagnies ſont mêlées ; les ſoldats dans l'eau juſqu'à la poitrine, quelquefois juſqu'au cou : les uns perdent terre & ſe noyent ; les autres ſont jetés au loin : on crie, on s'encourage : mais que ſert de lutter contre les flots ? Le brave, le lâche, l'habileté, la maladreſſe, la précaution, l'étourderie, tout eſt de niveau, tout eſt le jouet d'un élément furieux.

Vitellius enfin ſe ſauva ſur quelques hauteurs, où il recueillit ſes troupes. Là, ſans feu, ſans proviſions, nus, briſés, eſtropiés, ils paſsèrent une nuit cruelle. S'imaginant que leur perte n'étoit que différée, ils portoient envie à ceux que l'ennemi tient enveloppés, & qui du moins ont l'eſpérance de périr en gens de cœur. Le jour leur rendit la terre & la liberté de rejoindre

le prince, qui les attendoit avec ſa flotte à l'embouchure de l'Hunèſe. Les deux légions ſe rembarquèrent : le bruit couroit qu'elles étoient noyées ; & l'on ne fut détrompé qu'en les revoyant avec Germanicus.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

LXXI. Déjà Stertinius, dépêché pour recevoir à diſcrétion le frère & le neveu de Ségeſte, les avoit amenés dans le pays des Ubiens, où Germanicus les trouva. Ségimer (c'étoit le nom du frère) obtint ſa grâce ſans difficulté ; celle du neveu ſe fit attendre : on l'accuſoit d'avoir inſulté le corps de Quintilius Varus. Au reſte, la Gaule, l'Eſpagne & l'Italie ſignalèrent leur empreſſement pour réparer les pertes de l'armée : armes, chevaux, argent, chacune offrit ce qu'elle pouvoit donner. Germanicus les remercia de leur zèle, & n'accepta que des chevaux de guerre & des armes. Il ſecourut les ſoldats de ſon propre argent : & pour leur faire oublier leur diſgrâce par des marques de bonté

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

plus touchantes encore, il visitoit les blessés, vantoit leurs exploits, demandoit à voir leurs blessures, consoloit celui-ci par l'espérance, celui-là par l'honneur : adressant à tous la parole, montrant à tous un air d'intérêt, il les affectionnoit à sa personne, & les attachoit à leur devoir.

LXXII. Cette même année, Aulus Cécina, Lucius Apronius, & Caius Silius furent décorés des ornemens du triomphe pour les services qu'ils venoient de rendre sous les ordres de Germanicus. Tibère, souvent pressé par le peuple d'accepter le titre de père de la patrie, refusa toujours, & ne permit pas non plus que l'on jurât d'observer ses ordonnances, quoique le Sénat voulût prêter ce serment. « Tout mortel peut
» changer, disoit-il : plus j'ai reçu de
» la nation, plus je cours risque de faire des fautes. »

Avec cela, Tibère ne pouvoit persuader qu'il fût citoyen dans l'ame : car

car il avoit remis en vigueur la loi contre les crimes de lèſe-majeſté : loi connue des anciens, mais que le nouveau gouvernement appliquoit à d'autres objets. Livrer une armée aux ennemis, ſoulever la populace, abuſer de la confiance publique dans quelque partie de l'adminiſtration, en un mot, donner atteinte à la majeſté du peuple romain, c'étoient-là les crimes que puniſſoit originairement cette loi : elle ne regardoit que les actions, & laiſſoit les paroles impunies. Auguſte fut le premier qui l'étendit aux libelles diffamatoires, bleſſé des excès de Caſſius Sévérus, dont la plume avoit flétri des hommes & des femmes du premier rang. Tibère conſulté par le préteur Pompeius Macer, qui lui demanda ſi l'on recommenceroit à pourſuivre les crimes de lèſe-majeſté, répondit que l'on devoit exécuter les loix. Tibère étoit d'ailleurs aigri des vers anonymes qui couroient dans le public ſur ſa

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

fierté, sa cruauté, son antipathie contre sa mère.

LXXIII. Je vais rapporter les accusations d'une espèce toute nouvelle, dont on fit l'essai contre deux chevaliers Romains, d'une fortune médiocre, nommés Falanius & Rubrius. Il est bon d'observer ces premières étincelles de l'horrible persécution que Tibère attisa finement, qui parut ensuite s'éteindre pour se rallumer avec plus de violence, & causer un embrasement général.

Il y avoit dans toutes les maisons des sociétés particulières établies à l'honneur d'Auguste : on accusa Falanius d'avoir enrôlé parmi ses adorateurs Cassius le comédien, dont les mœurs étoient abominables : on faisoit un autre crime à Falanius, d'avoir compris dans la vente de ses jardins une statue d'Auguste qui s'y trouvoit. Pour Rubrius, on le chargeoit d'avoir profané le nom d'Auguste par un faux serment.

Tibère informé de ces procédures, écrivit aux consuls: « en plaçant mon père dans le ciel, on n'a pas voulu « tendre un piége aux citoyens: ma « mère emploie tous les ans Cassius « avec les autres gens de théâtre dans « les jeux qu'elle a consacrés à la mé- « moire du divin Auguste: les statues « des Dieux, la sienne par conséquent, « peuvent suivre le sort des maisons & « des jardins, sans que la religion y « soit intéressée: Rubrius n'est pas plus « coupable, que s'il avoit juré par « Jupiter. Laissons aux Dieux le soin « de venger les Dieux. »

LXXIV. Peu de temps après Granius Marcellus, gouverneur de Bithynie, fut accusé par son questeur Crispinus Cépio du crime de lèse-majesté. À Crispinus se joignit Romanus Hispo: celui-ci commença pour lors un métier, que le malheur des temps & l'impudence des hommes ne mirent que trop à la mode: sans biens, sans naissance, mais intrigant,

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

il se glissa dans l'esprit du prince, dont il flattoit la cruauté par des mémoires secrets; & bien-tôt il acheva de le gagner en attaquant les têtes les plus illustres: puissant auprès d'un seul, abhorré de l'univers, il fut le modèle de tant d'autres aventuriers, qui de pauvres & de rampans, devenus riches & terribles, après avoir fait périr les autres, tombèrent enfin dans le précipice qu'ils avoient creusé.

Pour revenir à Marcellus, Cépion le chargeoit d'avoir dit du mal de Tibère: comment parer à cette accusation? elle sembloit prouvée, parce que le mal étoit vrai: l'accusateur choisissoit dans les mœurs de Tibère ce qu'on en pouvoit dire de plus infame. Romanus ajouta que Marcellus avoit placé sa propre statue plus haut que celle des Césars, & décollé celle d'Auguste pour y mettre une tête de l'empereur vivant. Sur quoi Tibère sortit brusquement de son silence, & s'emporta jusqu'à crier,

que dans une affaire si grave il diroit aussi son avis hautement & après avoir juré de parler selon sa conscience: moyen sûr pour forcer tout le monde d'opiner comme lui.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

La liberté mourante donnoit encore alors des signes de vie. « César, dit Cnéus Pison, en quel rang « opinerez-vous? si vous parlez le pre- « mier, votre sentiment sera ma règle: « mais si vous opinez le dernier, peut- « être me trouverai-je, malgré moi, « d'un avis différent du vôtre. » Ce raisonnement frappa Tibère: confus de s'être indiscrètement échappé, il rentra tout d'un coup en lui-même, & souffrit que Marcellus fût absous du crime de lèse-majesté. Quant à celui de péculat, dont le même Marcellus ne put se justifier, on nomma des commissaires pour régler la restitution.

LXXV. Non content de siéger dans le Sénat, Tibère assistoit à l'audience des préteurs, se tenant au

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

coin du tribunal, pour ne point déplacer le juge. Sous ſes yeux, malgré les brigues & les ſollicitations des grands, on rendit pluſieurs jugemens équitables: la juſtice y gagnoit; mais aux dépens de la liberté. Il fit dans le même temps quelques libéralités bien placées.

Aurélius Pius imploroit la protection du Sénat, dont il étoit membre, contre les préteurs chargés du tréſor public: on refuſoit de l'indemniſer, quoique ſa maiſon eût beaucoup ſouffert du voiſinage d'un aquéduc & des réparations du grand chemin. Touché de ſes plaintes, l'Empereur paya la maiſon: il aimoit à ſe faire honneur de l'argent; & ce fut la dernière des vertus à laquelle renonça Tibère.

Propertius Céler, ancien préteur, demanda permiſſion de quitter le Sénat, n'ayant pas de quoi ſoutenir ſon rang: comme il étoit notoire que le père de Céler avoit laiſſé peu

de bien, l'Empereur aida le fils par un présent d'un million de sesterces *. D'autres tentèrent la même ressource; mais Tibère, qui par un goût de justice étroite, mettoit jusque dans ses bonnes actions de l'amertume & de la dureté, leur dit de s'adresser au Sénat, & de prouver leur besoin. Cette réponse ferma la bouche à l'indigence; on aima mieux languir & se taire, que d'acheter une gratification par l'aveu solennel de sa pauvreté.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

LXXVI. Cette même année, le Tibre enflé par des pluies continuelles, inonda tous les quartiers de Rome qui ne sont pas élevés : le séjour des eaux mina plusieurs édifices, dont la chute écrasa beaucoup de gens lorsqu'elles se furent retirées. Asinius Gallus proposa donc de consulter les livres Sybillins. Tibère ne le voulut pas; mystérieux sur la religion comme sur le gouvernement : on se contenta

* Deux cents mille livres de notre monnoie.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

de nommer deux commiſſaires, Atéius Capito, & Lucius Arruntius, pour chercher les moyens de prévenir les débordemens. La Grèce & la Macédoine, provinces du Sénat, ſe plaignoient d'être ſurchargées : pour les ſoulager, on les mit juſqu'à nouvel ordre dans le département impérial.

Druſus avoit promis des combats de gladiateurs en ſon nom, & au nom de Germanicus ſon frère : en préſidant à ces jeux, il prit trop de plaiſir à voir répandre le ſang : c'étoit du ſang le plus vil ; mais ce goût ne laiſſa pas de faire peur : on prétendit même que Druſus en avoit été blâmé par ſon père. Celui-ci ne parut point ; ſon abſence fut diverſement expliquée : les uns diſoient que tant de monde l'ennuyoit ; d'autres, qu'incapable, avec ſon humeur ſombre, de ſe donner l'air ſerein & populaire d'Auguſte, il évitoit la comparaiſon. Je ne puis croire qu'il ait voulu laiſſer à ſon fils l'occaſion de ſe montrer

cruel, & de s'attirer la haine publique; cependant on le disoit aussi.

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

LXXVII. Les désordres qu'on avoit vu commencer au théâtre l'année précédente, éclatèrent avec une nouvelle fureur : il en coûta la vie non-seulement à quelques gens du peuple, mais encore à des soldats de la garde prétorienne & à leur centurion, qui voulurent empêcher la populace de former deux partis & d'injurier les magistrats; un tribun de la même garde fut blessé.

Le Sénat prit connoissance de cette émeute : quelques-uns opinoient à rendre aux préteurs le droit de faire fustiger les comédiens; mais Haterius Agrippa, tribun du peuple, y fit opposition : ce qui lui attira de la part d'Asinius Gallus une vive réprimande. Tibère ne dit mot, charmé de voir les Pères-conscrits se repaître de ces vaines images de liberté : cependant on eut égard à l'opposition, parce qu'on avoit entendu dire au divin

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

Auguſte, que les comédiens étoient exempts du fouet : or, toute parole du divin Auguſte étoit une loi pour Tibère. On modéra le ſalaire des comédiens ; on fit un règlement pour réprimer la licence de ceux qui les ſoutenoient. En voici les articles principaux : « défenſe à tout ſénateur de » mettre le pied dans les maiſons des » pantomimes ; à tout chevalier de leur » faire cortége dans les rues : ils ne » pourront jouer que ſur le théâtre : les » préteurs auront droit de bannir les ſpectateurs inſolens. »

LXXVIII. L'Eſpagne obtint permiſſion d'élever un temple à Auguſte dans la colonie de Tarragone ; & cet exemple fut ſuivi des autres provinces. Le peuple romain demandoit qu'on le déchargeât du centième, impoſé depuis les guerres civiles ſur tout ce qui ſe vendoit. Tibère déclara par un édit que c'étoit le revenu le plus clair du tréſor militaire, qui même avec ce ſubſide manqueroit

de fonds, à moins qu'on ne donnât la vétérance seulement après vingt ans de service : ainsi l'ordonnance nouvelle, qui l'accordoit quatre ans plus tôt, ouvrage de la sédition & de la nécessité, fut révoquée comme préjudiciable au bien public.

An de J. C. 15, de Tibère, 1, 2.

LXXIX. Il fut ensuite question dans le Sénat d'un projet d'Arruntius & d'Atéius, pour diminuer les inondations du Tibre, en détournant les rivières & les lacs qui le grossissent: on écouta les députés des colonies & des municipes que ce changement intéressoit: les Florentins supplioient de considérer que leur perte étoit assurée, si l'on faisoit tomber le Clain dans l'Arne: les habitans d'Interamna remontroient de leur côté, que le dessein de couper le Nar en plusieurs ruisseaux, n'alloit à rien moins qu'à changer en marais les meilleures terres de l'Italie.

Ceux de Réate ne vouloient pas souffrir qu'on ôtât au lac Velin sa

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

communication avec le Nar: « les » eaux refoulées, disoient-ils, se feront » une autre issue, & le pays sera submergé: respectons les arrangemens » de la nature; elle entendoit mieux que » nous l'intérêt des hommes, en fixant » aux fleuves leur embouchure, ainsi » que leur source & leur cours. Rome » doit aussi quelqu'égard au culte religieux de ses alliés, qui consacrèrent » des fêtes, des bois, des autels aux » rivières de leurs pays: le Tibre lui-» même seroit indigné de se voir ravir » le tribut des fleuves qui l'environnent, & de couler avec moins de gloire. » Les remontrances des colonies, l'incertitude du succès, les idées de religion déterminèrent à laisser toutes choses au même état, conformément à l'avis de Pison.

LXXX. Poppéus Sabinus fut continué gouverneur de la Mésie, à laquelle on joignit la Grèce & la Macédoine. Une des maximes de Tibère étoit de perpétuer dans les emplois,

dans le gouvernement de telle province, dans le commandement de telle armée ceux qu'il avoit mis en place; & souvent il les y tenoit jusqu'à la mort. On allègue différentes raisons de cette conduite.

Les uns disent que pour s'épargner de nouveaux soins, il regardoit comme irrévocable ce qu'il avoit une fois arrêté; selon d'autres, par une basse envie, il craignoit de faire trop d'heureux en partageant ses bienfaits: quelques-uns jugent, qu'à force de voir finement, il avoit peine à prendre un parti; car il n'aimoit point le mérite supérieur, & ne pouvoit souffrir le vice: les sujets excellens lui faisoient craindre pour lui-même; & les mauvais, pour l'honneur du nom romain: ainsi, voulant & ne voulant pas, il en vint jusqu'à nommer gouverneurs de province, des gens qu'il avoit intention de ne laisser jamais sortir de Rome.

LXXXI. Il tint cette année les comices pour l'élection des consuls. Je

AN DE J. C. 15, DE TIBÈRE, 1, 2.

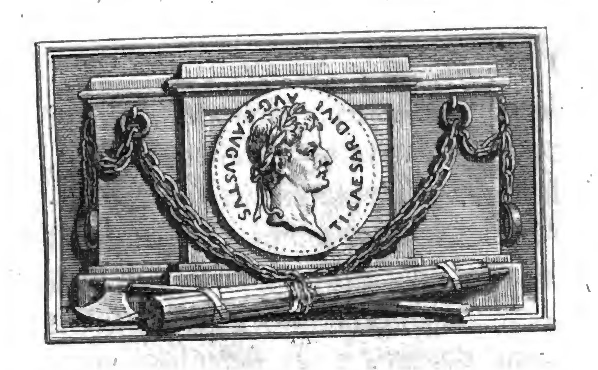
n'oserois assurer quelle forme on y suivit cette première fois, & pendant le reste de son administration, attendu la variété que je trouve dans les auteurs & même dans ses harangues. Tantôt sans dire le nom des candidats, il les désignoit clairement par leur naissance, par leur conduite, par le nombre d'années qu'ils avoient porté les armes : tantôt, sans les désigner, il les exhortoit à ne point employer la brigue, promettant de veiller lui-même à la tranquillité de l'assemblée : le plus souvent, après avoir déclaré que ceux dont il avoit dit le nom aux consuls, étoient les seuls qui se fussent présentés à lui, il ajoutoit que d'autres encore pouvoient se mettre sur les rangs, s'ils croyoient avoir assez de crédit ou de mérite : belles paroles, vain fantôme de liberté, dont les apparences trompeuses ne devoient aboutir qu'à produire un esclavage plus rigoureux.

Fin du premier Livre.



H. Gravelot inv. J. F. Rousseau Sculp.

Germanicus mourant.



ANNALES

DE

TACITE.

LIVRE SECOND.

I. SOUS le consulat de Statilius Sisenna Taurus, & de L. Libon, il s'éleva des troubles dans les royaumes d'Orient & dans nos provinces asiatiques. L'inconstance des Parthes en fut l'origine : ils méprisoient, comme étranger, quoiqu'issu

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

du ſang d'Arſace, Vonone, leur roi qu'ils étoient venu chercher à Rome, & qu'ils avoient reconnu. Nous l'avions eu long-temps en ôtage : il étoit fils du roi Phraate, que ſes ſuccès contre nos généraux n'empêchèrent point de rendre à Auguſte toutes ſortes d'hommages, &, pour s'aſſurer l'amitié du prince romain, de lui confier pluſieurs de ſes enfans : ce n'eſt pas que ce monarque nous craignît beaucoup ; mais il comptoit peu ſur la fidélité de ſes ſujets.

II. Après ſa mort & celle de deux autres rois, les grands du royaume, las de voir couler le ſang, jetèrent les yeux ſur Vonone, le plus âgé des enfans de Phraate : une ambaſſade ſolennelle vint le chercher à Rome. Auguſte, qui regarda cet évènement comme une époque glorieuſe, combla Vonone de préſens, pour en rehauſſer l'éclat : les Barbares de leur côté reçurent Vonone avec tranſport, comme ils font ordinairement leurs

nouveaux maîtres: cependant ils rougirent bientôt de leur choix.

« Que les Parthes, disoient-ils, ont dégénéré! quelle bassesse d'aller « dans un autre monde, chez nos « ennemis, mandier un roi façonné « de leurs mains, infecté de leurs « maximes! Rome compte désormais « l'empire des Arsacides au nombre de « ses provinces; elle en dispose à son « gré: qu'est devenue la gloire d'avoir « immolé Crassus, d'avoir mis Antoine « en fuite, si leurs vainqueurs souffrent « sur le trône un esclave que César a « tant d'années tenu dans les fers? »

Vonone, lui-même, achevoit de rebuter la nation par des mœurs toutes romaines, par son indifférence pour la chasse & pour les chevaux; toujours en litière lorsqu'il se promenoit dans les villes, méprisant d'un air dédaigneux les festins & les mets du pays. On se moquoit aussi des Grecs qu'il traînoit par-tout à sa suite, & du soin qu'il prenoit d'enfermer les

choſes les plus communes ; mais on ne pouvoit lui pardonner d'être acceſſible & prévenant. Des vertus inconnues paroiſſoient des vices nouveaux ; & les Parthes, à titre de mœurs étrangères, haïſſoient également en lui le bien & le mal.

III. Ils appelèrent donc Artabane, prince de la maiſon royale, élevé chez les Scythes, qui fut battu par Vonone dans une première action, revint enſuite avec de plus grandes forces, le vainquit & le détrôna. Vonone ſe réfugia dans l'Arménie ; elle étoit alors ſans roi : infidèle tantôt aux Parthes, tantôt aux Romains, elle flottoit entre les deux empires depuis la trahiſon d'Antoine, qui par des avances perfides attira le malheureux Artavaſde, roi d'Arménie, le chargea de chaînes, & finit par le maſſacrer. Artanias ſon fils, la vengeance dans le cœur, eut recours aux Parthes & régna malgré nous : mais il fut aſſaſſiné par ſa

propre famille. Auguste qui nomma Tigrane à sa place, envoya Tibère le mettre en possession: son règne ne fut pas de longue durée, non plus que celui de ses enfans, quoique selon l'usage des Orientaux le frère & la sœur mariés ensemble possédassent le royaume par indivis. Artavasde, qu'Auguste fit monter au trône, ne s'y soutint pas, & sa chute nous coûta du sang.

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

IV. Alors C. César eut commission de régler les affaires d'Arménie. Il ceignit du diadème Ariobarzane, Mède d'origine, & néanmoins agréable aux Arméniens à cause de sa bonne mine & de ses éminentes qualités. Un accident imprévu leur enleva ce prince, dont ils ne purent souffrir les enfans. Après avoir essayé du gouvernement d'une femme, nommée Erato, qu'ils chassèrent bien vîte, désunis, irrésolus, ils éprouvèrent les maux de l'anarchie sans jouir de la liberté.

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

Dans ces conjonctures, Vonone vint demander un aſyle : on le reçoit, on ſe donne à lui. Mais lorſqu'Artabane menaça, Vonone qui n'eſpéroit pas grand ſecours de l'Arménie, & qui n'en pouvoit attendre aucun des Romains, s'ils ne s'engageoient dans une guerre contre les Parthes, vint en Syrie, où le gouverneur Créticus Silanus offroit de le recevoir. Silanus le fit garder de près, lui laiſſant au reſte avec le titre de roi la pompe & l'éclat de la dignité royale. Je dirai dans la ſuite comment Vonone, pour finir ce jeu, tenta de nous échapper.

V. Tibère voyoit les troubles de l'Orient avec quelque complaiſance : c'étoit un prétexte pour arracher Germanicus à des légions faites à lui de longue main, & pour le tranſplanter dans de nouveaux gouvernemens, où ſans compter les autres riſques, il ſeroit moins à l'abri d'un coup ſecret. Mais plus Germanicus

sentoit croître l'affection des soldats, & la haine de son oncle, plus il s'occupoit des moyens d'achever promptement la guerre par une victoire complète. Ses réflexions sur les succès, sur les traverses des trois dernières campagnes, lui montroient la nécessité de changer de plan.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Les Germains toujours défaits dans une plaine, dans une bataille rangée, avoient pour eux leurs bois, leurs marécages, un été fort court, un hiver prématuré: c'étoit moins le fer de l'ennemi qui désoloit nos troupes, que la longueur du chemin, que la perte des armes: les Gaules commençoient à s'épuiser de chevaux; une longue file de bagage prêtoit aux surprises, embarrassoit en cas d'attaque: la voie de la mer pouvoit au contraire parer à tout. Par cette route ouverte aux Romains, inconnue aux Barbares, on entreroit plutôt en campagne: on embarqueroit les vivres avec les légions; en remontant les

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

rivières, ſans avoir perdu ni hommes ni chevaux, on ſe trouveroit porté, tous à la fois, dans le cœur de la Germanie.

VI. Le prince ſe fixa donc à ce projet. Par ſes ordres, tandis que P. Vitellius & Cantius vont recevoir le tribut des Gaules, Silius, Anteius & Cécina font travailler jour & nuit à conſtruire mille bâtimens (on avoit jugé que ce nombre ſuffiſoit), les uns étroits vers la poupe & vers la proue, de peu de longueur, & larges de flanc pour mieux réſiſter aux vagues, les autres à fond plat pour toucher à terre ſans ſe briſer, la plupart à double gouvernail, que les rameurs pouvoient faire aborder d'avant ou d'arrière en changeant ſoudain leur manœuvre; pluſieurs bâtimens pontés allant à voiles & à rames, propres aux tranſports des machines, des munitions, des chevaux; appareil magnifique & terrible que l'allégreſſe du Soldat rendoit encore plus frappant.

L'île des Bataves étoit le rendez-vous général : les abords en sont faciles : elle est commode pour assembler une armée, & pour la porter dans le pays ennemi : car le Rhin, après avoir coulé dans un seul lit, ou formé quelques îles médiocres, se sépare en deux fleuves à l'entrée de celle des Bataves ; l'un qui conserve le nom du Rhin & sa rapidité, va le long de la Germanie se précipiter dans l'océan ; l'autre plus large & plus tranquille, nommé le Vahal, par les habitans du pays, arrose l'extrémité de la Gaule, perd son nom dans la Meuse, & par une embouchure immense, arrive pareillement à la mer.

VII. Pendant que la flotte s'assemble, Germanicus envoie Silius avec un camp-volant, ravager le pays des Cattes : lui-même, apprenant que le fort de la Lippe est assiégé, marche au secours de la place avec six légions. Les pluies qui survinrent, obligèrent Silius de revenir peu chargé de butin ;

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

mais il emmena prisonnières la femme & la fille d'Arpus, chef de la nation des Cattes.

Germanicus, de son côté, ne put joindre les assiégeans, qui se dispersèrent au bruit de son arrivée : ils n'avoient pas laissé de détruire un ancien autel de Drusus & le tombeau de gazon élevé l'année dernière aux légions de Varus. Le prince releva l'autel, & pour honorer la mémoire de son père, il voulut que ses légions fissent une course solennelle, où lui-même il parut le premier. Il ne jugea pas à propos de rétablir l'autre monument : mais il retrancha de nouveau & mit entièrement à couvert ce qui est entre le fort d'Alisone & le Rhin.

VIII. Déjà tout étoit prêt pour l'embarquement. Germanicus fait partir d'abord les provisions, distribue sur sa flotte les légionaires ainsi que les alliés, & part avec eux. En entrant dans le canal de Drusus, il invoqua

invoqua ce héros, & le supplia de regarder avec des yeux de père, & d'animer par le souvenir de ses exemples, de ses projets, de ses ouvrages un fils qui tentoit la même entreprise que lui. Au travers des lacs, il arrive à l'Océan, gagne l'embouchure de l'Ems, débarque heureusement à la gauche de ce fleuve, & laisse sa flotte dans un lieu de même nom.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Germanicus auroit mieux fait de remonter l'Ems plus haut, & de porter ses troupes sur la rive droite, puisqu'elles devoient marcher de ce côté-là. Pour réparer cette faute, on perdit plusieurs jours à faire des ponts. Au-delà du fleuve il se trouva des flaques d'eau, que la cavalerie & les légions même traversèrent hardiment, lorsque la marée ne montoit pas encore; mais les auxiliaires de l'arrière-garde, les Bataves entr'autres, voulant braver les eaux & montrer qu'ils étoient habiles nageurs, furent mis en désordre : il y en eut même de

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

noyés. Tandis que Germanicus établissoit son camp, on lui vint apprendre la révolte des Angrivariens qu'il avoit laissés derrière lui : dans le moment, pour faire un exemple de ces perfides, il envoya Stertinius avec des troupes légères & quelque cavalerie mettre leur pays à feu & à sang.

IX. Il n'y avoit plus que le Veser entre les Romains & les Chérusques. Arminius parut sur les bords du fleuve avec les autres chefs, & demanda si Germanicus étoit arrivé: on lui répondit qu'il l'étoit. « Je le » prie de trouver bon que je parle à mon frère, dit alors Arminius. » Ce frère, nommé Flavius parmi nous, servoit actuellement dans l'armée romaine: c'étoit un homme très-connu par sa fidélité, dont même il portoit la preuve, ayant depuis quelques années perdu un oeil en combattant sous Tibère.

Avec la permission du général,

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Flavius s'avance : Arminius le ſalue, ordonne à ſes gardes de ſe retirer, & demande qu'on faſſe éloigner auſſi les archers qui bordoient le fleuve de notre côté. « Mon frère, dit Arminius, quand ils furent ſeuls, par « quel accident êtes-vous ainſi défiguré? « Par un coup que je reçus en tel lieu, « en tel combat, répondit Flavius. Mais « quelle récompenſe, dit Arminius, « avez-vous reçue pour cela ? Une « augmentation de ſolde, répartit Fla- « vius, un collier, une couronne, & « d'autres préſens militaires. » Arminius ne put s'empêcher de rire, en diſant : « c'eſt être eſclave à juſte prix. »

X. Enſuite ils parlèrent chacun ſelon ſes principes. Flavius repréſenta la grandeur romaine, la puiſſance des Céſars, leur juſtice terrible aux vaincus, leur clémence toujours prête à recevoir ceux qui ſe ſoumettent. « Ah! mon frère, ajouta-t-il, elle vous « tend encore les bras : voyez avec «

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

» quelle humanité ils traitent votre femme & votre fils. » Arminius réclama les droits de la patrie, l'ancienne liberté, les Dieux tutélaires des Germains. « Serois-tu donc in-
» sensible à la douleur d'une mère, qui
» se joint à moi pour te fléchir ? Ai-
» merois-tu mieux être regardé comme
» déserteur de ta famille, & s'il faut
» le dire, comme traître à ta nation,
que de te voir notre général ? » Insensiblement la contestation tourne en querelle.

Des injures ils alloient en venir aux mains : le fleuve ne les eût point arrêtés ; mais Stertinius accourut très-à-propos pour retenir Flavius, qui bouillant de colère, demandoit son cheval & ses armes. On voyoit sur l'autre bord Arminius menaçant : on l'entendit nous promettre qu'au premier jour il nous verroit de plus près. Aux expressions de sa langue, il en joignoit plusieurs de la nôtre, qu'il avoit apprise dans nos armées,

lorſqu'il y commandoit les troupes de ſa nation.

XI. Le lendemain les ennemis parurent au-delà du Veſer, rangés en bataille. Germanicus, perſuadé qu'un général ne devoit pas expoſer ſon infanterie au riſque d'une action, ſans avoir des ponts établis & gardés, fit paſſer à gué la cavalerie, ſous la conduite de Stertinius, & d'Emilius premier centurion, à quelque diſtance l'un de l'autre, pour diviſer les forces des Germains.

Cariovalda, ſuivi de ſes Bataves, franchit le courant à l'endroit le plus rapide, & s'élance ſur les bords. Auſſitôt les Chéruſques prennent la fuite: c'étoit une ruſe pour l'attirer dans une plaine environnée de bois. Là, ſortant de leur embuſcade, ils l'enveloppent, renverſent ceux qui veulent avancer, pourſuivent ceux qui reculent. Les Bataves ſe forment en rond pour faire face de toutes parts. On les charge de près, on les accable de

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

loin. Après avoir ſoutenu long-temps cette attaque furieuſe, Cariovalda crie à ſa troupe de fondre tous enſemble ſur l'infanterie, & de ſe faire jour au travers : il donne l'exemple, enfonce les bataillons les plus épais, a ſon cheval tué ſous lui, tombe percé de mille coups, & la plupart de ſa nobleſſe à ſes côtés : les autres échappèrent, ou par leur vigueur, ou par le ſecours de Stertinius & d'Emilius, qui arrivèrent avec notre cavalerie.

XII. Germanicus ayant paſſé le Veſer, apprit d'un transfuge, qu'Arminius avoit choiſi ſon champ de bataille ; que divers peuples l'étoient venus joindre dans une forêt conſacrée à Hercule, & qu'on attaqueroit nos retranchemens pendant la nuit. Cet avis parut véritable : il étoit confirmé par les feux que nous apercevions, & le fut encore par nos coureurs, qui s'étant approchés avoient entendu le henniſſement des chevaux & le

bruit d'une très-grande multitude qui marchoit en confuſion.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Germanicus, à la veille d'une affaire générale & déciſive, croyoit important de connoître la diſpoſition du ſoldat. « Mais, diſoit-il en lui-même, comment faire venir la vérité « juſqu'à moi? Souvent les rapports des « officiers ſont plus agréables que fi- « dèles : l'affranchi penſe toujours en « eſclave; les amis parlent en flatteurs. « Convoquez l'aſſemblée, vous n'êtes « pas mieux éclairci : quelques-uns, en « petit nombre, commencent à crier, « & tout le reſte n'eſt que leur écho. « L'unique moyen de lire dans l'ame « du ſoldat, c'eſt d'épier le moment, « où retiré dans ſa tente, loin des ſur- « veillans, à table avec ſes camarades, « il exprime naïvement ſon eſpérance « ou ſa crainte. »

XIII. A l'entrée de la nuit, le prince couvert de la dépouille d'une bête ſauvage, accompagné d'un ſeul homme, ſe dérobe de ſon pavillon,

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

& par des détours inconnus aux sentinelles, gagne les rues du camp. Il s'arrête à chaque tente, prête l'oreille & jouit de sa renommée : l'un vantoit la noblesse du général, l'autre sa bonne mine ; la plupart exaltoient son courage à toute épreuve, son humeur affable, cet héroïsme qui caractérisoit son sérieux & sa gaieté. « Par les » Dieux, il est juste de s'acquitter en- » vers lui dans la bataille : il faut im- » moler à sa gloire ces parjures, ces infracteurs des traités. »

Pendant que Germanicus faisoit sa ronde, un des ennemis qui savoit le latin, poussa son cheval jusqu'au bord de nos fossés, & cria : « de la part » d'Arminius ; on promet à tous ceux » qui passeront dans son camp, des » terres, des femmes, & cent sesterces* par jour jusqu'à la fin de la guerre. » Cet outrage embrasa la colère des légions. « Que n'est-il jour, disoit » le soldat ? que ne donne-t-on bataille?

* Vingt livres de notre monnoie.

Oui, nous prendrons leurs terres; « oui, nous entraînerons leurs femmes. « Nous en acceptons l'augure. L'ar- « gent des Germains, & les Ger- « maines, tout est à nous. » Vers la troisième veille les Barbares vinrent pour insulter nos retranchemens; mais comme ils trouvèrent les palissades bordées de soldats, & tout le monde sur ses gardes, ils s'en allèrent sans avoir tiré.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

XIV. Cette même nuit favorisa Germanicus d'un songe agréable. Dans le sacrifice qu'il croyoit offrir, le sang réjaillit sur sa robe. Livie, son aïeule en tenoit une plus belle dont elle le revêtit. Plein de cet heureux présage que les auspices secondèrent, il convoque ses légions sur la place d'armes, leur ordonne de se préparer au combat, & dans un discours prémédité leur expose de sages réflexions, assorties aux conjonctures.

« On se tromperoit, dit-il, de

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

» croire que le ſoldat Romain n'a de » ſupériorité qu'en raſe campagne. » Les forêts mêmes & les bois lui » ſont favorables, s'il veut en tirer » parti. Ces piques énormes, ces bou- » cliers démeſurés que portent les Bar- » bares, ne ſe manient pas au milieu » des arbres & des halliers avec autant » d'aiſance que nous gouvernons notre » javelot, notre épée, notre armure, » qui n'a que le volume néceſſaire pour » nous couvrir. Frappez à coups re- » doublés, pointez au viſage. Sans » caſque, ſans cuiraſſe, ils n'ont, au » lieu de boucliers garnis de fer ou de » peau, qu'un ſimple tiſſu d'oſier, ou » des planches frêles & minces, aux- » quelles la peinture donne en vain » quelque relief. Leur première ligne » eſt à-peu-près armée de piques: tout » le reſte n'a que des bâtons durcis au » feu ou de petits javelots.

» Je conviens que leur aſpect eſt » terrible; pour quelques momens ils » ſont capables d'un effort vigoureux:

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

mais la moindre blessure les met « hors de combat. Sans respect pour « eux-mêmes, sans égard pour leurs « chefs, ils s'en vont, ils se dissipent; « lâches dans le malheur, monstres de « barbarie dans le succès. Si l'ennui de « la mer, si la fatigue des marches, « vous font desirer le repos, cette ba- « taille va finir la guerre. Nous sommes « déjà plus près de l'Elbe que du Rhin. « Plus d'ennemis à combattre, pourvu « qu'ici, sur les traces de Drusus & de « Tibère, leur fils moissonne par vos « mains ces mêmes lauriers dont vous « les avez souvent couronnés. » A ces mots le soldat fit éclater son ardeur. On donna le signal de la bataille.

XV. Arminius & les autres chefs des Germains n'omettoient rien de leur côté pour inspirer chacun à ses troupes le mépris de l'ennemi. « Quels sont ces Romains que vous allez at- « taquer ? les plus poltrons de l'armée « de Varus, à qui la peur donna des « ailes; qui depuis ont mieux aimé se «

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

» révolter que de retourner à la guerre. » Maintenant le dos criblé de coups, » battus des flots & le corps brisé de » la tempête, ils reviennent s'offrir » à notre vengeance, à la colère des » Dieux. C'est un trait de désespoir. » Ils ont pris le détour de la mer, » craignant d'être rencontrés sur la route, » d'être poursuivis après leur défaite : » mais quand ils en seront aux mains, » quelle ressource pour des vaincus, » que les rames & les vents ! Souvenez-» vous seulement de leur avarice, de » leur cruauté, de leur tyrannie. Main-» tenir sa liberté ou périr avant que de » la perdre ; point de milieu pour des Germains. »

XVI. Les Barbares enflammés par ces discours demandent à se battre. On les conduit à la plaine d'Idistavise, située entre le Veser & des hauteurs. Elle est d'une figure irrégulière, suivant les coudes que fait le fleuve ou les avances que font les collines. Derrière s'élevoit une forêt

de grands arbres, dont les branches hautes & touffues laissoient au pied un terrain fort net. L'armée des Barbares occupa la plaine & l'entrée de la forêt. Les seuls Chérusques se postèrent sur les côteaux, à dessein de tomber sur nous lorsque l'action seroit engagée.

Nous marchames en cet ordre. A la tête les Gaulois & les Germains auxiliaires, suivis des archers à pied. Quatre légions ensuite avec le général, accompagné de deux cohortes prétoriennes & des cavaliers de sa garde. Après lui quatre autres légions. Enfin les troupes légères, les archers à cheval, & le reste des alliés. Chacun avoit soin de régler & de compasser sa marche, pour se trouver en ordre de bataille lorsqu'on arriveroit à l'ennemi.

XVII. Germanicus voyant s'avancer brusquement quelques bataillons de Chérusques, qui par bravade s'étoient détachés du gros, commande

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

à sa meilleure cavalerie de les prendre en flanc, à Stertinius de faire le tour avec la cavalerie légère pour charger en queue, tandis que lui-même iroit à propos attaquer de front. Sur ces entrefaites le plus magnifique des augures attira les regards du prince. Huit aigles volant à tire-d'aile se perdirent dans la forêt. « Marchez, légions, s'écria Germanicus, suivez vos » Divinités tutélaires, ces oiseaux arbitres de la fortune des Romains. »

L'infanterie charge aussi-tôt, & la cavalerie qui avoit eu le temps d'arriver donne sur les flancs & sur l'arrière-garde. Alors (chose étrange) les deux gros de l'armée ennemie se croisent en fuiant. Ceux qui sont dans la forêt se jettent dans la plaine; ceux de la plaine courent vers la forêt. Les Chérusques postés entre deux tâchoient de se maintenir: mais ils étoient poussés & chassés de leurs hauteurs malgré les prodiges que faisoit Arminius, dont la main, la voix,

la blessure soutenoient & ranimoient le combat. Il fondit sur nos archers avec tant de furie, qu'il se seroit fait jour au travers, si l'infanterie Gauloise jointe à celle de Rhétie & de Vindélicie n'étoit venue à leur secours. Néanmoins il perça par un effort extraordinaire, & la vîtesse de son cheval le sauva. Il s'étoit couvert le visage de son propre sang pour n'être point reconnu. On prétend qu'il le fut par les Cauques qui servoient dans notre armée, & qu'ils le laissèrent échapper.

La valeur ou la connivence sauva pareillement Inguiomer. On fit main-basse sur les autres. Plusieurs, essayant de passer le fleuve à la nage, furent tués à coup de trait, emportés par le courant, écrasés par la multitude des autres fuiards, ensévelis sous les bords qui s'écroulèrent à la fin. Quelques-uns grimpés au haut des arbres y cherchoient honteusement un asyle. Nos archers se divertirent à les tirer

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

comme des oiſeaux, ou bien en coupant l'arbre on ſe donnoit le plaiſir de les voir tomber. Cette victoire fut grande & nous coûta peu de monde.

XVIII. Le carnage dura depuis la cinquième heure * juſqu'à la nuit. Dans l'eſpace de dix milles la terre étoit jonchée d'armes & de corps morts. Parmi le bagage on trouva des chaînes qu'ils nous deſtinoient; tant ils ſe croyoient aſſurés de vaincre. L'armée, ſur le champ de bataille, proclama Tibère *Imperator*. Elle éleva dans le lieu même un monceau de terre & de gazon, ſur lequel on érigea un trophée des armes de l'ennemi, avec une inſcription contenant le nom des peuples vaincus.

XIX. Les pertes les plus douloureuſes, la déſolation, la ruine du pays leur inſpirèrent moins de dépit & de rage, que la vue de ce monument. Hier ils vouloient abandonner leurs foyers, ils ſe diſpoſoient à paſſer

* Onze heures du matin.

l'Elbe pour s'établir au-delà; tous veulent aujourd'hui leur revanche, tous courent aux armes, peuples, grands, jeunesse, vieillards; ils tombent à l'improviste sur l'armée romaine, & la harcellent dans sa marche.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Ils vont enfin nous attendre dans un lieu qui leur paroît avantageux; c'étoit une petite plaine humide enfermée entre le Veser & des forêts, autour desquelles régnoit un marais profond, hormis à l'endroit où les Angrivariens avoient élevé une large chaussée qui les séparoit des Cherusques. Ce fut sur cette chaussée & dans le terrain uni que se plaça l'infanterie des Germains; leur cavalerie s'embusqua dans les bois les plus proches, à portée d'envelopper nos légions par-derrière, lorsqu'elles seroient entrées dans la forêt.

XX. Germanicus étoit informé de tout. Au fait des desseins, des lieux, des délibérations publiques, des résolutions secrettes, il tournoit contre

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

l'ennemi même les ruſes de l'ennemi. Séius Tubéron fut chargé de la cavalerie & de la plaine. Les légions après avoir marché d'abord ſur la même ligne devoient ſe partager en deux corps ; l'un pour entrer de plein-pied dans la forêt, l'autre pour gravir ſur la chauſſée qui ſe trouvoit devant lui. Germanicus ſe réſerva le plus difficile & laiſſa le reſte à ſes lieutenans.

On entra d'emblée dans la forêt : mais l'attaque de la chauſſée fut une eſpèce d'eſcalade où pleuvoit une terrible grêle de coups. La partie n'étoit pas égale de près. Germanicus retire donc un peu ſes légionaires, & fait avancer les frondeurs & les machines : les javelots qu'elles lançoient eurent bien-tôt éclairci les rangs & nettoyé la tête de la chauſſée. Plus les Barbares étoient vus & remarqués, moins les coups portoient à faux. Ce poſte forcé, Germanicus donna le premier dans la forêt avec les cohortes prétoriennes ; ce fut là qu'on ſe battit corps à corps.

Derrière les Germains un marais; derrière nous le fleuve ou les montagnes: de part & d'autre impossibilité de reculer; point d'espérance que dans la valeur, ni de salut que dans la victoire.

XXI. L'ennemi ne nous cédoit point en courage; mais le genre de combat & la différence des armes nous donnoit un avantage marqué. Gênés dans un espace trop petit pour une si grande multitude, ils n'avoient la liberté ni de porter en avant ni de retirer leurs longues piques. Réduits à combattre de pied-ferme, ils ne pouvoient ni prendre leurs élans pour nous assaillir ni faire usage de leur agilité. Au contraire le soldat romain, son bouclier serré contre sa poitrine, empoignant avec force une courte épée, pointant à bras raccourci les Barbares dont la taille, dont le corps à demi-nu & le visage prêtoient aux coups, faisoit dans leurs bataillons de larges escarres.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Arminius ne montroit plus son ardeur accoutumée. Ou le danger continuel ou sa blessure encore récente l'avoit rendu moins actif. Inguiomer lui-même, qui voloit de toutes parts, étoit abandonné de la fortune sans l'être de sa valeur. Germanicus ayant ôté son casque pour se faire mieux reconnoître, crioit aux Romains: « point de quartier, je vous prie, » point de prisonniers. La guerre ne finira qu'avec cette nation. » Vers le soir il tira de la mêlée une de ses légions pour travailler au camp. Les autres se baignèrent dans le sang des Barbares jusqu'à la nuit. Notre cavalerie ce jour-là fit moins bien que l'infanterie.

XXII. Le prince donna solennellement aux vainqueurs les éloges qu'ils méritoient, & fit élever un trophée avec cette magnifique inscription. L'ARMÉE DE TIBÈRE CÉSAR APRÈS AVOIR DOMPTÉ LES PEUPLES QUI SONT ENTRE

LE RHIN ET L'ELBE, CONSACRE CE MONUMENT À MARS, À JUPITER, À AUGUSTE. Il ne se nomma point, crainte d'irriter l'envie, ou se contentant de la justice secrette qu'il se rendoit. Stertinius eut ordre de porter la guerre chez les Angrivariens, s'ils ne se hâtoient de se soumettre sans réserve. Ils se soumirent & obtinrent tout en ne refusant rien.

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

XXIII. On touchoit à la fin de l'été. Quelques légions prirent par terre la route de leurs quartiers d'hiver. Le plus grand nombre s'embarqua sur l'Ems avec le prince pour regagner l'Océan. D'abord la mer unie & paisible n'étoit agitée que du mouvement des rames & du sillage de mille vaisseaux : mais tout-à-coup un amas de nuages sombres d'où sort une grêle effroyable, les vagues de tous côtés soulevées par les vents les plus opposés, dérobent la vue des objets & déroutent les pilotes. Le soldat,

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

novice dans les dangers de la mer; trouble les matelots. Ses frayeurs, ses services mal-entendus empêchent ou gâtent les manœuvres des plus habiles. Enfin le vent du midi s'empare seul de la mer. Refoulé par les montagnes de la Germanie, par ses fleuves profonds, par une traînée immense de nuages, & devenu plus violent encore par le voisinage du nord dont il emprunte le souffle glacial & perçant, il enlève & disperse notre flotte, en pousse une partie au travers de la haute mer, & l'autre sur des îles bordées de rochers escarpés ou d'écueils cachés sous les eaux.

On évita de toucher, & ce fut avec des peines infinies : mais au changement de la marée, lorsque le flot & le vent n'eurent plus qu'une même direction, il ne fut possible ni de demeurer sur les ancres, ni de vider l'eau qui gagnoit de toutes parts. Elle entroit par les bords : les vagues venoient fondre sur le tillac.

Chevaux, bêtes de ſomme, bagage, les armes mêmes, tout fut jeté à la mer pour ſoulager les vaiſſeaux.

XXIV. Autant que la fureur de l'Océan ſurpaſſe celle des autres mers, & le climat de Germanie la rigueur des autres climats, autant ce déſaſtre l'emporta ſur tous les malheurs de même eſpèce & pour la grandeur & pour la ſingularité. De toutes parts ou des rivages ennemis ou une mer profonde & ſi vaſte, qu'il n'eſt plus, à ce qu'on croit, de terre au-delà. Divers bâtimens coulèrent à fond. La plupart furent jetés ſur des îles écartées & déſertes où nos ſoldats moururent de faim, excepté ceux qui ſe nourrirent de la chair des chevaux noyés que les flots pouſsèrent aux mêmes endroits.

La trirème que montoit Germanicus étoit abordée ſeule au pays des Cauques. Pendant tout ce temps-là, jour & nuit à la découverte ſur la pointe des rochers & ſur les bords

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

de la côte les plus élevés, il crioit ſans ceſſe qu'il étoit cauſe de la perte de tant de braves gens, & vouloit s'enſévelir avec eux au fond des abymes. Ses amis eurent bien de la peine à le retenir. Enfin le vent changea. On vit arriver des vaiſſeaux à la faveur de la marée, mais étrangement délabrés. Peu de rames; des habits pour toutes voiles; les plus foibles remorqués par ceux qui avoient un peu moins ſouffert. Germanicus les fit radouber à la hâte & les dépêcha pour viſiter ſoigneuſement les îles. Il recueillit ainſi la meilleure partie de ſes ſoldats.

Les Angrivariens ſoumis depuis peu nous en rendirent pluſieurs dont ils avoient payé la rançon à des peuples plus reculés : & les petits rois de la Bretagne nous en renvoyèrent quelques autres que la tempête avoit portés juſque-là. Celui qui revenoit du pays le plus lointain contoit le plus de merveilles. Effets prodigieux des coups de

de vents & de mer, oiseaux singuliers, monstres marins, composés bizarres de l'homme & de la bête; ils avoient vu tout cela, ou la peur l'avoit vu pour eux.

XXV. Si la perte de notre flotte releva les espérances de l'ennemi, elle réveilla l'activité de Germanicus pour les rabattre. Il envoie C. Silius contre les Cattes avec trente mille hommes de pied & trois mille chevaux, & va fondre lui-même sur les terres des Marses avec une armée plus puissante. Malovendus leur chef venoit de se donner à nous. On apprit de lui que l'aigle d'une des légions de Varus étoit enterrée dans un bois sacré du voisinage, & gardée par un corps de troupes assez peu nombreux. Aussitôt deux détachemens sont commandés, l'un pour attaquer les ennemis de front & les attirer hors de leur poste, l'autre pour entrer dans le bois par-derrière, déterrer l'aigle & l'enlever. Tous deux réussirent.

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

Le prince encore animé par ce ſuccès pénètre dans le pays, fait le dégât, extermine les Barbares qui n'osèrent en venir aux mains ou furent toujours battus, & dont au rapport des priſonniers la conſternation n'avoit jamais été ſi grande. Les peuples diſoient hautement : « les Romains ſont » invincibles & ſupérieurs à tous les » revers. Ils ont perdu leur flotte, leurs » chevaux, leurs armes. Nos rivages » ſont couverts de leurs morts ; & les » voilà qui reviennent à la charge. Même » fierté, même bravoure. Ce qui de» voit les anéantir ſemble les avoir multipliés. »

XXVI. Après cette expédition nos troupes regagnèrent leurs quartiers, enchantées d'avoir contrebalancé par le bonheur de leurs armes les diſgrâces de la mer. Germanicus acheva de les leur faire oublier par ſes largeſſes. Tous, chacun ſuivant ſa propre déclaration, reçurent la valeur de ce qu'ils avoient perdu. Il

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

demeuroit pour certain que la conſtance des ennemis étoit ébranlée, qu'ils parloient entre eux de nous demander la paix, & qu'une campagne de plus pouvoit terminer la guerre. Mais l'Empereur écrivoit ſouvent à Germanicus de venir enfin recevoir les honneurs du triomphe qu'on lui avoit décernés.

« Vous en avez aſſez fait, lui diſoit-il, ce ſeroit déſormais braver la « fortune. Vous avez livré de grandes « batailles ; & la victoire ne vous a « jamais abandonné. Songez cependant « que nous n'avons pas été toujours heu- « reux. C'eſt la faute des vents & des « flots : mais ils nous ont cruellement « maltraités. Dans les neuf voyages « que j'ai faits en Germanie par ordre « du divin Auguſte, la prudence m'a « plus ſervi que la force. C'eſt ainſi « que j'ai ſoumis les Sicambres & ré- « duit les Suèves avec Maroboduus à « nous laiſſer en paix. Maintenant que « Rome eſt vengée, nous pouvons bien «

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

» aussi nous reposer sur les Chérusques & sur les autres du soin de se déchirer eux-mêmes. »

Comme Germanicus insistoit, & demandoit encore un an pour mettre la dernière main à son ouvrage, Tibère attaqua plus vivement sa modestie par l'offre d'un deuxième consulat, que Germanicus exerceroit en personne. « Si la guerre continue, » ajoutoit l'Empereur, laissez à Drusus » votre frère l'occasion de se signaler. » La République n'a présentement d'ennemis que les Germains. Où voulez-vous qu'il puisse mériter le nom » d'*Imperator*, & cueillir quelques lauriers? » Le prince ne balança plus, quoiqu'il vît bien que c'étoient des prétextes dont la jalousie se servoit pour lui ravir une gloire toute acquise.

XXVII. Vers ce temps-là Drusus Libo, de la famille des Scribonius, fut accusé de former un projet contre l'État. Je vais raconter avec soin l'origine, la suite & la fin de cette

affaire, parce qu'elle eſt l'époque des inventions déteſtables qui ont déchiré le ſein de la République ſi cruellement & ſi long-temps. Firmius Catus, ſénateur, l'intime ami du jeune Libon, acheva de déranger cette tête inconſidérée & ſuſceptible de chimères. A force d'étaler à ſes yeux & Pompée ſon biſaïeul, & ſa tante Scribonia, première femme d'Auguſte, & les Céſars ſes proches parens, & la foule d'images qui rempliſſent ſa maiſon, Catus l'enivre tellement de ſes hautes deſtinées, qu'il lui perſuade d'écouter les promeſſes des aſtrologues, de recourir aux magiciens & même aux interprètes de ſonges. Il l'encourage à faire grande dépenſe & beaucoup d'emprunts, eſt lui-même de moitié dans les débauches, dans les engagemens de Libon; le tout à deſſein de multiplier les preuves, & d'enlacer ſi bien la victime qu'elle ne puiſſe échapper.

XXVIII. Quand ce miſérable

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

eut aſſez de témoins, entr'autres quelques eſclaves inſtruits des ſecrets de leur maître, il fait demander audience à l'Empereur, & l'informe en gros de l'affaire par Veſcularius Flaccus, chevalier romain, qui approchoit Tibère de plus près. Tibère ne mépriſa point l'avis, mais refuſa de parler à Catus, diſant qu'on pouvoit fort bien s'expliquer par la même voie.

Pendant ce commerce l'Empereur décore Libon de la préture, l'admet ſouvent à ſa table, ſans laiſſer entrevoir le moindre ſigne de colère, ni ſur ſon viſage ni dans ſes propos. Il la gardoit toute entière au fond de ſon ame, & pouvant arrêter les diſcours & les pratiques de Libon, il aimoit mieux les ſavoir. Enfin un nommé Junius, qu'on ſollicita d'évoquer les ombres des morts, alla déclarer le fait à Fulcinius Trio, homme à talens, célèbre entre les accuſateurs, avide de mauvaiſe renommée.

Auſſitôt Fulcinius intente action, préſente requête aux conſuls, demande que l'affaire ſoit portée au Sénat. On le convoque, & l'on avertit que c'eſt pour délibérer ſur un cas important & atroce.

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

XXIX. L'accuſé, couvert d'habits convenables à ſa diſgrâce, accompagné de femmes du premier rang, ſe traînoit de maiſon en maiſon pour implorer l'aſſiſtance de ſes parens & la pitié de quelque orateur, qui dans une conjoncture ſi critique voulût bien lui prêter ſa voix. Refus par-tout, prétextes différens, même crainte. Le jour de l'aſſemblée Libon dans des tranſes mortelles, accablé de ſon malheur, ou ſelon d'autres, feignant d'être malade, eſt porté dans une litière à l'entrée du Sénat. Là, ſoutenu par ſon frère, il tend les mains vers l'Empereur, & tâche de l'attendrir par ſes prières. Le viſage de l'Empereur ne changea point. Tibère entre, & lit tout haut les

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

requêtes des accusateurs, ainsi que leurs noms, avec l'air impartial d'un juge qui ne veut ni affoiblir les charges ni les aggraver.

XXX. Aux premiers accusateurs Fulcinius & Catus, il s'en étoit joint deux autres, Fontéius Agrippa & C. Vibius. Tous quatre se disputoient l'honneur de porter la parole. Enfin Vibius, attendu que pas un ne vouloit céder, & que Libon étoit entré sans avocat, offrit de déduire séparément tous les chefs avec les preuves. Entre autres pièces il en produisit une qui prouvoit, que Libon avoit poussé l'extravagance, jusqu'à demander aux devins, si jamais il auroit assez d'argent pour en couvrir la voie Appienne de Rome à Brindes. Ce mémoire étoit plein d'imaginations pareilles, aussi folles, aussi creuses, &, pour peu qu'on eût d'indulgence, aussi dignes de pitié.

Il est vrai que dans une de ces pièces on avoit ajouté aux noms des

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

Césars & de quelques sénateurs des apostilles sanglantes ou énigmatiques. Vibius soutenoit à l'accusé qu'elles étoient de sa main. Celui-ci le nioit, & l'on fut d'avis d'appliquer à la question quelques-uns de ses esclaves, qui reconnoissoient son écriture. Mais comme un ancien décret du Sénat défendoit de forcer ainsi l'esclave à déposer contre son maître, Tibère fécond en subtilités inventa sur le champ une jurisprudence nouvelle. Il fut ordonné que Libon vendroit ses esclaves à la République : admirable expédient pour les mettre à la torture sans contrevenir à l'ancien décret. L'accusé voyant le tour que prenoit l'affaire, demande un jour de délai. Il l'obtient, & revenu chez lui, charge P. Quirinius, son parent, de faire auprès de l'Empereur une dernière tentative. La réponse fut, qu'on devoit implorer la clémence du Sénat.

XXXI. Pendant ce temps-là une troupe de soldats investissoit la

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

maiſon. Des appartemens on pouvoit les voir, on pouvoit entendre le bruit qu'ils faiſoient dans l'avant-cour. Libon avoit commandé un feſtin pour dire adieu aux plaiſirs de la vie. Ce feſtin lui devient un ſupplice. Il crie que l'on ſe hâte de lui donner la mort, prend la main de ſes eſclaves, y met une épée. Les eſclaves en ſe débattant, en fuyant renverſent la lumière de deſſus la table. Dans ces ténèbres, qui ſont déjà pour lui celles du tombeau, Libon ſe perce de deux coups. Au cri qu'il pouſſe en tombant, ſes affranchis accoururent; & les ſoldats le voyant bleſſé à mort ſe retirèrent. On ne laiſſa pas de ſuivre le procès avec la même rigueur. Après la condamnation, Tibère jura qu'il auroit demandé pour Libon grâce de la vie, ſi Libon ne s'étoit hâté de ſe faire juſtice.

XXXII. Ses biens furent partagés entre ſes accuſateurs; & ſans attendre les comices on donna la

préture à ceux qui étoient membres du Sénat. Défense aux parens de Libon de faire porter son image aux pompes funèbres : ce fut l'avis de Messalinus Cotta. Le surnom de Drusus interdit à la famille Scribonia ; ce fut l'avis de Cnéus Lentulus. Prières solennelles en action de grâce pendant plusieurs jours : Pomponius Flaccus les proposa. Gallus Asinius, Papius Mutilus, L. . . & L. Apronius ajoutèrent qu'on offriroit des dons à Jupiter, à Mars, à la Concorde, & qu'on fêteroit désormais les ides de septembre *, jour où Libon s'étoit donné la mort.

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

Je rapporte à dessein ces avis & ces bassesses. Il est bon de savoir que la flatterie est un mal ancien parmi nous. Le Sénat rendit aussi des arrêts pour chasser d'Italie les astrologues & les magiciens. Deux furent condamnés à mort. On précipita L. Pituanius de la roche Tarpéienne, & P. Marcius fut exécuté selon l'ancien usage, hors

* Le 13 de septembre.

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

de la porte Esquiline, en présence du peuple romain, que les consuls firent convoquer au son des trompettes.

XXXIII. Dans l'assemblée suivante, Q. Hatérius consulaire, Octavius Fronto ancien préteur, s'élevèrent fortement contre le luxe. La vaisselle d'or fut défendue, & la soie interdite aux hommes comme une parure qui les dégradoit. En opinant, il étoit encore ordinaire de s'écarter de l'objet précis de la délibération, & de proposer ce qu'on croyoit avantageux à la République. Fronton usa de ce droit & demanda qu'on fixât la quantité de vaisselle d'argent, le prix des meubles, le nombre des esclaves.

Asinius Gallus discourut contre ce projet. « Que l'on remonte, dit-il, » à notre manière de vivre la plus ancienne, on verra que de tout temps » les richesses des particuliers se sont » accrûes avec l'empire. Autre étoit la » fortune des Fabrices, autre celle des

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Scipions ; toujours en proportion « avec celle de l'État. Les familles « furent à l'étroit, tant que la Répu- « blique fut pauvre. Depuis qu'elle « s'est élevée au degré d'opulence où « nous la voyons, chaque citoyen a « pris quelque essor. Dans le train, « dans les meubles précieux, dans les « choses d'usage, il n'y a rien de trop « ni de trop peu que relativement aux « conditions. Si la loi veut que les « sénateurs & les chevaliers aient plus « de revenu que le simple citoyen, ce « n'est pas qu'elle les croie d'une autre « espèce. Mais de même qu'elle leur « accorde des prééminences & des dis- « tinctions, elle leur facilite aussi les « moyens de se procurer les délassemens « de l'esprit, & les secours utiles à la « santé. Seroit-il juste que les prin- « cipaux membres de la République, « toujours accablés de soins, toujours « environnés d'écueils, fussent privés « des agrémens de la vie, qui peuvent « leur rendre le travail supportable, & «

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

» les éblouir ſur le danger de leur état ? »

L'orateur du luxe n'eut pas de peine à perſuader. Les uns confeſſèrent leurs vices en y donnant des noms honnêtes, & les autres qui ne dirent mot leur reſſembloient. Tibère lui-même avoit ajouté, qu'actuellement il n'étoit point queſtion d'exercer la cenſure ; & que, ſi la corruption augmentoit, Rome ne manqueroit point de réformateur.

XXXIV. Dans la même ſéance L. Piſon après avoir invectivé contre les brigues des élections, contre la vénalité de la juſtice, contre la tyrannie des orateurs toujours menaçans & prêts d'accuſer quiconque avoit le malheur de leur déplaire, proteſta qu'il abandonnoit la ville pour vivre déſormais inconnu dans une campagne éloignée, à l'abri de tant d'horreurs. Il quitta ſa place, & de ce pas il ſortoit de l'aſſemblée. Cette ſcène émut Tibère, qui non content

d'adoucir Pison par des paroles obligeantes, mit en mouvement toute la famille pour le retenir à quelque prix que ce fût.

Le même Pison ne tarda pas à montrer aussi librement son chagrin dans un procès avec Urgulanie, qu'il assigna pour une dette. Au lieu de répondre, cette femme altière, que l'amitié de Livie mettoit au-dessus de toute règle, se fit porter au palais de l'Empereur, d'où elle bravoit Pison & les loix. Pison continua de poursuivre, quoique Livie se plaignît qu'on lui manquoit à elle-même, qu'on l'outrageoit personnellement. Tibère promit d'aller au tribunal du préteur recommander par sa présence le bon droit d'Urgulanie, persuadé qu'en pareil cas c'étoit l'unique complaisance qu'un prince citoyen dût à sa mère. Il sortit de son palais, à pied. La garde avoit ordre de suivre de loin. On le voyoit au travers d'une foule de peuple accourue sur

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

son passage, marcher lentement, le visage composé, s'entretenant avec ses amis le long du chemin. D'un autre côté Pison tenoit ferme contre sa famille, qui s'efforçoit de lui arracher un désistement.

Enfin, Livie envoya la somme qu'on demandoit à sa favorite; & tel fut le dénouement de l'affaire, qui finit assez glorieusement pour Pison, & rehaussa Tibère dans l'estime du public. Au reste, cette Urgulanie abusoit de la faveur avec une telle insolence, qu'étant assignée comme témoin dans une affaire pendante au Sénat, elle dédaigna d'y comparoître. Il fallut qu'un des préteurs allât chez elle recevoir sa déposition: & néanmoins on n'avoit jamais dispensé les vestales mêmes, lorsqu'elles étoient appelées en témoignage, de se présenter devant les tribunaux.

XXXV. Le Sénat prit cette année des vacances à l'ordinaire. Je n'en ferois pas la remarque sans le

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

débat de Cnéus Pison & d'Asinius Gallus à ce sujet. Tibère avoit annoncé qu'il s'absenteroit pendant quelque temps. Pison dit que cette absence étoit pour les sénateurs un motif de travailler avec plus de zèle, & qu'en se montrant capable de remplir leurs devoirs sans être soutenus des regards du prince, ils feroient honneur à la nation. Gallus voyant que Pison lui déroboit le mérite d'ouvrir un avis républicain, soutint au contraire, que rien n'étoit assez auguste ni vraiment digne de la majesté du peuple romain, que ce qu'on faisoit en présence & sous les yeux de César; qu'il falloit donc attendre son retour, & lui réserver la tenue de ces assemblées qui attiroient dans la capitale le concours de l'Italie & des provinces. Sur cela grandes altercations. Tibère écoutoit sans rien dire: mais l'avis de Gallus l'emporta.

XXXVI. Le même Gallus eut aussi quelque contestation avec Tibère,

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

pour avoir proposé de ne tenir les comices que de cinq ans en cinq ans, & d'y désigner tous les magistrats qui devoient se succéder pendant cet intervalle. Il vouloit encore que l'on assurât la préture à tout commandant de légion, qui n'auroit pas été préteur ; & que le prince nommât douze sujets pour chacune des cinq années. La proposition de Gallus portoit fort loin. Elle entamoit les ressorts les plus secrets du pouvoir impérial. En habile homme, Tibère supposa qu'on le vouloit augmenter, & se défendit de cette surcharge.

« La modestie ne me permet pas, » dit-il, de prendre sur moi tant de » nominations, tant de refus. Dans » les comices que nous tenons chaque » année, on ne fait déjà que trop de » mécontens, quoique les exclus se » consolent par l'espérance prochaine » d'être plus heureux. Quel sera leur » dépit, quand ils se verront rejetés, » non pour une année, mais pour cinq?

Pendant ce temps-là que de changemens impossibles à prévoir peuvent survenir dans les dispositions des sujets élus, dans leurs familles, dans leurs fortunes! Une place annuelle donne de l'orgueil. Que sera-ce quand la vanité pourra se repaître d'une magistrature de cinq ans? Tranchons le mot: ce seroit quintupler les magistrats; ce seroit renverser les loix, qui règlent combien de temps on doit avoir servi la patrie avant que de prétendre aux emplois, & combien de temps on doit les garder. » Par ce ton de modestie & de désintéressement Tibère para le coup, & conserva sa puissance toute entière.

XXXVII. Il secourut quelques sénateurs, qui n'étoient pas en état de soutenir leur rang: & ces traits de bonté firent paroître plus étrange la manière haute & dure dont il reçut les prières de M. Hortalus, jeune sénateur d'une naissance distinguée & d'une pauvreté très-connue. C'étoit

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

le petit-fils de l'orateur Hortensius. Auguste, pour empêcher de s'éteindre une si grande maison, avoit engagé Hortalus à se marier par le présent qu'il lui fit d'un million de sesterces *.

Un jour donc que le Sénat étoit assemblé dans le palais de Tibère, Hortalus place à l'entrée de la salle ses quatre enfans, &, lorsque ce fut à lui d'opiner, il se lève & regardant tantôt l'image d'Hortensius qui brilloit parmi celles des orateurs, tantôt l'image d'Auguste : « Pères-conscrits,
» dit-il, ces infortunés, dont vous voyez
» & l'enfance & le nombre, doivent
» le jour à la volonté du prince. Il
» m'avertit d'être père, & mes ancêtres
» avoient mérité qu'on leur donnât des
» neveux. Pour moi, comme la diffé-
» rence des temps ne m'a pas permis
» de recueillir par succession, non plus
» que d'acquérir par moi-même, ni les
» richesses ni la faveur du peuple, ni

* Deux cents mille livres de notre monnoie.

l'éloquence, ce bien héréditaire de « notre maiſon, je me contentois, « réduit au néceſſaire, de vivre ſans « traîner mon nom, ſans être à charge « à perſonne. L'Empereur m'ordonna « de me marier. Voilà les fruits de « cette alliance, les rejetons de tant de « conſuls & de dictateurs. En parlant « ainſi, je ne ſonge à bleſſer qui que ce « ſoit; je ne veux qu'émouvoir la pitié. « Céſar, ſous votre heureux empire « ils parviendront aux honneurs que « vous leur donnerez. En attendant, « jetez un regard ſur les arrière-petits- « fils de Quintus Hortenſius; mettez à « l'abri de la pauvreté les nourriſſons du « divin Auguſte. »

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

XXXVIII. La bonne volonté du Sénat ne ſervit qu'à rendre l'oppoſition de Tibère plus prompte & plus vive. « Si tous les pauvres, dit-il, commencent à venir ici mandier « pour leurs enfans, on ne pourra ja- « mais raſſaſier les particuliers, & la « République ſuccombera. Lorſque nos «

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

» ancêtres permirent de s'écarter quel-
» quefois de la matière proposée, &
» de dire, au lieu d'opiner, ce qu'on
» croyoit utile à l'État, ils n'enten-
» dirent nullement qu'on abusât de ce
» privilége pour recommander ses inté-
» rêts domestiques & pour s'enrichir en
» mettant le Sénat & le prince dans
» l'odieuse alternative d'accorder ou de
» refuser. Ce ne sont pas-là des prières:
» c'est une exaction déplacée; c'est une
espèce de guet-apens. »

« Quoi! tandis que nous sommes
» assemblés pour toute autre affaire, on
» se lèvera; & par l'étalage d'une troupe
» de petits enfans on pressera le Sénat
» de façon qu'il n'ose s'en défendre: on
» se servira de lui pour me faire aussi
» violence, on forcera, pour ainsi dire,
» le trésor public. Si nous l'épuisons
» par des libéralités fastueuses, il faudra
» le remplir par des crimes. Hortalus,
» le divin Auguste vous a donné de
» l'argent; mais sans en être requis, &
» sans prétendre obliger la République

à vous en donner toujours. Autrement, plus d'émulation. Tout ſera dans la léthargie, quand on n'attendra rien de ſes talens, quand on ne craindra rien de ſa nonchalance. Tous en pleine ſécurité compteront ſur l'aſſiſtance d'autrui, nuls pour eux-mêmes, fardeaux pour l'État. »

Ces propos, & autres ſemblables, furent approuvés de ces ames baſſes, qui ſe ſont fait une loi d'applaudir les princes dans le mal comme dans le bien. Mais le grand nombre ne dit mot, ou murmura ſourdement. Tibère s'en aperçut, & dit après un moment de ſilence : « Pères-conſcrits, j'ai répondu à Hortalus. Au reſte, ſi c'eſt votre bon plaiſir, je donnerai deux cents mille ſeſterces * à chacun de ſes fils. » Le Sénat rendit grâces. Hortalus ſe tut, ſoit que la peur lui fermât la bouche, ſoit qu'au ſein de la misère il conſervât encore la noble fierté de ſes aïeux. Dans la

* Quarante mille livres de notre monnoie.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

ſuite Tibère ne s'attendrit point, & vit d'un œil indifférent la maiſon d'Hortenſius périr dans une honteuſe indigence.

XXXIX. Cette même année l'audace d'un homme de néant, ſi on ne l'avoit prévenue, plongeoit la République dans les malheurs des guerres civiles. Le nommé Clémens, eſclave d'Agrippa le poſthume, apprenant la mort d'Auguſte, conçut un projet qui n'étoit pas d'un eſclave. Il entreprit d'aller dans l'île de Planaſie enlever ſon maître, par adreſſe ou par force, pour le conduire aux armées du Rhin. La lenteur d'un vaiſſeau marchand fit manquer le coup. Lorſque Clémens arriva, le jeune prince venoit d'être maſſacré. L'eſclave imagine alors de tenter une aventure plus grande & plus périlleuſe, de ſe donner pour Agrippa, dont il avoit à-peu-près l'âge & la figure. Il dérobe les cendres du prince, gagne le promontoire de Coſe en Étrurie,

Étrurie, & s'y tient caché dans des lieux inconnus.

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

Quand il s'eſt laiſſé croître la barbe & les cheveux, ſes émiſſaires répandent adroitement qu'Agrippa eſt plein de vie. D'abord on ſe le dit à l'oreille, comme tout ce qui bleſſe le gouvernement. Bientôt la nouvelle s'ébruite & vole de bouche en bouche, reçue avidement ici par les dupes, là par les brouillons, que leur inquiétude rend amoureux de la nouveauté. En même-temps l'impoſteur entroit dans les villes ſur le ſoir, ne paroiſſoit point en public, & faiſoit peu de ſéjour en chaque endroit. Comme la vérité gagne à ſe laiſſer approfondir, & le menſonge à ſe montrer en courant & au travers des nuages, il partoit dès qu'on publioit ſon arrivée, ou même avant qu'on la publiât.

XL. A la fin, toute l'Italie retentit du miracle qu'ont fait les Dieux pour ſauver le jeune Agrippa. La nouvelle

An de J. C. 16, de Tibère, 2, 3.

prend faveur dans la capitale. Déjà le fourbe débarqué au port d'Oſtie a été reçu par une multitude de peuple. Il eſt à Rome, il y tient des aſſemblées, & jette Tibère dans une grande perplexité. L'Empereur fera-t-il marcher des troupes pour réprimer ſon eſclave ? attendra-t-il que l'illuſion ſe diſſipe d'elle-même ? Il conſidéroit, tantôt qu'on ne doit rien négliger, tantôt qu'on ne doit pas s'alarmer de tout ; & flottoit entre le point d'honneur & la crainte. Enfin, il s'en remet à l'habileté de Salluſte.

Celui-ci choiſit deux de ſes cliens (quelques-uns diſent deux ſoldats), & leur commande d'aller trouver l'impoſteur, de feindre qu'ils ſont bien avant dans ſes intérêts, & de lui faire offre de ſommes d'argent, de leurs perſonnes, de leurs vies. Ils jouent leur rôle parfaitement. Quand ils ont ſa confiance, ils épient une nuit où le faux Agrippa n'eſt point ſur ſes gardes, prennent main-forte, le lient,

lui mettent un baillon, & le traînent au palais. On prétend que Tibère lui ayant demandé comment il étoit devenu Agrippa, ce déterminé répondit: « comme vous êtes devenu César. » On ne lui put jamais arracher le nom de ses complices. Tibère n'osa le faire exécuter en public. Il fut mis à mort dans l'intérieur du palais, & son corps emporté secrètement. Le bruit couroit que beaucoup de gens de la maison de l'Empereur, des chevaliers, des sénateurs même, avoient soutenu cet aventurier de leur argent & de leurs conseils: & cependant il ne s'en fit aucune recherche.

A la fin de l'année furent dédiés plusieurs monumens; un arc de triomphe près du temple de Saturne, en mémoire de l'expédition de Germanicus, qui venoit de recouvrer, sous les auspices de Tibère, les enseignes qu'on nous avoit prises à la défaite de Varus; un temple de la Fortune au bord du Tibre, dans les jardins

AN DE J. C. 16, DE TIBÈRE, 2, 3.

que César le dictateur avoit légués au peuple romain; un petit temple pour la famille des Jules, & une statue du divin Auguste à Bovilles.

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

XLI. Sous le consulat de C. Célius & de L. Pomponius, le septième des calendes de juin *, Germanicus triompha des Chérusques, des Angrivariens & des autres peuples qui sont entre le Rhin & l'Elbe. Comme on avoit empêché Germanicus de finir sa conquête, il l'avoit achevée au jugement du public. Les dépouilles des vaincus, d'illustres captifs, les représentations des montagnes, des fleuves, des batailles parurent dans cette pompe. Mais l'objet intéressant, & sur lequel s'ouvroient tous les yeux, étoit la personne aimable & majestueuse du triomphateur, au milieu de cinq enfans qui l'environnoient sur son char. Cependant la réflexion donnoit de secrètes alarmes. Hélas! disoit-on en soi-même, « Drusus son

* Le 26 de mai.

père, ſi cher à la nation, n'en a pas « été plus heureux. Son oncle Mar- « cellus, les délices & l'eſpérance de « Rome, périt à la fleur de l'âge. « C'eſt la deſtinée du peuple romain « de porter bientôt malheur à ce qu'il « aime. »

XLII. Tibère fit largeſſe au petit peuple de trois cents ſeſterces * par tête, au nom de Germanicus. Il ſe nomma pour être conſul avec Germanicus l'année ſuivante : tout cela ſans perſuader qu'il l'aimât ſincèrement. Auſſi le voulant écarter ſous des prétextes honorables, il en fit naître, ou ſaiſit avec empreſſement ceux que le haſard préſenta.

Depuis cinquante ans, Archelaüs régnoit en Cappadoce. L'Empereur le haïſſoit. Ce roi, pendant que Tibère fut à Rhode, s'étoit diſpenſé de lui rendre aucun hommage ; non par hauteur, mais ſur l'avis des confidens d'Auguſte, qui voyant C. Céſar au

* Soixante livres de notre monnoie.

An de J. C. 17, de Tibère, 3, 4.

comble de la faveur & chargé des affaires d'Orient, croyoient dangereux de se montrer ami de Tibère. Celui-ci, devenu le maître par la chute de la maison des Césars, engage sa mère à écrire au roi de Cappadoce : « je » ne vous dissimulerai point les mé» contentemens de mon fils ; mais vous » éprouverez sa clémence, si vous la venez implorer. » C'étoit une ruse pour tirer Archelaüs de ses états. Il ne soupçonna rien, ou craignit les voies de fait pour peu qu'il témoignât de défiance, & se rendit promptement à Rome.

Tibère, non content de le recevoir avec une extrême dureté, le fit accuser devant le Sénat de quelques crimes imaginaires, dont Archelaüs pouvoit aisément se justifier. Mais, accablé de chagrin & de vieillesse, sans compter qu'un roi n'est pas fait à se voir au niveau des autres hommes, & moins encore dans l'état le plus humiliant, il mourut : peut-être se

donna-t-il la mort. Son royaume fut réduit en province : & Tibère déclara que moyennant les revenus de la Cappadoce, au lieu du centième qu'on payoit, on ne payeroit plus que le deux-centième. Dans le même temps la mort d'Antiochus roi de Comagène, & celle de Philopator roi de Cilicie avoient rempli ces deux royaumes de troubles & de divisions. Le grand nombre souhaitoit la domination romaine; les autres vouloient qu'on s'en tînt à l'ancien gouvernement. La Syrie & la Judée, toutes deux écrasées d'impôts, demandoient une diminution du tribut.

XLIII. L'Empereur rendit compte au Sénat de ces mouvemens & des affaires d'Arménie, dont j'ai parlé. « Je ne vois, ajouta-t-il, que la prudence de Germanicus qui soit « capable de pacifier l'Orient. Pour « moi, je suis sur le retour; & Drusus « est encore trop jeune. » Ainsi, par un decret solennel, tous les pays

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

d'outremer furent confiés à Germanicus, avec une autorité ſupérieure à celle des gouverneurs ordinaires, quelque part qu'il ſe trouvât, ſoit dans les provinces impériales, ſoit dans les provinces dépendantes du Sénat. Mais Tibère avoit eu la précaution de rappeler Silanus Créticus du gouvernement de Syrie, comme tenant de trop près à Germanicus, dont Néron le fils aîné devoit épouſer la fille de ce conſulaire.

L'Empereur avoit donné la Syrie à Cnéus Piſon. C'étoit un eſprit violent, incapable d'obéir, héritier du nom & de la fierté de ſon père, cet indomptable républicain, qui ſe montra tout de feu pour le parti reſſuſcité contre Céſar en Afrique, ſuivit Brutus & Caſſius, & de retour à Rome ne daigna pas aſpirer aux charges, en ſorte qu'Auguſte lui fit la cour pour l'engager à recevoir le conſulat. A la hauteur d'un tel père le fils ajoutoit encore toute la

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

présomption que lui pouvoient inspirer & la noblesse & les biens immenses d'une femme telle que Plancine. A peine se croyoit-t-il au-dessous de Tibère. Pour les princes ses héritiers, il les voyoit d'un œil de mépris, & se croyoit fort au-dessus d'eux. Il ne doutoit pas que Tibère ne l'eût choisi pour réprimer l'ambition de Germanicus. Quelques-uns ont été jusqu'à dire que Pison avoit des ordres secrets de Tibère. Plancine en avoit certainement de Livie, qui lui recommanda de mortifier Agrippine, & de lui causer tous les chagrins qu'une femme sait donner à une femme qui lui fait ombrage.

L'intérêt caché que les uns prenoient à Drusus, & les autres à Germanicus, partageoit la cour & même la divisoit. Tibère portoit Drusus: le sang parloit en sa faveur. Quant à Germanicus, la prévention de l'oncle redoubloit l'amour qu'on avoit pour le neveu; qui d'ailleurs par la noblesse

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

de ſon extraction maternelle, petit-fils de M. Antoine, petit-neveu du divin Auguſte, l'emportoit infiniment ſur Druſus. Celui-ci avoit pour biſaïeul Pomponius Atticus, ſimple chevalier romain, dont l'image ſembloit déparer celles des Claudes. Enfin Agrippine par ſa fécondité, par une ſageſſe au-deſſus de tout ſoupçon, effaçoit la jeune Livie femme de Druſus. Au reſte, les deux princes vivoient dans une union vraiment fraternelle, & les combats qu'on ſe livroit autour d'eux n'étoient pas capables de les ébranler.

XLIV. Druſus bientôt après eut ordre d'aller en Illyrie apprendre la guerre & gagner l'affection des ſoldats. Tibère, qui voyoit dans ce jeune homme un goût trop décidé pour les plaiſirs de la ville, jugeoit auſſi plus à propos de le tenir dans un camp; & croyoit être lui-même plus en ſûreté, lorſque les légions ſeroient partagées entre ſes deux

fils. Le prétexte fut la prière des Suèves qui demandoient du secours contre les Chérusques. A peine nous étions-nous retirés de la Germanie, que n'ayant plus rien à craindre au dehors, ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres. C'est à quoi les Germains ne manquent jamais : & pour lors ces deux peuples étoient rivaux. De part & d'autre puissance égale, valeur pareille dans Maroboduus & dans Arminius les deux chefs : mais on haïssoit le premier à cause du nom de roi. On aimoit le second parce qu'il combattoit pour la liberté.

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

XLV. Ainsi, non-seulement les Chérusques & leurs alliés se réunirent sous Arminius leur ancien général, mais encore les Semnones & les Lombards, qui faisoient partie des Suèves, secouèrent le joug de leur roi, & se joignirent aux Chérusques. Par ce renfort, Arminius devenoit supérieur, sans la désertion d'Inguiomer,

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

qui le quitta pour ſe donner à Maroboduus avec tous les ſiens, uniquement par dépit. L'oncle croyoit déshonorer ſa vieilleſſe en recevant l'ordre du neveu, qu'il regardoit comme un enfant.

Les deux armées ſe rangent en bataille, & ſe flattent également de vaincre. On n'y voit point cette confuſion, qui régnoit autrefois parmi les Germains, lorſque leurs charges n'étoient que des courſes irrégulières, ou qu'ils ſe battoient par pelotons diſperſés. A force de nous avoir fait la guerre, ils ſavoient enfin ſuivre des enſeignes, ſoutenir un corps qui plioit, obéir à leurs généraux. Arminius, à cheval, viſitoit tous les quartiers, & portoit, quelque part qu'il s'arrêtât, la confiance & le courage.

« Amis, diſoit-il, nous ſommes
» les libérateurs de la patrie, les exter-
» minateurs des légions : vous êtes cou-
» verts de leurs dépouilles ; je vous vois
» leurs armes entre les mains : & vous

craindriez après cela, un Marobo- «
duus, un lâche, qui ſait fuir & qui ne «
ſait pas combattre ! Pour toute dé- «
fenſe il s'eſt caché dans la forêt Her- «
cynie. C'eſt de-là qu'il a recherché par «
des ambaſſades, acheté par des pré- «
ſens l'alliance de l'ennemi commun. «
Il faut purger la Germanie de ce «
traître, de ce ſatellite de César. Nous «
lui devons même haine, même trai- «
tement qu'à Varus. Souvenez-vous «
ſeulement de tant de batailles, dont «
le ſuccès, couronné par l'expulſion «
des Romains, prouve de reſte à qui «
l'avantage eſt demeuré. »

XLVI. Dans l'autre armée, Maroboduus ne manquoit pas de s'exalter aux dépens de ſon ennemi. Tenant Inguiomer par la main, « c'eſt, diſoit-il, dans la perſonne de
cet illuſtre guerrier que réſide toute «
la gloire des Chéruſques. S'ils ont «
quelquefois réuſſi, c'eſt qu'ils ont quel- «
quefois ſuivi ſes conſeils. Arminius eſt «
un homme ſans jugement, ſans expé- «

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

» rience, qui ſe pare des lauriers d'au-
» trui. Il ſe croit un héros pour avoir
» ſurpris trois légions par une noire
» perfidie ; trois légions ſans chef : car
» Varus, qui ne ſe défioit de rien ne
» mérite pas ce nom. Malheureux ex-
» ploit funeſte à la Germanie ; honteux
» pour Arminius dont la femme,
» dont le fils ſont encore dans les fers !
» Pour moi que Tibère avec douze
» légions venoit attaquer, j'ai conſervé
» ſans tache la gloire du nom germain.
» Nous traitames à conditions égales.
» Non, je ne rougirai jamais de vous
» avoir rendu les maîtres de faire la
» guerre aux Romains avec des forces
» entières, ou de jouir d'une paix qui
n'a point coûté de ſang. »

Outre ces aiguillons, des intérêts propres excitoient les deux armées. D'un côté, les Chéruſques combattoient pour leur ancienne réputation, & les Lombards pour leur nouvelle liberté : de l'autre, les Suèves pour étendre leur domination. Jamais il

n'y eut de bataille plus opiniâtre, ni plus indécise. De part & d'autre l'aile droite fut battue. On s'attendoit à recommencer, lorsque le roi des Suèves gagna les hauteurs & y campa. Cette retraite, qui marquoit au moins de la peur, mit insensiblement la désertion dans son armée. Craignant un abandon total, il se retira dans le pays des Marcomans, d'où il écrivit à l'Empereur. Tibère lui répondit; que les Suèves n'avoient pas droit d'implorer l'assistance du peuple romain, ne l'ayant point secouru lorsqu'il étoit en guerre contre le même ennemi. L'Empereur, comme j'ai dit, ne laissa pas d'envoyer Drusus en Illyrie pour affermir la paix.

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

XLVII. Cette même année douze villes célèbres d'Asie furent renversées par un tremblement de terre, pendant la nuit : circonstance qui rendit le désastre plus imprévu & plus affreux. Les lieux découverts où l'on se jette en pareil cas ne purent servir

An de J. C. 17, de Tibère, 3, 4.

d'asyle. La terre s'ouvroit, engloutissoit tout-à-coup. On rapporte que des montagnes s'affaissèrent, que des plaines s'élevèrent, & qu'au travers des ruines il s'élançoit des feux. La ville de Sardes, plus maltraitée qu'aucune autre fut aussi la plus soulagée. Tibère lui promit dix millions de sesterces *, & la déchargea pour cinq ans de ce qu'elle payoit, soit à la République, soit à l'Empereur. Magnésie, voisine du mont Sipyle, la plus endommagée après Sardes, reçut du secours à proportion. Temnos, Philadelphie, Eges, Apollonide, Moscène, Hyrcanie la Macédonienne, Hiérocésarée, Myrine, Cymé, Tmole eurent aussi l'exemption pour cinq ans. Le Sénat envoya M. Alétus, ancien préteur, visiter ces villes désolées, & pourvoir à leur rétablissement. Comme la province est gouvernée par un proconsul, on ne députa pas un consulaire. La

* Deux millions de notre monnoie.

jalouſie, trop commune entre égaux, eût pu traverſer le bien.

XLVIII. Cette magnificence envers les peuples fut encore rehauſſée par d'autres libéralités qui ne firent pas moins d'honneur à Tibère. Une femme opulente, nommée Émilia Muſa mourut ſans teſtament & ſans héritiers certains. Il n'étoit pas clair qu'elle appartînt à la famille d'Émilius Lépidus; & le fiſc vouloit s'emparer de cette ſucceſſion. Patuléius, chevalier romain fort riche, venoit de laiſſer une partie de la ſienne à Tibère au préjudice d'un teſtament antérieur & non ſuſpect, par lequel il avoit légué tous ſes biens à M. Servilius.

L'Empereur, après avoir dit que l'argent ne pouvoit être mieux employé qu'à ſoutenir des Servilius & des Émiles, gratifia Émilius Lépidus de la ſucceſſion réclamée par le fiſc, & voulut que le premier teſtament de Patuléius fût exécuté. En général

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

Tibère n'acceptoit ni d'héritage ni de legs, que lorſqu'il croyoit les mériter à titre d'ami. Quant aux teſtamens faits par des inconnus en faveur du prince, & dictés par la haine pour fruſtrer l'héritier légitime, il les rejetoit avec indignation. Au reſte, s'il aidoit les honnêtes gens malheureux, il n'avoit aucune pitié des mauvais ſujets, victimes de leurs prodigalités & de leurs débauches; tels que Vibidius Varro, Marius Népos, Appius Appianus, Cornélius Sylla & Q. Vitellius, qu'il fit ſortir ou laiſſa ſe retirer du Sénat.

XLIX. Pluſieurs temples anciens ruinés par le temps ou par le feu, qu'Auguſte avoit commencé de rebâtir ſe trouvoient alors achevés. Tibère les dédia, ſavoir le temple de Bacchus, de Proſerpine & de Cérès près du grand cirque (c'eſt un vœu du dictateur Aulus Poſthumius), le temple de Flore au même endroit, conſtruit par les édiles Lucius & M.

Publicius; celui de Janus, bâti dans le marché aux herbes par C. Duillius, qui le premier ſignala ſur mer les armes romaines, vainquit la flotte carthaginoiſe & mérita le triomphe naval. Pour le temple de l'Eſpérance voué par Atilius dans la même guerre, ce fut Germanicus qui le conſacra.

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

L. La loi touchant le crime de lèſe-majeſté prenoit vigueur de jour en jour. En vertu de cette loi, Apuléia Varilia fut dénoncée au Sénat pour avoir fait des railleries outrageantes du divin Auguſte, de Tibère, de Livie, & ſouillé par un adultère le ſang des Céſars. Elle étoit petite-fille d'une ſœur d'Auguſte. Sur l'accuſation d'adultère on convint de s'en tenir à la loi Julia. Quant au crime de lèſe-majeſté, l'Empereur voulut que l'on fît une diſtinction; que l'accuſée fût punie en cas qu'elle eût proféré des paroles irréligieuſes contre le divin Auguſte; mais qu'on laiſſât tomber le mal qu'elle auroit dit de Tibère.

An de J. C. 17, de Tibère, 3, 4.

Le consul ayant demandé au prince, si l'on feroit droit sur les discours injurieux à Livie, Tibère ne répondit rien pour lors : mais dans l'assemblée suivante il dit que sa mère supplioit aussi le Sénat de ne rechercher personne pour des propos tenus contre elle ; & non content de décharger Varilia du crime de lèse-majesté, il pria que pour celui d'adultère on ne la traitât pas selon la rigueur des loix. Il fut d'avis qu'on la renvoyât à sa famille conformément à l'usage ancien ; & que ce tribunal domestique la reléguât à plus de deux cents milles de Rome. On bannit d'Italie & d'Afrique Manlius l'autre coupable.

LI. La place que le préteur Vipsanius Gallus laissa vacante en mourant, fit naître une contestation sur le choix du successeur. Germanicus & Drusus (ils étoient encore à Rome), s'intéressoient vivement pour Hatérius Agrippa , proche parent de Germanicus. Néanmoins plusieurs

s'opiniâtroient à l'exclure, & réclamoient la loi, dont la diſpoſition préfère le candidat qui a le plus d'enfans. Tibère étoit charmé de voir le Sénat ſe débattre entre ſes fils & les loix. La règle céda; je n'ai pas beſoin de le dire: mais elle ſe défendit quelque temps, & la faveur ne l'emporta que d'un petit nombre de ſuffrages, préciſément comme il arrivoit lorſque les loix régnoient parmi nous.

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

LII. Cette année vit éclore une guerre en Afrique. Tacfarinas, Numide de nation, déſerteur de nos troupes auxiliaires, avoit commencé par réunir des vagabonds & des voleurs qui ſe donnèrent à lui pour vivre de pillage. Il ne tarda pas à les diſtribuer en compagnies régulières; & de chef de coureurs il ſe vit enfin général des Muſulans, nation puiſſante dont le pays confine aux déſerts d'Afrique, & ſi ſauvage en ce temps-là qu'elle n'avoit pas encore de villes.

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

Elle prit les armes, & les fit prendre aux Maures ses voisins, commandés par Mazippa. Les deux généraux partagèrent l'armée. Tacfarinas se chargea des hommes d'élite, qu'il arma comme nos soldats, & qu'il tenoit dans un camp pour les former à notre discipline. Mazippa, suivi des troupes légères, portoit de toutes parts le fer, le feu, la terreur.

Ils avoient déjà forcé d'entrer dans leur ligue les Cinithiens, peuple assez considérable, lorsque Furius Camillus, proconsul d'Afrique, marcha droit aux ennemis à la tête de sa légion & de ce qu'il avoit d'auxiliaires. Ce n'étoit qu'une poignée de monde vis-à-vis des Numides & des Maures. Mais on croyoit essentiel de ne pas effrayer les Barbares : la peur nous les eût dérobés. L'espoir de vaincre servit d'appas pour les engager à se faire battre. Tacfarinas voyant en bataille notre petite armée, la légion au centre avec les troupes légères, &

deux escadrons sur les ailes, accepta le combat, & fut défait. Ainsi la gloire militaire reparut enfin dans la maison des Furius après une longue éclipse. Depuis le libérateur de Rome & son fils héritier de son nom, ils n'avoient point eu de généraux, & celui dont je parle ne passoit nullement pour guerrier. Tibère l'en exalta plus volontiers dans le Sénat. Les Pères-conscrits décernèrent à Camille les ornemens du triomphe. Sa conduite étoit si modeste, que cette distinction ne le perdit point.

AN DE J. C. 17, DE TIBÈRE, 3, 4.

LIII. Les consuls de l'année suivante furent Tibère pour la troisième fois, & Germanicus pour la seconde. Mais ce fut à Nicopolis en Achaïe, que Germanicus prit possession de cette dignité. Il s'y étoit rendu en côtoyant l'Illyrie, après être allé voir en Dalmatie son frère Drusus. Comme Germanicus avoit essuyé deux tempêtes, l'une sur la mer Hadriatique & l'autre sur la mer Ionienne, il

AN DE J. C. 18, DE TIBÈRE, 4, 5.

An de J. C. 18, de Tibère, 4, 5.

s'arrêta quelques jours à Nicopolis pour faire radouber ſa flotte. En attendant il viſita le golfe d'Actium, célèbre par la bataille qui rendit Auguſte maître de l'empire, les monumens conſacrés par le vainqueur, & les retranchemens qu'Antoine avoit élevés ſur le rivage. Dans ces lieux, tout rappeloit à Germanicus le ſouvenir de ſes ancêtres. Pour le petit-neveu d'Auguſte, pour le petit-fils d'Antoine, quel ſujet d'agréables & de triſtes réflexions ! Il prit enſuite la route d'Athènes, & par égard pour cette fameuſe ville, notre ancienne alliée, il y parut accompagné d'un ſeul licteur. Les Athéniens le reçurent avec tout le rafinement de la flatterie grecque, &, pour en rehauſſer le prix, ils ſe décorèrent eux-mêmes de ce que leurs aïeux avoient dit ou fait de plus éclatant.

LIV. Germanicus paſſa dans l'île d'Eubée & dans celle de Lesbos, où Agrippine mit au monde Julie, qui fut

fut ſon dernier enfant. De Lesbos il fit voile vers l'Helleſpont, & viſita la côte d'Aſie, les villes de Périnthe & de Byzance, le détroit de la Propontide & l'entrée du Pont-Euxin. En ſatisfaiſant la curioſité qui le portoit à connoître par lui-même ces lieux anciens & renommés, il rémédioit aux maux des provinces affligées de troubles domeſtiques, ou tyranniſées par les magiſtrats.

Au ſortir de l'Helleſpont, il s'efforça de gagner l'île de Samothrace pour voir les myſtères qu'on y célèbre: mais un vent du nord le repouſſa vers l'Aſie. Il vit Ilion & les reſpectables antiquités d'un pays qui fut le théâtre de tant d'évènemens & le berceau des Romains; ſe rembarqua & ſuivit la côte juſqu'à Colophone, où il aborda pour conſulter Apollon dans ſon temple de Claros. Ce n'eſt point là comme à Delphes une femme qui rend les oracles; c'eſt un prêtre que l'on choiſit dans

An de J. C. 18, de Tibère, 4, 5.

certaines familles, & qu'on va d'ordinaire chercher à Milet. Ceux qui viennent consulter, ne disent à ce prêtre que leur nombre & leur nom. Il se retire dans une grotte, y boit d'une fontaine mystérieuse: ensuite, quoiqu'il ne soit communément ni poëte ni lettré, il répond en vers à la pensée de chacun. Le bruit couroit qu'il avoit prédit à Germanicus une mort prochaine, mais énigmatiquement, en style d'oracle.

LV. Pendant ce temps-là Cnéus Pison, impatient de commencer son odieux ministère, entre brusquement dans Athènes avec un fracas dont toute la ville est alarmée. Il fait contre les habitans une cruelle invective qui retomboit sur Germanicus. « L'excessive bonté de ce prince devoit-elle » humilier la majesté romaine jusqu'à » traiter avec respect, non les vrais » Athéniens, dont la race avoit péri par » tant de malheurs, mais un tas de » gens ramassés, le rebut des nations,

les alliés de Mithridate contre Sylla, « d'Antoine contre le divin Auguste? » Pison ne laissa pas de leur reprocher les faits anciens; d'avoir mal réussi dans les guerres de Macédoine, & payé d'ingratitude les meilleurs citoyens; d'autant plus aveugle dans ses reproches, qu'il étoit aussi personnellement irrité. Athènes lui refusoit la grâce d'un certain Théophile, que l'Aréopage avoit condamné pour crime de faux.

Après cette scène il s'embarque, force de voiles & de rames, & coupant au travers des Cyclades, il atteint à Rhode Germanicus. Ce prince, qui savoit déjà les hostilités de Pison, étoit si humain que le voyant prêt de périr par une tempête, qui le jetoit contre les rochers, il dépêcha des trirèmes au secours d'un ennemi dont le naufrage eût été regardé comme l'effet du hasard. Ce trait de générosité n'effleura pas l'ame de Pison. Il demeure à peine un seul jour avec le

AN DE J. C. 18, DE TIBÈRE, 4, 5.

prince, & le quitte pour arriver le premier en Syrie.

Dès qu'il a joint les légions, il s'applique à les gagner, prodigue son argent, ses caresses, sa protection aux derniers de l'armée, se défait des vieux centurions, des tribuns exacts, met à leur place ses cliens & ce qu'il connoît de plus corrompu, passe tout au soldat, la fainéantise dans le camp, la licence dans les villes, les courses & le libertinage dans les campagnes: enfin il les gâte tellement, que la multitude ne le nomme plus que le père des légions. En même-temps Plancine oubliant son sexe assistoit à l'exercice des troupes. Elle lançoit des traits malins contre Agrippine, contre Germanicus; & comme on répandoit sourdement, que tout cela ne déplaisoit point à l'Empereur, il se trouvoit même parmi les soldats attachés à leur devoir des gens capables de se prêter au mal par obéissance.

LVI. Germanicus étoit informé

AN DE J. C. 18, DE TIBÈRE, 4, 5.

de tout : cependant ſon premier ſoin fut d'aller en Arménie. Ce vaſte royaume, qui borde pluſieurs de nos provinces & s'étend juſqu'au pays des Mèdes, ſe trouve à la bienſéance des deux plus grands empires de l'univers. Rarement la nation eſt en paix avec elle-même. Jalouſe des Parthes, ennemie des Romains, elle fut de tout temps indéciſe par ſon caractère comme par ſa ſituation. Le trône vaquoit depuis la retraite de Vonone: mais tous les vœux ſe réuniſſoient en faveur de Zénon, fils de Polemon roi de Pont. Dès ſa tendre enfance Zénon avoit adopté les mœurs arméniennes. Son amour pour la chaſſe & pour les feſtins ; en un mot tous les goûts des Barbares lui avoient aſſuré le cœur des grands & du peuple.

Germanicus, étant donc arrivé dans la ville d'Artaxate, lui ceignit le bandeau royal du conſentement de la nobleſſe, au milieu des acclamations de la multitude. Les Arméniens

An de J. C. 18, de Tibère, 4, 5.

rendirent hommage à leur nouveau maître, & relativement au lieu de la cérémonie le saluèrent sous le nom d'Artaxias.

La Cappadoce avoit été réduite en province. Quintus Véranius y fut envoié comme lieutenant de l'Empereur; & pour faire espérer qu'elle seroit plus heureuse sous les Romains, on la déchargea d'une partie de ce qu'elle payoit à ses rois. La Comagène, devenue aussi province impériale, eut pour premier gouverneur Q. Servéus.

LVII. Si Germanicus s'applaudissoit d'avoir réglé par-tout avec succès les affaires de nos alliés, sa joie étoit mêlée d'amertume par le procédé du superbe Pison, qui, malgré l'ordre de conduire en Arménie quelques-unes des légions, ou de les envoier par son fils, n'avoit fait ni l'un ni l'autre. Germanicus & Pison se virent à Cyr, où la dixième légion avoit son quartier d'hiver. Ils

AN DE J. C. 18, DE TIBÈRE, 4, 5.

s'étoient tous deux monté le visage; Pison pour témoigner de l'assurance, Germanicus pour éviter l'air menaçant: & ce prince étoit, comme j'ai dit, le plus doux des hommes. Mais les amis, trop habiles dans l'art d'attiser le feu, exagéroient les torts réels, en imaginoient de nouveaux, & ne cessoient de noircir en mille manières Pison, sa femme & ses fils.

Il y eut enfin un éclaircissement sous les yeux de quelques personnes de confiance. Germanicus l'entama par ces propos où la colère perce au travers de la dissimulation. Pison répondit par les excuses les plus hautes, & l'on se quitta la haine dans le cœur. Lorsque Germanicus rendoit la justice, Pison alloit rarement au tribunal; & s'il faisoit tant que d'y paroître, on l'y voyoit toujours intraitable, toujours affichant la contradiction. Il signala sa mauvaise humeur dans un repas, que donnoit le roi des Nabathéens, où l'on fit présent d'une

An. de J. C. 18, de Tibère, 4, 5.

couronne d'or à chaque convive. Celles de Germanicus & d'Agrippine étoient fort pesantes, & les autres assez légères. « On croit apparemment, dit Pison, traiter le fils du » roi des Parthes, & non pas le fils du » prince romain. » Il jeta sa couronne, & fit une sortie contre le luxe. Germanicus étoit blessé jusqu'au vif, sans que la patience lui échappât.

LVIII. Sur ces entrefaites arrivèrent les ambassadeurs d'Artabane, roi des Parthes. Ils avoient ordre de dire, que leur maître n'oublieroit jamais l'amitié qui l'unissoit aux Romains; qu'il souhaitoit même de renouveler dans une entrevue l'alliance des deux nations; qu'il viendroit au bord de l'Euphrate pour faire honneur à Germanicus, & qu'en attendant il prioit qu'on ne tînt pas Vonone en Syrie, à portée d'entretenir des intelligences avec les grands du royaume, & de former un parti. Germanicus répondit avec majesté sur l'alliance

des Romains & des Parthes, avec décence & modeſtie ſur la viſite dont le roi vouloit l'honorer. Il envoya Vonone à Pompéiople, ville maritime de Cilicie, moins peut-être pour obliger le roi que pour braver Piſon, dont Vonone avoit gagné les bonnes grâces en le comblant d'attentions, & Plancine de préſens.

An de J. C. 18, de Tibère, 4, 5.

L I X. Sous le conſulat de M. Silanus & de L. Norbanus, Germanicus alla en Égypte pour voir les antiquités; mais il prétextoit les beſoins de la province. Il y diminua le prix des grains en ouvrant les greniers publics, & s'y fit aimer par des manières extrêmement populaires. Il marchoit dans les rues, ſans gardes, avec la chauſſure & l'habit des Grecs, prenant pour modèle la conduite que Scipion avoit tenue en Sicile, lors même que la ſeconde guerre punique duroit encore. Tibère reprit doucement Germanicus d'avoir quitté l'habit romain: mais il lui fit preſque

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

un crime d'état d'avoir osé, contre la disposition d'Auguste, mettre le pied dans Alexandrie sans permission de l'Empereur. C'est qu'Auguste, entre autres secrets du gouvernement, avoit eu pour maxime de séquestrer l'Égypte & d'en interdire l'entrée à tout sénateur, & même à tout chevalier d'une certaine distinction. En effet, quiconque se rendroit maître de cette province & de quelques places qui la ferment, soit du côté de la terre, soit du côté de la mer, affameroit l'Italie, & se maintiendroit contre les plus fortes armées avec un petit nombre de soldats.

LX. Germanicus, qui ne savoit pas encore que son voyage déplût, s'étoit embarqué sur le Nil à Canope. C'est une ville, que fondèrent les Spartiates, pour honorer la sépulture d'un pilote de ce nom, dans le temps où Ménélas voulant revenir en Grèce fut poussé dans une autre mer, & sur les côtes de la Libie. De Canope

Germanicus remonta le fleuve par l'embouchure voisine, que les habitans du pays ont consacrée à leur Hercule. Il naquit, disent-ils, dans cette contrée. C'est le plus ancien de tous, & son nom fut donné depuis aux héros qui lui ressembloient.

Le prince alla visiter les magnifiques ruines de Thèbes. Les caractères égyptiens, qu'on voyoit encore sur des monumens somptueux, attestoient quelle fut la puissance de cette capitale. Suivant les inscriptions, que se fit expliquer Germanicus par un prêtre des plus âgés, « il y avoit à Thèbes sept cents mille hommes capables de porter les « armes. A leur tête, le roi Ramsès « dompta la Lybie & l'Éthiopie, as- « sujettit les Mèdes, les Perses, les « Bactriens & les Scythes, l'Assyrie, « l'Arménie, la Cappadoce, & tout ce « qui est entre la méditerranée & le « Pont-Euxin. » On spécifioit aussi dans ces inscriptions les tributs que

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

le conquérant avoit imposés à chaque peuple, le poids d'or & d'argent, le nombre d'armes & de chevaux, la quantité d'ivoire & de parfums pour les temples, de blés & des autres choses nécessaires à la vie : richesses prodigieuses & comparables à ce que lèvent aujourd'hui sur leurs sujets ou les Parthes ou les Romains.

LXI. Le prince ne négligea pas les autres merveilles, sur-tout la statue de Memnon ; statue de marbre, qui rend un son harmonieux lorsqu'elle est frappée des premiers rayons du soleil ; les pyramides, ces montagnes de pierre élevées au milieu de sables mouvans presqu'inaccessibles, par des rois qui se piquèrent à l'envi de signaler leur opulence ; les réservoirs creusés de main d'homme pour recevoir les eaux du Nil débordé ; l'endroit où ce fleuve se resserre & se précipite ; ces abymes dont il est impossible de trouver le fond. Le terme du voyage fut Éléphantine & Syène

où finissoit pour lors l'empire romain, qui s'étend aujourd'hui jusqu'à la mer rouge.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

LXII. Cet été, pendant que Germanicus visitoit plusieurs provinces, Drusus fit un coup d'habile politique en semant la division parmi les Germains, & les acharnant à la ruine de Maroboduus, dont le trône étoit déjà fort ébranlé. Catualda, jeune homme d'une naissance distinguée parmi les Gothones, autrefois chassé de son pays par l'injustice de Maroboduus, entreprit de se venger, dès qu'il vit son persécuteur dans une position critique. Il entre à main armée sur les terres des Marcomans, débauche les grands de la nation, force la ville royale & le château qui la défendoit. Cette place étoit le dépôt de l'ancien pillage des Suèves. Le vainqueur y trouva même des vivandiers & des marchands, nés sujets de notre empire, que la liberté du commerce; l'espoir du gain,

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

l'oubli de la patrie avoient tirés de leurs provinces, & fixés en pays ennemi.

LXIII. Maroboduus sans troupes, sans états, sans autre ressource que la pitié de l'Empereur, gagne la Norique en traversant le Danube, écrit aussi-tôt à Tibère, non d'un style de fugitif ni de suppliant, mais en homme qui se souvient de sa première fortune. Il disoit que plusieurs nations tendoient les bras à un roi qui avoit joué dans le monde un rôle assez brillant; mais qu'il préféroit à tout l'amitié du peuple romain. On lui répondit qu'il trouveroit en Italie, tant qu'il y voudroit demeurer, une retraite honorable & sûre, avec l'entière liberté d'en sortir aussi-tôt que ses affaires l'appelleroient ailleurs.

Dans le discours que Tibère fit alors au Sénat (nous l'avons encore), il prétendit avoir délivré Rome d'un ennemi plus à craindre, que ne le furent jamais ni Philippe pour les

Athéniens, ni Pyrrhus & Antiochus pour nos aïeux. Il releva la grandeur du personnage & la fierté des peuples soumis à ses loix, appuia sur la situation de ses états si voisins de l'Italie, & se félicita d'avoir pris de justes mesures pour le détrôner. Maroboduus fut mis à Ravenne pour y servir d'épouvantail aux Suèves, & les tenir en respect: mais ce prince ne quitta point l'Italie pendant les dix-huit années qu'il vécut encore. Il y mourut fort baissé de réputation, parce qu'il aima trop la vie.

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

Catualda, dans une disgrâce semblable, eut un asyle pareil. Bientôt chassé par Vibilius, que soutenoient les Hermondures, il se retira chez les Romains, qui l'envoyèrent à Fréjus, colonie dans la Gaule Narbonoise. Mais, de peur que le mélange des Germains venus à la suite des princes réfugiés ne troublât la tranquillité de nos provinces, on les établit de l'autre côté du Danube, entre les

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

rivières de Marus & de Cusus, en leur donnant pour roi Vannius de la nation des Quades.

LXIV. Comme on apprit, tout à la fois, & la chute de Maroboduus, & le couronnement d'Artaxias, roi d'Arménie, le Sénat décerna l'ovation à Germanicus & à Drusus. On éleva des arcs de triomphe & des statues aux Césars, des deux côtés du temple de Mars vengeur. Tibère étoit au comble de la joie, plus jaloux de prévenir les guerres par adresse que de les terminer par des victoires. Aussi ne manqua-t-il pas d'employer ses armes favorites contre Rhescuporis roi de Thrace.

Rhémétalcès avoit régné sur toute la nation. Après sa mort Auguste partagea le royaume entre Rhescuporis & Cotys. L'un étoit frère, l'autre fils de Rhémétalcès. Les plaines fertiles & riantes, le voisinage de la Grèce, échurent à Cotys. Les cantons incultes & sauvages, bordés de nations

ennemies, furent le partage de Rhescuporis. Les deux princes ressembloient à leurs états. Cotys étoit un esprit doux & agréable. L'autre un homme féroce, avide, incapable de souffrir d'associé.

AN. DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

Au commencement ils vécurent dans une fausse union. Mais bientôt Rhescuporis sort de ses limites, veut empiéter sur les terres de son neveu, oppose les voies de fait à la résistance, d'abord avec quelque ménagement, de peur qu'Auguste, auteur du partage, ne punisse cet attentat & le mépris de son autorité. A la nouvelle du changement d'empereur, ce roi détache des brigands pour faire des courses, rase des châteaux, réduit Cotys à lui déclarer la guerre.

LXV. Tibère ne craignoit rien tant que de voir troubler les arrangemens déjà faits. Il dépêche un centurion pour défendre aux deux rois de vider leur différend par les armes. Cotys à l'instant congédie ses

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

troupes. Rheſcuporis, avec un air de ſoumiſſion, demande une entrevue, & dit que pour finir à l'amiable il ſuffira de ſe voir. On fixe ſans peine le temps & le lieu. Le traité ne tarde pas à ſe conclure : d'une part l'humeur accommodante, & de l'autre la fourberie tranchèrent les difficultés.

Rheſcuporis veut, dit-il, ſceller cette réconciliation par un banquet ſolennel. La fête dura bien avant dans la nuit. Tandis que Cotys en pleine ſécurité ſe livre aux plaiſirs de la bonne chère & du vin, on ſe ſaiſit de ſa perſonne. Inutilement il réclame les Dieux domeſtiques, les droits de la royauté, le ciel vengeur de l'hoſpitalité violée. Rheſcuporis le charge de fers. Après avoir envahi toute la Thrace, l'uſurpateur écrit à Tibère, qu'au moment de périr par une noire trahiſon, il a prévenu le traître. En même-temps, ſous prétexte d'une guerre contre les Scythes & les Baſtarnes ſes voiſins, il levoit de

nouvelles troupes & ſongeoit à ſa ſûreté.

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

LXVI. Tibère lui répondit mollement. « Si vous n'êtes pas coupable, « vous devez compter ſur votre innocence. « Au reſte le Sénat, non plus « que moi, ne prononcera qu'en con- « noiſſance de cauſe. Commencez donc « par remettre Cotys à ceux qui l'iront « chercher de ma part. Venez & mon- « trez que l'odieux de cette affaire n'eſt « pas de votre côté mais du ſien. » La lettre de l'Empereur fut envoyée à Latinius Pandus, propréteur de Méſie, qui la fit tenir en Thrace par des ſoldats chargés d'emmener Cotys.

Rheſcuporis flotta d'abord entre la colère & la crainte. Enfin, accuſé pour accuſé, il aima mieux achever le crime que de le laiſſer imparfait. Cotys eſt maſſacré par ſon ordre; & le barbare publie que Cotys s'eſt tué lui-même. Tibère ne changea pas néanmoins de plan, & continua de ruſer. Comme la mort de Latinius,

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

que Rhescuporis disoit être son ennemi personnel, fit vaquer le gouvernement de Mésie, l'Empereur jeta les yeux sur Pomponius Flaccus, vieux guerrier, l'intime ami du roi de Thrace, & par-là plus propre à le tromper : ce qui décida Tibère.

LXVII. Flaccus passa jusqu'en Thrace, & par de magnifiques promesses éblouit tellement le roi, que ce prince, malgré l'irrésolution où le jetoit la vue de ses crimes, vint aux quartiers de nos légions. Là, sous prétexte de lui faire honneur, on lui donne une forte garde. Les tribuns & les centurions l'avertissent d'aller trouver l'Empereur, le lui conseillent en ami, le font avancer. Plus il s'éloigne, plus sa captivité devient marquée. Il sent enfin qu'il ne peut plus s'en dédire, & se laisse traîner à Rome.

La veuve de Cotys se porta pour accusatrice devant le Sénat, qui condamna le coupable à tenir prison loin

de la Thrace. Ses états furent donnés à ſon fils Rhémétalcès (on ſavoit que le fils avoit combattu les deſſeins du père) & l'on partagea le reſte du royaume entre les enfans de Cotys. Attendu leur bas âge, on chargea de la tutelle & de la régence Trébelliénus Rufus, ancien préteur, comme nos ancêtres avoient confié l'Égypte à M. Lépidus pendant la minorité des enfans de Ptolémée. Rheſcuporis ayant pour priſon la ville d'Alexandrie eſſaya de s'échapper. Il en fut accuſé du moins, & ſur cela mis à mort.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

LXVIII. Dans le même temps Vonone fit une pareille tentative, qui n'eut pas un meilleur ſuccès. Rélégué, comme nous avons dit, ſur les côtes de Cilicie, il corrompit ſes gardes & tâcha de ſe ſauver chez les Arméniens pour aller au travers de l'Albanie & du pays des Hénioques chercher le roi des Scythes ſon parent. A la faveur d'une chaſſe prétendue, il quitta le rivage de la mer, s'enfonça

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

dans les bois, & courant à toute bride par des ſentiers écartés, il gagna les bords du Pyrame. Le fleuve n'étoit point guéable, & ſur le bruit de l'évaſion du roi, les habitans s'étoient hâtés de rompre les ponts. Vonone fut donc pris & chargé de chaînes par Vibius Fronto, commandant de cavalerie: & bientôt après Remmius ancien officier, prépoſé ci-devant à la garde de ce prince, l'aborda d'un air de colère & le perça de ſon épée; ce qui fit croire de plus en plus qu'il y avoit eu de la colluſion, & que Remmius, ſe ſentant coupable, craignoit que le priſonnier ne parlât.

LXIX. Germanicus à ſon retour d'Égypte trouve abolis ou changés en mal tous les règlemens qu'il avoit faits dans le militaire ou dans le civil. A ce ſujet il traita Piſon d'une manière très-dure, & celui-ci de ſon côté ſe portoit à d'étranges excès contre le prince. Enfin Piſon réſolut de quitter ſon gouvernement; mais il

fut arrêté par la maladie où tomba Germanicus. AN. DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

Une fausse convalescence, que l'on prit pour une guérison, excita la joie publique. Déjà le peuple d'Antioche en habit de fête s'empressoit d'acquitter ses voeux. Pison survient, renverse l'appareil des sacrifices, arrache les victimes du pied des autels, & dissipe la multitude par ses licteurs. Après cela, bien instruit de la rechute du prince, il se retire à Séleucie pour attendre l'évènement. Germanicus se croyoit empoisonné, & cette persuasion redoubloit la violence de son mal. On découvroit aussi dans la terre & dans les murailles, des ossemens, des charmes, des formules magiques avec le nom de Germanicus gravé sur des lames de plomb, des restes infects de cadavres à demi-brûlés, & d'autres maléfices, qui servent, selon l'opinion commune, à dévouer les vivans aux Dieux des enfers. On accusoit Pison

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

d'envoyer des émissaires pour épier le progrès de la maladie: & tout cela parvenoit aux oreilles de Germanicus.

LXX. « Quoi ! l'on assiége ma » porte, disoit le prince également » outré de colère & saisi d'effroi! S'il » faut que j'expire sous les yeux de » mes ennemis, quel sera le sort d'une » épouse infortunée & de ces foibles » orphelins? Les poisons opèrent trop » lentement à son gré. Il s'impatiente; » il me pousse afin de demeurer seul » maître de la province & de l'armée. » Mais Germanicus n'est pas encore » dans le tombeau. Non, l'assassin ne recueillera point le prix de son crime. » Là-dessus il écrivit à Pison pour lui déclarer qu'il renonçoit à son amitié. Plusieurs ajoutent, pour lui commander de sortir de la province. En effet Pison mit aussi-tôt à la voile; mais il ne se pressoit pas d'avancer, & se tenoit à portée de regagner la Syrie en cas qu'elle lui fût ouverte par la mort de Germanicus.

LXXI.

LXXI. Après quelques rayons d'eſpérance qui le ranimèrent un peu, le prince ſe ſentant défaillir, & touchant à ſa dernière heure, fit approcher ſes amis, & leur dit : « quand ma mort ſeroit naturelle, j'aurois ſujet « de reprocher aux Dieux mêmes l'arrêt « prématuré, qui dans la force de « l'âge m'enléveroit à ma famille, à « mes enfans, à ma patrie. Mais, vic- « time innocente des noirceurs de Plan- « cine & de Piſon, je conſigne dans « vos ames les prières d'un ami mou- « rant. Dites à mon père & à mon « frère, comment le cœur déchiré par « mille traitemens indignes, comment « en butte à mille ſecrets attentats, j'ai « fini mes déplorables jours par une « mort encore plus déplorable. «

Ceux qui s'intéreſſoient à ma deſ- « tinée, ceux qui m'étoient unis par le « ſang, ceux même dont je pouvois ex- « citer l'envie, apprendront, les larmes « aux yeux, qu'à l'entrée d'une carrière « brillante, échappé de tant de guerres, «

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

» j'ai péri par une abominable in-
» trigue de femme. Faites entendre
» vos plaintes au Sénat. Vous êtes
» dans le cas d'invoquer les loix.
» L'eſſentiel de l'amitié n'eſt pas de
» donner au mort des pleurs de foi-
» bleſſe; mais de retenir, mais d'ac-
» complir fidèlement ſes volontés. Les
» inconnus mêmes pleureront Germa-
» nicus. C'eſt à vous de le venger, ſi
» vous teniez plus à lui qu'à ſa fortune.
» Montrez au peuple romain la petite-
» fille d'Auguſte, la veuve de Germa-
» nicus. Préſentez nos ſix enfans. Faites-
» en remarquer le nombre. La pitié
» ſera pour les accuſateurs; & ſi les
» criminels ſuppoſent quelque ordre bar-
» bare, on ne voudra point les croire,
ni du moins leur pardonner. » Chacun ſerra la main du prince mourant, & jura de pourſuivre juſqu'au dernier ſoupir une ſi juſte vengeance.

LXXII. Enſuite ſe tournant vers Agrippine, « par le ſouvenir d'un
» époux, lui dit-il, par les gages précieux

de notre tendresse, je vous conjure « d'adoucir cette fierté. Pliez sous les « coups de la fortune, & prenez garde, « quand vous serez à Rome, d'aigrir « par une concurrence d'autorité la ja- « lousie de ceux qui ont le pouvoir en « main. » Il lui dit encore d'autres choses, mais en secret. On conjectura qu'il l'avertit de se défier de Tibère. Germanicus mourut peu de temps après, extraordinairement regretté de la Syrie & des provinces voisines. Les rois & les princes étrangers témoignèrent leur douleur; tant sa bonté l'avoit rendu cher à nos sujets, & sa clémence à nos ennemis. Aussi respectable de près que de loin, il avoit de la grandeur suprême tout ce qui impose, sans en avoir l'orgueil ni rien de ce qui la fait haïr.

LXXIII. Ses funérailles sans pompe, sans images furent décorées par des éloges & par le souvenir de sa vertu. Quelques-uns le mettoient en parallèle avec Alexandre. Pareil

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

extérieur, âge approchant, même mort, & presque en même pays. L'un & l'autre, disoit-on, d'une figure aussi distinguée que leur naissance, âgés d'un peu plus de trente ans *, ont fini leurs jours loin de leur patrie, par la trahison de ceux qui devoient leur être attachés. Mais le Romain traitoit ses amis avec douceur. Modéré dans l'usage des plaisirs, fixé par un mariage unique, il laisse des enfans dont l'état n'est point incertain. Il fut aussi brave, quoique sans témérité, quoique retenu par des ordres supérieurs, qui ne lui permirent pas d'asservir les Germains abattus par tant de victoires. Si comme Alexandre il avoit été maître & roi, bientôt il eût acquis la même réputation du côté des armes: d'autant plus que pour l'humanité, pour la tempérance & les autres vertus il l'emportoit sur ce conquérant.

* Germanicus mourut dans sa trente-quatrième année.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

Le corps, avant qu'on allumât le bûcher, fut découvert à nu dans la grande place d'Antioche, où se faisoit la cérémonie. S'il parut des marques de poison, c'est ce qu'on ne put avérer. On en jugea diversement; l'un suivant ses soupçons déjà formés & sa compassion pour le prince; l'autre selon l'intérêt qu'il prenoit à Pison.

LXXIV. Les commandans des légions & les autres sénateurs, qui se trouvoient en Syrie, s'assemblèrent pour nommer au gouvernement de la province, en attendant que l'Empereur y pourvût. Chacun fit valoir modestement ses prétentions, excepté Vibius Marsus & Cnéus Sentius, qui partagèrent long-temps les suffrages. Enfin le premier céda de lui-même à l'opiniâtreté de son ancien. Celui-ci fit d'abord partir pour Rome la nommée Martine, fameuse par ses poisons dans toute la province, & que Plancine aimoit beaucoup. Cette Martine fut arrêtée à la requête de

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

Vitellius, de Véranius & autres amis de Germanicus, qui faisoient des informations, amassoient des preuves contre Pison & sa femme, comme s'ils eussent été déjà l'un & l'autre accusés juridiquement.

LXXV. Mais Agrippine, quoiqu'épuisée de douleur, quoique malade, forçant tout ce qui retardoit sa vengeance, monte sur sa flotte avec les cendres de Germanicus & ses enfans, suivie des regrets d'un peuple attendri de voir une Romaine de cette naissance & de ce rang, n'aguère l'épouse du plus grand, du plus aimable des hommes, accoutumée à paroître en public au milieu des applaudissemens & des adorations, emporter aujourd'hui dans son sein les tristes restes de ce héros, incertaine s'il sera vengé, inquiète pour elle-même, & donnant tant de prises à la fortune par une malheureuse fécondité. La nouvelle de la mort de Germanicus atteignit Pison dans l'île

de Cos. Il la reçut avec une joie effrénée : il fait couler le ſang des victimes, viſite les temples, ne peut modérer ſes tranſports ; & Plancine encore plus indécente choiſit ce jour là pour quitter le deuil de ſa ſœur.

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

LXXVI. Les centurions venoient le trouver en foule, & lui diſoient, que l'armée étoit à lui ; qu'il devoit reprendre un gouvernement dont on l'avoit dépouillé contre toute juſtice, & qui de droit étoit vacant. Il tint conſeil, & ſon fils M. Piſon fut d'avis d'aller promptement à Rome. « On n'a rien fait juſqu'ici dont on ne puiſſe ſe laver. Faut-il craindre de « frivoles ſoupçons & les fantômes de « la renommée ? Notre méſintelligence « avec Germanicus ſera, ſi l'on veut, « un travers haïſſable. C'eſt un tort, « & non pas un crime. La perte du « gouvernement aura ſatisfait nos en- « nemis. Mais ſi vous rentrez dans la « province, que Sentius vous diſputera, « nous commençons une guerre civile. «

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

» Et ne comptez pas ſur l'attache-
» ment des centurions ni du ſoldat.
» La mémoire de leur général toute
» récente, & l'amour des Céſars en-
» raciné dans leur cœur, reprendront
bientôt le deſſus. »

LXXVII. Domitius Céler, confident très-intime de Piſon, ſoutint au contraire, qu'il falloit profiter de l'évènement: que ce n'étoit point à Sentius mais à Piſon que Tibère avoit confié la Syrie, les faiſceaux & la juriſdiction de préteur, le commandement des légions. « S'il faut
» tirer l'épée, qui la tirera plus juſte-
» ment pour ſa défenſe, que vous,
» l'homme de l'empereur, vous, chargé
» de ſes ordres? C'eſt encore un avan-
» tage de donner aux bruits le temps de
» vieillir. Souvent l'innocence ſuccombe
» au premier cri du public. Emparez-
» vous de l'armée, augmentez-en les
» forces: & le haſard fera naître des
» incidens qui ſeront pour vous. Nous
» preſſons-nous d'arriver à Rome, afin

que les lamentations d'Agrippine & « la fougue d'une populace aveugle « forment d'abord votre arrêt, sans « que vous puissiez vous faire entendre. « Vous n'avez agi que de concert avec « Livie : l'Empereur vous favorise, « mais c'est un secret; & personne ne « pleure la mort de Germanicus avec « tant de faste, que ceux qui s'en ré- « jouissent le plus. »

LXXVIII. Pison aimoit les partis violens : on n'eut pas de peine à le décider pour celui-ci. Aussitôt il écrivit à Tibère, que Germanicus mécontent d'un homme, qui ne pouvoit approuver son luxe ni se faire à ses hauteurs, & dont la présence étoit un obstacle à des projets criminels, l'avoit chassé de la province. « Maintenant, ajoutoit Pison, je retourne à « mon poste vous servir avec la même « fidélité. » Tout de suite il dépêche en Syrie Domitius Céler sur une trirème, avec ordre d'éviter le continent & les îles en courant toujours au large.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

Piſon reçoit à bras ouverts & diſtribue en compagnies, les déſerteurs, les valets d'armée, qui s'empreſſoient de venir à lui, paſſe en terre-ferme avec ſes vaiſſeaux, débauche un corps de nouveaux ſoldats que l'on menoit en Syrie, écrit aux petits princes Ciliciens pour leur demander du ſecours. Le jeune Piſon ne laiſſoit pas de ſeconder avec courage une entrepriſe à laquelle il s'étoit oppoſé.

LXXIX. Leur flotte rencontra celle d'Agrippine à la hauteur des côtes de Lycie & de Pamphylie. La haine fit courir aux armes de part & d'autre; & de part & d'autre la peur fit que l'on s'en tînt aux injures. Marſus Vibius ſomma Piſon de venir comparoître à Rome. « Tu m'y » verras, quand le préteur qui connoît » des empoiſonnemens aura fait aſſigner » les parties, répondit Piſon en ſe moquant. »

Domitius, débarqué à Laodicée en Syrie, voulut ſe rendre aux quartiers

de la sixième légion, qu'il croyoit la plus remuante: mais le commandant, nommé Pacuvius, le prévint. Sentius en écrivit à Pison & lui conseilla de n'attaquer ni la fidélité des légions par ses corrupteurs, ni la province par ses armes. Incontinent ce nouveau gouverneur assemble tout ce qu'il connoît de plus fidèle à la mémoire de Germanicus, de plus décidé contre les ennemis de ce prince: & répétant à propos qu'on en veut à la majesté de l'Empereur, qu'on déclare la guerre à la République, il se met en marche avec un bon corps de troupes qui ne respirent que le combat.

LXXX. Pison, quoiqu'il eût échoué par-tout, ne négligea pas l'unique ressource que les conjonctures lui permissent de tenter. En incorporant aux troupes ciliciennes les déserteurs, les nouveaux soldats qu'il avoit enlevés en chemin, ses esclaves & ceux de Plancine, il avoit formé quant au nombre une espèce de légion.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

Il s'en ſervit pour ſurprendre une place forte de Cilicie, nommée le château de Célendris. De-là Piſon crioit à l'injuſtice. « Je ſuis, diſoit-il,
» le lieutenant de Céſar. On m'exclud
» de la province que Céſar m'a donnée.
» Ce ne ſont pas les légions : je n'y
» retourne qu'à leur prière. C'eſt mon
» ennemi Sentius, qui cache ſa haine
» perſonnelle ſous de fauſſes imputations.
» Sortons ſeulement, & l'attendons de
» pied-ferme. Non, ſes ſoldats ne ſe
» battront point quand ils verront Piſon
» qu'ils nommoient leur père, & qui
» joint au droit le plus inconteſtable
quelques forces pour l'appuyer. »

A l'approche de Sentius, il rangea ſous les remparts ſes foibles troupes, & les étendit ſur le plateau d'une colline très-eſcarpée par où l'on monte à la place : le reſte eſt entouré de la mer. Sentius fait avancer les vétérans en bon ordre & bien ſoutenus. D'une part eſt toute la vigueur militaire ; de l'autre l'avantage du terrain, mais ſans

cœur, ſans eſpérance; point d'armes que celles des payſans, dont chacun s'étoit pourvu à la hâte. Dès qu'on en vint aux mains, le ſuccès ne fut douteux que le temps qu'il fallut à nos cohortes pour grimper ſur le plateau. Les Ciliciens prennent la fuite & ſe renferment dans leurs murailles.

LXXXI. La flotte de Sentius étoit à l'ancre aſſez près de Célendris. Piſon la voulut attaquer & manqua ſon coup. Rentré dans la place, il paroît ſur les murs, ſe lamente, ſe déſeſpère, appelle chaque légionaire par ſon nom, promet des récompenſes, n'omet rien pour exciter une révolte. Il remuoit tellement les eſprits, que le porte-enſeigne de la ſixième légion courut avec ſon aigle ſe rendre à lui. Sentius fait alors ſonner les trompettes, ordonne de combler le foſſé, de planter les échelles; aux plus alertes de monter, aux autres de faire partir des machines une grêle de javelots, de pierres, de quartiers de

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

bois enflammés. L'indomptable Pison fut enfin réduit à demander grâce. Il offrit de livrer ses armes, à condition de rester dans la place, en attendant que l'Empereur s'expliquât sur le gouvernement de Syrie : mais on ne l'écouta point. Quelques vaisseaux, & la liberté de retourner en Italie, c'est-là tout ce qu'il obtint.

LXXXII. Lorsque Rome apprit la maladie de Germanicus, à cette nouvelle surchargée encore de circonstances tragiques parce qu'elle venoit de loin, ce ne fut de toutes parts que douleur, qu'indignation ; & les plaintes éclatoient. « C'est donc » pour cela qu'on le réléguoit aux ex- » trémités de l'univers, que l'on don- » noit à Pison le gouvernement de » Syrie ! Voilà donc le résultat de ces » tête-à-tête de Livie & de Plancine ! » Ah ! que nos vieillards avoient bien » raison de dire au sujet de Drusus, » que les tyrans ne pardonnent jamais à » leurs enfans d'être citoyens ! Ces deux

héros ne nous ont été ravis que pour « avoir projeté d'être les pères du peu- « ple romain, & non pas ses maîtres, « de lui rendre sa liberté. »

Tel étoit déjà le langage du public. Mais le bruit de la mort fit une impression si violente, que sans édit de magistrats, sans décret du Sénat, les tribunaux furent abandonnés, les places désertes, les maisons fermées. Par-tout le silence & les sanglots : rien d'affecté, ni pour la montre. Le deuil, quoiqu'on en portât aussi les marques, étoit plus réellement dans les cœurs.

Des marchands partis de Syrie, lorsque Germanicus vivoit encore, rapportèrent qu'il étoit mieux. Leur nouvelle est aussitôt crue, aussitôt divulguée. Chacun, ne l'ayant entendue qu'à demi, la débite aux premiers qu'il rencontre ; & ceux-ci, dans les transports de leur joie, à une infinité d'autres, qui la répètent meilleure qu'ils ne l'ont apprise. On court par la ville ; on force les portes des

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

temples. La nuit & les ténèbres, qui font prendre un ton plus affirmatif, favorisèrent la crédulité. Tibère ne s'opposa point à ce bruit que le temps alloit détruire. Le public détrompé crut perdre Germanicus une seconde fois, & le pleura plus amèrement.

LXXXIII. L'affection & le génie inventèrent & lui décernèrent à l'envi des honneurs de toute espèce; celui d'être chanté dans l'hymne des Saliens; une chaire curule avec une couronne civique, par-tout où les prêtres d'Auguste ont séance; une statue d'ivoire pour être portée dans la pompe qui précède les jeux du cirque; les places, qu'il laissoit vacantes parmi les prêtres ou parmi les augures, réservées à la famille des Jules exclusivement; des arcs de triomphe à Rome, aux bords du Rhin, sur le mont Amanus en Syrie, avec une inscription contenant ses exploits, & portant qu'il étoit mort pour la République, un tombeau dans Antioche où son corps avoit été brûlé,

un tribunal au fauboug de Daphné, lieu de ſa mort.

Il ſeroit difficile de compter les ſtatues qui lui furent érigées, les endroits où ſa mémoire étoit révérée. Sur la propoſition de lui conſacrer un buſte en relief parmi ceux des orateurs célèbres, mais qui ſeroit d'or & plus grand, Tibère dit qu'on devoit ſe contenter d'un buſte ordinaire & pareil aux autres; que le rang ne décidoit point de l'éloquence, & qu'il ſeroit aſſez glorieux pour ſon fils d'être au niveau des anciens modèles. L'ordre des chevaliers voulut que l'eſcadron de la jeuneſſe fût déſormais nommé l'eſcadron de Germanicus, & que l'image de ce prince marchât à la tête de la cavalcade, qu'ils font aux ides de juillet*. La plupart de ces honneurs ſubſiſtent: quelques-uns n'eurent pas lieu: d'autres ont été abolis par le temps.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

LXXXIV. Les larmes, que Germanicus avoit fait couler, n'étoient pas

* Le 15 juillet.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

encore eſſuyées, lorſque ſa ſœur, la jeune Livie femme de Druſus, mit au monde deux fils jumeaux. Un évènement de cette nature paſſe même chez les ſimples citoyens pour une faveur du ciel rare & ſingulière. L'Empereur fut ſi comblé de joie, qu'il ne put s'empêcher de ſe vanter en plein Sénat, qu'à Rome jamais perſonne de ſon rang n'avoit eu pareil bonheur. Il tiroit vanité de tout, même des préſens de la fortune. Mais, vu les circonſtances, la fécondité de Livie fut un ſurcroît d'affliction pour le public. C'étoit un nouveau renfort à la famille de Druſus pour écraſer celle de ſon frère.

LXXXV. Cette année le Sénat rendit de ſévères décrets contre la diſſolution des femmes, & défendit le métier de courtiſane à celles dont le père, le grand-père ou le mari auroient été chevaliers romains. Ce fut à l'occaſion de Viſtilia, qui comptoit des préteurs parmi ſes aïeux. Un ancien uſage toléroit cette infame profeſſion, pourvu

que l'on déclarât devant les édiles que l'on vouloit l'exercer. Nos ancêtres croyoient la débauche aſſez punie, s'ils la forçoient de marcher tête levée. Mais cette barrière n'arrêta point Viſtilia. Pour vivre impunément dans le crime, elle fit ſa déclaration.

Le Sénat en prit connoiſſance; & ſon mari Titidius Labéo fut ſommé de dire pourquoi, témoin du déſordre public de ſa femme, il ne l'avoit pas pourſuivie ſelon la loi. Mais ſur ce qu'il allégua que les ſoixante jours donnés par la loi pour prendre conſeil, n'étoient pas encore expirés, on ſe contenta de ſévir contre la coupable, que l'on enferma dans l'île de Sériphos.

Il fut auſſi queſtion de purger l'Italie de la religion des Égyptiens & des Juifs. Quatre mille hommes de race d'affranchis, infectés de cette ſuperſtition, furent envoyés en Sardaigne, pour y ſervir à réprimer les brigandages. Si l'air malſain les faiſoit périr, la perte n'étoit pas grande. Ordre

An de J. C. 19, de Tibère, 5, 6.

à tout le reste de quitter l'Italie ou de renoncer à leur culte profane dans un jour marqué.

LXXXVI. Tibère proposa de nommer une vestale. Occia venoit de mourir, après avoir présidé cinquante-sept ans avec une régularité très-exemplaire à la garde du feu sacré. Fontéius Agrippa & Domitius Pollion offroient leurs filles. Tibère les remercia tous deux de leur généreuse émulation pour le service de l'État. Mais on préfera la fille de Pollion, uniquement parce qu'il continuoit de vivre avec sa femme, au lieu que le divorce d'Agrippa sembloit être une tache pour sa famille. Tibère adoucit le refus par une dot d'un million de sesterces * qu'il fit donner à la fille d'Agrippa.

LXXXVII. Comme le petit peuple se plaignoit de l'excessive cherté du blé, l'Empereur en fixa le prix

* Deux cents mille livres de notre monnoie.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

& s'engagea de payer au vendeur un dédommagement de deux sesterces * par boisseau. Néanmoins il rejeta, comme auparavant, le titre de Père de la patrie. Quelques-uns pour l'avoir appelé *Seigneur*, & traité ses occupations de *divines*, s'attirèrent d'aigres réprimandes. Ainsi rien de plus étroit & de plus glissant que l'usage de la parole sous un prince qui détestoit la flatterie & craignoit la liberté.

LXXXVIII. Je trouve dans les mémoires de quelques Sénateurs & dans d'autres écrits du temps, qu'on lut au Sénat une lettre d'Adgandestrius prince des Cattes, par laquelle il promettoit, pourvu qu'on lui fît tenir du poison, de nous délivrer d'Arminius. On lui répondit que le peuple romain se faisoit justice, non par des lâchetés & des trahisons, mais ouvertement & les armes à la main. Par cette réponse Tibère vouloit être un nouveau Fabrice vis-à-vis d'un autre Pyrrhus.

* Huit sous de notre monnoie.

AN DE J. C. 19, DE TIBÈRE, 5, 6.

Depuis la retraite des Romains & la fuite du roi des Suèves, Arminius eut l'ambition de régner, & révolta des compatriotes jaloux de leur liberté. Ils lui firent la guerre; il la ſoutint avec une alternative de malheurs & de ſuccès, & périt enfin par une conjuration domeſtique. Sans contredit, libérateur de la Germanie, il a même ſur tant de capitaines & de rois l'avantage d'avoir attaqué non Rome naiſſante ou foible encore, mais Rome au comble de la grandeur. Il gagna des batailles; il en perdit ſans pouvoir être dompté. Sa vie fut de trente-ſept ans, & ſa puiſſance de douze. Il eſt encore aujourd'hui chanté par les Barbares; inconnu des hiſtoriens grecs, qui ſont abſorbés dans l'eſtime de leur nation; trop peu célébré parmi nous, qui ſurfaiſons les anciens & négligeons les modernes.

Fin du ſecond Livre.



REMARQUES

SUR LE

I.er LIVRE DES ANNALES.

I.] *TANT que l'adulation qui gagnoit toujours n'eut pas abâtardi le génie.]* Je lis dans le texte, avec Juste-Lipse, *detererentur.* Ce n'est pas que *deterrerentur* ne fasse un très-bon sens, puisque la nécessité de flatter & de parler contre sa pensée est un épouvantail pour un honnête homme qui a le talent d'écrire. Mais l'autre sens me paroît plus digne de Tacite. Le mot *deterere,* qui signifie à la lettre *user en frottant,* est une métaphore tirée de l'effet que produit la lime sur les métaux. En les polissant elle les use : elle ne leur donne de l'éclat qu'aux dépens de leur valeur intrinsèque.

III.] *Une mort prématurée . . . enleva le plus jeune, lorsqu'il alloit en Espagne . . . & l'autre à son retour d'Arménie, d'où il rapportoit une blessure, qui lui avoit*

affoibli le corps & l'eſprit.] Lucius Céſar mourut de maladie à Marſeille. Caius ſon frère, faiſant la guerre en Arménie, s'engagea témérairement à une conférence avec des ennemis perfides qui attentèrent à ſa vie. La bleſſure qu'il reçut lui affecta l'eſprit auſſi-bien que le corps: ſa tête ſe dérangea: il ne vouloit plus revenir à Rome. Auguſte eut beſoin de toute ſon autorité pour le réſoudre à partir: le jeune Prince partit enfin; mais il mourut à Lymire ville de Lycie. Je crois que l'expreſſion énergique de Tacite, *vulnere invalidum,* renferme tout ce que dit Velleius Paterculus: *Ex eo, ut corpus minus habile, ita animum minus utilem Reipublicæ habere cœpit.* L. 2.

IV.] *Nous ſerons . . . livrés à deux jeunes gens, &c.*] Il s'agit de Germanicus & du jeune Druſus, tous deux fils de Tibère; Germanicus par adoption, & Druſus par la nature. Je nomme d'abord Germanicus, parce qu'il étoit le plus âgé. Chez les Romains la vraie filiation ne donnoit aucun avantage ſur la filiation légale.

V.] *On publia qu'Auguſte avoit vécu.*] Sa mort eſt fixée au 19 d'Août de la fondation

fondation de Rome 766, de J. C. 13.

VI.] *Un tel désaveu fit trembler Salluste.]* Sallustius Crispus, confident d'Auguste, étoit fils de la sœur du célèbre historien. L'oncle avoit adopté ce neveu, dont Tacite parlera plus d'une fois. C'est à ce Salluste qu'Horace adresse l'ode II du second livre.

VIII.] *Il donnoit à la nation quarante millions de sesterces, trois millions cinq cents mille au petit peuple.]* Tacite a joint les deux sommes. Guidé par Suétone, je les ai séparées. Les quarante millions laissés par Auguste à la nation, *populo*, devoient sans doute être portés au trésor public, *in ærarium:* les trois millions cinq cents mille légués au petit peuple, *plebi*, devoient être distribués aux citoyens pauvres, qui vouloient bien recevoir ces sortes de gratifications. Cette explication est naturelle, & concilie parfaitement Tacite avec Suétone.

Au reste, je n'entrerai dans aucune discussion sur le *sestertius nummus*, pièce d'argent, qui d'abord valut deux as & demi, ensuite quatre, ni sur le *sestertium pondus* qui signifioit mille de ces pièces. Si l'on veut

s'instruire parfaitement de la valeur des monnoies romaines, & de leur rapport avec les nôtres, on doit consulter les curieuses dissertations de M. Dupuy, qui se trouvent au XXVIIIe volume des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Ce savant traite la matière avec tant de profondeur & de précision, qu'il ne laisse rien à desirer. Il a démontré que si le *sestertius nummus* avoit cours chez nous, actuellement en 1767, il vaudroit 4^s 1^d, & le *sestertium pondus* 204^l 3^s 4^d. Pour éviter les fractions, toujours incommodes, je donne au *sestertius nummus* la valeur de quatre sous, & au *sestertium pondus* celle de deux cents livres.

Quand on trouve dans les auteurs latins, qui veulent marquer une somme, des adverbes de nombre tels que *decies, vicies, centies, &c.* il faut sous-entendre *centena millia nummûm sestertiûm.* Ainsi, *decies sestertiûm* est un million de sesterces.

Ibid.] Valerius Messala proposoit d'y ajouter la formule du serment qu'on prêteroit chaque année à Tibère.] C'est ainsi que j'ai cru devoir traduire ces

mots latins, *Addebat Meſſala Valerius renovandum per annos ſacramentum in nomen Tiberii.* Il ne s'agiſſoit dans la ſéance du Sénat que des honneurs funèbres que l'on devoit rendre à Auguſte. Il n'étoit nullement queſtion de Tibère. Je ſais, & nous l'apprenons de Tacite même, que chaque ſénateur, après avoir opiné ſur la matière propoſée, pouvoit mettre en avant quelque autre ſujet de délibération. Mais il me paroît peu naturel que Valerius Meſſala, dans un moment où l'on n'étoit occupé que d'Auguſte, ait propoſé de ſtatuer que l'on prêteroit tous les ans à Tibère le ſerment de fidélité. Le ſens que j'ai ſuivi n'a rien de contraire au texte. Je ſuppoſe donc que l'avis de Meſſala étoit conçu à peu près en ces termes. « Je ſuis de l'avis d'Aſinius Gallus & de « celui d'Arruntius ; mais j'ajoute qu'a- « vec les titres des loix & les noms des « peuples vaincus, on porte auſſi la « formule du ſerment que nous prê- « tions tous les ans à Auguſte & que « nous prêterons pareillement à Ti- « bère. » C'eſt ainſi que j'entends cet endroit. Si l'on aime mieux l'entendre

autrement, je n'en ferai point surpris.

Ibid.] Tibère y consentit avec une modestie pleine d'arrogance.] Comme Suétone dit expressément que ce furent des sénateurs qui portèrent Auguste au bûcher, sur leurs épaules, Juste-Lipse croit qu'il faut lire dans Tacite *permisit* au lieu de *remisit.* Mais ce changement seroit inutile. Le mot *remittere* dans les bons auteurs & même dans Cicéron, marque quelquefois sinon une permission formelle, au moins une tolérance. Tibère souffre que les sénateurs se chargent d'une fonction qui dans les mœurs romaines étoit au-dessous d'eux. C'est dans cette permission que Tacite trouve de l'arrogance; mais le prince tâche de racheter cette hauteur par un trait de modestie, en disant ou du moins en faisant entendre que son respect pour le Sénat l'empêche de s'opposer au vœu unanime de la compagnie.

Ibid.] Il publia un édit pour avertir le peuple de modérer son zèle, &c.] Tibère publia ce nouvel édit en vertu de la puissance tribunitienne. On sait que les Romains nommoient *edictum* tout ordre, tout avertissement par

écrit, qu'un magiſtrat adreſſoit au peuple. Tibère faiſoit ſemblant de n'être point Empereur : effectivement il ne l'étoit pas encore de droit, ainſi que je l'ai prouvé ailleurs.

Feignant de craindre que le zèle de la populace ne causât du déſordre aux funérailles d'Auguſte, il avoit demandé main-forte au Sénat pour prévenir le tumulte & pour ſa propre ſûreté. Comme une pareille demande étoit riſible de la part de celui qui commandoit en maître aux ſoldats & qui avoit actuellement des gardes, quelqu'un dit en opinant qu'il falloit prêter main-forte à Céſar, parce qu'il en avoit beſoin. Tibère ſentit l'ironie ; mais il dit que les ſoldats étoient à la République & non pas à lui. * Le même hiſtorien nous apprend que ce fut le Sénat, qui chargea Tibère de faire l'oraiſon funèbre d'Auguſte. Tout cela n'étoit que le prélude de la ſcène qui ſuivit l'apothéoſe, & que nous verrons bientôt.

X.] *Il a voulu ſe donner du relief par le contraſte d'un ſucceſſeur très-méchant.*] Il y a ſans doute trop de malignité

* *Dio. lib. 57.*

dans ce jugement, que Tacite semble adopter. Toutefois je ne saurois me persuader qu'Auguste aimât tendrement un homme d'un caractère peu aimable & tout-à-fait différent du sien. Ainsi la lettre affectueuse que Suétone nous a conservée, pourroit bien avoir été dictée par la politique: mais je ne puis croire non plus qu'Auguste au lit de la mort, après la dernière conversation qu'il eut avec Tibère, ait dit devant ses valets de chambre: « que je plains le peu-
» ple romain de tomber sous cette mâchoire pesante! » *Miserum populum romanum qui sub tam lentis maxillis erit!* * Il est très-douteux qu'Auguste vécût encore lorsque Tibère arriva d'Illyrie à Nole.

Je pense qu'il ne faut point chercher de mystère dans le choix qu'Auguste fit de lui pour successeur. N'ayant plus d'héritier de son sang qui fût digne de l'empire, obsédé par une femme artificieuse, Auguste ne pouvoit jeter les yeux que sur le fils ou sur le petit-fils de Livie, sur Tibère ou sur Germanicus. Livie sollicitoit en

* *Suet. v. Tiber.* 21.

faveur du premier. Il eût été dur & peut-être dangereux de préférer le neveu à l'oncle beaucoup plus âgé, qui venoit de rendre à l'État des services importans, qui cachoit habilement ses vices, & méritoit l'estime de la nation par des qualités éminentes. Le vieil empereur pour obéir à Livie consentit que Tibère gouvernât l'empire après lui; mais pour satisfaire sa propre inclination, il exigea que Tibère adoptât Germanicus.

XI.] *Il fit apporter & lire un mémoire qui contenoit l'état de l'empire, &c.]* Tibère fit lire ce mémoire pour justifier sa résistance, en prouvant par le détail combien il étoit difficile de satisfaire à tous les devoirs qu'imposoit une telle administration.

XII.] *Tibère dit assez légèrement, qu'incapable de gouverner le tout il se chargeroit de la partie qu'on voudroit lui assigner.]* Il proposa de partager tout l'empire en trois départemens, dont le premier seroit la ville de Rome & l'Italie, le second les armées, & le troisième les provinces. *

* *Dio. lib. 57.*

XIII.] *D'autres ſénateurs bleſsèrent au vif cet eſprit ſoupçonneux. Q. Hatérius, qui lui demanda juſques à quand il laiſſeroit la République ſans chef....]* On ne voit pas du premier coup d'œil ce qu'il y a de choquant pour Tibère dans ces paroles d'Hatérius, puiſque Tibère faiſoit ſemblant de refuſer l'empire : mais outre que cette queſtion, *Quouſque patieris, Cæſar, non adeſſe caput Reipublicæ!* a quelque choſe de trop familier & de trop preſſant, elle ſuppoſe que l'empire vaque en effet. Or Tibère vouloit bien le dire, mais il ne vouloit pas qu'on le crût ni qu'un autre le dît.

Pour Mamercus Scaurus, il eſt aiſé de ſentir combien Tibère dut être bleſſé de s'entendre dire qu'on ſe flattoit de vaincre ſa réſiſtance, puiſqu'il n'avoit point fait d'uſage de la puiſſance du tribunat pour s'oppoſer à la propoſition des conſuls. C'étoit lui arracher le maſque, & lui dire que ſes refus n'avoient rien de ſincère, puiſqu'il n'uſoit pas d'un moyen infaillible qu'il avoit entre les mains, pour couper court à toutes les importunités du Sénat.

Ibid.] Enfin il se rendit peu à peu, non jusqu'à dire qu'il acceptoit : mais il cessa de refuser, & le Sénat cessa de prier.] Suétone raconte le dénouement de cette scène d'une manière différente, mais plus exacte, puisqu'il cite les propres paroles de Tibère. Voici comment la chose se passa. La plupart des sénateurs commençoient à perdre patience, au point que quelqu'un cria : « qu'il soit empereur, ou qu'il cesse de l'être; » *aut agat, aut desistat.* Un autre lui dit en face : « ordinairement on promet long-temps avant que de faire ; mais « vous, César, vous êtes long-temps « à promettre ce que vous faites déjà. » *Cœteros quod polliciti sint tardè præstare; sed ipsum quod præstet tardè polliceri.*

Tibère, qui comprit enfin que le jeu étoit trop long, & pouvoit même devenir hasardeux, accepta l'empire en se plaignant d'être condamné à la servitude la plus rigoureuse ; mais en même-temps il eut soin de donner à entendre qu'il ne renonçoit pas à l'espérance de rentrer dans la vie privée. « J'accepte l'empire, dit-il, jusqu'à l'heureux «

» moment où vous jugerez vous-même
» qu'il ſera juſte d'accorder quelque repos à ma vieilleſſe. » *Ipſius verba ſunt hæc : dum veniam ad id tempus quo vobis æquum poſſit videri, dare vos aliquam ſenectuti meæ requiem* *. L'heureux moment ne vint point. Tibère, dans la ſuite de ſon règne, propoſa cent fois de ſe démettre, offrit l'empire à qui le voudroit : mais les Pères-conſcrits furent toujours inflexibles. Tibère l'avoit bien prévu. C'eſt pourquoi ſans exclure aucune des raiſons qui, ſelon Tacite, engagèrent ce prince à jouer la longue comédie que nous venons de voir, je ſuis convaincu que ſon principal motif fut de ſe faire donner pour un temps illimité l'empire qu'Auguſte n'accepta jamais que pour cinq ans ou pour dix ans tout au plus.

XV.] *Ce fut alors que les comices paſsèrent du champ de Mars au Sénat.]* Tibère ne manqua point de prétextes, ou ſi l'on veut de raiſons pour enlever au peuple le droit d'élire ſes magiſtrats. Sous Auguſte le peuple uſoit ſi mal des foibles reſtes de ſa

* *Suet. v. Tiber.* 24.

liberté, que les comices consulaires, pour peu que ce prince fût absent de Rome, occasionnoient des séditions, des meurtres, des incendies. Tibère étoit de la maison *Claudia*. Il avoit hérité de la hauteur de cette famille la plus noble & la plus fière des patriciennes, opposée par système au gouvernement populaire, & dévouée dans tous les temps à la grandeur du Sénat. Peut-être que l'antipathie naturelle aux Claudes contre les plébéiens, influa dans le dessein que forma Tibère d'opprimer tout-à-fait le peuple sous prétexte d'assurer la tranquillité publique. Mais ce seroit peu connoître Tibère, de penser que son principal objet n'ait pas été de se rendre plus absolu. Le Sénat fut assez aveugle pour se prêter aux vues de Tibère, & ceux qui aspiroient aux charges se félicitèrent de n'être plus dans la nécessité de faire la cour au peuple & d'acheter ses suffrages.

Il faut qu'un demi-siècle de servitude rétrécisse étrangement les esprits. Le Sénat triompha de l'anéantissement du peuple, sans considérer que le peuple n'étant plus rien, il

ne feroit lui-même que ce qu'il plairoit au prince, parce qu'il eſt plus aiſé de dominer une compagnie, dont les membres ont des relations avec la cour, des prétentions, des craintes, des eſpérances, qu'une multitude de gens obſcurs & ſans ambition, qui ne ſouhaitent la faveur ni n'appréhendent la diſgrâce.

Tacite eſt le ſeul auteur qui faſſe une mention un peu détaillée du changement dont je parle. Les meilleurs hiſtoriens ne penſent pas toujours aſſez à la poſtérité. Ce que dit Tacite ſur un évènement ſi remarquable, ſuffiſoit ſans doute pour des lecteurs de ſa nation & de ſon ſiècle: mais nous ſouhaiterions qu'il nous eût apprit de quelle manière, avec quelles formalités les comices paſſèrent au Sénat. Cependant puiſque le peuple ſe plaignit de la perte de ſon droit, il ſemble qu'on ne daigna pas ſeulement l'engager à s'en dépouiller lui-même, & qu'on uſa de voie de fait. Le Sénat n'étoit point ennemi de la tyrannie, pourvu qu'on l'exerçât par ſon miniſtère & à ſon profit.

XVII.] *Que l'on nous donne pour ſolde le denier effectif.*] Dans le temps où la paye du ſoldat romain avoit été fixée à dix as de cuivre, le denier d'argent équivaloit à dix as : mais dans la ſuite le prix de l'argent ayant augmenté, le denier valoit ſeize as de cuivre. On continuoit de payer les troupes ſur l'ancien pied. Elles demandent qu'on leur donne ou le denier d'argent ou ſa valeur effective, c'eſt-à-dire environ ſeize ſous de notre monnoie ; car l'as de cuivre valoit un peu plus d'un de nos ſous.

XX.] *Un préfet de camp nommé* Aufidienus Rufus.] Le préfet de camp, quoiqu'inférieur en dignité au préfet de la légion, étoit un officier conſidérable. « La poſition, le devis, les retranchemens & tous les « ouvrages des camps le regardoient : « il avoit inſpection ſur les tentes, les « baraques des ſoldats & ſur tous les « bagages. Son autorité s'étendoit auſſi « ſur les malades & leurs dépenſes : « c'étoit à lui à pourvoir qu'on ne « manquât jamais de chariots, de che- « vaux de bât, ni d'outils néceſſaires « pour ſcier ou couper le bois, pour «

» ouvrir le foſſé, le border de gazons
» & de paliſſades, pour faire des puits
» ou des aqueducs : enfin il étoit chargé
» de faire fournir le bois & la paille à la
» légion, & de l'entretenir de béliers,
» d'onagres, de baliſtes, & de toutes les
» autres machines de guerre. Cet emploi
» ſe donnoit à un officier de mérite,
» qui avoit ſervi long-temps & d'une
» manière diſtinguée, afin qu'il pût
» bien montrer ce qu'il avoit pratiqué
lui-même avec applaudiſſement *. »

Ibid.] Il étoit impitoyable, parce qu'il avoit ſouffert.] Pour une ame honnête le malheur eſt une école d'humanité.

Non ignara mali miſeris ſuccurrere diſco.

Pour les gens d'un caractère féroce, c'eſt un prétexte, un motif, un titre de rigueur & de cruauté. Ils rendent le genre humain reſponſable du tort de quelqu'un de ſes individus : leur vengeance aveugle frappe à tort & à travers tout ce qu'elle peut atteindre. J'ai été malheureux, diſent-ils ; il eſt juſte que les autres le ſoient à leur tour. *Eo immitior quia toleraverat.*

XXII.] *Qui me rendra mon frère ! ... Ce tyran la nuit dernière l'a fait égorger*

* *Vegece, livre II.* (Traduction de M. de Sigrais.)

par ses gladiateurs.] Les commandans des armées entretenoient des gladiateurs pour donner des spectacles à leurs soldats. — Au reste on va voir que Vibulénus n'avoit jamais eu de frère. Denys d'Halicarnasse, *(l. x. 7.)* sur l'an de Rome 295, rapporte une imposture toute pareille d'un tribun du peuple nommé M. Volscius, qui prétendoit que son frère avoit été assassiné. Le dessein de ce tribun étoit de perdre un jeune patricien nommé Quintius Céso, & d'animer le peuple contre les patriciens. Je ne crois pas que Vibulénus eût lû l'histoire romaine. Mais la noirceur & la méchanceté n'ont point besoin d'exemple. Elles trouvent tout dans leur propre fonds.

XXIII.] *Le centurion Lucillius qu'ils avoient par dérision surnommé* Donnez-m'en-un-autre.] Les surnoms que donnoient les soldats étoient quelquefois composés de plusieurs mots. Par exemple, Aurélien, avant que d'être empereur, officier très-actif & toujours prêt à se battre, avoit été surnommé *Manu-ad-ferrum*, c'est-à-dire le *Fier-à-bras.*

Ibid.] Un centurion ſurnommé Sirpicus.] Juſte-Lipſe eſt fort embarraſſé de l'origine & de la ſignification de ce ſobriquet. Je ne ſai pourquoi. *Sirpus* ou *ſcirpus* eſt un jonc ſans nœuds. On connoît le proverbe, *nodum in ſcirpo quærere.* Apparemment que l'officier dont il s'agit avoit frappé d'un de ces joncs quelque ſoldat, quoique les centurions n'euſſent droit de ſe ſervir que d'un bâton de ſarment. Ainſi le mot de *ſirpicus* ſignifie *l'homme au jonc, l'homme à la canne, &c.*

XXIV.] *La fleur de la garde germaine.]* Après la défaite de Varus, Auguſte avoit caſſé la garde germaine. On voit ici qu'Auguſte lui-même ou Tibère l'avoit rétablie.

XXVIII.] *Tout-à-coup dans un ciel ſerein, la lune ne jeta plus qu'une clarté languiſſante.]* Cette éclipſe arriva l'an de Rome 767, 14 de J. C. le jeudi 27 ſeptembre à trois heures après minuit. Elle a été calculée par Calviſius, par le P. Pétau & par d'autres ſavans chronologiſtes, qui la regardent comme une époque propre à fixer la mort d'Auguſte. Cependant le nouvel auteur des Révolutions

de l'empire romain juge à propos de nier l'éclipſe, & de dire qu'il ne *croit pas un mot de cet épiſode dont* Tacite orne ſa narration. Cette *hiſtoire des Révolutions de l'empire romain* eſt un chef-d'œuvre de déraiſon, un vrai libelle diffamatoire contre les hiſtoriens de l'antiquité.

XXXIX.] *Ils s'aviſent de demander le drapeau que l'on gardoit dans la maiſon de Germanicus.]* Ce drapeau étoit ſans doute celui ſous lequel devoient marcher les ſoldats qui venoient d'extorquer la vétérance. Germanicus le gardoit chez lui comme un gage de leur fidélité : les ſéditieux veulent le ravoir comme une aſſurance de leur état & de leur droit.

XL.] *Son départ fut un ſpectacle touchant.]* L'auteur des Révolutions prétend que cette déſolation ſi bien peinte eſt toute entière de l'imagination de l'écrivain, qui a voulu faire d'Agrippine un perſonnage de tragédie. *Le prince*, dit-il, *étoit en état de donner facilement une eſcorte à ſa femme, & ſans doute il le fit.* Malheureuſement ce prétendu bel eſprit ne ſent pas que cette ſcène tragique eſt un

trait de l'habileté de Germanicus, qui ſavoit ce que le ſpectacle peut ſur l'imagination de la multitude.

L V I I I.] *Il promit à Ségeſte un établiſſement ſolide dans la Germanie romaine.]* Je ne vois nulle néceſſité de changer ici le texte, & j'entends par *vetus provincia* un démembrement de la Belgique, auquel Auguſte avoit donné le nom de Germanie, parce que tous les peuples de cette contrée étoient Germains d'origine. Voyez la première remarque ſur les *Mœurs des Germains.*

Ibid.] La femme d'Arminius accoucha d'un fils qu'on éleva dans Ravenne, & qui devint le jouet de la fortune, comme je dirai dans le temps.] Si le texte de Strabon n'eſt point fautif, elle ſe nommoit *Thuſnelda.* L'endroit des Annales, où Tacite racontoit les aventures de la mère & du fils, eſt entièrement perdu.

LX.] *Il s'embarque ... avec les quatre légions ..... & traverſe les lacs avec elles.]* Ces lacs, qui aboutiſſoient à la mer, coupoient un pays marécageux que couvre aujourd'hui le golfe nommé Zuyderzée.

LXI.] *Les bois de Teutberg.]* Ces bois dont l'ancien nom ſubſiſte encore, & la plaine voiſine appelée *Winfeldt*, c'eſt-à-dire *Champ de la Victoire*, ſont dans le voiſinage de la petite ville de Horn en Weſtphalie.

LXIII.] *De paſſer inceſſamment les Longs-ponts.]* Juſte-Lipſe croit que c'étoit une chauſſée longue de quelques milles, encore exiſtante entre les villes de Lingen, de Wedden & Cœworden.

LXIX.] *On parloit de rompre le pont du Rhin.]* Selon Juſte-Lipſe, ce pont étoit dans le pays de Trèves. Effectivement Agrippine étoit allée faire ſes couches à Trèves, & devoit à peine être relevée. Strabon *(lib. IV)* nous apprend que les Romains avoient conſtruit un pont de bateaux dans ce pays-là.

LXX.] *Germanicus ... crut qu'il étoit à propos de ſoulager ſa flotte.]* Germanicus conduiſoit ſa flotte le long des côtes de la Friſe. On ſait que la mer qui baigne ces côtes ſe retire très-loin dans le reflux, & laiſſe les vaiſſeaux à ſec.

Ibid.] *L'Océan, la grève, les campagnes n'offrent plus qu'un même aspect.*] Juste-Lipse conclud avec raison de cet endroit de Tacite, que ces dunes ou montagnes de sable, qui mettent le pays à l'abri de l'inondation, n'existoient pas du temps de Germanicus. Long-temps depuis elles furent élevées par l'industrie des habitans, qui prirent soin de semer des glaïeuls & d'autres plantes marécageuses propres à retenir le sable.

Ibid.] *Le Prince qui les attendoit avec sa flotte à l'embouchure de l'Hunèse.*] Le texte porte *ad amnem Visurgim*. Mais le Veser est bien loin, & Germanicus s'en éloignoit de plus en plus en regagnant les bords du Rhin. Au lieu de *Visurgim*, il faut lire *Unsingim*. *Unsingis*, l'Hunèse est une rivière qui passe à Groningue. Cette correction est nécessaire & très-heureuse.

LXXII.] *Tibère étoit d'ailleurs aigri des vers anonymes.*] Suétone (*v. Tib. n. 58*) nous a conservé ces vers. Le lecteur ne sera pas fâché d'en trouver ici quelques-uns.

Asper & immitis, breviter vis omnia dicam?
Dispeream, si te mater amare potest.

Aurea mutasti Saturni sæcula, Cæsar;
Incolumi nam te ferrea semper erunt.

Fastidit vinum, quia jam sitit iste cruorem:
Tam bibit hunc avidè, quam bibit ante merum.

Aspice felicem sibi, non tibi, Romule, Syllam:
Et Marium, si vis, adspice, sed reducem;
Nec non Antonî civilia bella moventis,
Nec semel infectas adspice cæde manus:
Et dic Roma perît. Regnabit sanguine multo,
Ad regnum quisquis venit ab exilio.

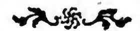
En voici une assez mauvaise imitation. A mon âge, on ne doit plus faire de vers.

Homme dur & cruel, pour te peindre d'un trait,
Je dirai seulement que ta mère te hait.

A l'âge d'or l'âge de fer ſuccède,
Et notre mal eſt ſans remède:
Le ſiècle de fer durera
Tant que Tibère règnera.

Il renonce au jus de la treille.
Mes amis, ce n'eſt pas merveille;
Il avale le ſang humain
Comme il ſabloit jadis le vin.

De Rome ta ville chérie,
Romulus, quel eſt le deſtin!
Heureux pour le malheur de ſa triſte patrie,
Sylla vient lui plonger le poignard dans le ſein.
Voi des ruines de Carthage
Revenir l'affreux Marius.
Voi d'Antoine proſcrit la vengeance & la rage,
Et dis, les Romains ſont perdus.
D'un banni qui parvient au pouvoir deſpotique
Verſer des flots de ſang ſera la politique.



LXXIV.] *Granius Marcellus*

gouverneur de Bithynie.] Quoiqu'on liſe dans le texte original *prætorem*, il n'en faut pas conclure que la Bithynie fût gouvernée par un préteur ou propréteur, comme les provinces du département impérial. La Bithynie étoit une de celles dont Auguſte avoit laiſſé le gouvernement au Sénat. Par conſéquent, le magiſtrat qui la gouvernoit, portoit le titre de proconſul. Mais il faut ſavoir, que dans Tacite, & même dans les auteurs qui ont écrit du temps de l'ancienne République, le mot *prætor* ſignifie quelquefois en général un gouverneur de province. D'ailleurs, comme les mots *prætor*, *proprætor*, *proconſul*, *præfectus*, *&c.* étoient ſouvent écrits en abrégé, & marqués ſeulement par les lettres initiales P. R. ceux d'entre les copiſtes, qui ont voulu les écrire en toutes lettres, ſe ſont quelquefois mépris par ignorance ou par inattention.

Ibid.] *Tibère . . . s'emporta juſqu'à crier que dans une affaire ſi grave, il diroit auſſi ſon avis.*] Lorſqu'on entend Tibère s'écrier qu'il veut auſſi dire ſon avis, on feroit tenté d'en

conclure que l'empereur n'opinoit jamais dans le Sénat. Mais comme le contraire eſt certain, il faut conclure ſeulement que l'empereur n'opinoit pas toujours, & qu'il s'en abſtenoit ſur-tout dans les affaires qui le touchoient perſonnellement. C'étoit le cas où Tibère ſe trouvoit dans l'affaire de Granius, qu'on accuſoit entr'autres choſes d'avoir mal parlé de Tibère. Ce prince déclare qu'il dira ſon avis ouvertement. Gardons-nous d'en inférer que jamais l'empereur, ou qui que ce fût, donnât ſon avis en ſecret. Diſons donc que par une ſage politique, les empereurs lorſqu'ils donnoient leur avis affectoient pour l'ordinaire ce ton impartial & modéré, qui ſied ſi bien à ceux dont l'autorité, s'ils ne la tempèrent, doit naturellement entraîner toutes les voix. Ici la paſſion emporte Tibère, & dans un accès de ce zèle intéreſſé qu'il eut toujours pour la mémoire du divin Auguſte, il proteſte que non-content d'opiner, il opinera de la manière la plus authentique, la plus ſolennelle, & ſous la religion du ſerment;

ſerment; *laturum ſententiam palàm ac juratum.* Cette façon de donner plus de poids à ſon avis en prenant les Dieux à témoin qu'il s'agiſſoit du ſalut de la patrie; que l'intérêt de l'État demandoit que l'on prît tel parti, n'étoit pas inconnue du temps de l'ancienne République, & n'avoit eu pour lors aucun inconvénient. Mais dans la bouche du chef de la nouvelle République, chef ſi puiſſant & ſi redoutable, de telles proteſtations étoient tyranniques & néceſſitantes. C'eſt ce que Piſon a la hardieſſe de faire ſentir à Tibère. Au reſte, on voit ici que l'empereur opinoit, tantôt le premier, tantôt le dernier. Voy. la diſſertation intitulée, *l'Empereur Romain dans le Sénat* *.

LXXVI.] *La Grèce & la Macédoine, provinces du Sénat, ſe plaignoient d'être ſurchargées.]* Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit dans une remarque ſur la vie d'Agricola, *(page 15)* touchant le partage qu'Auguſte fit entre l'Empereur & le Sénat, des provinces ſoumiſes aux Romains.

* Mémoires de l'Académie des Belles-lettres, *tome XXVII.*

J'ajouterai ſeulement ici, qu'en général le ſort des provinces impériales devoit être plus heureux que celui des provinces du Sénat. 1.° Les proconſuls, gouverneurs de celles-ci, tenoient un plus grand état, étaloient plus de magnificence & de pompe, avoient ſans doute des appointemens beaucoup plus conſidérables que les préteurs ou propréteurs qui gouvernoient les provinces de l'empereur. Les proconſuls avoient trois lieutenans, & les propréteurs n'en avoient qu'un. 2.° Les proconſuls ne demeuroient en place qu'une année. Ils ſe hâtoient de s'enrichir promptement, eux & leur ſuite. *Non parcit populis regnum breve*, dit judicieuſement un ancien. Au contraire les lieutenans de l'empereur conſervoient leur poſte tant qu'il plaiſoit à celui qui le leur avoit confié. Ils avoient le loiſir de faire fortune ſans écraſer la province. 3.° Lorſqu'une province avoit ſujet de ſe plaindre des vexations d'un proconſul, il falloit qu'elle ſe pourvût au Sénat, qu'elle eſſuyât mille formalités, qu'elle lutât contre la

brigue, contre le crédit & l'argent. En gagnant ſon procès, elle le perdoit & achevoit de ſe ruiner. *At tu victrix provincia ploras.* Mais l'Empereur faiſoit ordinairement bonne & briève juſtice de ſes repréſentans, lorſqu'ils avoient abuſé de ſa confiance. Voilà, ſans compter la fantaiſie du changement, & le plaiſir qu'ont les malades de ſe tourner dans leur lit, les principales raiſons qui faiſoient ſouhaiter aux provinces du Sénat de paſſer ſous le gouvernement de l'Empereur. — Au mot *Achaïe*, qui ſe trouve dans l'original, j'ai ſubſtitué celui de Grèce, parce qu'il eſt plus connu. Comme la ligue des Achéens dominoit dans la Grèce, lorſque les Romains en firent la conquête, ils la nomment ordinairement *Achaia*. — Au reſte, du temps de Claude, la Grèce & la Macédoine redevinrent provinces du Sénat.



REMARQUES

SUR LE

II.^d LIVRE DES ANNALES.

II.] *ON se moquoit .... du ſoin qu'il prenoit d'enfermer les choſes les plus communes.]* Les Romains, nation originairement très-économe, avoient conſervé l'uſage d'enfermer ſous la clef, & même ſous leur ſceau, non-ſeulement leurs effets précieux, leurs meubles, &c. mais encore le vin, la viande, le pain. Quelques-uns même avoient la précaution de cacheter les bouteilles qu'on avoit bues à leur table, de peur que le nombre de celles qui reſteroient vides ſans avoir été recachetées, n'enhardiſſent leurs eſclaves à en vider d'autres. Les Parthes regardoient cette économie romaine comme une léſine ridicule, ſur-tout dans un ſouverain. En affectant ainſi les mœurs de Rome, Vonone réuſſit auſſi mal que feroit maintenant un étranger, qui de retour

dans ſon pays voudroit, par enthouſiaſme pour les manières françoiſes, faire payer les cartes à ceux qui viendroient jouer chez lui.

III.] *Élevé chez les Scythes.]* Le latin porte, *apud Dahas:* mais comme le mot *Dahes* ſeroit inſupportable en françois, j'ai ſubſtitué celui de *Scythes*, dont les *Dahæ* étoient une partie.

VI.] *Le Rhin..... ſe ſépare en deux fleuves à l'entrée de l'île des Bataves. L'un, qui conſerve le nom du Rhin & ſa rapidité, va le long de la Germanie ſe précipiter dans l'Océan, &c.]* Au ſujet de l'île des Bataves, on peut voir les remarques *ſur les Mœurs des Germains.* Le bras du Rhin qui, ſelon Tacite, couloit le long de la Germanie, n'a plus aujourd'hui d'embouchure. Il ſe perd dans le Leck & dans les ſables. *Eam inſulam*, dit Grotius, l'écolier & le rival de Tacite, *Rhenus in Vahalim & ſui nominis alveum diſtinctus, & duobus maximè capitibus in Oceanum influens, amplectitur. Dextrum Lugduno non procul exibat, olim etiam tenue, poſt, vi tempeſtatis ſabulo obſtructum, aquas in Leccam vertit* *.

* *Grot. Annal. lib. II.*

Ibid.] *L'autre plus large & plus tranquille, nommé* le Vahal . . . *perd son nom dans la Meuse, & par une embouchure immense arrive pareillement à la mer.*] « Autrefois, dit Grotius, le » bras gauche du Rhin ou le Vahal » s'étant jeté dans la Meuse, couloit » avec elle dans un même lit jusqu'à » l'Océan. Mais aujourd'hui, avant » que d'y arriver, il arrose plusieurs » îles qu'ont formées les fréquentes » inondations. Alors il paroît plutôt » une mer, que l'embouchure d'un fleuve. » *Sinistro Mosæ mixtus Vahalis ostio tenus ripis continebatur. Hodiè, antequam eò perveniat, varias insulas interfusus, ob crebra diluvia in maris speciem transiit.* *

VIII.] *Le canal de Drusus.*] Voici comment Grotius s'exprime au sujet de ce canal. « Un troisième bras du » Rhin qui coule vers le nord, & » dont l'embouchure est fort éloignée » de celle du premier bras, fut l'ou» vrage de Drusus. Par un canal que » creusèrent ses soldats, il fit tomber » dans l'Issel une portion du Rhin, » laquelle après avoir traversé des lacs

* *Grot. Annal. lib. II.*

dont les environs étoient habités par « les deux nations de la Friſe, ſe reſ- « ſerroit auprès de l'île de Flève, pre- « noit le nom de Flevus, & ſe dé- « chargeoit dans la mer. Maintenant le « local de cette branche du Rhin eſt « auſſi changé que celui de la pre- « mière. La mer vient en quelque « ſorte chercher le fleuve. Elle a fait « une irruption dans les terres, où « elle entre par une ouverture aſſez « étroite, & forme un golfe ſpacieux. » Ce golfe eſt le Zuiderzée. *Tertium Rheno oſtium, quod à dextro longius in ſeptemtriones abit, Druſus aperuit. Nam in Iſalam flumen perductus amnis opere militari, inde ſe immergens in lacus, quibus Friſiorum nationes duæ diſtinebantur, arctatuſque apud Flevum inſulam hoc eodem accepto nomine in Oceanum effluebat. Cæterum & hæc facies locorum ita mutata eſt, ut non emitti fluvius, ſed contra mare terras irrupiſſe, & anguſto primum ingreſſu laxare mox ſe in ſpatium ingentis ſinus videatur.*

Ibid.] Germanicus gagne l'embouchure de l'Ems... & laiſſe ſa flotte dans un lieu de même nom.] Ce lieu, qui portoit le nom d'*Amiſia*, étoit

apparemment un fort conſtruit par les Romains ſur la rive gauche de l'Ems, vis-à-vis de l'endroit qu'occupe maintenant la ville d'Embden, ſituée ſur la rive droite.

XII.] *Dans une forêt conſacrée à Hercule.*] On peut voir ce que j'ai dit de l'Hercule des Germains dans les remarques ſur *les Mœurs des Germains, pages 95 & 96.*

XIII.] *Le prince... ſe dérobe de ſon pavillon.*] Le texte porte *egreſſus Augurali.* Les mots *Auguraculum, Augurale, Auguratorium* ſignifient proprement un lieu où l'on prenoit les augures. Dans les camps romains, le général avoit toujours à main-droite de ſon pavillon une eſpèce de temple, qui ſervoit à cet uſage religieux. C'étoit-là qu'il conſultoit les poulets ſacrés. Si nous en croyons quelques ſavans, comme ce temple domeſtique étoit la partie la plus auguſte du logement des généraux, il donnoit ſon nom à tout le reſte. Sur ce pied-là j'aurois traduit fort exactement. Néanmoins, il me ſemble que Tacite a voulu faire entendre, que Germanicus, pour être plus ſûr de l'incognito,

au lieu de ſortir par la porte de ſon pavillon, ſortit par cette eſpèce de chapelle dont la porte extérieure donnoit apparemment ſur quelque rue peu fréquentée. Mais j'aurois eu peine à rendre heureuſement ce détail.

XVI.] *La plaine d'Idiſtaviſe.]* J'ai entendu dire à des militaires très-inſtruits, que la plaine d'Idiſtaviſe étoit celle d'Haſtembeck, où M. le maréchal d'Eſtrées, marchant ſur les traces de Germanicus, remporta une célèbre victoire en 1757. M. d'Anville, le plus ſavant géographe de nos jours, m'aſſure que la choſe eſt indubitable.

XVII.] *Huit aigles volant à tire-d'aile ſe perdirent dans la forêt.]* Il eſt rare de voir de vrais aigles en Allemagne: mais on y voit ſouvent un gros oiſeau à queue blanche, que les anciens nommoient *Pygargus,* & que Pline *(lib. X. 3.)* regarde comme la ſeconde eſpèce d'aigles. Peut-être auſſi que Germanicus avoit des aigles en réſerve pour les lâcher à propos. Sous le deuxième conſulat de Marius, la figure d'un aigle étoit devenue l'enſeigne diſtinctive de la

légion romaine. Depuis ce temps-là, dit Pline, on obſerve que dans le camp d'hiver de chacune de nos légions, il ſe trouve preſque toujours une paire d'aigles. *Romanis eam (aquilam) legionibus C. Marius in ſecundo conſulatu ſuo propriè dicavit.... Ex eo notatum non ferè legionis unquam hibernaſſe caſtra, ubi aquilarum non ſit jugum. (Ibid. c. 5.)* Ce que Pline remarque, ce ſemble, comme une merveille, n'étoit ſans doute qu'un effet de l'attention de ceux qui commandoient.

Ibid.] Marchez, légions... ſuivez vos Divinités tutélaires.] Les ſoldats romains rendoient à leurs enſeignes un culte religieux. *Religio Romanorum tota caſtrenſis*, dit Tertullien, *ſigna veneratur, ſigna jurat, omnibus Diis præponit.* A plus forte raiſon devoient-ils reſpecter & même diviniſer l'oiſeau que ces enſeignes repréſentoient.

XVIII.] *L'armée.... proclama Tibère* imperator.] Du temps de l'ancienne République, le mot *imperator* avoit deux ſignifications. 1.° Il déſignoit tout général d'armée qui

commandoit en chef. 2.° Il ſignifioit un général victorieux. Lorſqu'un général avoit, par lui-même ou par ſes lieutenans, remporté quelque avantage déciſif, les ſoldats, ſur le champ de bataille, ſur la brèche de la ville qu'ils venoient de forcer, dans les tranſports de leur joie & dans la chaleur de la victoire le ſaluoient *imperator*. Ils vouloient déclarer, par cette acclamation, que le vainqueur juſtifioit le choix que la République avoit fait de lui, & que, s'il étoit général, il montroit qu'il étoit digne de l'être. Si le Sénat ratifioit ce qu'avoient fait les ſoldats, le général victorieux prenoit à la ſuite de ſon nom la qualité d'*imperator*, & ne quittoit ce titre qu'en rentrant à Rome.

Sous le nouveau gouvernement le titre d'*imperator* dans ſa première acception, c'eſt-à-dire ſignifiant *général* d'armée, étoit inhérent au prince romain, parce qu'il étoit le généraliſſime des troupes de la nation. Ainſi quand les empereurs le prirent, ils en firent une eſpèce de prénom. Par exemple, on diſoit *Imperator*

Cæsar Titus Flavius Vespasianus, &c.

Comme ils étoient seuls commandans en chef, ils avoient seuls droit au nom d'*imperator* dans la signification de général victorieux. Aussi quand ils avoient remporté quelque victoire, soit en personne, soit par leurs lieutenans, ils répétoient le titre d'*imperator* à la suite de leurs noms, & n'oublioient pas de marquer combien de fois ils avoient mérité ce titre. *Imp. II, Imp. III, &c.*

Mais quoique sous la monarchie, généralement parlant, le surnom d'*imperator* fût réservé aux empereurs, ils ne s'approprièrent pas tout d'un coup cette distinction. Sous Auguste elle s'accordoit à d'autres qu'à lui: mais il paroît qu'alors on proclamoit *imperator* & l'empereur & le commandant qui avoit remporté la victoire. Sans une permission expresse d'Auguste, l'armée n'auroit osé donner ce titre à l'officier, ni l'officier le recevoir. Nous avons vu dans Tacite, qu'Auguste avoit décoré du surnom d'*imperator* les fils de sa femme Tibère & Drusus, & cela dans un temps où ce prince ne

ſongeoit point à leur communiquer la puiſſance impériale, puiſqu'il pouvoit raiſonnablement ſe flatter d'avoir des ſucceſſeurs de ſon ſang: *integrâ etiamdum domo ſuâ.* Tacite nous a dit ci-deſſus (*lib. 1, 58*) que Tibère voulut que Germanicus prît le titre d'*imperator* après que Ségeſte fut venu ſe rendre aux Romains. Il paroît que Tibère ne le prit point à cette occaſion, puiſque nous voyons qu'on le lui donne après la bataille d'Idiſtaviſe. La coutume de recevoir ce nom plus d'une fois dans la même guerre, ne s'introduiſit que ſous l'empereur Claude. Par la même raiſon, Germanicus ne reçut point ce titre après la victoire dont il s'agit, parce que Tibère l'en avoit fait décorer après la délivrance de Ségeſte. On peut conſulter dans les Mémoires de l'Académie des Belles-lettres, *tome XXI, page 302*, un Mémoire ſur le titre d'*Imperator*.

XXV.] *L'aigle d'une légion étoit enterrée dans un bois ſacré, &c.]* Plus Rome attachoit une idée humiliante à la perte de quelqu'une de ſes aigles, plus les Germains étoient ſoigneux

de conserver, comme des monumens de leur victoire sur Rome & sur ses Dieux, celles qui leur étoient tombées entre les mains. Ils en avoient pris deux ou trois à la défaite des légions de Varus. Je dis deux ou trois, parce que, si l'on en croit Florus, une des trois avoit échappé aux Barbares par le courage & par la présence d'esprit de celui qui la portoit. Florus raconte *(lib. IV, 12)* que ce Romain, voyant que tout étoit perdu, arracha l'aigle du bout de la pique qui la soutenoit, la mit sous son baudrier, & se jeta dans un marais où il se tint caché *. Tacite sur l'année précédente *(lib. I, 60)* nous a dit que Stertinius avoit recouvré une des aigles perdues. Le détachement envoyé par Germanicus en déterre une seconde. Il ne devoit donc en rester aucune entre les mains des Barbares.

Néanmoins Dion *(lib. LX)* dit que sous l'empereur Claude une des aigles

* Nous voyons par-là, & nous savons d'ailleurs que les aigles romaines étoient assez petites : mais on mettoit au-dessous un drapeau qui les faisoit remarquer de loin.

de Varus fut reconquiſe par Gabinius qui commandoit les légions de la baſſe Germanie. Si l'on veut concilier Dion & Florus, il faudra dire que l'aigle, qui avoit d'abord été ſauvée & cachée dans un marais, fut enſuite trouvée par les Germains. Mais Florus eſt un déclamateur qui ne mérite peut-être pas qu'on ſe donne la peine de le mettre d'accord avec un hiſtorien grave. Il eſt ſi mal inſtruit de ce qui concerne les aigles de Varus, qu'écrivant ſous Trajan & ſous Hadrien, il oſe dire que les Barbares ſont encore en poſſeſſion de ces deux aigles. *Signa & aquilas duas adhuc Barbari poſſident.*

XXVI.] *Dans les neuf voyages, que j'ai faits en Germanie par ordre du divin Auguſte, la prudence m'a plus ſervi que la force. C'eſt ainſi que j'ai ſoumis les Sicambres & réduit les Suèves avec Maroboduus à nous laiſſer en paix.]* Tibère, parmi ces neuf voyages, met ſans doute ceux qu'il fit en Illyrie & en Pannonie. Peut-être auſſi qu'on doit lire *toties* au lieu de *novies*. Lorſque Tibère fut envoyé contre les Germains, après la mort

de Drusus son frère, il trouva les Sicambres très-affoiblis par les victoires de ce grand homme. Cette nation habitoit alors la Vestphalie méridionale. Tibère négocia si heureusement avec eux, qu'il leur persuada de se donner aux Romains, & de se transplanter au nombre de quarante mille entre le Rhin & la Meuse, dans le pays qui fait maintenant partie des duchés de Gueldre & de Clèves. Ils se confondirent avec les anciens habitans, & cessèrent de faire corps de nation.

Dans les remarques sur *les Mœurs des Germains*, j'ai parlé de Maroboduus, & j'aurai bientôt occasion d'en parler encore.

XXX.] *Libon avoit poussé l'extravagance jusqu'à demander aux devins, si jamais il auroit assez d'argent pour en couvrir la voie Appienne de Rome à Brindes. Ce mémoire étoit plein d'imaginations pareilles . . . &, pour peu qu'on eût d'indulgence, aussi dignes de pitié.*] Ici Tacite me paroît trop indulgent. Je pense, comme Gronovius, que cette question niaise & ridicule en apparence; *Libon aura-t-il assez d'argent*

pour en couvrir la voie Appienne! étoit l'équivalent de celle-ci : *Libon ſera-t-il empereur!* Couvrir d'argent ce chemin dans toute ſa longueur étoit ſans doute une choſe impoſſible : mais pour faire quelque choſe d'approchant, & qui fût analogue à cette hyperbole, il ne falloit rien moins que tous les tréſors de l'empire.

Ibid.] *Comme un ancien décret du Sénat défendoit de forcer l'eſclave à dépoſer contre ſon maître, &c.*] Tacite pouvoit ajouter, à moins que le maître ne fût accuſé d'inceſte. *De ſervis nulla quæſtio eſt in dominum niſi de inceſtu, ut fuit in Clodium. (Cicer. pro Milone.)*

Ibid.] *Tibère . . . . . inventa ſur le champ une juriſprudence nouvelle. Il fut ordonné que Libon vendroit ſes eſclaves à la République.*] Dion *(lib.* LV *)* dit qu'Auguſte introduiſit cette manière d'éluder la loi : mais il vaut mieux en croire Tacite, & ne pas dérober à Tibère l'honneur d'une invention ſi digne de Machiavel ou de quelque caſuiſte moderne. Je n'ai pas traduit littéralement ces mots : *mancipari ſingulos actori publico jubet*, faute de

trouver un mot pour exprimer *actor publicus*. C'étoit un homme qui repréſentoit la République & lui ſervoit de prête-nom lorſque les particuliers traitoient avec elle. On donnoit cet emploi à des affranchis.

Ibid.] L'accuſé charge Publius Quirinius, ſon parent, de faire auprès de l'Empereur une dernière tentative.] Tacite parlera plus d'une fois de ce Quirinius (ou plutôt Quirinus) homme de fortune. Il étoit allié de la maiſon de Scribonius, parce qu'il avoit épouſé Emilia Lepida dont Pompée étoit biſaïeul, auſſi-bien que de Scribonius Libo.

XXXII.] *Papius Mutilus & L...]* Il manque ici un nom propre, qu'il n'eſt poſſible de ſuppléer que par des conjectures arbitraires. J'ai pris le parti de mettre des points après la lettre initiale. J'en uſerai de même en pareil cas ſans en avertir.

XXXIII.] *La ſoie fut interdite aux hommes comme une parure qui les dégradoit.]* Juſte-Lipſe prodigue l'érudition pour établir que le *ſericum* n'étoit point la ſoie produite par les vers. Mais tous les paſſages qu'il allègue,

à commencer par celui de Virgile,

Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres,

ne prouvent autre chose, si ce n'est que les Romains qui n'avoient point de commerce immédiat avec la Chine, & chez qui la soie n'arrivoit qu'après avoir passé par bien des mains étrangères, avoient entendu dire qu'on la recueilloit sur des arbres; d'où ils concluoient qu'elle étoit la production des arbres mêmes. Or nous savons aujourd'hui que l'on trouve à la Chine une espèce de vers à soie, aussi commune que le sont les chenilles en Europe, qui se nourrit & se métamorphose sur toutes sortes d'arbres; & un autre qui couvre de ses fils les arbres mêmes. Les étoffes de soie, que les Romains achetoient au poids de l'or, n'étoient que des gazes qui laissoient voir ce qu'elles paroissoient couvrir. *Video sericas vestes, si vestes vocandæ sunt, in quibus nihil est quo defendi corpus aut denique pudor possit; quibus sumptis, mulier parum liquido nudam se non esse jurabit, &c. &c. &c.* * Outre la raison de bienséance, une sage politique

* *Senec. de Beneficiis VII.*

engageoit les Romains à interdire la ſoie. *Abſit, ut auro fila penſentur,* diſoit l'empereur Aurélien. Ils craignoient avec raiſon que le libre achat de cette précieuſe marchandiſe ne fît paſſer aux extrémités de l'Orient des ſommes immenſes qui ne reviendroient point dans l'Empire. Il me ſemble que la Nature, en donnant la ſoie au genre humain, nous a fait un préſent très-équivoque. Si d'un côté la ſoie eſt une ſource d'agrémens, de commodités, de richeſſes; de l'autre elle eſt nuiſible au progrès de l'agriculture. Plus l'uſage de la ſoie devient commun, moins on a beſoin de laine, moins on nourrit de troupeaux, moins on a d'engrais pour fertiliſer les terres. Cette raiſon, quoique vieille, n'en eſt pas moins ſenſée. C'étoit elle qui avoit prévenu le ſage Sulli contre les manufactures d'étoffes de ſoie. Peut-être ne devroit-on les admettre que dans des pays ſtériles, ou dans ceux qui regorgent d'habitans & de cultivateurs comme la Chine.

XXXVI.] *La propoſition de Gallus portoit fort loin. Elle entamoit les reſſorts les plus ſecrets du pouvoir impérial.*]

Le vrai reſſort de la domination de l'Empereur étoit ſa puiſſance abſolue ſur les militaires. On donnoit atteinte à cette puiſſance en arrogeant au Sénat le droit de leur accorder des récompenſes ou des grâces. Dans les dernières années de ſa vie, nous verrons Tibère, ménageant alors le Sénat beaucoup moins qu'il n'avoit fait autrefois, s'emporter vivement contre un ſénateur qui avoit propoſé de donner quelque privilége aux ſoldats prétoriens. La propoſition de Gallus renfermoit pluſieurs chefs, entr'autres l'aſſurance de la préture à tout commandant de légion. Ce fut-là ſurtout ce qui déplut à Tibère. J'en ſuis d'autant plus convaincu, que Tibère en réfutant l'avis de Gallus, ne dit pas un mot ſur cet article.

Quant au projet de déſigner les magiſtrats cinq ans d'avance, comme avoient fait Jule-Céſar & les triumvirs; cet arrangement inſolite & contraire aux loix, pouvoit être utile à des uſurpateurs nouveau-venus, dont l'intérêt préſent étoit de multiplier, à quelque prix que ce fût, le nombre de leurs créatures; mais il ne con-

venoit point à un prince affermi comme Tibère, dont l'intérêt étoit de conſerver l'image de l'ancien gouvernement pour maſquer le nouveau. A quel propos ſe ſeroit-il lié les mains? pourquoi ſe ſeroit-il mis hors d'état pendant cinq années de procurer des places à ceux qui l'auroient ſervi? L'eſpérance d'un bienfait opère ſur les hommes bien plus efficacement que la reconnoiſſance. Je dois à M. Crevier * le fond de cette remarque. Il a mieux entendu, que pas un des commentateurs, tout cet endroit de Tacite.

XXXVII.] *Les rejetons de tant de conſuls & de dictateurs.]* On ne trouve qu'un dictateur & deux conſuls dans la maiſon *Hortenſia.* Mais Hortalus ou ſes enfans appartenoient ſans doute par leurs mères à des familles honorées de la dictature & du conſulat.

XL.] *L'Empereur fera-t-il marcher des troupes pour réprimer ſon eſclave!]* Tibère avoit hérité de tous les biens & par conſéquent des eſclaves du jeune Agrippa.

Ibid.] Un petit temple pour la famille

* Hiſt. des Empereurs, *liv. LV, p. 203 & ſuiv.*

des Jules, & une ſtatue du divin Auguſte à Bovilles.] Sur quoi fondée cette diſtinction pour une petite ville, ſituée à onze milles de Rome ! C'eſt, ſi je ne me trompe, ſur ce que les colonies & les municipes avoient conduit juſque-là le corps d'Auguſte, & que les chevaliers Romains étoient venus l'y prendre pour le porter à Rome ſur leurs épaules, comme nous l'apprenons de Suétone. *Vitâ Aug. n. 100.*

XLI.] *Les repréſentations des montagnes, des fleuves, des batailles, parurent dans ce triomphe.*] On n'eut garde d'y porter des repréſentations de villes. Dans la baſſe Germanie il n'y eut point de villes proprement dites, avant le règne de Charlemagne. Si les Germains avoient eu des villes, ils auroient perdu leur liberté tôt ou tard. Il ne tenoit qu'aux Romains d'en bâtir de proche en proche, & de civiliſer, c'eſt-à-dire de ſubjuguer inſenſiblement tout le Nord. Mais trop dociles à la politique d'Auguſte, ils ſe contentèrent de réprimer & de châtier de temps en temps ces peuples ſauvages, dont les hoſtilités

ayant commencé dès le temps de Marius par l'irruption des Cimbres & des Teutons, finirent cinq cents ans après par la destruction de l'empire en occident.

Ibid.] *Au milieu de cinq enfans qui l'environnoient sur son char.*] Les cinq enfans de Germanicus étoient Néron & Drusus que l'on verra périr misérablement l'un & l'autre ; Caius, le successeur de Tibère ; Agrippine qui fut mère de l'empereur Néron, & Drusille. Jamais, à ce que je crois, les filles n'avoient paru dans de pareilles cérémonies. Germanicus méritoit toute sorte de distinctions. Régulièrement les fils du triomphateur auroient dû suivre à cheval le char de leur père, si leur âge l'eût permis : mais les fils de Germanicus n'avoient pas la robe virile. Caius étoit dans sa première enfance.

Nous avons encore des médailles qui constatent la victoire & le triomphe de Germanicus. On lit autour de la tête *GERMANICUS CÆSAR.* Sur le revers de l'une, on voit le prince en habit de général, étendant la main droite, & de la gauche tenant une

une aigle romaine. Au revers de l'autre, Germanicus eſt ſur un char de triomphe attelé de quatre chevaux. Légende : *SIGNIS RECEPTIS, DEVICTIS GERMANIS.*

XLII.] *Depuis cinquante ans, Archelaüs régnoit en Cappadoce... Ce roi, pendant que Tibère fut à Rhode, s'étoit diſpenſé de lui rendre aucun hommage.*] La retraite de Tibère dans l'île de Rhode lui avoit fait perdre les bonnes grâces d'Auguſte. Il y vécut quelques années en ſimple particulier, & même en particulier diſgracié. On lui refuſoit la permiſſion de revenir à Rome. Il trembloit même pour ſa vie. Si pendant ce temps-là les bons politiques eurent pour lui d'aſſez grands égards, ceux qui ne voyoient que le préſent le regardoient comme perdu ſans reſſource. La ville de Nîme abattit ſes images & ſes ſtatues. Un jour quelqu'un dit à Caïus Céſar, petit-fils d'Auguſte ; « vous n'avez qu'à m'ordonner, & je vais à « Rhode vous chercher la tête de l'e- « xilé ». Tibère devoit être doublement piqué de la conduite d'Archelaüs, qui lui avoit les dernières obligations,

& qui possédant, par la libéralité d'Auguste, une portion de la Cilicie, avoit établi sa résidence dans l'île d'Éleuse, à quinze milles de Rhode. On peut voir dans le dictionnaire de Bayle, article ARCHELAÜS, ce qui concerne ce prince. La matière y est épuisée. — Je conviens qu'Archelaüs s'étoit trouvé dans une position très-embarrassante. Mais après tout, quoi qu'il en pût arriver, ce prince auroit dû ne pas montrer tant d'indifférence pour son bienfaiteur. Périr pour périr, il vaut mieux être la victime de son devoir.

Ibid.] *Tibère... le fit accuser devant le Sénat de quelques crimes imaginaires.*] Apparemment on l'accusa d'avoir voulu se rendre indépendant de l'empire. Si l'on en croit Dion Cassius, ce pauvre roi n'évita la condamnation, qu'en contrefaisant le fou. A son âge il lui étoit permis de radoter; & d'ailleurs il avoit eu autrefois des accès de folie. On prétend qu'un faux témoin le sauva en voulant le perdre. Ce faux témoin déposa qu'Archelaüs avoit menacé Tibère, en disant, *si je retourne dans*

mes états, je lui ferai voir que j'ai des nerfs.] Cette prétendue menace d'un vieillard perclus de goutte, & qu'il avoit fallu porter au Sénat en litière, fit éclater de rire toute la compagnie, & personne n'eut la force de le condamner. *Dion, lib. LV.*

XLIII.] *Les biens immenses d'une femme telle que Plancine.]* Elle étoit fille ou petite-fille de L. Munatius Plancus, connu dans l'histoire du Triumvirat : il fut consul, ensuite gouverneur des Gaules; & flétri par le triomphe qu'il eut le courage de demander & le malheur d'obtenir, pour d'assez minces exploits, tandis que son frère étoit au nombre des proscrits. Il fonda la ville de Lyon.

XLV.] *Pour toute défense, il s'est caché dans la forêt Hercynie.]* Maroboduus, quoiqu'en dise Arminius son ennemi, étoit un très-grand prince, digne de l'estime & de la haine de Rome; car Rome a toujours haï les rois qu'elle estimoit, à moins qu'ils ne lui fussent livrés. Né d'un sang illustre chez les Marcomans, il avoit l'ame élevée, l'esprit de suite, le coup d'œil juste, un génie capable

de former & d'exécuter de grands projets, sans donner dans la chimère, & sans s'écarter de son but, une taille avantageuse, cet air imposant qui semble annoncer le mérite, & qui souvent en tient lieu. Ses bonnes qualités naturelles furent cultivées par l'éducation qu'il reçut sous les yeux d'Auguste, dont il mérita les bontés.

De retour dans sa patrie, il fut élu roi de la nation. Les Marcomans étoient alors établis dans le pays que nous appelons le Wirtemberg, & dans une partie de la Suabe. Le nouveau prince vouloit que son royaume fût à lui. Il comprit qu'étant voisin des Romains, dont les conquêtes s'étendoient de jour en jour dans la basse Germanie, il seroit écrasé nécessairement, ou réduit à n'être qu'un esclave couronné. Cet habile politique engagea donc ses sujets à chercher une nouvelle patrie. Les transmigrations, je l'ai dit ailleurs, ne coûtoient rien aux Germains. A la tête des Marcomans & des Suèves de son obéissance, il s'enfonça dans la forêt Hercynie, maintenant la

forêt noire, au milieu de laquelle une colonie de Boiens, nation gauloiſe, avoit défriché, pluſieurs ſiècles auparavant, ce pays vaſte & fertile, environné de montagnes, qui forme le royaume de Bohème. Il ſoumit ou chaſſa les anciens habitans, & fixa le ſiége de ſon empire dans un lieu, qui portoit alors le nom de *Bouiaſmum*, ſi le texte de Strabon n'eſt pas fautif, ou plutôt de *Bouihæmum*, c'eſt-à-dire ſéjour des Boiens. Peut-être ce lieu n'eſt pas différent de *Marobodum* que l'on trouve dans Ptolémée, & que quelques-uns croient avoir été l'origine de la ville de Prague. Il en fit le centre de ſa domination, & s'arrondiſſant toujours, il ſoumit de gré ou de force tout ce qu'il trouvoit à ſa bienſéance.

Maroboduus auroit dû ne pas s'étendre vers le Midi. Ses conquêtes de ce côté-là le rapprochoient trop des Romains. Elles avoiſinoient l'Italie, n'en étant éloignées que d'environ deux cents milles. Mais ſans doute il croyoit être en état de ſe faire reſpecter. Peu content de l'autorité précaire, ou du moins limitée

que les rois de la Germanie exerçoient ſur leurs nations, il ſe rendit monarque abſolu. Contre l'uſage de ces princes, il avoit des gardes. Il entretenoit ſoixante-dix mille hommes d'infanterie & quatre mille de cavalerie, diſciplinés à la romaine. Tantôt il ménageoit Auguſte & lui faiſoit des ſoumiſſions; tantôt il traitoit avec lui d'égal à égal. Il donnoit retraite aux particuliers, & protection aux peuples, qui abandonnoient les Romains. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour obliger ces fiers conquérans à lui déclarer la guerre. Tibère envoyé par Auguſte contre le roi des Marcomans, devoit pénétrer par deux endroits en même-temps juſqu'au cœur de ſes états. La perte de ce roi étoit infaillible, ſans la révolte de la Pannonie & de la Dalmatie, qui ſurvint ſi à propos pour le ſauver, que je le ſoupçonnerois volontiers d'y avoir influé par ſes intrigues. Quoi qu'il en ſoit, Maroboduus demanda la paix. Le général romain, néceſſaire ailleurs, ne ſe rendit pas difficile ſur les conditions. Tacite nous apprendra bientôt quelle fut la deſtinée de

Maroboduus. Ce même despotisme, auquel il devoit son agrandissement, devint aussi l'unique cause de ses malheurs.

XLVI.] *L'empereur ne laissa pas d'envoyer Drusus en Illyrie pour affermir la paix.*] Ici l'expression latine *pacis firmator* est assez vague. Il me semble que l'objet apparent de la mission du jeune prince devoit être de renouveler l'ancien traité de paix que Tibère avoit fait avec Maroboduus, & peut-être aussi de concilier les puissances belligérantes. Mais la véritable destination de Drusus étoit d'attiser le feu, & de détrôner le roi des Marcomans en soulevant contre lui ses propres sujets. Notre auteur le dira dans la suite. Telle étoit dès-lors l'utile, mais basse, politique des Romains.

XLVII.] *Douze villes célèbres d'Asie furent renversées par un tremblement de terre.*] Pline le naturaliste, *(lib. II, c. 86)* dit que ce fut le plus affreux dont on ait conservé la mémoire. *Maximus terræ memoriâ mortalium extitit motus.* Encore aujourd'hui, nous pourrions, ce semble,

nous ſervir de l'expreſſion de Pline ſans la reſtreindre. Cependant le P. Hardouin qui croit trop peu aux anciens auteurs, mais qui en récompenſe croit quelquefois trop aux modernes, parle, d'après l'*Hydrographie de Fournier*, d'un tremblement de terre infiniment plus terrible & plus étendu qu'aucun de ceux dont l'hiſtoire fait mention, ou de ceux qui ſont arrivés de nos jours. Fournier, dit le P. Hardouin, rapporte que dans le Pérou, au commencement de ce ſiècle (le dix-ſeptième) en un quart d'heure les montagnes, les villes, les rivières furent bouleverſées, & cela dans l'eſpace de trois cents lieues de long ſur quatre-vingt-dix de large.

Ibid.] La ville de Sardes, plus maltraitée qu'aucune autre, fut auſſi la plus ſoulagée, &c.] Le malheur de ces villes & le ſoin que prit Tibère de les rétablir, ſont atteſtés par des médailles où ſe liſent ces mots, CIVITATIBUS ASIÆ RESTITUTIS. On voit encore à Rome, ſur un marbre qui ſervoit de piédeſtal à une ſtatue coloſſale de Tibère, les

noms de la plupart de ces douze villes : quelques-uns ſont effacés.

Il eſt bon d'obſerver que les Romains avoient une prédilection marquée pour la province d'Aſie. Comme ils ſe piquoient de reconnoiſſance, ils ſe ſouvinrent toujours que cette belle & riche contrée n'étoit point un pays de conquête, mais un don qu'Attalus le dernier de ſes rois leur avoit fait par ſon teſtament ; & que les peuples s'étoient ſoumis à l'empire de Rome avec une joie & une affection qui demandoient du retour. Auſſi Rome ne toucha-t-elle jamais à leurs anciens priviléges, & leur en accorda de nouveaux.

L I I.] *Furius Camillus, proconſul d'Afrique, marcha droit . . . à la tête de ſa légion.]* Il faut entendre ici par le mot d'*Afrique*, une province particulière dont Carthage rebâtie par les Romains étoit capitale. Cette province & celle de l'Aſie proprement dite, dont nous avons parlé dans la remarque précédente, dépendoient du Sénat, qui les faiſoit gouverner par des proconſuls. On les regardoit comme les deux gouvernemens les

plus honorables. Auſſi étoient-elles dévolues de droit aux deux plus anciens conſulaires. Quoique, depuis l'arrangement fait par Auguſte, les proconſuls n'euſſent point de troupes à leur diſpoſition, nous voyons par cet endroit de Tacite, que le gouverneur de la province Carthaginoiſe avoit encore alors une légion à ſes ordres. Il étoit regardé comme général en chef. C'eſt ſur ce fondement qu'un des ſucceſſeurs de Camillus fut proclamé *imperator* avec la permiſſion de Tibère, ainſi que nous le verrons dans la ſuite.

Ibid.] Depuis le libérateur de Rome & ſon fils . . . les Furius n'avoient point eu de généraux.] La remarque de Tacite n'eſt pas exactement vraie. Nous trouvons dans l'hiſtoire deux autres Furius qui triomphèrent des Gaulois ciſalpins ; Publius Furius l'an de Rome 530, & Lucius Furius Purpureo l'an de Rome 553. Je dois cette obſervation à Juſte-Lipſe.

LIII.] *Par égard pour cette fameuſe ville, notre ancienne alliée, il y parut accompagné d'un ſeul licteur.]* Le texte latin porte : *Hinc ventum Athenas,*

fœderique sociæ & vetustæ urbis datum, ut uno lictore uteretur. Lorſque les magiſtrats romains vouloient témoigner à quelque ville une extrême conſidération, ils ſupprimoient l'appareil terrible de la majeſté romaine, les licteurs, les haches & les faiſceaux. Il ſe trouve ici dans l'original une eſpèce d'ambiguité purement grammaticale, par laquelle les auteurs, ou les traducteurs d'une hiſtoire univerſelle donnée en Angleterre par une ſociété de gens de lettres, ſe ſont laiſſés induire en erreur. Leur mépriſe eſt aſſez ſingulière. Ils font dire à Tacite que la ville d'Athènes reçut de Germanicus le privilége d'avoir un licteur. Bonne leçon pour quiconque a le malheur d'écrire. On ne peut s'exprimer trop clairement: il faut ſe le tenir pour dit. Toutes les fois qu'une phraſe ſera le moins du monde ſuſceptible d'équivoque, il ſe trouvera toujours des lecteurs, qui ſaiſiront le mauvais ſens & feront dire au malheureux auteur une impertinence à laquelle il n'aura jamais penſé.

LV.] *Piſon ne laiſſa pas de leur*

reprocher les faits anciens.....aveugle dans ses reproches.] En effet, s'il est injuste de reprocher aux enfans les fautes de leurs pères, Pison outroit l'injustice & le ridicule en rendant les Athéniens, contre lesquels il invectivoit, responsables de la conduite de gens avec lesquels ils n'avoient, selon lui, rien de commun que d'habiter dans la même ville. Mais, comme dit un Père de l'Église, *la passion de l'amitié voit mal; celle de la haine ne voit point du tout:* προσπάθεια μὲν οὐκ ὀξυδορκεῖ, ἀντιπάθεια δὲ ὅλως οὐκ ὁρᾷ. *S. Isidor. Pelusiota, lib. I, ep. 310.*

LXI.] *L'empire romain qui s'étend aujourd'hui jusqu'à la mer rouge.]* Ceci est une louange indirecte de Trajan, sous qui Tacite écrivoit, & qui porta les armes romaines plus loin que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs: mais toutes ses conquêtes en Orient furent bientôt abandonnées par Hadrien.

LXIV.] *Cotys étoit un esprit doux & agréable.]* Ovide relégué dans les états de ce prince, ou du moins dans le voisinage, lui adresse la neuvième élégie du second livre *De Ponto.* Il

nous représente Cotys comme un prince aimable, bienfaisant, qui joignoit au courage beaucoup de modération, & qui pour se délasser des fatigues de la royauté, se livroit quelquefois aux charmes de la poësie & faisoit des vers dignes d'un Grec ou d'un Romain. Ovide, à titre de poëte, se flatte d'avoir quelque droit aux bontés du nouveau chantre de Thrace :

Ejusdem sacri cultor uterque sumus.
Ad vatem vates orantia brachia tendo.

« Puisque du même Dieu nous desservons
l'autel, «
J'ose attendre de vous un secours fraternel. »

LXXIII.] *S'il parut des marques de poison, c'est ce que l'on ne put avérer.]* Comme en recueillant les cendres de Germanicus, on trouva son cœur tout entier, les amis de ce prince en conclurent qu'il étoit mort de poison: conclusion digne de la physique de ces temps-là. J'ai entendu dire à de savans Anglois, que les flammes épargnèrent aussi le cœur du fameux Cranmer archevêque de Cantorbéri. Il n'y a pas d'apparence que la reine Marie qui fit brûler ce prélat, l'eût

aussi fait empoisonner. Je pourrois citer d'autres exemples de cette singularité, qui ne peuvent être attribués au poison.

LXXXIII.] *L'affection & le génie lui décernèrent des honneurs de toute espèce; celui d'être chanté dans l'hymne des Saliens; une chaire curule par-tout où les prêtres d'Auguste ont séance, &c.]* Dans l'hymne des Saliens ou prêtres de Mars, on ne chantoit que les louanges des Dieux. Insérer dans ce cantique le nom de Germanicus, c'étoit une sorte d'apothéose. — La distinction de la chaire curule, d'abord accordée seulement à des personnes vivantes, le fut ensuite à quelques morts d'une grande considération. Par ce siége honorable, qui leur étoit assigné, on perpétuoit leur souvenir, on témoignoit combien on eût desiré de les posséder encore, & qu'on les regardoit plutôt comme absens que comme morts, ou même qu'on les croyoit présens, quoique d'une manière invisible.

LXXXIV.] *L'empereur ne put s'empêcher de dire, qu'à Rome jamais personne de son rang n'avoit eu de pareil bonheur.]*

Je ne puis mieux faire que de m'approprier ici cette remarque de M. Crevier. « L'expreſſion de Tibère ne ſauroit être limitée à Jule Céſar & à Au- « guſte. Il eſt viſible qu'elle comprend « les hommes illuſtres du temps de la « République (les Scipions, les Pom- « pées, &c.) C'eſt que Tibère ne ſe don- « noit point pour monarque. Il ſuppo- « ſoit que l'ancienne forme du gouver- « nement ſubſiſtoit toujours pour le « fond, & qu'elle avoit été ſeulement « modifiée & non détruite par le chan- « gement qu'Auguſte avoit introduit. »

LXXXV.] *Il fut queſtion de purger l'Italie de la religion des Égyptiens & des Juifs.]* Tacite prévenu contre les cultes étrangers, & n'ayant jamais daigné ſe mettre au fait, confond la religion des Juifs avec celle des Égyptiens, c'eſt-à-dire la vérité avec l'erreur. Josèphe raconte à quelle occaſion les Egyptiens & les Juifs éprouvèrent cette diſgrâce.

LXXXVII.] *Quelques-uns pour l'avoir appelé* Seigneur . . . . *s'attirèrent de vives réprimandes.]* Suétone nous apprend à peu près la même choſe: *Alium dicentem ſacras ejus occupationes;*

& rursum alium autore eo Senatum se adisse, verba mutare & pro autore suasorem, pro sacris laboriosas dicere præcepit *. Il avoit coutume de dire : « Je » suis le général des troupes, le premier » des sénateurs, & le maître seulement de mes esclaves. » On feroit un beau livre des maximes & phrases républicaines qui sont sorties de la bouche des tyrans. Mais au reste Tibère, en parlant ainsi, rendoit hommage à la vérité. Il connoissoit la nature du gouvernement romain.

LXXXVIII.] *Arminius est encore aujourd'hui chanté par les Barbares.*] Les cantiques des Germains étoient les seuls monumens historiques de cette nation. Peut-être qu'elle divinisa ce héros. Quelques savans prétendent que la colonne & le temple d'*Irminsul*, que Charlemagne eut tant de peine à détruire, étoient consacrés au culte d'Arminius. Au moins est-il certain, qu'*Irmensul* signifie la colonne d'Arminius dans la langue germanique. *Irmin*, *Arman*, *Herman*, *Arminius*, &c. sont un seul & même nom.

* *Suet. Tiber. 27.*

TABLE GÉOGRAPHIQUE*

POUR le premier & le second Livre des Annales.

A

ACTIUM, promontoire dans le golfe d'Ambracie en Épire ; près duquel se donna la bataille navale qui rendit Auguste maître de l'empire romain. La ville d'*Actium* est détruite, & le lieu où elle étoit se nomme *Asio*.

AFRIQUE (l') *Africa*. L'Afrique proprement dite, province proconsulaire, dont Carthage étoit la capitale, est aujourd'hui à peu-près le royaume de Tunis.

ALISONE (le fort d') *Aliso*, construit par Drusus le Germanique près

* On ne trouvera dans ce catalogue que les peuples, les lieux, &c. sur lesquels un certain nombre de lecteurs pourroit avoir besoin d'éclaircissement.

du confluent de la Lippe & de l'Alme, qui se nommoit aussi *Aliso*, dans le lieu où l'on voit le bourg d'Elsen, en Vestphalie, au voisinage de la ville de Paderborn & du château de Neuhaus, résidence de l'Évêque.

AMANUS, chaîne de montagnes, qui sépare la Cilicie de la Syrie: c'est une branche du mont Taurus, de laquelle le nom moderne est Al-Lucan.

ANGRIVARIENS (les) *Angrivarii* étoient à la gauche du Véser, aux environs de la principauté de Minden.

APOLLONIDE, *Apollonis* ou *Apollonidea*, ville de Lydie. Dans le texte de Tacite, les habitans de cette ville sont nommés *Apollonienses*. C'est une faute. Il faut lire *Apollonidenses*. Sur la base de la statue de Tibère, que les villes d'Asie lui avoient érigée par reconnoissance, on lit *Apollonidea*.

ARNE, (l') *Arnus*, maintenant *Arno*, fleuve de Toscane, qui passe par Florence & se jette dans la mer au-dessous de Pise.

ARTAXATE, *Artaxata*, capitale d'Arménie sur le fleuve Araxe,

ſondée, à ce qu'on diſoit, par les conſeils & ſous l'inſpection d'Annibal, lorſqu'il étoit à la cour du roi Artaxias, après avoir quitté celle d'Antiochus roi de Syrie vaincu par les Romains. Strabon dit poſitivement que cette ville fut bâtie par Annibal. Plutarque paroît en douter; & Cornélius Népos dans la vie de ce grand homme ne parle point de ſon voyage d'Arménie. On prétend que ce qui reſte d'Artaxata ſe nomme maintenant *Hardech.*

ASIE (l') proprement dite, cette province ſi chère aux Romains, de laquelle j'ai parlé dans la remarque XLVIIe ſur le ſecond livre des Annales, n'étoit qu'une portion de l'Aſie mineure. Cette portion avoit pour limites au Couchant & au Sud la mer Égée, au Levant la Galatie & la Cappadoce, au Nord la Bithynie. Elle comprenoit la Myſie, la Phrygie, l'Éolide, l'Ionie, la Lydie, la Carie, la Doride, la Piſidie, &c. Au reſte les bornes de cette province n'ont pas toujours été les mêmes. Elle a eu tantôt plus, tantôt moins d'étendue.

AUTEL des Ubiens, (l') *Ara Ubiorum*. Les Ubiens étoient originaires d'au-delà du Rhin. Sous Auguste, ce peuple fidèle allié des Romains, & toujours persécuté par les Suèves, demanda une retraite sur les terres de l'Empire. Agrippa, l'ami d'Auguste, plaça les Ubiens en-deçà du Rhin, dans le pays où est aujourd'hui l'électorat de Cologne & une partie du duché de Juliers. Ils fondèrent une ville : mais on ne sait quel nom elle porta sous Auguste & sous Tibère. Tacite la nomme seulement *Oppidum Ubiorum*. Agrippine, fille de Germanicus & petite-fille d'Agrippa, naquit dans la ville des Ubiens. Cette princesse, devenue femme de l'empereur Claude, y fit établir une colonie de Vétérans sous le nom de *Colonia Agrippinensis*. C'est aujourd'hui Cologne. Voyez les remarques sur *les Mœurs des Germains*, *p. 179*.

Les Ubiens avoient élevé un autel apparemment à l'honneur d'Auguste, & nommé un pontife & des prêtres pour le desservir. Cet autel, *Ara Ubiorum*, étoit, à ce que croient les

plus habiles géographes, au voiſinage de Bonn, (*Bonna*) ville où réſide l'électeur de Cologne. M. d'Anville conjecture avec beaucoup de vraiſemblance, qu'un lieu éminent au-deſſus de Bonn, & que l'on nomme Gots-berg, c'eſt-à-dire, *Mons Divinus*, doit être la place de l'Autel des Ubiens.

B

BACTRIANE, (la) *Bactriane*, province de la Perſe : c'eſt aujourd'hui le pays de Balk, qui porte le nom de ſa capitale.

BASTERNES, *Baſternæ* ou *Baſtarnæ*. C'étoit un peuple germanique, errant dans les vaſtes contrées qui ſont entre la Viſtule & le Pont-Euxin. De même qu'en Occident le Rhin ne pouvoit empêcher les Germains de ſe répandre dans les Gaules, de même la Viſtule à l'Orient ne pouvoit contenir ces nations inquiètes & ambulantes. Ceux des Baſternes qui habitoient les îles, que le Danube forme à ſes embouchures, portoient le nom de *Peucins*. Voyez *les Mœurs des Germains, p. 223.*

BELGES. (les) La Belgique, du temps de Jule César, contenoit les pays qui ſont renfermés entre l'Océan au Nord, la Seine & la Marne au Couchant, & le Rhin au Levant. Mais Auguſte étendit la Belgique en y ajoutant les *Sequani* & les *Helvetii*, dont le territoire comprenoit ce que nous appelons la Franche-comté & la Suiſſe, mais avoit des bornes plus étendues.

BITHYNIE, (la) *Bithynia*, province proconſulaire, ſur les côtes méridionales du Pont-Euxin & de la Propontide, autrement, de la mer noire & de ſon canal.

BOVILLE, *Bovillæ*, petite ville du Latium, à onze milles de Rome, entre Rome & Albano, aujourd'hui ruinée.

BRINDES ou Brindiſi, (*Brunduſium*) ville du royaume de Naples, où les Romains s'embarquoient ordinairement pour aller en Grèce.

BRUCTERES (les) étoient diviſés en deux, *majores & minores*. Les petits Bructères habitoient les environs de Delbrug & de Stromberg en Veſtphalie : la Lippe traverſoit leur

canton. Les grands Bructères occupoient le pays d'Overiſſel, d'Oſnabruc, de Munſter & de Lingen. Voy. *Monumenta Paderbonenſia, p. 60*, & les remarques ſur *les Mœurs des Germains, p. 190. Brouĉters* ſignifie en allemand habitans des marécages. Le nom de *Bructères* peut auſſi venir de *Bructen*, qui dans la même langue ſignifie les ponts. Ces deux étymologies reviennent au même; parce qu'un pays marécageux ne peut être praticable ſans un grand nombre de ponts & de chauſſées.

BYZANCE, *Byzantium*. Je ferois injure à mes lecteurs, ſi je croyois leur apprendre que cette ville très-ancienne, capitale d'une république connue dans les beaux jours de la Grèce, continua d'être libre ſous les Romains, au moins juſqu'au temps de l'empereur Sévère; que Conſtantin lui donna ſon nom, & qu'elle devint pour Rome une rivale plus dangereuſe que ne l'avoit jamais été Carthage. En fondant la nouvelle Rome, Conſtantin ne prévit pas qu'elle cauſeroit la ruine de l'empire en occident, & ſeroit l'occaſion

de ce schisme opiniâtre, qui sépare l'Église latine & l'Église grecque.

C

Cæsia *sylva* est la forêt de Héserwalt, dans le duché de Clèves. Il faut peut-être lire *Hesia*. Le nom moderne fait croire qu'elle étoit consacrée à Hésus, Divinité des Gaulois & des Germains.

Canope, *Canopus*, ville de la basse Égypte, qui donnoit son nom à une des embouchures du Nil. Canope se nomme maintenant *Boquir* ou *Bichieri*.

Cappadoce, *Cappadocia*, contrée de l'Asie mineure, entre la Cilicie & le Pont. Lorsqu'elle devint province romaine, Mazaca qui en étoit la capitale, prit le nom de Césarée en l'honneur de Tibère. Dans l'antiquité, il n'y a point de nation plus décriée que les Cappadociens. Rome avoit pour eux un souverain mépris. Environ un siècle avant Tibère, la famille des rois de Cappadoce se trouvant éteinte, Rome leur proposa d'adopter le gouvernement républicain, & leur promit toute

sa

sa protection. Ils refusèrent cette offre, disant que la liberté étoit bonne pour des Romains, mais que les Cappadociens ne pouvoient ni ne vouloient la souffrir. Depuis ce temps les Romains qui croyoient toujours être libres, même sous le gouvernement impérial, & qui l'étoient, sinon de fait, au moins de droit, continuèrent de regarder cette nation comme le rebut du genre humain.

Les auteurs profanes, & même un Père de l'Église (S.t Isidore de Peluse) s'accordent à donner tous les vices aux Cappadociens, & à leur refuser toutes les vertus. On prétend qu'au sortir de l'enfance ils s'exerçoient à se donner la question l'un à l'autre pour s'aguerrir aux tourmens, & vendre plus cher leurs faux témoignages dont ils faisoient trafic. On ne pensoit pas mieux de leur éloquence que de leurs mœurs; témoin l'épigramme grecque dont voici le sens : *une tortue volante, un corbeau blanc, sont moins rares qu'un orateur de Cappadoce.*

Θᾶττον ἔην λευκοὺς κόρακας πτηνάς τε χελώνας
Εὑρεῖν, ἢ δόκιμον ῥήτορα Καππαδόκην.

Rariùs alatâ testudine, rariùs albo
Invenias corvo rhetora Cappadocem.

Rien de plus méprisant que cette autre épigramme latine :

Vipera Cappadocem nocitura momordit; at illa
Gustato periit sanguine Cappadocis.

Quelqu'un l'a traduite ainsi :

Un sot aspic par aventure
Mordit. . . . .
Qui creva des deux! Je vous jure
Que ce fut le pauvre serpent.

La Cappadoce n'a pas laissé de produire des hommes célèbres. Sans parler de Strabon, à qui l'on ne conteste point la qualité d'auteur savant & judicieux, S.t Basile, S.t Gregoire de Nazianze, S.t Gregoire de Nysse, &c. peuvent lutter avec les plus sublimes génies de l'ancienne Grèce, & l'emportent infiniment sur eux par l'élévation des sentimens & par la pratique de cette vraie philosophie qui seule rend les vertus solides & les garantit de l'orgueil. Ils cherchoient la sagesse & non pas le bruit : φιλόσοφοι ού φιλόψοφοι.

CATTES, (les) *Catti*, habitoient ce que nous appelons le Landgraviat de Hesse.

CAUQUES, (les) *Cauci*, s'étendoient depuis l'Ems jusqu'à l'Elbe. Le Véser les séparoit en deux cités, dont la moins considérable occupoit l'Oost-Frise, & l'autre le duché de Brème. *Voyez les remarques sur les Mœurs des Germains, p. 195.*

CELENDRIS où *Celenderis*, aujourd'hui Calandro, est une place maritime de la Cilicie vers la Pamphylie.

CERCINA ou *Cercinna*, petite île d'Afrique sur la côte de Tripoli, avec un assez bon port. Elle s'appelle maintenant *Kerkeni.*

CHÉRUSQUES, (les) *Cherusci*, étoient des deux côtés du Véser, au-dessous des Cauques, c'est-à-dire, dans le diocèse de Paderborn & dans le duché de Lunebourg. *Voyez les remarques sur les Mœurs des Germains, p. 196.*

CILICIE, *Cilicia*, contrée d'Asie; elle a le mont Taurus au Nord, au Sud la mer Méditerranée, au Levant la Syrie, au Couchant la Pamphylie

& la Pisidie. C'étoit une province du département de l'empereur.

CINITHIENS, (les) *Cinithii*, étoient une nation Africaine assez peu connue : on la place au voisinage du fleuve Triton.

CLAIN, (le) *Clanis*, aujourd'hui *la Chiana*, rivière de Toscane, qui se jette dans le Tibre.

COLOPHONE, *Colophon*, ville maritime d'Ionie, dans la province d'Asie. Elle est aujourd'hui entièrement ruinée ; mais elle fut célèbre par l'oracle d'Apollon Clarien, qui étoit dans son voisinage, & par son excellente cavalerie, qui dans un combat décidoit infailliblement la victoire : d'où vient l'expression proverbiale, *Colophonem addere*, mettre la dernière main à un ouvrage.

COMAGÈNE, *Comagene*, contrée de la Syrie sur l'Euphrate. Ce pays conserve un reste de son nom dans celui de Kamach.

COS, *(Cos* ou *Coüs)* île de l'Archipel, près des côtes de l'Anatolie, célèbre par ses blés & par ses vins ; mais plus encore par la naissance d'Hippocrate & d'Apelle.

Cose, *Cofa*, nom d'un promontoire d'Étrurie, aujourd'hui *Monte Argentaro*, en Tofcane. Dans le voifinage de ce promontoire étoit une colonie romaine, qui portoit auffi le nom de Cofe. Cette ville eft ruinée depuis plufieurs fiècles.

Cusus, aujourd'hui le Wagg, rivière de la haute Hongrie qui fe jette dans le Danube.

Cyme, *Cyme*, ville maritime de l'Éolide, dans l'Afie proprement dite. On en a trouvé des veftiges dans un lieu appelé Nemourt.

Cyr, *Cyrrhus* ou *Cyrus*, ville de Syrie dans la Comagène, à deux journées d'Antioche. Il paroît que Cyrrhus eft fon véritable nom. Mais celui de Cyr prévalut, peut-être parce que les Juifs fe vantoient de l'avoir fondée en mémoire de Cyrus leur libérateur. Rien ne l'a rendue plus célèbre que la gloire d'avoir eu pour évêque l'illuftre Théodoret.

D

Delphes, *Delphi*, cette ville de Grèce, fi célèbre autrefois par

l'oracle d'Apollon, n'eſt plus qu'un village d'une centaine de feux, nommé *Caſtri*, au pied du mont Parnaſſe, dans l'ancienne Phocide.

E

EDER, *Adrana*, rivière de la Heſſe qui ſe jette dans le Véſer.

EGES, *Ægæ*, ville de l'Éolide, dans l'Aſie proprement dite.

ELBE, *Albis*, grand fleuve d'Allemagne. Il prend ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent la Bohème & la Siléſie, paſſe par la Miſnie, dans la Saxe, & ſe jette dans la mer au-deſſus d'Hambourg. Les Romains n'ont jamais pouſſé leurs conquêtes au-delà de ce fleuve. On prétend qu'il tire ſon nom du mot germanique *elben*, *onze*, parce qu'il eſt formé de la jonction de onze ruiſſeaux ou petites rivières.

ÉLÉPHANTINE, *Elephantine* ou *Elephantis*, étoit, ſuivant le témoignage de Strabon qui avoit été ſur les lieux, une petite île du Nil à un demi-ſtade ſeulement au-deſſus de Syène. Cette petite île porte

aujourd'hui le nom de Geziret-el-ſag, *île fleurie.* Voyez *Syène.* Il eſt tout-à-fait ſingulier de trouver dans les Tables de Ptolémée, égyptien de nation, Éléphantine marquée comme plus ſeptentrionale que Syène, & d'une étendue fort conſidérable en comparaiſon de celle qu'on lui connoît. Je dois cette remarque à M. d'Anville.

EMS, (l') *Amiſius, Amiſia,* fleuve d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans le comté de la Lippe & ſe jette dans la mer près d'Embden. A l'embouchure de ce fleuve, ſur la rive gauche, étoit un fort qui portoit le nom d'*Amiſia.* Voyez les remarques.

EUBÉE, *Eubœa:* c'eſt la plus grande île de la Grèce après celle de Crète ou Candie. Elle a cinquante lieues de long ſur douze ou treize dans ſa plus grande largeur. Elle s'étend le long de l'Attique & de la Béotie, dont elle eſt ſéparée par un canal ſi étroit, qu'on a pu la joindre au continent par un pont. Ce canal eſt l'Euripe, ſi célèbre dans l'antiquité. Du mot *Euripos,* les Grecs modernes ont formé celui d'*Egripo*

qu'ils donnent à l'île & à ſa capitale. D'*Egripo* les matelots Italiens ont fait *Negroponte*, & les nôtres *Negrepont.*

ÉTRURIE; (l') c'eſt aujourd'hui la Toſcane.

F

FRISE, (la) *Friſii;* elle a conſervé ſon ancien nom : mais autrefois elle comprenoit auſſi la principauté de Groningue.

G

GRÈCE (la) eſt un pays ſi célèbre, que je n'en parlerois point dans ce catalogue, où je tâche de me borner au pur néceſſaire, ſi je ne devois corriger une faute qui m'eſt échappée dans ma traduction. J'ai rendu le mot *Achaia* par celui de Grèce, ne faiſant pas réflexion que les Romains comprenoient ſous le nom général de Grèce deux provinces différentes, l'Achaïe & la Macédoine. L'Achaïe des Romains contenoit l'Hellade ou la Grèce proprement dite, à laquelle ils avoient ajouté l'Épire.

H

HERCINIE, (la forêt) *Hercinia ſylva,* du temps de Céſar couvroit toute la Germanie. Il falloit neuf jours pour en traverſer la largeur; & ceux qui l'avoient ſuivie dans ſa longueur pendant ſoixante jours, n'en avoient pas trouvé la fin. *Herciniæ ſylvæ latitudo IX dierum expedito patet... Neque quiſquam eſt hujus Germaniæ, qui ſe adiſſe ad initium ejus ſylvæ dicat, cum dierum iter LX proceſſerit, aut, quo ex loco oriatur, acceperit. Cæſar, de bello gallico, lib. VI. 29.*

Schwarts-wald, ou la forêt noire, ainſi que les autres forêts d'Allemagne ſont des reſtes de l'Hercinie. Son nom paroît dérivé de l'ancien mot tudeſque *Hart, Haart* ou *Haard,* qui déſignoit une forêt. Dans l'allemand moderne, *Hart* ſignifie *dur,* & *Haart réſine.* La dureté eſt propre aux arbres; & la réſine coule des pins.

HIÉROCÉSARÉE, *Hierocæſarea,* ville de Lydie, célèbre par un temple de Diane Perſique, que l'on prétendoit avoir été élevé par Cyrus.

On ignore quel nom elle portoit avant qu'elle prît celui d'Hiérocésarée.

HYRCANIE, *Hyrcania*, surnommée la Macédonienne, étoit une ville de Lydie, fondée apparemment par les Macédoniens. *Voyez Moscène.*

I

ILION, *Ilium*, ville de la Troade, à quelque distance des ruines de l'ancienne Troye. Les Romains, qui croyoient ou feignoient de croire qu'ils étoient Troyens d'origine, regardoient Ilium comme leur patrie ancienne. Ils en firent une colonie. On dit que Jules-César & Auguste eurent quelque dessein d'y transférer le siége de l'empire. Constantin résolu de fonder une nouvelle Rome, pensa d'abord à la placer entre l'ancienne Troye & le nouvel Ilium. Il y commença même quelques édifices: mais l'admirable situation de Byzance lui fit abandonner ce projet. On peut dire d'Ilium, ce qu'un poëte a dit il y a long-temps de l'ancienne Troye; *etiam periêre ruinæ.*

ILLYRIE, (l') *Illyricum*, contenoit du temps d'Auguſte la partie maritime de la Croatie, le comté de Zara, la Dalmatie, & une partie de l'Albanie juſqu'à l'embouchure du Drin.

INTERAMNA, maintenant *Terni*, ville de l'état eccléſiaſtique au duché de Spolete, dans une île formée par la *Nera*.

L

LAODICÉE, *Laodicea ad mare*. On la ſurnommoit ainſi pour la diſtinguer de pluſieurs autres Laodicées. Celle-ci eſt une ville conſidérable de Syrie. Séleucus Nicanor, qui la fonda, voulut qu'elle portât ce nom pour faire honneur à Laodice ſa mère. On l'appelle aujourd'hui *Lataquié*.

LESBOS, *Leſbos* ou *Mitylène*, grande île de la mer Égée ſur les côtes de l'Aſie mineure ou Anatolie. Le nom de Mitylène ſe retrouve dans celui de *Metelini*, commun à l'île & à ſa capitale.

LOMBARDS, (les) *Longobardi*. On croit qu'ils habitoient alors le Mittelmark & la partie du duché de Magdebourg qui eſt au-delà de l'Elbe.

M

MACÉDOINE. Ce royaume, qu'Alexandre a rendu si fameux, est une province de la Turquie Européenne, bornée au Nord par la Servie & la Bulgarie, à l'Est par la Thrace & par l'Archipel, au Sud par la Grèce, à l'Ouest par l'Épire. Thessalonique, aujourd'hui Saloniki, en est la capitale.

MAGNÉSIE, voisine du mont Sipyle, (*Magnesia à Sipylo*) surnommée ainsi pour la distinguer d'une autre ville de même nom en Ionie sur le Méandre. Celle dont il s'agit est encore une ville considérable de l'Anatolie dans la Turquie Asiatique: elle s'appelle *Magnisa*. Magnésie, sur le Méandre, porte le nom de Guzel-Hissard, *le Beau-Château*.

MARSES, (les) peuple ancien de la Germanie, dans le temps dont Tacite écrit l'histoire, habitoient le pays situé entre Paderborn & Munster. On retrouve un vestige de leur nom dans celui de *Dithmarsen*, village du diocèse de Paderborn. Ils avoient

eu beaucoup de part à la défaite de Varus. De-là cette cruelle représaille de Germanicus, rapportée par Tacite, & qui n'est point du tout dans le caractère de ce Prince. Le temple, ou pour mieux dire le bois sacré de *Tanfana* étoit chez les Marses. On peut voir, au sujet de cette Divinité germanique, la XXXIV[e] remarque sur *les Mœurs des Germains, p. 144.*

MARUS, aujourd'hui la *Morava*, rivière qui donne son nom au marquisat de Moravie qu'elle traverse & qu'elle sépare de la Hongrie. Elle se jette dans le Danube.

MATTIUM, chef-lieu des Cattes. On soupçonne que ce pourroit bien être le lieu où est aujourd'hui Marpourg, dans le Landgraviat d'Hesse-Cassel.

MAURITANIE, *Mauritania* ou *Mauretania*, comprenoit le royaume de Fez & une grande partie de celui d'Alger. Du temps de Tibère elle étoit encore gouvernée par un roi protégé, c'est-à-dire, esclave des Romains. Sous Caius elle fut réduite en province, & gouvernée depuis par un lieutenant de l'empereur : car les

nouvelles provinces étoient toujours ajoutées au département impérial.

MÉSIE. (la) *Mœsia.* Cette province contenoit à peu-près ce que nous connoissons aujourd'hui sous les noms de Servie & de Bulgarie.

MILET, *Miletus*, célèbre ville d'Ionie dans la province d'Asie. « Ce » n'est plus qu'un amas confus de belles » masures, parmi lesquelles il y a quel- » ques cabanes de bergers. *Palatschia* » est le nom qu'on lui donne présen- » tement à cause des ruines de palais & » de marbres qui s'y trouvent. Tous » nos géographes modernes se sont » égarés dans ce pays-là, ayant pris la » ville de *Melasso*, qui est à deux jour- » nées plus loin que Palatschia, pour » l'ancien Milet... Melasso est l'an- cienne ville de Mylasa. » *Voyage de Spon & Wheler, t. I, p. 211.*

M. d'Anville est persuadé que ces deux savans voyageurs se trompent sur la position de Milet; qu'il ne reste aucuns vestiges de cette ville célèbre; que l'emplacement de *Palatschia*, ou plutôt *Palatcha*, paroît être celui d'une autre ville ancienne nommée *Pyrrha.*

MOSCÈNE, ou plutôt Moſtène, *Moſteni*, *Moſtene*, ville de Lydie. Dans le texte de Tacite, on lit *Moſceni* aut *Macedones Hyrcani*, ce qui fait croire à Freinshemius que ce ſont deux noms des habitans de la même ville : mais il ſe trompe. Le tremblement de terre ruina douze villes. Or, ſi Moſcène & Hyrcanie n'en ſont qu'une, on n'en trouvera que onze. Il faut ſans doute lire *&* ou bien *ac* au lieu d'*aut*. *Muſtene* étoit dans le voiſinage d'*Ak-hiſſard*, qui eſt l'ancienne *Thyatire*.

MUSALAMES ou Muſulànes, (les) *Muſalami* ou *Muſalani*, étoient une nation africaine indépendante & ſauvage, voiſine de la province Carthaginoiſe, de la Numidie & de la Mauritanie.

MYRINE, *Myrina*, ville maritime de l'Éolide, dans l'Aſie proprement dite. Il y a ſur le golfe de Cymé un lieu nommé Sanderlik où pouvoit être Myrine.

N

NABATHÉENS, (les) *Nabathæi*, peuple de l'Arabie Pétrée, dans le

voiſinage de la Paleſtine. S.t Jérôme croit que le nom de ce peuple vient de Nabaioth fils aîné d'Iſmaël. Pétra étoit la réſidence du roi des Nabathéens.

NAR, aujourd'hui la *Nera*, prend ſa ſource dans l'Ombrie, traverſe le lac Velinus, (maintenant *Lago piediluco*) d'où elle ſort par une caſcade dont le bruit ſe fait entendre à pluſieurs milles. Le Nar ſe jette dans le Tibre entre Otricoli & Orti.

NARNIA, maintenant Narni, dans la Sabine, ſur le *Nar* ou la Nera.

NAUPORT, *Nauportum*. On croit que c'eſt aujourd'hui Oberlaüiback, dans la Carniole.

NICOPOLIS, colonie romaine, fondée par Auguſte en mémoire de la bataille d'Actium : c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui *Prevezza vecchia*.

NOLE, (*Nola*) ville archiepiſcopale du royaume de Naple, trop voiſine du Véſuve pour être aujourd'hui fort conſidérable.

NUMIDIE, province proconſulaire, dont *Cirta*, nommée depuis *Conſtantina*, étoit la capitale ; c'eſt maintenant une province du

royaume d'Alger. Elle eſt limitrophe de celui de Tunis, & ſe nomme la province de Conſtantine.

P

PANNONIE, (la) *Pannonia*, contenoit une partie de la baſſe Autriche, la partie de la Hongrie qui eſt à la droite du Danube, & la Slavonie.

PARTHES, (les) *Parthi*, étoient un petit peuple originaire de Scythie, cantonné dans un pays étroit & preſque ſtérile, entre l'Hyrcanie & la Médie. Le pays qu'ils occupoient s'appeloit Parthie ou Parthiène : c'eſt aujourd'hui une portion du Koraſan. Deux cents cinquante ans avant J. C. un homme de cette nation, nommé Arſace, la ſouleva contre le roi de Syrie Antiochus, ſurnommé *le Dieu*. Arſace ayant affranchi ſa patrie du joug des Macédoniens, jeta les fondemens d'un nouvel empire, dont l'étendue embraſſa ſucceſſivement ce que les anciens rois de Perſe avoient poſſédé au-delà de l'Euphrate. L'an de J. C.

226, un Perſan, qui prit le nom d'Artaxerxès, détrôna Artabane dernier roi des Parthes, & devint l'auteur de la dynaſtie des Perſes Saſſanides ou Artaxerxides. Cette dynaſtie ſubſiſta juſqu'à Iſdegerde II, qui fut détrôné par les Muſulmans dans le 7.me ſiècle de l'ère chrétienne.

Les peuples de cet empire, d'abord ſous le nom de Parthes, enſuite ſous celui de Perſes, portant quelquefois leurs conquêtes en-deçà de l'Euphrate, & toujours leurs prétentions juſqu'à l'Helleſpont, luttèrent contre la puiſſance romaine qui ne put jamais les ſubjuguer. À proprement parler, les armées romaines n'étoient compoſées que d'infanterie, & celles des Parthes ou Perſes que de cavalerie. Cette cavalerie combattoit toujours en fuiant, & faiſoit pleuvoir des grêles de flèches ſur les Romains, qui jamais ne la pouvoient joindre, & que ſouvent elle attiroit dans des embuſcades. Entre les deux empires s'étendoient des plaines immenſes, où les Romains n'avoient pas le temps de faire d'établiſſement ſolide. Enfin la plupart des empereurs, fidèles au

conseil d'Auguste, ne vouloient point aggrandir un empire déjà trop vaste. Voilà, si je ne me trompe, ce qui empêcha les Parthes ou Perses de subir le sort de tant d'autres nations.

PÉRINTHE, *Perinthus*, ville de Thrace sur le bord de la Propontide, ou mer de Marmora. L'empereur Sévere lui assujettit Byzance, devenue l'objet de sa colère, pour avoir défendu trop opiniâtrement le parti de Pescennius Niger. Périnthe s'appeloit aussi *Héraclée*, & c'est le nom qu'elle porte aujourd'hui. Son archevêque est le premier des métropolitains qui dépendent du patriarche de Constantinople. Il a droit de sacrer le patriarche, & gouverne le siége vacant.

PHILADELPHIE, *Philadelphea* ou *Philadelphia*. On trouve dans l'ancienne géographie cinq villes de ce nom. Celle dont parle Tacite étoit en Lydie. Elle eut pour fondateur Attalus, surnommé Philadelphe, roi de l'Asie proprement dite. C'étoit déjà une ville épiscopale lorsque S.t Jean écrivoit l'Apocalypse. Elle est

au centre de l'Anatolie ; les Grecs lui ont conſervé ſon ancien nom, & les Turcs la nomment *Alah Scheyr* ou *Alah Chars.* Ce qu'on y voit aujourd'hui de plus curieux, c'eſt une muraille d'os humains. Les habitans racontent qu'un prince qui s'obſtinoit à prendre leur ville, ayant tué grand nombre d'aſſiégés dans les ſorties qu'ils faiſoient ſur lui, & voulant épouvanter ceux qui reſtoient, éleva cette muraille ſinguliere. « Quoi qu'il puiſſe être de cette » hiſtoire, dit le chevalier Ricaut, la » muraille a été ſi bien cimentée, & » les os en ſont tellement liés les uns » aux autres, qu'elle eſt encore à pré» ſent en ſon entier. J'en ai apporté un morceau par curioſité. » *État préſent de l'Égliſe grecque, chap. 11.*

PLANASIE, petite île voiſine de celle de Corſe; aujourd'hui *Pianoſa.*

PROPONTIDE, (la) *Propontis,* aujourd'hui la mer de Marmara, eſt un grand baſſin de la Méditerranée, entre l'Helleſpont & le Boſphore de Thrace ou Pont-Euxin. Ce que Tacite appelle *propontidis anguſtias,* c'eſt la partie ſeptentrionale de la

Propontide où commence le Bosphore de Thrace, c'est-à-dire ce canal d'environ cinq lieues de long sur environ un quart de lieue de largeur dans l'endroit le plus étroit, qui sépare l'Europe de l'Asie, & communique au Pont-Euxin. C'est sur ce canal que Constantinople est bâtie.

Q

QUADES, (les) *Quadi*. Ils habitoient la Moravie & les bords du Danube à l'opposite de Vienne, de Haimbourg & de Strigonie.

R

*R*EATE, maintenant Rieti, ville de l'État Ecclésiastique, dans l'Ombrie, sur la rivière de Velino.

RHÈGE, aujourd'hui Reggio, ville de la Calabre ultérieure, à l'extrémité de l'Apennin, sur le détroit de Sicile. Elle est très-ancienne; & l'on prétend que son nom vient du mot grec ῥηγνύω, *rompre, briser*, parce qu'elle est située dans l'endroit, où, suivant une tradition vraie ou fausse,

la violence de la mer ſépara l'Italie de la Sicile. Elle eſt célèbre par une manufacture de laine de poiſſon, dont on fait diverſes étoffes. Ce poiſſon eſt une eſpèce d'huître.

RHÉTIE, (la) *Rhetia*, proprement dite, eſt le pays des Griſons.

S

SARDES, ancienne capitale des rois de Lydie ; elle étoit ſituée au pied du mont Tmolus, dans une plaine arroſée de quantité de ruiſſeaux. Ce n'eſt plus qu'un chétif village nommé Sard.

SCYTHES, (les) *Scythæ.* Nous connoiſſons aujourd'hui ces peuples ſous le nom de Tartares. Je dois avertir ici que dans le ſecond Livre des Annales, n. III, par une délicateſſe peut-être exceſſive, j'ai ſubſtitué le nom général de Scythes à celui de *Dahæ*, les Dahes, mot qu'il eſt difficile de bien articuler dans notre langue. Au reſte, les Dahes étoient une nation Scythique. Ils habitoient & habitent encore ſur le rivage oriental de la mer Caſpienne

une petite contrée que l'on nomme le *Dahiſtan*.

SÉLEUCIE, *Seleucia*. On trouve dans la géographie ancienne treize villes qui portent ce nom. Celle dont il s'agit dans le ſecond Livre des Annales, celle où Piſon s'embarqua, étoit à quelques milles d'Antioche, près de l'embouchure de l'Oronte, & portoit le ſurnom de *Pieria*, parce qu'elle étoit voiſine d'une montagne à laquelle les Macédoniens avoient donné le nom de *Pierus*. Il en reſte des veſtiges ſous le nom de *Suvéidie*.

SERIPHOS, aujourd'hui Serfo ou Serfanto, petite île de l'Archipel, une des Cyclades.

SUÈVES, (les) *Suevi*. C'étoit le nom d'une ligue ancienne & puiſſante de peuples germains, qui croyoient avoir une origine commune. La Suévie comprenoit au moins la plupart des pays ſitués entre l'Elbe, la rivière de Sala, le Danube & l'Oder. Voyez les remarques ſur *les Mœurs des Germains, p. 205*.

SYÈNE, *Syene*, aujourd'hui *Aſſuan*, ville de la Thébaïde ou haute Égypte, près du tropique du

Cancer, dans le voiſinage de l'Éthiopie. C'étoit le *non plus ultra* de la navigation des Romains ſur le Nil. Ils avoient dans Syène une garniſon de trois cohortes. Juvenal y fut envoyé par Domitien pour les commander. Le poëte ſe ſeroit bien paſſé de cet honneur. Auſſi étoit-ce une punition des traits de ſatyre qu'il avoit lancés contre un égyptien nommé Pâris, comédien tout-puiſſant à la cour.

T

TARRAGONE, *Tarraco*, ville archiepiſcopale de Catalogne. Avant Auguſte, l'Eſpagne étoit diviſée en deux provinces, la citérieure & l'ultérieure, gouvernées l'une & l'autre par des préteurs. Auguſte partagea en deux l'Eſpagne ultérieure, ſous les noms de *Luſitanie* & de *Bétique*. Ainſi les Romains eurent trois provinces en Eſpagne. La Bétique qui étoit dans la dépendance du Sénat, & gouvernée par un proconſul; la Luſitanie & la province Tarragonoiſe qui étoient du département de l'empereur, & confiées à des préteurs

préteurs ou propréteurs ſes lieutenans.

Taunus (le mont) eſt, à ce qu'on prétend, le mont de Viſbad, célèbre par ſes eaux chaudes, à quelques lieues de Mayence.

Temnos, ville de l'Éolide dans la province d'Aſie, aujourd'hui *Menimen*, dans l'Anatolie.

Teutberg, (le bois de) *Teutoburgenſis ſaltus*, célèbre par la défaite de Varus. *Voyez les remarques ſur le 1.er Livre des Annales, n. LXX.* Ce bois ou plutôt cette forêt commence dans le diocèſe de Paderborn, & s'étend au loin dans les pays de Lippe, de Ravenſberg, d'Oſnabrug, de Munſter & d'Oldembourg. Elle étoit appelée *Oſnège* dans le moyen âge.

Thrace, (la) *Thracia*, vaſte région, bornée au Nord par le mont Hémus, au Couchant par la Macédoine, à l'Orient par le Pont-Euxin & la Propontide, au Midi par la mer Égée. Du temps de Tibère, la Thrace avoit encore ſes rois particuliers. Dans la ſuite elle devint une province impériale. La plupart des

géographes donnent maintenant à la Thrace le nom de Romélie ou Romanie, ſans faire réflexion que les Turcs nomment *Roum-Iili*, c'eſt-à-dire, pays de *Roum*, la Grèce auſſi-bien que la Thrace.

TMOLE, *Tmolus*, ville de Lydie, près d'une montagne auſſi nommée *Tmolus*, d'où ſort le Pactole, ce fleuve autrefois ſi riche en paillettes d'or, mais dont les richeſſes étoient épuiſées dès le temps de Strabon, qui écrivoit ſous Tibère. Le ſavant Freinshemius paroît douter qu'il y ait eu une ville nommée Tmole, & par conſéquent ſoupçonne d'altération le texte de Tacite. Mais indépendamment de la chronique d'Euſebe, le déſaſtre & le rétabliſſement de cette ville ſont atteſtés par la baſe de la ſtatue de Tibère, dont j'ai parlé dans les remarques ſur le ſecond Livre des Annales. Sur ce piédeſtal on lit en toutes lettres le nom de Tmolus parmi les villes rétablies.

TUBANTES. Le nom de ce peuple eſt encore reconnoiſſable dans celui du *Twent*, pays de l'Overiſſel.

V

VÉSER, (le) *Visurgis*, fleuve de la basse Saxe, qui se jette dans la mer du Nord. Ce fleuve est à jamais célèbre par les guerres des Romains, & par les guerres des François dans le moyen âge & de nos jours : je puis bien ajouter par la découverte des premiers Livres des Annales de Tacite, qui furent trouvés dans l'abbaye de Corwey (c'est ainsi qu'on nomme la nouvelle Corbie, située sur les bords du Véser), par un quêteur de Léon X. Ce pape paya cet unique exemplaire cinq cents écus d'or.

Pour l'amour de Tacite, je succombe à la tentation de transcrire ici une des inscriptions du *Monumenta Paderbornensia ;* elle est à l'honneur *du fleuve Véser.* En voici le sens. « Que l'Ems élève sa tête altière au milieu d'un sable stérile : que la « Lippe vante ses eaux qu'elle grossit « des eaux du Pader. Moi seul je fais « entrer dans ma patrie les richesses « étrangères. Les défaites des Romains, «

» les exploits des Francs ne m'ennobliſ-
» ſent pas moins que m'illuſtre mon
» commerce. Mais, Rome, que ſauroit-
» on de tes guerres germaniques ? qui
» connoîtroit aujourd'hui les exploits
» d'Arminius mon héros, ſi Corwey
» n'avoit rendu à Tacite la vie que cet
admirable hiſtorien m'a donnée ! »

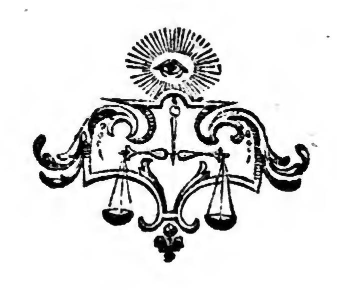
Exerat Amiſius ſteriles caput inter arenas,
Et Paderæ ſocias Luppia jactet aquas.
Solus ego, patrias clariſſimus amnis ad oras
Navibus externas porto Viſurgis opes.
Nec me bella minùs celebrant adverſa Quiritûm,
Quam quæ per Francos geſta fuêre duces.
Sed quota pars rerum ſuperaret, Roma, tuarum,
Aut quiſnam Arminii noſceret arma mei,
Ni mihi quam Tacitus ſcriptor dedit inclytus, illi
Reddita Corbeiæ munere vita foret !

VETERA (*ſubaud. Caſtra.*) C'eſt la petite ville de Santen, au duché de Clèves, à une demi-lieue du Rhin. Elle porte le nom de *Santen* à cauſe d'une égliſe conſacrée à pluſieurs Saints.

VINDÉLICIE, (la) *Vindelicia*, eſt une partie de la Bavière à la droite du Danube, avec une portion de la Suabe juſqu'aux environs du lac de Conſtance.

U

USIPIENS, (les) *Uſipii*, occupoient le duché de Clèves au-delà du Rhin, & une partie de l'évêché de Munſter.





C. CORNELII TACITI ANNALES.

LIBER PRIMUS.

URBEM ROMAM à principio reges habuêre. Libertatem, & consulatum L. Brutus instituit. Dictaturæ ad tempus sumebantur: neque decemviralis potestas ultra biennium, neque tribunorum militum consulare jus diu valuit. Non Cinnæ, non Sullæ longa dominatio: & Pompeii Crassique potentia, citò in Cæsarem; Lepidi, atque Antonii arma in Augustum cessêre, qui cuncta discordiis civilibus fessa, nomine principis sub imperium accepit. Sed veteris populi Romani prospera vel adversa, claris scriptoribus memorata sunt: temporibusque Augusti dicendis non defuêre decora ingenia, donec gliscente adulatione deterrerentur. Tiberii, Caiique, & Claudii, ac Neronis res, florentibus ipsis ob metum falsæ, postquam occiderant, recentibus odiis compositæ sunt. Inde consilium mihi pauca de Augusto, & extrema tradere: mox Tiberii principatum, & cætera sine irâ, & studio, quorum caussas procul habeo.

II. Postquam Bruto & Cassio cæsis, nulla jam publica arma, Pompeius apud Siciliam oppressus, exutoque Lepido, interfecto Antonio, ne Julianis quidem partibus, nisi Cæsar dux reliquus; posito

triumviri nomine, consulem se ferens, & ad tuendam plebem tribunicio jure contentum; ubi militem donis, populum annonâ, cunctos dulcedine otii pellexit, insurgere paulatim, munia Senatûs, magistratuum, legum in se trahere, nullo adversante; cùm ferocissimi per acies, aut proscriptione cecidissent; cæteri nobilium, quanto quis servitio promtior, opibus & honoribus extollerentur, ac novis ex rebus aucti, tuta & præsentia, quàm vetera & periculosa mallent. Neque provinciæ illum rerum statum abnuebant, suspecto Senatûs populique imperio ob certamina potentium, & avaritiam magistratuum, invalido legum auxilio; quæ vi, ambitu, postremò pecuniâ turbabantur.

III. Cæterùm Augustus subsidia dominationi Claudium Marcellum, sororis filium admodum adolescentem, pontificatu & curuli ædilitate; M. Agrippam ignobilem loco, bonum militiâ & victoriæ socium, geminatis consulatibus extulit; mox defuncto Marcello generum sumsit: Tiberium Neronem & Claudium Drusum privignos imperatoriis nominibus auxit, integrâ etiamdum domo suâ: nam genitos Agrippâ Caium ac Lucium, in familiam Cæsarum induxerat; necdum positâ puerili prætextâ principes juventutis appellari, destinare consules, specie recusantis flagrantissimè cupiverat. Ut Agrippa vitâ concessit, L. Cæsarem euntem ad Hispanienses exercitus, Caium remeantem Armeniâ, & vulnere invalidum, mors fato propera, vel novercæ Liviæ dolus abstulit, Drusoque pridem exstincto, Nero solus è privignis erat: illuc cuncta vergere: filius, collega imperii, consors tribunitiæ potestatis adsumitur, omnisque per exercitus ostentatur, non obscuris, ut anteà, matris artibus, sed palàm hortatu: nam senem Augustum devinxerat adeò, uti nepotem unicum Agrippam Postumum in insulam Planasiam projiceret; rudem sanè bonarum artium, & robore

corporis ſtolidè ferocem, nullius tamen flagitii compertum. At herculè Germanicum Druſo ortum, octo apud Rhenum legionibus impoſuit, adſcirique per adoptionem à Tiberio juſſit; quanquam eſſet in domo Tiberii filius juvenis, ſed quò pluribus munimentis inſiſteret. Bellum eâ tempeſtate nullum, niſi adverſus Germanos ſupererat, abolendæ magis infamiæ ob amiſſum cum Quinctilio Varo exercitum, quàm cupidine proferendi imperii, aut dignum ob præmium. Domi res tranquillæ, eadem magiſtratuum vocabula: juniores poſt Actiacam victoriam, etiam ſenes plerique inter bella civium nati: quotuſquiſque reliquus, qui Rempublicam vidiſſet?

IV. Igitur verſo civitatis ſtatu, nihil uſquam priſci & integri moris, omnes exutâ æqualitate juſſa principis aſpectare, nullâ in præſens formidine, dum Auguſtus ætate validus, ſeque & domum, & pacem ſuſtentavit. Poſtquam provecta jam ſenectus ægro & corpore fatigabatur, aderatque finis & ſpes novæ: pauci bona libertatis incaſſum diſſerere; plures bellum paveſcere, alii cupere: pars multò maxima imminentis dominos variis rumoribus differebant. Trucem Agrippam, & ignominiâ accenſum, non ætate, neque rerum experientiâ tantæ moli parem: Tiberium Neronem maturum annis, ſpectatum bello; ſed vetere atque inſitâ Claudiæ familiæ ſuperbiâ; multaque indicia ſævitiæ, quanquam premantur, erumpere: hunc & primâ ab infantiâ eductum in domo regnatrice: congeſtos juveni conſulatus, triumphos: ne iis quidem annis, quibus Rhodi ſpecie ſeceſsûs exſulem egerit, aliquid quàm iram, & ſimulationem, & ſecretas libidines meditatum: accedere matrem muliebri impotentiâ; ſerviendum fœminæ duobuſque inſuper adoleſcentibus, qui Rempublicam interim premant, quandoque diſtrahant.

V. Hæc atque talia agitantibus, graveſcere

valetudo Augusti; & quidam scelus uxoris suspectabant. Quippe rumor incesserat, paucos ante menses, Augustum electis consciis, & comite uno Fabio Maximo Planasiam vectum, ad visendum Agrippam: multas illinc utrinque lacrymas, & signa caritatis, spemque ex eo fore ut juvenis penatibus avi redderetur: quod Maximum uxori Marciæ aperuisse, illam Liviæ. Gnarum id Cæsari: neque multò post, exstincto Maximo, dubium an quæsitâ morte, auditos in funere ejus Marciæ gemitus semet incusantis, quòd caussa exitii marito fuisset. Utcunque se ea res habuit, vixdum ingressus Illyricum Tiberius, properis matris litteris accitur: neque satis compertum est, spirantem adhuc Augustum apud urbem Nolam, an exanimem repererit: acribus namque custodiis domum & vias sepserat Livia, lætique interdum nuntii vulgabantur, donec provisis quæ tempus monebat, simul excessisse Augustum, & rerum potiri Neronem fama eadem tulit.

VI. Primum facinus novi principatûs fuit Postumi Agrippæ cædes; quem ignarum inermumque, quamvis firmatus animo, centurio ægrè confecit. Nihil de eâ re Tiberius apud Senatum disseruit: patris jussa simulabat, quibus præscripsisset tribuno custodiæ adposito, ne cunctaretur Agrippam morte adficere, quandocunque ipse supremum diem explevisset. Multa sine dubio, sævaque Augustus de moribus adolescentis questus, ut exsilium ejus Senatûs consulto sanciretur, perfecerat: cæterùm in nullius unquam suorum necem duravit; neque mortem nepoti pro securitate privigni inlatam credibile erat. Propius verò Tiberium ac Liviam, illum metu, hanc novercalibus odiis, suspecti & invisi juvenis cædem festinavisse. Nuntianti centurioni, ut mos militiæ, factum esse quod imperasset, neque imperasse sese, & rationem facti reddendam apud Senatum, respondit. Quod postquam Sallustius Crispus par-

ticeps secretorum (is ad tribunum miserat codicillos) comperit, metuens ne reus subderetur, juxtà periculoso ficta seu vera promeret, monuit Liviam, ne arcana domûs, ne consilia amicorum, ministeria militum vulgarentur, neve Tiberius vim principatûs resolveret, cuncta ad Senatum vocando: eam conditionem esse imperandi, ut non aliter ratio constet, quàm si uni reddatur.

VII. At Romæ ruere in servitium consules, patres, eques: quantò quis inlustrior, tantò magis falsi ac festinantes vultuque composito, ne læti excessu principis, neu tristiores primordio, lacrymas, gaudium, questus, adulationes miscebant. Sextus Pompeius & Sextus Apuleius consules primi in verba Tiberii Cæsaris juravêre, apudque eos Seius Strabo, & C. Turranius, ille prætoriarum cohortium præfectus, hic annonæ. Mox Senatus, milesque & populus: nam Tiberius cuncta per consules incipiebat, tanquàm vetere Republicâ & ambiguus imperandi. Ne edictum quidem, quo patres in curiam vocabat, nisi tribunitiæ potestatis præscriptione posuit sub Augusto acceptæ: verba edicti fuêre pauca, & sensu permodesto: de honoribus parentis consulturum: neque abscedere à corpore, idque unum ex publicis muneribus usurpare. Sed, defuncto Augusto, signum prætoriis cohortibus, ut imperator dederat: excubiæ, arma, cætera aulæ: miles in forum, miles in curiam comitabatur: litteras ad exercitus, tanquam adepto principatu misit, nusquam cunctabundus, nisi cùm in Senatu loqueretur. Caussa præcipua ex formidine, ne Germanicus, in cujus manu tot legiones, immensa sociorum auxilia, mirus apud populum favor, habere imperium, quàm exspectare mallet. Dabat & famæ, ut vocatus, electusque potiùs à Republicâ videretur, quàm per uxorium ambitum, & senili adoptione inrepsisse. Postea cognitum est, ad introspiciendas etiam procerum voluntates inductam dubitatio-

nem: nam verba, vultus, in crimen detorquens recondebat.

VIII. Nihil primo Senatûs die agi passus, nisi de supremis Augusti, cujus testamentum inlatum per virgines Vestæ, Tiberium, & Liviam hæredes habuit. Livia in familiam Juliam, nomenque Augustæ adsumebatur. In spem secundam, nepotes pronepotesque, tertio gradu primores civitatis scripserat, plerosque invisos sibi, sed jactantiâ gloriâque ad posteros. Legata non ultra civilem modum, nisi quod populo & plebi CCCCXXXV, prætoriarum cohortium militibus singula nummûm milia, legionariis autem cohortibus civium Romanorum trecenos nummos viritim dedit. Tum consultatum de honoribus; ex quîs maximè insignes visi: ut portâ triumphali duceretur funus, Gallus Asinius; ut legum latarum tituli, victarum ab eo gentium vocabula anteferrentur, L. Arruntius, censuêre. Addebat Messalla Valerius, renovandum per annos sacramentum in nomen Tiberii: interrogatusque à Tiberio, num se mandante eam sententiam promsisset, sponte dixisse, respondit: neque in iis quæ ad Rempublicam pertinerent, consilio nisi suo usurum, vel cum periculo offensionis: ea sola species adulandi supererat. Conclamant patres, corpus ad rogum humeris senatorum ferendum. Remisit Cæsar adroganti moderatione, populumque edicto monuit, ne, ut quondam nimiis studiis funus divi Julii turbassent, ita Augustum in foro, potiusquam in campo Martis, sede destinatâ cremari vellent. Die funeris milites velut præsidio stetêre: multùm inridentibus, qui ipsi viderant, quique à parentibus acceperant diem illum crudi adhuc servitii, & libertatis improsperè repetitæ, cùm occisus dictator Cæsar aliis pessimum, aliis pulcherrimum facinus videretur: nunc senem principem longâ potentiâ, provisis etiam hæredum in Rempublicam opibus, auxilio scilicet militari tuendum ut sepultura ejus quieta foret.

IX. Multus hinc ipso de Augusto sermo, plerisque vana mirantibus, quòd idem dies accepti quondam imperii princeps, & vitæ supremus: quòd Nolæ in domo & cubiculo, in quo pater ejus Octavius, vitam finivisset. Numerus etiam consulatuum celebrabatur, quo Valerium Corvinum & C. Marium simul æquaverat: continuata per septem & triginta annos tribunitia potestas, nomen Imperatoris semel atque vicies partum, aliaque honorum multiplicata aut nova. At apud prudentes vita ejus varie extollebatur arguebaturve. Hi pietate erga parentem, & necessitudine Reipublicæ, in quâ nullus tunc legibus locus, ad arma civilia actum, quæ neque parari possent neque haberi per bonas artes: multa Antonio ut interfectores patris ulcisceretur, multa Lepido concessisse: postquam hic secordiâ senuerit, ille per libidines pessumdatus sit, non aliud discordantis patriæ remedium fuisse, quàm ut ab uno regeretur. Non regno tamen, neque dictaturâ, sed principis nomine constitutam Rempublicam: mari Oceano, aut amnibus longinquis septum imperium: legiones, provincias, classes, cuncta inter se connexa: jus apud cives, modestiam apud socios, urbem ipsam magnifico ornatu: pauca admodum vi tractata, quò cæteris quies esset.

X. Dicebatur contrà, pietatem erga parentem, & tempora Reipublicæ, obtentui sumta: cæterùm cupidine dominandi concitos per largitionem veteranos, paratum ab adolescente privato exercitum, corruptas consulis legiones, simulatam Pompeianarum gratiam partium: mox ubi decreto patrum, fasces, & jus prætoris invaserit, cæsis Hirtio & Pansâ (sive hostis illos, seu Pansam venenum vulneri adfusum, sive milites Hirtium, & machinator doli Cæsar abstulerat) utriusque copias occupavisse; extortum invito Senatu consulatum, armaque quæ in Antonium acceperit, contrà Rempublicam versa; proscriptionem ci-

vium, divisiones agrorum, ne ipsis quidem qui fecêre laudatas; sanè Cassii & Brutorum exitus paternis inimicitiis datos (quanquam fas sit privata odia publicis utilitatibus remittere) sed Pompeium imagine pacis, sed Lepidum specie amicitiæ deceptos: post Antonium Tarentino Brundisinoque fœdere & nuptiis sororis illectum subdolæ adfinitatis pœnas morte exsolvisse: pacem sine dubio post hæc, verùm cruentam; Lollianas Varianasque clades, interfectos Romæ Varrones, Egnatios, Iulos. Nec domesticis abstinebatur. Abducta Neroni uxor: & consulti per ludibrium pontifices, an concepto, necdum edito partu, ritè nuberet: qui Atedii & Vedii Pollionis luxus: postremò Livia gravis in Rempublicam mater, gravior domui Cæsarum noverca: nihil Deorum honoribus relictum, cùm se templis & effigie numinum per flamines & sacerdotes coli vellet: ne Tiberium quidem caritate, aut Reipublicæ curâ successorem adscitum, sed quoniam adrogantiam sævitiamque ejus introspexerit, comparatione deterrimâ sibi gloriam quæsivisse. Etenim Augustus paucis antè annis, cum Tiberio tribunitiam potestatem à patribus rursùm postularet, quanquam honorâ oratione, quædam de habitu cultuque & institutis ejus jecerat, quæ velut excusando exprobraret.

XI. Cæterùm sepulturâ more perfectâ, templum & cœlestes religiones decernuntur. Versæ inde ad Tiberium preces; & ille variè differebat, de magnitudine imperii, suâ modestiâ: solam divi Augusti mentem tantæ molis capacem: se in partem curarum ab illo vocatum, experiendo didicisse, quàm arduum, quàm subjectum fortunæ regendi cuncta onus: proinde in civitate tot illustribus viris subnixâ, non ad unum omnia deferrent: plures faciliùs munia Reipublicæ sociatis laboribus exsecuturos. Plus in oratione tali dignitatis quàm fidei erat; Tiberioque etiam in rebus quas non occuleret, seu naturâ, sive adsuetudine,

suspensa semper & obscura verba: tunc verò nitenti ut sensus suos penitùs abderet, in incertum & ambiguum magis implicabantur. At patres quibus unus metus, si intelligere viderentur, in questus, lacrymas, vota effundi, ad Deos, ad effigiem Augusti, ad genua ipsius manus tendere; cùm proferri libellum recitarique jussit. Opes publicæ continebantur, quantùm civium, sociorumque in armis, quot classes, regna, provinciæ, tributa, aut vectigalia, & necessitates ac largitiones, quæ cuncta suâ manu perscripserat Augustus; addideratque consilium, coërcendi intra terminos imperii, incertum metu, an per invidiam.

XII. Inter quæ Senatu ad infimas obtestationes procumbente, dixit fortè Tiberius, se, ut non toti Reipublicæ parem, ita quæcunque pars sibi mandaretur, ejus tutelam suscepturum. Tum Asinius Gallus, interrogo, inquit, Cæsar, quam partem Reipublicæ mandari tibi velis? Perculsus improvisâ interrogatione paulùm reticuit, dein collecto animo respondit: nequaquam decorum pudori suo legere aliquid, aut evitare ex eo cui in universum excusari mallet. Rursùs Gallus, etenim vultu offensionem conjectaverat, non idcircò interrogatum ait, ut divideret quæ separari nequirent, sed ut suâ confessione argueretur, unum esse Reipublicæ corpus, atque unius animo regendum. Addidit laudem de Augusto, Tiberiumque ipsum victoriarum suarum, quæque in togâ per tot annos egregiè fecisset, admonuit. Nec ideò iram ejus lenivit pridem invisus, tanquam ductâ in matrimonium Vipsaniâ M. Agrippæ filiâ, quæ quondam Tiberii uxor fuerat, plusquam civilia agitaret, Pollionisque Asinii patris ferociam retineret.

XIII. Post quæ L. Arruntius haud multùm discrepans à Galli oratione perinde offendit, quanquam Tiberio nulla vetus in Arruntium ira; sed divitem, promtum artibus egregiis, & pari famâ

publicè, suspectabat. Quippe Augustus supremis sermonibus cùm tractaret, quinam adipisci principem locum suffecturi abnuerent, aut impares vellent, vel idem possent cuperentque, M. Lepidum dixerat capacem, sed aspernantem; Gallum Asinium avidum & minorem; L. Arruntium non indignum, &, si casus daretur, ausurum. De prioribus consentitur; pro Arruntio quidam Cn. Pisonem tradidêre: omnesque præter Lepidum variis mox criminibus, struente Tiberio, circumventi sunt. Etiam Q. Haterius & Mamercus Scaurus suspicacem animum perstrinxêre. Haterius cùm dixisset, quousque patieris Cæsar non adesse caput Reipublicæ! Scaurus quia dixerat, spem esse ex eo non inritas fore Senatûs preces, quòd relationi consulum jure tribunitiæ potestatis non intercessisset. In Haterium statim invectus est, Scaurum cui implacabiliùs irascebatur, silentio tramisit: fessusque clamore omnium, expostulatione singulorum, flexit paulatim, non ut fateretur suscipi à se imperium, sed ut negare & rogari desineret. Constat Haterium cùm deprecandi caussâ palatium introisset, ambulantisque Tiberii genua advolveretur, propè à militibus interfectum, quia Tiberius casu, an manibus ejus impeditus, prociderat: neque tamen periculo talis viri mitigatus est, donec Haterius Augustam oraret, ejusque accuratissimis precibus protegeretur.

XIV. Multa patrum & in Augustam adulatio; alii parentem, alii matrem patriæ appellandam, plerique ut nomini Cæsaris adscriberetur, Juliæ filius, censebant. Ille moderandos fœminarum honores dictitans, eâdemque se temperantiâ usurum in his quæ sibi tribuerentur, cæterùm anxius invidiâ, & muliebre fastigium in diminutionem sui accipiens, ne lictorem quidem ei decerni passus est; aramque adoptionis, & alia hujuscemodi prohibuit. At Germanico Cæsari proconsulare imperium petivit, missique legati qui deferrent, simul

mæſtitiam ejus ob exceſſum Auguſti ſolarentur: quo minùs idem pro Druſo poſtularetur, ea cauſſa, quòd deſignatus conſul Druſus præſenſque erat. candidatos præturæ duodecim nominavit, numerum ab Auguſto traditum: & hortante Senatu, ut augeret, jurejurando obſtrinxit, ſe non exceſſurum.

XV. Tum primùm è campo comitia ad patres tranſlata ſunt: nam ad eam diem, etſi potiſſima arbitrio principis, quædam tamen ſtudiis tribuum fiebant. Neque populus ademtum jus queſtus eſt, niſi inani rumore: & Senatus largitionibus, ac precibus ſordidis exſolutus, libens tenuit, moderante Tiberio, ne plures quàm quatuor candidatos commendaret, ſine repulſâ & ambitu deſignandos. Inter quæ tribuni plebei petivêre, ut proprio ſumtu ederent ludos, qui de nomine Auguſti faſtis additi Auguſtales vocarentur: ſed decreta pecunia ex ærario, utque per circum triumphali veſte uterentur; curru vehi haud permiſſum: mox celebratio annua ad prætorem tranſlata, cui inter cives & peregrinos juriſdictio eveniſſet.

XVI. Hic rerum urbanarum ſtatus erat, cùm Pannonicas legiones ſeditio inceſſit, nullis novis cauſſis, niſi quòd mutatus princeps licentiam turbarum, & ex civili bello ſpem præmiorum oſtendebat. Caſtris æſtivis tres ſimul legiones habebantur, præſidente Junio Blæſo, qui fine Auguſti, & initiis Tiberii auditis, ob juſtitium, aut gaudium intermiſerat ſolita munia. Eo principio laſcivire miles, diſcordare, peſſimi cujuſque ſermonibus præbere aures, denique luxum & otium cupere, diſciplinam & laborem aſpernari. Erat in caſtris Percennius quidam, dux olim theatralium operarum, dein gregarius miles, procax linguâ, & miſcere cœtus hiſtrionali ſtudio doctus. Is imperitos animos, & quænam poſt Auguſtum militiæ conditio ambigentes, impellere paulatim nocturnis colloquiis, aut flexo in veſperam die, & dilapſis

melioribus, deterrimum quemque congregare.

XVII. Postremò promtis jam & aliis seditionis ministris, velut concionabundus interrogabat. Cur paucis centurionibus, paucioribus tribunis in modum servorum obedirent! quando ausuros exposcere remedia, nisi novum & nutantem adhuc principem precibus, vel armis adirent! satis per tot annos ignaviâ peccatum, quòd tricena aut quadragena stipendia senes, & plerique truncato ex vulneribus corpore, tolerent: ne dimissis quidem finem esse militiæ, sed apud vexillum retentos, alio vocabulo, eosdem labores perferre: ac si quis tot casus vitâ superaverit, trahi adhuc diversas in terras, ubi per nomen agrorum, uligines paludum vel inculta montium accipiant. Enimverò militiam ipsam gravem, infructuosam: denis in diem assibus animam & corpus æstimari: hinc vestem, arma, tentoria, hinc sævitiam centurionum, & vacationes munerum redimi: at herculè verbera, & vulnera, duram hiemem, exercitas æstates, bellum atrox, aut sterilem pacem sempiterna, nec aliud levamentum, quàm si certis sub legibus militia iniretur, ut singulos denarios mererent; sextusdecimus stipendii annus finem adferret; ne ultrà sub vexillis tenerentur, sed iisdem in castris præmium pecuniâ solveretur. An prætorias cohortes quæ binos denarios acciperent, quæ post sexdecim annos penatibus suis reddantur, plus periculorum suscipere! non obtrectari à se urbanas excubias: sibi tamen apud horridas gentes è contuberniis hostem aspici.

XVIII. Adstrepebat vulgus diversis incitamentis: hi verberum notas, illi caniciem, plurimi detrita tegmina, & nudum corpus exprobrantes. Postremò eo furoris venêre, ut tres legiones miscere in unam agitaverint: depulsi æmulatione, quia suæ quisque legioni eum honorem quærebant, aliò vertunt, atque unà tres aquilas, & signa cohortium locant; simul congerunt cespites, ex-

ſtruunt tribunal, quò magis conſpicua ſedes foret. Properantibus Blæſus advenit, increpabatque, ac retinebat ſingulos, clamitans, meâ potiùs cæde imbuite manus: leviore flagitio legatum interficietis, quàm ab imperatore deſciſcitis: aut incolumis fidem legionum retinebo, aut jugulatus pœnitentiam adcelerabo.

XIX. Aggerebatur nihilominus ceſpes, jamque pectori uſque adcreverat, cùm tandem pervicaciâ victi inceptum omiſêre. Blæſus multâ dicendi arte, non per ſeditionem & turbas deſideria militum ad Cæſarem ferenda ait: neque veteres ab imperatoribus priſcis, neque ipſos à divo Auguſto tam nova petiviſſe: & parum in tempore, incipientes principis curas onerari: ſi tamen tenderent in pace tentare, quæ ne civilium quidem bellorum victores expoſtulaverint, cur contra morem obſequii, contra fas diſciplinæ vim meditentur? decernerent legatos, ſeque coram mandata darent. Adclamavêre ut filius Blæſi tribunus legatione eâ fungeretur, peteretque militibus miſſionem ab ſexdecim annis: cætera mandaturos, ubi prima proveniſſent. Profecto juvene modicum otium; ſed ſuperbire miles, quòd filius legati orator publicæ cauſſæ ſatis oſtenderet, neceſſitate expreſſa, quæ per modeſtiam non obtinuiſſent.

XX. Interea manipuli ante cœptam ſeditionem Nauportum miſſi, ob itinera, & pontes, & alios uſus, poſtquam turbatum in caſtris accepêre, vexilla convellunt, direptiſque proximis vicis, ipſoque Nauporto quod municipii inſtar erat, retinentis centuriones inriſu & contumeliis, poſtremò verberibus inſectantur: præcipua in Aufidienum Rufum præfectum caſtrorum ira, quem dereptum vehiculo ſarcinis gravant, aguntque primo in agmine per ludibrium rogitantes, an tam immenſa onera, tam longa itinera libenter ferret! Quippe Rufus diu manipularis, dein centurio, mox caſtris præfectus, antiquam du-

ramque militiam revocabat, vetus operis ac laboris, & eo immitior quia toleraverat.

XXI. Horum adventu redintegratur seditio, & vagi circumjecta populabantur. Blæsus paucos maximè prædâ onustos ad terrorem cæterorum adfici verberibus, claudi carcere jubet: nam etiam tum legato à centurionibus, & optimo quoque manipularium parebatur. Illi obniti trahentibus, prensare circumstantium genua, ciere modò nomina singulorum, modò centuriam quisque cujus manipularis erat, cohortem, legionem, eadem omnibus imminere clamitantes: simul probra in legatum cumulant, cœlum ac deos obtestantur, nihil reliqui faciunt, quo minùs invidiam, misericordiam, metum, & iras permoverent. Adcurritur ab universis, & carcere effracto, solvunt vincula: desertoresque, ac rerum capitalium damnatos sibi jam miscent.

XXII. Flagrantior inde vis, plures seditioni duces: & Vibulenus quidam gregarius miles, ante tribunal Blæsi adlevatus circumstantium humeris apud turbatos, & quid pararet intentos; Vos quidem, inquit, his innocentibus, & miserrimis lucem & spiritum reddidistis, sed quis fratri meo vitam, quis fratrem mihi reddit! quem missum ad vos à Germanico exercitu, de communibus commodis, nocte proximâ jugulavit per gladiatores suos, quos in exitium militum habet atque armat. Responde Blæse, ubi cadaver abjeceris! ne hostes quidem sepulturam invident: cùm osculis, cùm lacrymis dolorem meum implevero, me quoque trucidari jube, dum interfectos nullum ob scelus, sed quia utilitati legionum consulebamus, ii sepeliant.

XXIII. Incendebat hæc fletu, & pectus atque os manibus verberans: mox disjectis quorum per humeros sustinebatur, præceps & singulorum pedibus advolutus, tantum consternationis invidiæque concivit, ut pars militum, gladiatores qui è

ſervitio Blæſi erant, pars cæteram ejuſdem familiam vincirent, alii ad quærendum corpus effunderentur: ac ni properè, neque corpus ullum reperiri, & ſervos adhibitis cruciatibus abnuere cædem, neque illi fuiſſe unquam fratrem pernotuiſſet, haud multùm ab exitio legati aberant. Tribunos tamen ac præfectum caſtrorum extrusêre: ſarcinæ fugientium direptæ, & centurio Lucillius interficitur, cui militaribus facetiis vocabulum, Cedo alteram, indiderant; quia fractâ vite in tergo militis, alteram clarâ voce, ac rursùs aliam poſcebat: cæteros latebræ texêre, uno retento Clemente Julio, qui perferendis militum mandatis habebatur idoneus ob promtum ingenium. Quin ipſæ inter ſe legiones octava & quintadecuma ferrum parabant, dum centurionem cognomento Sirpicum, illa morti depoſcit, quintadecumani tuentur, ni miles nonanus preces, & adverſum aſpernantis minas interjeciſſet.

XXIV. Hæc audita, quanquam abſtruſum, & triſtiſſima quæque maximè occultantem, Tiberium perpulêre, ut Druſum filium cum primoribus civitatis, duabuſque prætoriis cohortibus mitteret, nullis ſatis certis mandatis, ex re conſulturum: & cohortes delecto milite ſupra ſolitum firmatæ: additur magna pars prætoriani equitis, & robora Germanorum, qui tum cuſtodes imperatori aderant, ſimul prætorii præfectus Ælius Sejanus collega Straboni patri ſuo datus, magnâ apud Tiberium auctoritate, rector juveni, & cæteris periculorum præmiorumque oſtentator. Druſo propinquanti, quaſi per officium obviæ fuêre legiones, non lætæ, ut adſolet, neque inſignibus fulgentes, ſed inluvie deformi, & vultu, quanquam mæſtitiam imitarentur, contumaciæ propiores.

XXV. Poſtquàm vallum introît, portas ſtationibus firmant, globos armatorum certis caſtrorum locis opperiri jubent, cæteri tribunal ingenti agmine circumveniunt. Stabat Druſus ſilentium manu

poſcens: illi, quoties oculos ad multitudinem retuleranț, vocibus truculentis ſtrepere, rursùm viſo Cæſare trepidare: murmur incertum, atrox clamor, & repentè quies: diverſis animorum motibus pavebant terrebantque. Tandem, interrupto tumultu, litteras patris recitat, in quîs perſcriptum erat, præcipuam ipſi fortiſſimarum legionum curam, quibuſcum plurima bella toleraviſſet; ubi primùm à luctu requieſſet animus, acturum apud patres de poſtulatis eorum; miſiſſe interim filium, ut ſine contatione concederet quæ ſtatim tribui poſſent: cætera Senatui ſervanda, quem neque gratiæ, neque ſeveritatis expertem haberi par eſſet.

XXVI. Reſponſum eſt à concione, mandata Clementi centurioni quæ perferret. Is orditur de miſſione à ſexdecim annis, de præmiis finitæ militiæ; ut denarius diurnum ſtipendium foret: ne veterani ſub vexillo haberentur. Ad ea Druſus cùm arbitrium Senatûs & patris obtenderet, clamore turbatur: cur veniſſet, neque augendis militum ſtipendiis, neque adlevandis laboribus, denique nullâ benè faciendi licentiâ! at herculè verbera & necem cunctis permitti. Tiberium olim nomine Auguſti deſideria legionum fruſtrari ſolitum; eaſdem artes Druſum retuliſſe: nunquamne ad ſe niſi filios familiarum venturos! novum id planè, quòd imperator ſola militis commoda ad Senatum rejiciat: eundem ergo Senatum conſulendum quoties ſupplicia aut prælia indicantur: an præmia ſub dominis, pœnas ſine arbitro eſſe!

XXVII. Poſtremò deſerunt tribunal, ut quis prætorianorum militum amicorumve Cæſaris occurreret, manus intentantes, cauſſam diſcordiæ, & initium armorum, maximè infenſi Cn. Lentulo, quòd is ante alios ætate & gloriâ belli, firmare Druſum credebatur, & illa militiæ flagitia primus aſpernari. Nec multò poſt digredientem

cum Cæſare, ac proviſu periculi hiberna caſtra repetentem, circumſiſtunt, rogitantes, quò pergeret? ad imperatorem, an ad patres, ut illic quoque commodis legionum adverſaretur? ſimul ingruunt, ſaxa jaciunt: jamque lapidis ictu cruentus, & exitii certus, adcurſu multitudinis, quæ cum Druſo advenerat, protectus eſt.

XXVIII. Noctem minacem, & in ſcelus erupturam fors lenivit; nam luna claro repentè cœlo viſa langueſcere. Id miles rationis ignarus omen præſentium accepit, ac ſuis laboribus defectionem ſideris adſimulans, proſperèque ceſſura quæ pergerent, ſi fulgor & claritudo deæ redderetur. Igitur æris ſono, tubarum cornuumque concentu ſtrepere, prout ſplendidior, obſcuriorve, lætari aut mœrere: & poſtquàm ortæ nubes offecêre viſui, creditumque conditam tenebris, ut ſunt mobiles ad ſuperſtitionem perculſæ ſemel mentes, ſibi æternum laborem portendi, ſua facinora averſari Deos lamentantur. Utendum inclinatione eâ Cæſar, & quæ caſus obtulerat in ſapientiam vertenda ratus, circumiri tentoria jubet. Accitur centurio Clemens, & ſi qui alii bonis artibus grati in vulgus: ii vigiliis, ſtationibus, cuſtodiis portarum ſe inſerunt, ſpem offerunt, metum intendunt. Quouſque filium Imperatoris obſidebimus! quis certaminum finis? Percennione, & Vibuleno ſacramentum dicturi ſumus? Percennius & Vibulenus ſtipendia militibus, agros emeritis largientur! denique pro Neronibus & Druſis imperium populi Romani capeſſent! quin potiùs ut noviſſimi in culpam, ita primi ad pœnitentiam ſumus? Tarda ſunt quæ in commune expoſtulantur; privatam gratiam ſtatim mereare, ſtatim recipias. Commotis per hæc mentibus, & inter ſe ſuſpectis, tironem à veterano, legionem à legione diſſociant. Tum redire paulatim amor obſequii: omittunt portas, ſigna unum in locum principio ſeditionis congregata ſuas in ſedes referunt.

XXIX. Drusus orto die, & vocatâ concione, quanquam rudis dicendi, nobilitate ingenitâ, incusat priora, probat præsentia: negat se terrore, & minis vinci, flexos ad modestiam si videat, si supplices audiat, scripturum patri, ut placatus legionum preces exciperet. Orantibus, rursùm idem Blæsus & L. Apronius eques Romanus è cohorte Drusi, Justusque Catonius primi ordinis centurio ad Tiberium mittuntur. Certatum inde sententiis, cùm alii opperiendos legatos, atque interim comitate permulcendum militem censerent, alii fortioribus remediis agendum; nihil in vulgo modicum; terrere, ni paveant: ubi pertimuerint, impunè contemni: dum superstitio urgeat, adjiciendos ex duce metus, sublatis seditionis auctoribus. Promtum ad asperiora ingenium Druso erat; vocatos Vibulenum & Percennium interfici jubet. Tradunt plerique intra tabernaculum ducis obrutos, alii corpora extra vallum abjecta ostentui.

XXX. Tum ut quisque præcipuus turbator conquisiti: & pars extra castra palantes à centurionibus, aut prætoriarum cohortium militibus cæsi: quosdam ipsi manipuli documentum fidei tradidêre. Auxerat militum curas præmatura hiems imbribus continuis, adeoque sævis, ut non egredi tentoria, congregari inter se, vix tutari signa possent, quæ turbine atque undâ raptabantur. Durabat & formido cælestis iræ, nec frustrà adversus impios hebescere sidera, ruere tempestates: non aliud malorum levamentum, quàm si linquerent castra infausta temerataque, & soluti piaculo suis quisque hibernis redderentur: primùm octava, dein quintadecuma legio rediere. Nonanus opperiendas Tiberii epistolas clamitaverat, mox desolatus aliorum discessione imminentem necessitatem sponte prævenit, & Drusus, non exspectato legatorum regressu, quia præsentia satis consederant, in urbem rediit.

XXXI.

XXXI. Iisdem fermè diebus, iisdem caussis Germanicæ legiones turbatæ, quanto plures, tanto violentiùs, & magnâ spe fore ut Germanicus Cæsar imperium alterius pati nequiret, daretque se legionibus, vi suâ cuncta tracturus. Duo apud ripam Rheni exercitus erant: cui nomen superiori, sub C. Silio legato; inferiorem A. Cæcina curabat. Regimen summæ rei penes Germanicum, agendo Galliarum censui tum intentum. Sed quibus Silius moderabatur, mente ambiguâ, fortunam seditionis alienæ speculabantur. Inferioris exercitûs miles in rabiem prolapsus est, orto ab undevicesimanis quintanisque initio, & tractis primâ quoque ac vicesimâ legionibus: nam iisdem æstivis in finibus Ubiorum habebantur per otium, aut levia munia. Igitur audito fine Augusti, vernacula multitudo nuper acto in urbe delectu, lasciviæ sueta, laborum intolerans, implere cæterorum rudes animos; venisse tempus quo veterani maturam missionem, juvenes largiora stipendia, cuncti modum miseriarum exposcerent, sævitiamque centurionum ulciscerentur. Non unus hæc ut Pannonicas inter legiones Percennius, nec apud trepidas militum aures alios validiores exercitus respicientium, sed multa seditionis ora vocesque: suâ in manu sitam rem Romanam, suis victoriis augeri Rempublicam, in suum cognomentum adscisci imperatores.

XXXII. Nec legatus obviam ibat: quippe plurium vecordia constantiam exemerat. Repentè lymphati districtis gladiis in centuriones invadunt: ea vetustissima militaribus odiis materies, & sæviendi principium: prostratos verberibus mulcant, sexageni singulos, ut numerum centurionum adæquarent. Tum convulsos laniatosque, & partim exanimos, ante vallum aut in amnem Rhenum projiciunt. Septimius cùm perfugisset ad tribunal pedibusque Cæcinæ advolveretur, eò usque flagitatus est, donec ad exitium dederetur. Cassius

Chærea, mox cæde C. Cæſaris memoriam apud poſteros adeptus, tum adoleſcens & animi ferox, inter obſtantes & armatos ferro viam patefecit. Non tribunus ultrà, non caſtrorum præfectus jus obtinuit: vigilias, ſtationes, & ſi qua alia præſens uſus indixerat, ipſi partiebantur. Id militares animos altiùs conjectantibus præcipuum indicium magni atque implacabilis motus, quòd neque disjecti, neque paucorum inſtinctu, ſed pariter ardeſcerent, pariter ſilerent, tantâ æqualitate & conſtantiâ, ut regi crederes.

XXXIII. Interea Germanico per Gallias, ut diximus, cenſus accipienti, exceſſiſſe Auguſtum adfertur. Neptem ejus Agrippinam in matrimonio, plureſque ex eâ liberos habebat. Ipſe Druſo fratre Tiberii genitus, Auguſtæ nepos, ſed anxius occultis in ſe patrui aviæque odiis, quorum cauſſæ acriores, quia iniquæ: quippe Druſi magna apud populum Romanum memoria, credebaturque, ſi rerum potitus foret, libertatem redditurus: unde in Germanicum favor & ſpes eadem. Nam juveni civile ingenium, mira comitas, & diverſa à Tiberii ſermone, vultu, adrogantibus & obſcuris. Accedebant muliebres offenſiones, novercalibus Liviæ in Agrippinam ſtimulis, atque ipſa Agrippina paulò commotior, niſi quòd caſtitate, & mariti amore, quamvis indomitum animum in bonum vertebat.

XXXIV. Sed Germanicus quanto ſummæ ſpei propior, tanto impenſiùs pro Tiberio niti: Sequanos proximos, & Belgarum civitates in verba ejus adigit. Dehinc audito legionum tumultu, raptim profectus, obvias extra caſtra habuit, dejectis in terram oculis velut pœnitentiâ. Poſtquàm vallum iniit, diſſoni queſtus audiri cœpêre, & quidam prenſâ manu ejus per ſpeciem oſculandi inſeruerunt digitos, ut vacua dentibus ora contingeret; alii curvata ſenio membra oſtendebant. Adſiſtentem concionem, quia permixta

videbatur, discedere in manipulos jubet, sic melius audituros responsum: vexilla præferri, ut id saltem discerneret cohortes: tardè obtemperavêre. Tunc à veneratione Augusti orsus, flexit ad victorias triumphosque Tiberii, præcipuis laudibus celebrans, quæ apud Germanias illis cum legionibus pulcherrima fecisset; Italiæ inde consensum, Galliarum fidem extollit, nil usquam turbidum aut discors.

XXXV. Silentio hæc, vel murmure modico audita sunt. Ut seditionem attigit, ubi modestia militaris! ubi veteris disciplinæ decus! quonam tribunos! quò centuriones exegissent, rogitans; nudant universi corpora, cicatrices ex vulneribus, verberum notas exprobrant: mox indiscretis vocibus, pretia vacationum, angustias stipendii, duritiam operum, ac propriis nominibus incusant, vallum, fossas, pabuli, materiæ, lignorum adgestus, & si qua alia ex necessitate aut adversùs otium castrorum quæruntur. Atrocissimus veteranorum clamor oriebatur, qui tricena aut suprà stipendia numerantes, mederetur fessis, neu mortem in iisdem laboribus, sed finem tam exercitæ militiæ, neque inopem requiem, orabant. Fuêre etiam qui legatam à divo Augusto pecuniam reposcerent, faustis in Germanicum ominibus: &, si vellet imperium, promtos ostentavêre. Tum verò quasi scelere contaminaretur, præceps tribunali desiluit: opposuerunt abeunti arma, minitantes, ni regrederetur. At ille, moriturum potius quàm fidem exueret clamitans, ferrum à latere diripuit, elatumque deferebat in pectus, ni proximi prensam dextram vi attinuissent: extrema & conglobata inter se pars concionis, ac vix credibile dictu, quidam singuli propiùs incedentes, feriret, hortabantur: & miles nomine Calusidius strictum obtulit gladium, addito, acutiorem esse. Sævum id malique moris etiam furentibus visum, ac spatium fuit, quo

Cæſar ab amicis in tabernaculum raperetur.

XXXVI. Conſultatum ibi de remedio. Etenim nuntiabatur parari legatos, qui ſuperiorem exercitum ad cauſſam eamdem traherent: deſtinatum excidio Ubiorum oppidum, imbutaſque prædâ manus, in direptionem Galliarum erupturas. Augebat metum gnarus Romanæ ſeditionis, & ſi omitteretur ripa, invaſurus hoſtis: at ſi auxilia, & ſocii adverſum abſcedentis legiones armarentur, civile bellum ſuſcipi. Periculoſa ſeveritas, flagitioſa largitio: ſeu nihil militi, ſeu omnia concederentur, in ancipiti reſpublica. Igitur volutatis inter ſe rationibus placitum, ut epiſtolæ nomine principis ſcriberentur, miſſionem dari vicenâ ſtipendia meritis, exauctorari qui ſenadena feciſſent, ac retineri ſub vexillo, cæterorum immunes, niſi propulſandi hoſtis: legata quæ petiverant exſolvi duplicarique.

XXXVII. Senſit miles in tempus conficta, ſtatimque flagitavit. Miſſio per tribunos maturatur: largitio differebatur in hiberna cujuſque. Non abſceſsêre quintani unetviceſimanique, donec iiſdem in æſtivis contracta ex viatico amicorum ipſiuſque Cæſaris pecunia perſolveretur. Primam ac viceſimam legiones Cæcina legatus in civitatem Ubiorum reduxit turpi agmine, cùm fiſci de imperatore rapti inter ſigna interque aquilas veherentur. Germanicus ſuperiorem ad exercitum profectus, ſecundam & tertiamdecumam & ſextam decumam legiones nihil contatas ſacramento adigit. Quartadecimani paulum dubitaverant: pecunia & miſſio, quamvis non flagitantibus oblata eſt.

XXXVIII. At in Chaucis cœptavêre ſeditionem, præſidium agitantes vexillarii diſcordium legionum, & præſenti duorum militum ſupplicio paulum repreſſi ſunt. Juſſerat id Mennius caſtrorum præfectus, bono magis exemplo, quàm conceſſo jure: deinde, intumeſcente motu, profugus repertuſque, poſtquàm intutæ latebræ, præſidium

ab audaciâ mutuatur: non præfectum ab iis, ſed Germanicum ducem, ſed Tiberium imperatorem violari: ſimul exterritis qui obſtiterant, raptum vexillum ad ripam vertit, & ſi quis agmine deceſſiſſet pro deſertore fore, clamitans, reduxit in hiberna turbidos, & nihil auſos.

XXXIX. Interea legati ab Senatu, regreſſum jam apud aram Ubiorum Germanicum adeunt. Duæ ibi legiones prima atque viceſima, veteranique, nuper miſſi ſub vexillo, hiemabant. Pavidos, & conſcientiâ vecordes intrat metus, veniſſe patrum juſſu, qui irrita facerent, quæ per ſeditionem expreſſerant: utque mos vulgo, quamvis falſis reum ſubdere, Munatium Plancum conſulatu functum, principem legationis, auctorem Senatuſconſulti incuſant: & nocte concubiâ vexillum in domo Germanici ſitum flagitare occipiunt, concurſuque ad januam facto, moliuntur fores: extractum cubili Cæſarem, tradere vexillum intento mortis metu ſubigunt: mox vagi per vias obvios habuêre legatos, auditâ conſternatione ad Germanicum tendentes: ingerunt contumelias, cædem parant, Planco maximè, quem dignitas fugâ impediverat. Neque aliud periclitanti ſubſidium quàm caſtra primæ legionis: illic ſigna, & aquilam amplexus, religione ſeſe tutabatur: ac ni aquilifer Calpurnius vim extremam arcuiſſet, rarum etiam inter hoſtes, legatus populi Romani, Romanis in caſtris ſanguine ſuo altaria deûm commaculaviſſet. Luce demum, poſtquam dux & miles, & facta noſcebantur, ingreſſus caſtra Germanicus, perduci ad ſe Plancum imperat, recipitque in tribunal. Tum fatalem increpans rabiem, neque militum, ſed deûm irâ reſurgere, cur venerint legati aperit: jus legationis, atque ipſius Planci gravem & immeritum caſum, ſimul quantum dedecoris adierit legio, facundè miſeratur: attonitâque magis quam quietâ concione legatos præſidio auxiliarium equitum dimittit.

XL. Eo in metu arguere Germanicum omnes, quòd non ad ſuperiorem exercitum pergeret, ubi obſequia, & contra rebellis auxilium: ſatis ſuperque miſſione & pecuniâ, & mollibus conſultis peccatum; vel ſi vilis ipſi ſalus, cur filium parvulum, cur gravidam conjugem inter furentes, & omnis humani juris violatores haberet? illos ſaltem avo, & Reipublicæ redderet. Diu cunctatus, aſpernantem uxorem, cùm ſe divo Auguſto ortam, neque degenerem ad pericula teſtaretur, poſtremò uterum ejus, & communem filium multo cum fletu complexus, ut abiret perpulit. Incedebat muliebre, & miſerabile agmen, profuga ducis uxor parvulum ſinu filium gerens, lamentantes circum amicorum conjuges, quæ ſimul trahebantur: nec minus triſtes qui manebant.

XLI. Non florentis Cæſaris, neque ſuis in caſtris, ſed velut in urbe victâ, facies, gemituſque, ac planctus, etiam militum aures oraque advertêre. Progrediuntur contuberniis: quis ille flebilis ſonus? quod tam triſte? feminas inluſtres, non centurionem ad tutelam, non militem, nihil imperatoriæ uxoris, aut comitatûs ſoliti, pergere ad Treveros, & externæ fidei. Pudor inde & miſeratio, & patris Agrippæ, Auguſti avi memoria, ſocer Druſus: ipſa inſigni fecunditate, præclarâ pudicitiâ: jam infans in caſtris genitus, in contubernio legionum eductus, quem militari vocabulo Caligulam appellabant, quia plerumque ad concilianda vulgi ſtudia eo tegmine pedum induebatur. Sed nihil æquè flexit quàm invidia in Treveros: orant, obſiſtunt, rediret, maneret; pars Agrippinæ occurſantes, plurimi ad Germanicum regreſſi: iſque ut erat recens dolore & irâ, apud circumfuſos ita cœpit.

XLII. Non mihi uxor, aut filius patre & Republicâ cariores ſunt: ſed illum quidem ſua majeſtas, imperium Romanum cæteri exercitus defendent: conjugem, & liberos meos, quos pro

gloriâ veſtrâ libens ad exitium offerrem, nunc procul à furentibus ſummoveo, ut, quidquid iſtuc ſceleris imminet, meo tantum ſanguine pietur; neve occiſus Auguſti pronepos, interfecta Tiberii nurus, nocentiores vos faciat. Quid enim per hos dies inauſum, intemeratumve vobis! Quod nomen huic cœtui dabo! militeſne appellem! qui filium imperatoris veſtri vallo, & armis circumſediſtis! an cives quibus tam projecta Senatûs auctoritas! hoſtium quoque jus, & ſacra legationis, & fas gentium rupiſtis. Divus Julius ſeditionem exercitûs verbo uno compeſcuit, Quirites vocando, qui ſacramentum ejus detrectabant. Divus Auguſtus vultu & aſpectu Actiacas legiones exterruit. Nos, ut nondum eoſdem, ita ex illis ortos, ſi Hiſpaniæ, Syriæve miles aſpernaretur, tamen mirum & indignum erat. Primane, & viceſima legiones, illa ſignis à Tiberio acceptis, tu tot præliorum ſocia, tot præmiis aucta, egregiam duci veſtro gratiam refertis! Hunc ego nuntium patri, læta omnia aliis è provinciis audienti, feram: ipſius tirones, ipſius veteranos, non miſſione, non pecuniâ ſatiatos; hic tantùm interfici centuriones, ejici tribunos, includi legatos: infecta ſanguine caſtra, flumina; meque precariam animam inter infenſos trahere!

XLIII. Cur enim primo concionis die ferrum illud quod pectori meo infigere parabam, detraxiſtis! O improvidi amici! meliùs & amantiùs ille, qui gladium offerebat: cecidiſſem certè nondum tot flagitiorum exercitui meo conſcius. Legiſſetis ducem, qui meam quidem mortem impunitam ſineret, Vari tamen & trium legionum ulciſceretur. Neque enim Dii ſinant, ut Belgarum, quanquam offerentium, decus iſtud & claritudo ſit, ſubveniſſe Romano nomini, compreſſiſſe Germaniæ populos. Tua, dive Auguſte, cœlo recepta mens, tua, pater Druſe, imago, tui memoria iiſdem iſtis cum militibus, quos jam pudor

& gloria intrat, eluant hanc maculam, irasque civiles in exitium hostibus vertant. Vos quoque, quorum alia nunc ora, alia pectora contueor, si legatos Senatui, obsequium imperatori, si mihi conjugem ac filium redditis, discedite à contactu, ac dividite turbidos: id stabile ad pœnitentiam, id fidei vinculum erit.

XLIV. Supplices ad hæc, & vera exprobrari fatentes, orabant, puniret noxios, ignosceret lapsis, & duceret in hostem; revocaretur conjux, rediret legionum alumnus, neve obses Gallis traderetur. Reditum Agrippinæ excusavit ob imminentem partum, & hiemem: venturum filium: cætera ipsi exsequerentur. Discurrunt mutati, & seditiosissimum quemque vinctos trahunt ad legatum legionis primæ, C. Cetronium, qui judicium & pœnas de singulis in hunc modum exercuit. Stabant pro concione legiones districtis gladiis, reus in suggestu per tribunum ostendebatur; si nocentem adclamaverant, præceps datus trucidabatur: & gaudebat cædibus miles tanquam semet absolveret. Nec Cæsar arcebat, quando nullo ipsius jussu penes eosdem sævitia facti & invidia erat. Secuti exemplum veterani, haud multò post in Rhætiam mittuntur, specie defendendæ provinciæ, ob imminentis Suevos; cæterum ut avellerentur castris, trucibus adhuc, non minus asperitate remedii, quàm sceleris memoriâ. Centurionatum inde egit. Citatus ab imperatore, nomen, ordinem, patriam, numerum stipendiorum, quæ strenuè in prœliis fecisset, & cui erant donaria militaria, edebat: si tribuni, si legio industriam, innocentiamque adprobaverant, retinebat ordines: ubi avaritiam, aut credulitatem consensu objectavissent, solvebatur militiâ.

XLV. Sic compositis præsentibus, haud minor moles supererat, ob ferociam quintæ, & unetvicesimæ legionum, sexagesimum apud lapidem (loco Vetera nomen est) hibernantium. Nam primi

ſeditionem cœptaverant: atrociſſimum quodque facinus horum manibus patratum: nec pœnâ commilitonum exterriti, nec pœnitentiâ converſi, iras retinebant. Igitur Cæſar arma, claſſem, ſocios demittere Rheno parat, ſi imperium detrectetur, bello certaturus.

XLVI. At Romæ nondum cognito, qui fuiſſet exitus in Illyrico, & legionum Germanicarum motu audito, trepida civitas incuſare Tiberium, quòd dum patres, & plebem, invalida & inermia, contatione fictâ ludificetur, diſſideat interim miles, neque duorum adoleſcentium nondum adultâ auctoritate comprimi queat; ire ipſum, & opponere majeſtatem imperatoriam debuiſſe, ceſſuris, ubi principem longâ experientiâ, eumdemque ſeveritatis & munificentiæ ſummum vidiſſent. An Auguſtum feſsâ ætate toties in Germanias commeare potuiſſe, Tiberium vigentem annis, ſedere in Senatu verba patrum cavillantem! ſatis proſpectum urbanæ ſervituti: militaribus animis adhibenda ſomenta, ut ferre pacem velint.

XLVII. Immotum adversùs eos ſermones, fixumque Tiberio fuit, non omittere caput rerum, neque ſe remque publicam in caſum dare. Multa quippe & diverſa angebant: validior per Germaniam exercitus, propior apud Pannoniam: ille Galliarum opibus ſubnixus, hic Italiæ imminens. Quos igitur anteferret! ac ne poſtpoſiti, contumeliâ incenderentur. At per filios pariter adiri, majeſtate ſalvâ, cui major è longinquo reverentia: ſimul adoleſcentibus excuſatum, quædam ad patrem rejicere: reſiſtentiſque Germanico, aut Druſo, poſſe à ſe mitigari vel infringi. Quod aliud ſubſidium ſi imperatorem ſpreviſſent! Cæterùm, ut jam jamque iturus, legit comites, conquiſivit impedimenta, adornavit naves: mox hiemem, aut negotia variè cauſſatus, primò prudentes, dein vulgum, diutiſſimè provincias fefellit.

XLVIII. At Germanicus, quanquam contracto exercitu, & paratâ in defectores ultione, dandum adhuc spatium ratus, si recenti exemplo sibi ipsi consulerent, præmittit litteras ad Cæcinam, venire se validâ manu, ac, ni supplicium in malos præsumant, usurum promiscuâ cæde. Eas Cæcina aquiliferis, signiferisque, & quod maximè castrorum sincerum erat, occultè recitat: utque cunctos infamiæ, seipsos morti eximant, hortatur: nam in pace caussas & merita spectari; ubi bellum ingruat, innocentes ac noxios juxtà cadere. Illi, tentatis quos idoneos rebantur, postquàm majorem legionum partem in officio vident, de sententiâ legati statuunt tempus, quo fœdissimum quemque, & seditioni promtum, ferro invadant. Tunc signo inter se dato, irrumpunt contubernia, trucidant ignaros; nullo, nisi consciis, noscente quod cædis initium, quis finis.

XLIX. Diversa omnium, quæ unquam accidêre, civilium armorum facies: non prælio, non adversis è castris, sed iisdem è cubilibus, quos simul vescentis dies, simul quietos nox habuerat, discedunt in partes, ingerunt tela: clamor, vulnera, sanguis palàm: caussa in occulto; cætera fors regit: & quidam bonorum, cæsi, postquàm, intellecto in quos sæviretur, pessimi quoque arma rapuerant: neque legatus, aut tribunus moderator adfuit; permissa vulgo licentia atque ultio, & satietas. Mox ingressus castra Germanicus, non medicinam illud plurimis cum lacrymis, sed cladem adpellans, cremari corpora jubet. Truces etiam tum animos cupido involat eundi in hostem, piaculum furoris; nec aliter posse placari commilitonum manes, quàm si pectoribus impiis honesta vulnera accepissent. Sequitur ardorem militum Cæsar, junctoque ponte tramittit duodecim millia è legionibus, sex & viginti socias cohortes, octo equitum alas, quarum eâ seditione intemerata modestia fuit.

L. Læti, neque procul Germani agitabant, dum justitio ob amissum Augustum, post discordiis attinemur. At Romanus agmine propero silvam Cæsiam limitemque à Tiberio cœptum scindit: castra in limite locat, frontem ac tergum vallo, latera concædibus munitus. Inde saltus obscuros permeat, consultatque ex duobus itineribus, breve & solitum sequatur, an impeditius & intentatum, eoque hostibus incautum. Delectâ longiore viâ, cætera adcelerantur; etenim attulerant exploratores festam eam Germanis noctem, ac solennibus epulis ludicram. Cæcina cum expeditis cohortibus præire, & obstantia silvarum amoliri jubetur: legiones modico intervallo sequuntur. Juvit nox sideribus inlustris; ventumque ad vicos Marsorum, & circumdatæ stationes, stratis etiam tum per cubilia, propterque mensas, nullò metu, non antè positis vigiliis: adeò cuncta incuriâ disjecta erant: neque belli timor ac ne pax quidem, nisi languida & soluta inter temulentos.

LI. Cæsar avidas legiones, quo latior populatio foret, quatuor in cuneos dispertit: quinquaginta millium spatium ferro flammisque pervastat: non sexus, non ætas miserationem attulit: profana simul & sacra, & celeberrimum illis gentibus templum, quod Tanfanæ vocabant, solo æquantur: sine vulnere milites, qui semisomnos, inermos, aut palantis ceciderant. Excivit ea cœdes Bructeros, Tubantes, Usipetes; saltusque, per quos exercitui regressus, insedêre. Quod gnarum duci; incessitque itineri & prœlio: pars equitum, & auxiliariæ cohortes ducebant: mox prima legio, & mediis impedimentis sinistrum latus unetvicesimani, dextrum quintani clausêre: vicesima legio terga firmavit, pòst cæteri sociorum. Sed hostes, donec agmen per saltus porrigeretur, immoti, dein latera, & frontem modicè adsultantes, totâ vi novissimos incurrêre, turbanturque densis Germanorum catervis leves cohortes, cùm Cæsar advectus ad

vicesimanos voce magnâ, hoc illud tempus oblitterandæ seditionis clamitabat, pergerent, properarent culpam in decus vertere. Exarsêre animis, unoque impetu perruptum hostem redigunt in aperta, cæduntque: simul primi agminis copiæ evasêre silvas, castraque communivêre. Quietum inde iter; fidensque recentibus ac priorum oblitus miles in hibernis locatur.

LII. Nuntiata ea Tiberium lætitiâ curâque adfecêre; gaudebat oppressam seditionem: sed quòd largiendis pecuniis, & missione festinatâ favorem militum quæsivisset, bellicâ quoque Germanici gloriâ angebatur. Retulit tamen ad Senatum de rebus gestis, multaque de virtute ejus memoravit, magis in speciem verbis adornata, quàm ut penitùs sentire crederetur. Paucioribus Drusum, & finem Illyrici motûs laudavit, sed intentior & fidâ oratione: cunctaque, quæ Germanicus indulserat, servavit, etiam apud Pannonicos exercitus.

LIII. Eodem anno Julia supremum diem obiit, ob impudicitiam olim à patre Augusto Pandateriâ insulâ, mox oppido Rheginorum, qui Siculum fretum accolunt, clausa. Fuerat in matrimonio Tiberii, florentibus Caio & Lucio Cæsaribus, spreveratque ut imparem: nec alia tam intima Tiberio caussa, cur Rhodum abscederet; imperium adeptus, extorrem, infamem, & post interfectum Postumum Agrippam omnis spei egenam, inopiâ ac tabe longâ peremit, obscuram fore necem longinquitate exsilii ratus. Par caussa sævitiæ in Sempronium Gracchum, qui familiâ nobili, sollers ingenio, & pravè facundus, eamdem Juliam in matrimonio M. Agrippæ temeraverat; nec is libidini finis, traditam Tiberio pervicax adulter contumaciâ & odiis in maritum accendebat; litteræque quas Julia patri Augusto cum insectatione Tiberii scripsit, à Graccho compositæ credebantur. Igitur amotus Cercinam Africi maris

insulam, quatuordecim annis exsilium toleravit. Tunc milites ad cædem missi, invenêre in prominenti litoris nihil lætum opperientem: quorum adventu breve tempus petivit, ut suprema mandata uxori Alliariæ per litteras daret, cervicemque percussoribus obtulit, constantiâ mortis haud indignus Sempronio nomine: vitâ degeneraverat. Quidam non Româ eos milites, sed ab L. Asprenate proconsule Africæ missos tradidêre, auctore Tiberio, qui famam cædis posse in Asprenatem verti, frustra speraverat.

LIV. Idem annus novas cærimonias accepit, addito sodalium Augustalium sacerdotio, ut quondam T. Tatius retinendis Sabinorum sacris sodales Titios instituerat: sorte ducti è primoribus civitatis unus & viginti: Tiberius, Drususque, & Claudius, & Germanicus adjiciuntur. Ludos Augustales tunc primùm cœptos turbavit discordia ex certamine histrionum. Indulserat ei ludicro Augustus, dum Mæcenati obtemperat effuso in amorem Bathylli: neque ipse abhorrebat talibus studiis, & civile rebatur misceri voluptatibus vulgi: alia Tiberio morum via; sed populum, per tot annos molliter habitum, nondum audebat ad duriora vertere.

LV. Druso Cæsare, C. Norbano consulibus decernitur Germanico triumphus manente bello: quod, quanquam in æstatem summâ ope parabat, initio veris & repentino in Cattos excursu præcepit; nam spes incesserat dissidere hostem in Arminium ac Segestem, insignem utrumque perfidiâ in nos, aut fide. Arminius turbator Germaniæ. Segestes parari rebellionem sæpè aliàs, & supremo convivio post quod in arma itum, aperuit: suasitque Varo, ut se, & Arminium, & cæteros proceres vinciret: nihil ausuram plebem principibus amotis, atque ipsi tempus fore quo crimina, & innoxios discerneret; sed Varus fato & vi Arminii cecidit. Segestes, quamquam consensu

gentis in bellum tractus, discors manebat, auctis privatim odiis, quòd Arminius filiam ejus alii pactam rapuerat: gener invisus inimici soceri, quæque apud concordes vincula caritatis, incitamenta irarum apud infensos erant.

LVI. Igitur Germanicus quatuor legiones, quinque auxiliarium millia, & tumultuarias catervas Germanorum cis Rhenum colentium Cæcinæ tradit: totidem legiones, duplicem sociorum numerum ipse ducit: positoque castello super vestigia paterni præsidii in monte Tauno, expeditum exercitum in Cattos rapit, L. Apronio ad munitiones viarum, & fluminum relicto; nam, rarum illi cœlo, siccitate, & amnibus modicis inoffensum iter properaverat, imbresque & fluminum auctus regredienti metuebantur. Sed Cattis adeò improvisus advenit, ut quod imbecillum ætate ac sexu statim captum, aut trucidatum sit. Juventus flumen Adranam nando tramiserat, Romanosque pontem cœptantis arcebant; dein tormentis, sagittisque pulsi tentatis frustra conditionibus pacis, cùm quidam ad Germanicum perfugissent, reliqui omissis pagis vicisque in silvas disperguntur. Cæsar incenso Mattio, id genti caput, aperta populatus, vertit ad Rhenum, non auso hoste terga abeuntium lacessere, quod illi moris, quoties astu magis, quàm per formidinem cessit. Fuerat animus Cheruscis juvare Cattos, sed exterruit Cæcina huc illuc ferens arma; & Marsos congredi ausos, prospero prœlio cohibuit.

LVII. Neque multò pòst legati à Segeste venerunt, auxilium orantes adversùs vim popularium, à quîs circumsidebatur, validiore apud eos Arminio quando bellum suadebat. Nam barbaris quanto quis audaciâ promtus, tanto magis fidus, rebusque commotis potior habetur. Addiderat Segestes legatis filium, nomine Segimundum; sed juvenis conscientiâ contabatur; quippe anno, quo Germaniæ descivêre, sacerdos apud Aram Ubiorum

creatus, ruperat vittas, profugus ad rebelles. Adductus tamen in ſpem clementiæ Romanæ, pertulit patris mandata, benignéque exceptus, cum præſidio Gallicam in ripam miſſus eſt. Germanico pretium fuit convertere agmen, pugnatumque in obſidentis, & ereptus Segeſtes magnâ cum propinquorum & clientium manu. Inerant feminæ nobiles, inter quas uxor Arminii, eademque filia Segeſtis, mariti magis quàm parentis animo, neque victa in lacrymas, neque voce ſupplex, compreſſis intra ſinum manibus gravidum uterum intuens. Ferebantur & ſpolia Varianæ cladis, pleriſque eorum qui tum in deditionem veniebant prædæ data. Simul Segeſtes ipſe, ingens viſu & memoriâ bonæ ſocietatis impavidus: verba ejus in hunc modum fuêre.

LVIII. Non hic mihi primus erga populum Romanum fidei & conſtantiæ dies; ex quo à divo Auguſto civitate donatus ſum, amicos, inimicoſque ex veſtris utilitatibus delegi: neque odio patriæ (quippe proditores etiam iis quos anteponunt inviſi ſunt) verùm quia Romanis Germaniſque idem conducere, & pacem quàm bellum probabam: ergo raptorem filiæ meæ, violatorem fœderis veſtri Arminium, apud Varum qui tum exercitui præſidebat, reum feci. Dilatus ſegnitiâ ducis, quia parum præſidii in legibus erat, ut me & Arminium, & conſcios vinciret flagitavi. Teſtis illa nox, mihi utinam potius noviſſima; quæ ſecuta ſunt defleri magis, quàm defendi poſſunt: cæterùm & injeci catenas Arminio, & à factione ejus injectas perpeſſus ſum; atque ubi primùm tui copia, vetera novis, & quieta turbidis antehabeo, neque ob præmium; ſed ut me perfidiâ exſolvam, ſimul genti Germanorum idoneus conciliator, ſi pœnitentiam quàm perniciem maluerit. Pro juventâ & errore filii veniam precor; filiam neceſſitate huc adductam fateor; tuum erit conſultare, utrum prævaleat, quòd ex Arminio

concepit, an quòd ex me genita est. Cæsar clementi responso, liberis propinquisque ejus incolumitatem, ipsi sedem vetere in provinciâ pollicetur. Exercitum reduxit, nomenque imperatoris, auctore Tiberio, accepit. Arminii uxor virilis sexûs stirpem edidit: educatus Ravennæ puer, quo mox ludibrio conflictatus sit, in tempore memorabo.

LIX. Fama dediti benignéque excepti Segestis vulgata, ut quibusque bellum invitis, aut cupientibus erat, spe vel dolore accipitur. Arminium super insitam violentiam, rapta uxor, subjectus servitio uxoris uterus, vecordem agebant: volitabatque per Cheruscos, arma in Segestem, arma in Cæsarem poscens. Neque probris temperabat: egregium patrem, magnum imperatorem, fortem exercitum, quorum tot manus unam mulierculam avexerint. Sibi tres legiones, totidem legatos procubuisse. Non enim se proditione, neque adversùs feminas gravidas; sed palàm adversùs armatos bellum tractare: cerni adhuc Germanorum in lucis signa Romana, quæ diis patriis suspenderit: coleret Segestes victam ripam: redderet filio sacerdotium: hominem Germanos nunquam satis excusaturos, quòd inter Albim & Rhenum virgas, & secures, & togam viderint: aliis gentibus ignorantiâ imperii Romani inexperta esse supplicia, nescia tributa: quæ quando exuerint, irritusque discesserit ille inter numina dicatus Augustus, ille delectus Tiberius, ne imperitum adolescentulum, ne seditiosum exercitum pavescerent. Si patriam, parentes, antiqua mallent, quàm dominos, & colonias novas, Arminium potiùs gloriæ ac libertatis, quàm Segestem flagitiosæ servitutis ducem sequerentur.

LX. Conciti per hæc non modò Cherusci, sed conterminæ gentes, tractusque in partis Inguiomerus Arminii patruus, veteri apud Romanos auctoritate: unde major Cæsari metus: & ne

bellum mole unâ ingrueret, Cæcinam, cum quadraginta cohortibus Romanis, distrahendo hosti, per Bructeros ad flumen Amisiam mittit. Equitem Pedo præfectus, finibus Frisiorum ducit. Ipse impositas navibus quatuor legiones per lacus vexit: simulque pedes, eques, classis apud prædictum amnem convenere. Chauci cùm auxilia pollicerentur, in commilitium adsciti sunt. Bructeros sua urentes, expeditâ cum manu L. Stertinius missu Germanici fudit, interque cædem & prædam reperit undevicesimæ legionis aquilam cum Varo amissam.

LXI. Ductum inde agmen ad ultimos Bructerorum: quantumque Amisiam, & Luppiam amnes inter, vastatum, haud procul Teutoburgiensi saltu, in quo reliquiæ Vari legionumque insepultæ dicebantur. Igitur cupido Cæsarem invadit solvendi suprema militibus ducique, permoto ad miserationem omni qui aderat exercitu, ob propinquos, amicos, denique ob casus bellorum, & sortem hominum. Præmisso Cæcinâ ut occulta saltuum scrutaretur, pontesque & aggeres humido paludum, & fallacibus campis imponeret, incedunt mæstos locos, visuque ac memoriâ deformes. Prima Vari castra lato ambitu, & dimensis principiis trium legionum manus ostentabant: dein semiruto vallo, humili fossâ, accisæ jam reliquiæ consedisse intelligebantur. Medio campi albentia ossa, ut fugerant, ut restiterant, disjecta vel aggerata: adjacebant fragmina telorum, equorumque artus, simul truncis arborum ante fixa ora, lucis propinquis barbaræ aræ, apud quas tribunos, ac primorum ordinum centuriones mactaverant: & cladis ejus superstites pugnam aut vincula elapsi, referebant, hic cecidisse legatos, illic raptas aquilas; primum ubi vulnus Varo adactum, ubi infelici dextrâ, & suo ictu mortem invenerit: quo tribunali concionatus Arminius; quot patibula

captivis, quæ ſcrobes: utque ſignis & aquilis per ſuperbiam inluſerit.

LXII. Igitur Romanus qui aderat exercitus, ſextum poſt cladis annum, trium legionum oſſa, nullo noſcente, alienas reliquias an ſuorum, humo tegeret, omnes ut conjunctos, ut conſanguineos, auctâ in hoſtem irâ, mæſti ſimul & infenſi condebant. Primum exſtruendo tumulo ceſpitem Cæſar poſuit, gratiſſimo munere in defunctos, & præſentibus doloris ſocius. Quod Tiberio haud probatum, ſeu cuncta Germanici in deterius trahenti, ſive exercitum imagine cæſorum inſepultorumque tardatum ad prœlia, & formidoloſiorem hoſtium credebat; neque imperatorem auguratu, & vetuſtiſſimis cærimoniis præditum attrectare feralia debuiſſe.

LXIII. Sed Germanicus cedentem in avia Arminium ſecutus, ubi primùm copia fuit, evehi equites, campumque quem hoſtis inſederat, eripi jubet. Arminius colligi ſuos, & propinquare ſilvis monitos, vertit repentè, mox ſignum prorumpendi dedit iis, quos per ſaltus occultaverat. Tunc novâ acie turbatus eques, miſſæque ſubſidiariæ cohortes, & fugientium agmine impulſæ auxerant conſternationem: trudebanturque in paludem gnaram vincentibus, iniquam neſciis, ni Cæſar productas legiones inſtruxiſſet: inde hoſtibus terror, fiducia militi, & manibus æquis abſceſſum. Mox reducto ad Amiſiam exercitu, legiones claſſe, ut advexerat, reportat. Pars equitum litore Oceani petere Rhenum juſſa. Cæcina qui ſuum militem ducebat, monitus, quanquam notis itineribus regrederetur, Pontes longos quàm maturrimè ſuperare. Anguſtus is trames, vaſtas inter paludes, & quondam à L. Domitio aggeratus: cætera limoſa, tenacia gravi cœno, aut rivis incerta erant: circum ſilvæ paulatim adclines; quas tum Arminius implevit, compendiis

viarum, & cito agmine, onuſtum ſarcinis armiſque militem cùm anteveniſſet. Cæcinæ dubitanti quonam modo ruptos vetuſtate pontes reponeret, ſimulque propulſaret hoſtem, caſtrametari in loco placuit, ut opus & alii prœlium inciperent.

LXIV. Barbari perfringere ſtationes, ſeque inferre munitoribus niſi, laceſſunt, circumgrediuntur, occurſant: miſcetur operantium bellantiumque clamor: & cuncta pariter Romanis adverſa; locus uligine profundâ, idem ad gradum inſtabilis, procedentibus lubricus; corpora gravia loricis: neque librare pila inter undas poterant. Contrà Cheruſcis ſueta apud paludes prœlia; procera membra, haſtæ ingentes ad vulnera facienda quamvis procul: nox demùm inclinantis tum legiones adverſæ pugnæ exemit. Germani ob proſpera indefeſſi, ne tum quidem ſumtâ quiete, quantum aquarum circumſurgentibus jugis oritur, vertêre in ſubjecta; mersâque humo, & obruto quod effectum operis, duplicatus militi labor. Quadrageſimum id ſtipendium Cæcina parendi, aut imperitandi habebat, ſecundarum ambiguarumque rerum ſciens, eoque interritus. Igitur futura volvens, non aliud reperit, quàm ut hoſtem ſilvis coërceret, donec ſaucii, quantumque gravioris agminis, anteirent; nam medio montium, & paludum porrigebatur planities, quæ tenuem aciem pateretur. Deliguntur legiones quinta dextro lateri, unetvigeſima in lævum, primani ducendum ad agmen, viceſimanus adverſum ſecuturos.

LXV. Nox per diverſa inquies, cùm barbari feſtis epulis, læto cantu, aut truci ſonore ſubjecta vallium ac reſultantis ſaltus complerent; apud Romanos invalidi ignes, interruptæ voces, atque ipſi paſſim adjacerent vallo, oberrarent tentoriis, inſomnes magis quàm pervigiles: ducemque terruit dira quies; nam Quinctilium Varum ſanguine

oblitum, & paludibus emersum, cernere & audire visus est, velut vocantem, non tamen obsecutus, & manum intendentis repulisse. Cœptâ luce missæ in latera legiones, metu, an contumaciâ locum deseruêre, capto properè campo humentia ultrà. Neque tamen Arminius, quanquam libero incursu, statim prorupit: sed ut hæsêre cœno fossisque impedimenta, turbati circum milites, incertus signorum ordo, utque tali in tempore, sibi quisque properus, & lentæ adversum imperia aures, irrumpere Germanos jubet, clamitans. En Varus, & eodem iterum fato victæ legiones. Simul hæc, & cùm delectis scindit agmen, equisque maximè vulnera ingerit: illi sanguine suo, & lubrico paludum lapsantes, excussis rectoribus disjicere obvios, proterere jacentes; plurimus circa aquilas labor, quæ neque adversùm ferri ingruentia tela, neque figi limosâ humo poterant. Cæcina dum sustentat aciem, suffosso equo delapsus circumveniebatur, ni prima legio sese opposuisset: juvit hostium aviditas, omissâ cæde, prædam sectantium: enisæque legiones vesperascente die in aperta & solida. Neque is miseriarum finis; struendum vallum, petendus agger; amissa magnâ ex parte, per quæ egeritur humus aut exciditur cespes; non tentoria manipulis, non fomenta sauciis; infectos cœno, aut cruore cibos dividentes, funestas tenebras, & tot hominum millibus unum jam reliquum diem lamentabantur.

LXVI. Fortè equus abruptis vinculis vagus & clamore territus, quosdam occurrentium obturbavit: tanta inde consternatio inrupisse Germanos credentium, ut cuncti ruerent ad portas, quarum decumana maximè petebatur, aversa hosti, & fugientibus tutior. Cæcina comperto, vanam esse formidinem, cùm tamen neque auctoritate, neque precibus, ne manu quidem obsistere, aut retinere militem quiret, projectus in limine portæ,

miseratione demum, quia per corpus legati eundum erat, clausit viam: simul tribuni & centuriones falsum pavorem docuerunt.

LXVII. Tum contractos in principia, jussosque dicta cùm silentio accipere, temporis, ac necessitatis monet: unam in armis salutem, sed ea consilio temperanda: manendumque intra vallum, donec expugnandi hostes spe propiùs succederent: mox undique erumpendum: illâ eruptione ad Rhenum perveniri; quòd si fugerent, pluris silvas, profundas magis paludes, sævitiam hostium superesse; at victoribus decus, gloriam, quæ domi cara, quæ in castris honesta memorat; reticuit de adversis. Equos dehinc, orsus à suis, legatorum tribunorumque nullâ ambitione fortissimo cuique bellatori tradit: ut hi, mox pedes, in hostem invaderent.

LXVIII. Haud minùs inquies Germanus, spe, cupidine, & diversis ducum sententiis agebat: Arminio, sinerent egredi, egressosque rursum per humida & impedita circumvenirent, suadente: atrociora Inguiomero, & læta barbaris, ut vallum armis ambirent, promtam expugnationem, plures captivos, incorruptam prædam fore. Igitur ortâ die, proruunt fossas, injiciunt crates, summa valli prensant, raro super milite, & quasi ob metum defixo.

LXIX. Postquàm hæsêre munimentis, datur cohortibus signum, cornuaque ac tubæ concinuêre: exin clamore & impetu tergis Germanorum circumfunduntur, exprobrantes, non hic silvas, nec paludes, sed æquis locis æquos deos. Hosti, facile excidium, & paucos ac semermos cogitanti, sonus tubarum, fulgor armorum quanto inopina, tanto majora offunduntur; cadebantque ut rebus secundis avidi, ita adversis incauti. Arminius integer, Inguiomerus post grave vulnus, pugnam deseruêre; vulgus trucidatum est, donec ira & dies permansit: nocte demum

reversæ legiones, quamvis plus vulnerum, eadem ciborum egestas fatigaret, vim, sanitatem, copias, cuncta in victoriâ habuêre. Pervaserat interim circumventi exercitus fama, & infesto Germanorum agmine Gallias peti, ac ni Agrippina impositum Rheno pontem solvi prohibuisset, erant qui id flagitium formidine auderent; sed femina ingens animi, munia ducis per eos dies induit, militibusque, ut quis inops, aut saucius, vestem & fomenta dilargita est. Tradit C. Plinius Germanicorum bellorum scriptor, stetisse apud principium pontis laudes & grates reversis legionibus habentem. Id Tiberii animum altiùs penetravit; non enim simplices eas curas, nec adversùs externos militem quæri: nihil relictum imperatoribus, ubi femina manipulos intervisat, signa adeat, largitionem tentet, tamquam parum ambitiosè filium ducis gregali habitu circumferat, Cæsaremque Caligulam appellari velit: potiorem jam apud exercitus Agrippinam quàm legatos, quàm duces: compressam à muliere seditionem, cui nomen principis obsistere non quiverit. Accendebat hæc onerabatque Sejanus peritiâ morum Tiberii, odia in longum jaciens, quæ reconderet, auctaque promeret.

LXX. At Germanicus legionum, quas navibus vexerat, secundam & quartamdecimam itinere terrestri P. Vitellio ducendas tradit, quo levior classis vadoso mari innaret, vel reciproco sideret. Vitellius primum iter siccâ humo, aut modicè adlabente æstu, quietum habuit; mox impulsu aquilonis simul sidere æquinoctii, quo maximè tumescit Oceanus, rapi, agique agmen; & opplebantur terræ; eadem freto, litori, campis facies; neque discerni poterant incerta ab solidis, brevia à profundis; sternuntur fluctibus, hauriuntur gurgitibus: jumenta, sarcinæ, corpora exanima, interfluunt, occursant; permiscentur inter se manipuli, modò pectore, modò ore tenus exstantes,

aliquando subtracto solo disjecti aut obruti; non vox, & mutui hortatus juvabant; adversante undâ nihil strenuus ab ignavo, sapiens à prudenti, consilia à casu differre; cuncta pari violentiâ involvebantur. Tandem Vitellius in editiora enisus, eodem agmen subduxit; pernoctavêre sine utensilibus, sine igni; magna pars nudo aut mulcato corpore, haud minùs miserabiles, quàm quos hostis circumsidet; quippe illis etiam honestæ mortis usus: his inglorium exitium: lux reddidit terram; penetratumque ad amnem Unsingim, quò Cæsar classe contenderat; impositæ deinde legiones, vagante famâ submersas; nec fides salutis, antequàm Cæsarem exercitumque reducem vidêre.

LXXI. Jam Stertinius ad accipiendum in deditionem Segimerum fratrem Segestis præmissus, ipsum & filium ejus in civitatem Ubiorum perduxerat: data utrique venia, facilè Segimero, contatiùs filio, quia Quinctilii Vari corpus inlusisse dicebatur. Cæterùm ad supplenda exercitûs damna certavêre Galliæ, Hispaniæ, Italia, quod cuique promtum, arma, equos, aurum, offerentes: quorum laudato studio Germanicus, armis modò & equis ad bellum sumtis, propriâ pecuniâ militem juvit; utque cladis memoriam etiam comitate leniret, circumire saucios, facta singulorum extollere, vulnera intuens, alium spe, alium gloriâ, cunctos alloquio & curâ, sibique & prœlio firmabat.

LXXII. Decreta eo anno triumphalia insignia A. Cæcinæ, L. Apronio, C. Silio, ob res cum Germanico gestas. Nomen patris patriæ Tiberius, à populo sæpius ingestum, repudiavit: neque in acta sua jurari, quanquam censente Senatu, permisit: cuncta mortalium incerta, quantoque plus adeptus foret, tanto se magis in lubrico dictans. Non tamen ideò faciebat fidem civilis animi; nam legem majestatis reduxerat, cui nomen apud

veteres idem, ſed alia in judicium veniebant; ſi quis proditione exercitum, aut plebem ſeditionibus, denique malè geſtâ Republicâ majeſtatem populi Romani minuiſſet: facta arguebantur, dicta impunè erant. Primus Auguſtus cognitionem de famoſis libellis ſpecie legis ejus tractavit, commotus Caſſii Severi libidine, quâ viros feminaſque inluſtres procacibus ſcriptis diffamaverat: mox Tiberius conſultante Pompeio Macro prætore, an judicia majeſtatis redderentur, exercendas leges eſſe reſpondit. Hunc quoque aſperavêre carmina incertis auctoribus vulgata in ſævitiam ſuperbiamque ejus, & diſcordem cum matre animum.

LXXIII. Haud pigebit referre in Falanio & Rubrio, modicis equitibus Romanis prætentata crimina; ut quibus initiis, quantâ Tiberii arte graviſſimum exitium irrepſerit, dein repreſſum ſit, poſtremò arſerit, cunctaque corripuerit, noſcatur. Falanio objiciebat accuſator, quòd inter cultores Auguſti, qui per omnes domos in modum collegiorum habebantur, Caſſium quemdam mimum corpore infamem adſciviſſet: quodque venditis hortis, ſtatuam Auguſti ſimul mancipaſſet. Rubrio crimini dabatur violatum perjurio nomen Auguſti. Quæ ubi Tiberio notuêre, ſcripſit conſulibus; non ideò decretum patri ſuo cælum, ut in perniciem civium is honor verteretur. Caſſium hiſtrionem ſolitum inter alios ejuſdem artis intereſſe ludis, quos mater ſua in memoriam Auguſti ſacraſſet. Nec contra religiones fieri, quòd effigies ejus, ut alia numinum ſimulacra, venditionibus hortorum & domuum accedant. Jusjurandum perinde æſtimandum, quàm ſi Jovem feſelliſſet; deorum injurias diis curæ.

LXXIV. Nec multo pòſt Granium Marcellum, prætorem Bithyniæ, quæſtor ipſius Cæpio Criſpinus majeſtatis poſtulavit, ſubſcribente Romano Hiſpone; qui formam vitæ iniit, quam poſtea celebrem

celebrem miseriæ temporum, & audaciæ hominum fecerunt: nam egens, ignotus, inquies, dum occultis libellis sævitiæ principis adrepit, mox clarissimo cuique periculum facessit, potentiam apud unum, odium apud omnes adeptus, dedit exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex contemtis metuendi, perniciem aliis, ac postremùm sibi invenêre. Sed Marcellum insimulabat sinistros de Tiberio sermones habuisse; inevitabile crimen, cùm ex moribus principis fœdissima quæque deligeret accusator, objectaretque reo; nam quia vera erant, etiam dicta credebantur. Addidit Hispo, statuam Marcelli altiùs quàm Cæsarum sitam, & aliâ in statuâ, amputato capite Augusti, effigiem Tiberii inditam; ad quod exarsit adeò, ut ruptâ taciturnitate proclamaret, se quoque in eâ caussâ laturum sententiam palàm, & juratum, quò cæteris eadem necessitas fieret. Manebant etiam tum vestigia morientis libertatis. Igitur Cn. Piso, quo, inquit, loco censebis Cæsar? si primus, habebo quod sequar: si post omnes; vereor ne imprudens dissentiam. Permotus his, quantoque incautiùs efferbuerat, pœnitentiâ patiens, tulit absolvi reum criminibus majestatis; de pecuniis repetundis ad reciperatores itum est.

LXXV. Nec patrum cognitionibus satiatus, judiciis adsidebat in cornu tribunalis, ne prætorem curuli depelleret: multaque eo coram adversùs ambitum & potentium preces constituta: sed dum veritati consulitur, libertas corrumpebatur. Inter quæ Pius Aurelius senator, questus mole publicæ viæ, ductuque aquarum, labefactas ædis suas, auxilium patrum invocabat: resistentibus ærarii prætoribus, subvenit Cæsar, pretiumque ædium Aurelio tribuit, erogandæ per honesta pecuniæ cupiens; quam virtutem diu retinuit, cùm cæteras exueret. Propertio Celeri prætorio, veniam ordinis ob paupertatem petenti, decies sestertiûm

largitus est, satis comperto, paternas ei angustias esse. Tentantis eadem alios, probare caussam Senatui jussit, cupidine severitatis, in his etiam quæ ritè faceret, acerbus. Unde cæteri silentium & paupertatem confessioni & beneficio præposuêre.

LXXVI. Eodem anno continuis imbribus auctus Tiberis plana urbis stagnaverat. Relabentem secuta est ædificiorum & hominum strages. Igitur censuit Asinius Gallus, ut libri Sibyllini adirentur. Renuit Tiberius, perinde divina humanaque obtegens: sed remedinm coërcendi fluminis Ateio Capitoni & L. Arruntio mandatum. Achaïam ac Macedoniam onera deprecantis, levari in præsens proconsulari imperio, tradique Cæsari placuit. Edendis gladiatoribus, quos Germanici fratris ac suo nomine obtulerat, Drusus præsedit, quanquam vili sanguine nimis gaudens; quod vulgus formidolosum, & pater arguisse dicebatur. Cur abstinuerit spectaculo ipse, variè trahebant, alii tædio cœtûs, quidam tristitiâ ingenii & metu comparationis; quia Augustus comiter interfuisset. Non crediderim ad ostentandam sævitiam movendasque populi offensiones concessam filio materiem, quanquam id quoque dictum est.

LXXVII. Theatri licentia, proximo priore anno cœpta, graviùs tum erupit, occisis non modò è plebe, sed militibus & centurione, vulnerato tribuno prætoriæ cohortis, dum probra in magistratus & dissensionem vulgi prohibent. Actum de eâ seditione apud patres, dicebanturque sententiæ, ut prætoribus jus virgarum in histriones esset. Intercessit Haterius Agrippa tribunus plebei, increpitusque est Asinii Galli oratione, silente Tiberio, qui ea simulacra libertatis senatui præbebat: valuit tamen intercessio, quia divus Augustus immunes verberum histriones quondam responderat, neque fas Tiberio infringere dicta ejus. De modo lucaris, & adversùs lasciviam fautorum multa decernuntur, ex quîs maximè insignia: ne domos Pantomimorum

Senator introiret : ne egredientis in publicum equites Romani cingerent : aut alibi quàm in theatro ſpectarentur : & ſpectantium immodeſtiam exſilio multandi poteſtas prætoribus fieret.

LXXVIII. Templum ut in coloniâ Tarraconenſi ſtrueretur Auguſto, petentibus Hiſpanis permiſſum, datumque in omnes provincias exemplum. Centeſimam rerum venalium poſt bella civilia inſtitutam, deprecante populo, edixit Tiberius militare ærarium eo ſubſidio niti, ſimul imparem oneri Rempublicam, niſi viceſimo militiæ anno veterani dimitterentur. Ita proximæ ſeditionis malè conſulta, quibus ſexdecim ſtipendiorum finem expreſſerant, abolita in poſterum.

LXXIX. Actum deinde in ſenatu ab Arruntio & Ateio, an ob moderandas Tiberis exundationes verterentur flumina & lacus, per quos augeſcit. Auditæque municipiorum & coloniarum legationes, orantibus Florentinis, ne Clanis ſolito alveo demotus in amnem Arnum transferretur, idque ipſis perniciem adferret. Congruentia his Interamnates diſſeruêre, peſſum ituros fæcundiſſimos Italiæ campos, ſi amnis Nar, id enim parabatur, in rivos diductus ſuperſtagnaviſſet. Nec Reatini ſilebant, Velinum lacum, quà in Narem effunditur, obſtrui recuſantes; quippe in adjacentia erupturum : optimè rebus mortalium conſuluiſſe naturam, quæ ſua ora fluminibus, ſuos curſus, utque originem ita fines dederit : ſpectandas etiam religiones ſociorum, qui ſacra, & lucos, & aras patriis amnibus dicaverint : quin ipſum Tiberim nolle, prorsùs accolis fluviis orbatum, minore gloriâ fluere. Seu preces coloniarum, ſeu difficultas operum, ſive ſuperſtitio valuit, ut in ſententiam Piſonis concederetur, qui nil mutandum cenſuerat.

LXXX. Prorogatur Poppæo Sabino provincia Mœſia, additis Achaiâ & Macedoniâ. Id quoque morum Tiberii fuit, continuare imperia, ac

plerosque ad finem vitæ in iisdem exercitibus, aut jurisdictionibus habere. Caussæ variæ traduntur: alii tædio novæ curæ semel placita pro æternis servavisse: quidam invidiâ, ne plures fruerentur. Sunt qui existiment, ut callidum ejus ingenium, ita anxium judicium: neque enim eminentis virtutes sectabatur, & rursum vitia oderat. Ex optimis periculum sibi, à pessimis dedecus publicum metuebat. Quâ hæsitatione, postremò eò provectus est, ut mandaverit quibusdam provincias, quos egredi urbe non erat passurus.

LXXXI. De comitiis consularibus, quæ tum primùm illo principe, ac deinceps fuêre, vix quidquam firmare ausim: adeò diversa non modò apud auctores, sed in ipsius orationibus reperiuntur. Modò subtractis candidatorum nominibus, originem cujusque, & vitam, & stipendia descripsit, ut qui forent intelligerentur: aliquando eâ quoque significatione subtractâ, candidatos hortatus, ne ambitu comitia turbarent, suam ad id curam pollicitus est. Plerùmque eos tantùm apud se professos disseruit, quorum nomina consulibus edidisset: posse & alios profiteri, si gratiæ, aut meritis confiderent: speciosa verbis, re inania, aut subdola: quantoque majore libertatis imagine tegebantur, tanto eruptura ad infensius servitium.

Finis Libri primi.

C. CORNELII
TACITI
ANNALES.

LIBER SECUNDUS.

SISENNA Statilio Tauro, L. Libone consulibus, mota Orientis regna, provinciæque Romanæ, initio apud Parthos orto, qui petitum Româ, acceptumque regem, quamvis gentis Arsacidarum, ut externum aspernabantur. Is fuit Vonones, obses Augusto datus à Phrahate. Nam Phrahates quanquam depulisset exercitus, ducesque Romanos, cuncta venerantium officia ad Augustum verterat, partemque prolis firmandæ amicitiæ miserat, haud perindè nostri metu, quàm fidei popularium diffisus.

II. Post finem Phrahatis & sequentium regum, ob internas cædes, venêre in urbem legati à primoribus Parthis, qui Vononem vetustissimum liberorum ejus accirent. Magnificum id sibi credidit Cæsar, auxitque opibus. Et accepêre barbari lætantes, ut fermè ad nova imperia. Mox subit pudor degeneravisse Parthos; petitum alio ex orbe regem, hostium artibus infectum: jam inter provincias Romanas solium Arsacidarum haberi darique: ubi illam gloriam trucidantium Crassum, exturbantium Antonium, si mancipium Cæsaris, tot per annos servitutem perpessum, Parthis

imperitet! Accendebat dedignantes & ipse, diversus à majorum institutis, raro venatu, segni equorum curâ; quoties per urbes incederet lecticæ gestamine, fastuque erga patrias epulas: irridebantur & Græci comites, ac vilissima utensilium anulo clausa. Sed promti aditus, obvia comitas, ignotæ Parthis virtutes, nova vitia; & quia ipsorum moribus aliena, perindè odium pravis & honestis.

III. Igitur Artabanus Arsacidarum è sanguine, apud Dahas adultus, excitur, primoque congressu fusus, reparat vires, regnoque potitur. Victo Vononi perfugium Armenia fuit, vacua tunc, interque Parthorum & Romanas opes infida, ob scelus Antonii, qui Artavasden regem Armeniorum specie amicitiæ inlectum, dein catenis oneratum, postremò interfecerat. Ejus filius Artaxias, memoriâ patris nobis infensus, Arsacidarum vi seque regnumque tutatus est: occiso Artaxiâ per dolum propinquorum, datus à Cæsare Armeniis Tigranes, deductusque in regnum à Tiberio Nerone. Nec Tigrani diuturnum imperium fuit, neque liberis ejus, quanquam sociatis more externo in matrimonium regnumque. Dein jussu Augusti impositus Artavasdes, & non sine clade nostrâ dejectus.

IV. Tum C. Cæsar componendæ Armeniæ deligitur. Is Ariobarzanen, origine Medum, ob insignem corporis formam, & præclarum animum, volentibus Armeniis præfecit. Ariobarzane morte fortuitâ absumto, stirpem ejus haud toleravêre, tentatoque feminæ imperio, cui nomen Erato, eâque brevi pulsâ, incerti solutique, & magis sine domino, quàm in libertate, profugum Vononem in regnum accipiunt. Sed ubi minitari Artabanus, & parum subsidii in Armeniis, vel, si nostrâ vi defenderetur, bellum adversùs Parthos sumendum erat, rector Syriæ Creticus Silanus excitum custodiâ circumdat, manente luxu & regio nomine:

quod ludibrium ut effugere agitaverit Vonones, in loco reddemus.

V. Cæterùm Tiberio haud ingratum accidit, turbari res Orientis, ut eâ ſpecie Germanicum ſuetis legionibus abſtraheret, noviſque provinciis impoſitum, dolo ſimul & caſibus objectaret. At ille, quanto acriora in eum ſtudia militum, & averſa patrui voluntas, celerandæ victoriæ intentior, tractare prœliorum vias, & quæ ſibi tertium jam annum belligeranti ſæva vel proſpera eveniſſent: fundi Germanos acie & juſtis locis; juvari ſilvis, paludibus, brevi æſtate, & præmaturâ hieme: ſuum militem haud perindè vulneribus, quàm ſpatiis itinerum, damno armorum adfici: feſſas Gallias miniſtrandis equis, longum impedimentorum agmen, opportunum ad inſidias, defenſantibus iniquum: at, ſi mare intretur, promtam ipſis poſſeſſionem, & hoſtibus ignotam: ſimul bellum maturiùs incipi, legioneſque & commeatus pariter vehi: integrum equitem, equoſque per ora & alveos fluminum mediâ in Germaniâ fore.

VI. Igitur huc intendit: miſſis ad cenſus Galliarum, P. Vitellio & Cantio, Silius & Anteius & Cæcina fabricandæ claſſi præponuntur. Mille naves ſufficere viſæ, properatæque: aliæ breves anguſtâ puppi, prorâque, & lato utero, quò faciliùs fluctus tolerarent: quædam planæ carinis, ut ſine noxâ ſiderent: plures appoſitis utrinque gubernaculis, converſo ut repentè remigio, hinc vel illinc adpellerent: multæ pontibus ſtratæ, ſuper quas tormenta veherentur, ſimul aptæ ferendis equis, aut commeatui, velis habiles, citæ remis, augebantur alacritate militum in ſpeciem ac terrorem. Inſula Batavorum in quam convenirent prædicta, ob faciles adpulſus, accipiendiſque copiis, & tranſmittendum ad bellum opportuna. Nam Rhenus uno alveo continuus, aut modicas inſulas circumveniens, apud principium agri

Batavi velut in duos amnes dividitur, servatque nomen & violentiam cursûs, quà Germaniam prævehitur, donec Oceano misceatur: ad Gallicam ripam latior & placidior adfluens, verso cognomento Vahalem accolæ dicunt, mox id quoque vocabulum mutat Mosâ flumine, ejusque immenso ore eundem in Oceanum effunditur.

VII. Sed Cæsar, dum adiguntur naves, Silium legatum cum expeditâ manu inruptionem in Cattos facere jubet. Ipse, audito castellum Luppiæ flumini adpositum obsideri, sex legiones eò duxit. Neque Silio ob subitos imbres aliud actum, quàm ut modicam prædam, & Arpi principis Cattorum conjugem, filiamque raperet. Neque Cæsari copiam pugnæ obsessores fecêre, ad famam adventûs ejus dilapsi. Tumulum tamen nuper Varianis legionibus structum, & veterem aram Druso sitam disjecerant. Restituit aram, honorique patris princeps ipse cum legionibus decucurrit. Tumulum iterare haud visum; & cuncta inter castellum Alisonem ac Rhenum novis limitibus, aggeribusque permunita.

VIII. Jamque classis advenerat, cùm præmisso commeatu, & distributis in legiones ac socios navibus, fossam, cui Drusianæ nomen, ingressus, precatusque Drusum patrem, ut se eadem ausum, libens placatusque exemplo ac memoriâ consiliorum atque operum juvaret; lacus inde & Oceanum usque ad Amisiam flumen, secundâ navigatione pervehitur. Classis Amisiæ relicta lævo amne. Erratumque in eo quod non subvexit. Transposuit militem dextras in terras iturum: ita plures dies efficiendis pontibus absumti. Et eques quidem ac legiones prima æstuaria, nondum adcrescente undâ, intrepidi transiêre: postremum auxiliorum agmen, Batavique in parte eâ, dum insultant aquis, artemque nandi ostentant, turbati, & quidam hausti sunt. Metanti castra Cæsari Angrivariorum defectio à tergo nuntiatur. Missus illicò

Stertinius cum equite, & armaturâ levi, igne & cædibus perfidiam ultus est.

IX. Flumen Visurgis Romanos Cheruscosque interfluebat. Ejus in ripâ cum cæteris primoribus Arminius adstitit, quæsitoque an Cæsar venisset, postquam adesse responsum est, ut liceret cum fratre conloqui oravit. Erat is in exercitu, cognomento Flavius, insignis fide, & amisso per vulnus oculo paucis antè annis, duce Tiberio. Tum permissum: progressusque salutatur ab Arminio. Qui amotis stipatoribus, ut sagittarii nostrâ pro ripâ dispositi abscederent, postulat: & postquam digressi, unde ea deformitas oris, interrogat fratrem. Illo locum & prœlium referente, quodnam præmium recepisset, exquirit. Flavius aucta stipendia, torquem, & coronam aliaque militaria dona memorat, inridente Arminio vilia servitii pretia.

X. Exin diversi ordiuntur: hic magnitudinem Romanam, opes Cæsaris, & victis graves pœnas; in deditionem venienti paratam clementiam; neque conjugem & filium ejus hostiliter haberi. Ille fas patriæ, libertatem avitam, penetralis Germaniæ Deos, matrem precum sociam, ne propinquorum & adfinium, denique gentis suæ desertor & proditor, quàm imperator esse mallet. Paulatìm inde ad jurgia prolapsi, quò minùs pugnam conferrent, ne flumine quidem interjecto cohibebantur, ni Stertinius adcurrens, plenum iræ armaque & equum poscentem Flavium attinuisset. Cernebatur contrà minitabundus Arminius, prœliumque denuntians. Nam pleraque latino sermone interjaciebat, ut qui Romanis in castris ductor popularium meruisset.

XI. Postero die Germanorum acies trans Visurgim stetit. Cæsar, nisi pontibus præsidiisque impositis, dare in discrimen legiones haud imperatorium ratus, equitem vado tramittit. Præfuêre Stertinius, & è numero primipilarium Æmilius, distantibus

locis invecti, ut hostem diducerent. Quà celerrimus amnis, Cariovalda dux Batavorum erupit: eum Cherusci fugam simulantes in planitiem saltibus circumjectam traxêre: dein coorti & undique effusi trudunt adversos, instant cedentibus, collectosque in orbem, pars congressi, quidam eminùs proturbant. Cariovalda diu sustentatâ hostium sævitiâ, hortatus suos ut ingruentes catervas globo frangerent, atque ipse in densissimos irrumpens, congestis telis & suffosso equo labitur, ac multi nobilium circa. Cæteros vis sua, aut equites cum Stertinio Aemilioque subvenientes, periculo exemêre.

XII. Cæsar, transgressus Visurgim, indicio perfugæ cognoscit delectum ab Arminio locum pugnæ: convenisse & alias nationes in silvam Herculi sacram, ausurosque nocturnam castrorum oppugnationem. Habita indici fides; & cernebantur ignes, suggressique propiùs speculatores audiri fremitum equorum, immensique & inconditi agminis murmur, attulêre. Igitur, propinquo summæ rei discrimine, explorandos militum animos ratus, quonam id modo incorruptum foret, secum agitabat. Tribunos & centuriones læta sæpiùs quàm comperta nuntiare, libertorum servilia ingenia, amicis inesse adulationem: si concio vocetur, illic quoque, quæ pauci incipiant, reliquos adstrepere: penitùs noscendas mentes, cùm secreti & incustoditi, inter militaris cibos, spem aut metum proferrent.

XIII. Nocte cœptâ, egressus augurali, per occulta & vigilibus ignara, comite uno, contectus humeros ferinâ pelle, adit castrorum vias, adsistit tabernaculis, fruiturque famâ sui, cùm hic nobilitatem ducis, decorem alius, plurimi patientiam, comitatem, per seria, per jocos eundem animum laudibus ferrent, reddendamque gratiam in acie faterentur: simul perfidos & ruptores pacis ultioni & gloriæ mactandos. Inter quæ unus hostium latinæ

linguæ ſciens, acto ad vallum equo, voce magnâ, conjuges, & agros, & ſtipendii in dies, donec bellaretur, ſeſtertios centenos, ſi quis transfugiſſet, Arminii nomine pollicetur. Incendit ea contumelia legionum iras: veniret dies, daretur pugna: ſumturum militem Germanorum agros, tracturum conjuges: accipere omen, & matrimonia ac pecunias hoſtium prædæ deſtinare. Tertiâ fermè vigiliâ adſultatum eſt caſtris ſine conjectu teli, poſtquàm crebras pro munimentis cohortes, & nihil remiſſum ſenſêre.

XIV. Nox eadem lætam Germanico quietem tulit, viditque ſe operatum, & ſanguine ſacro reſperſâ prætextâ, pulchriorem aliam manibus aviæ Auguſtæ accepiſſe. Auctus omine, addicentibus auſpiciis, vocat concionem, & quæ ſapientiâ prævisa, aptaque imminenti pugnæ diſſerit. Non campos modò militi Romano ad prœlium bonos, ſed, ſi ratio adſit, ſilvas & ſaltus. Nec enim immenſa barbarorum ſcuta, enormis haſtas, inter truncos arborum, & enata humo virgulta, perindè haberi quàm pila, & gladios, & hærentia corpori tegmina; denſarent ictus, ora mucronibus quærerent: non loricam Germano, non galeam, ne ſcuta quidem ferro nervove firmata, ſed viminum textus, vel tenuis & fucatas colore tabulas: primam utcumque aciem haſtatam, cæteris præuſta aut brevia tela: jam corpus, ut viſum torvum, & ad brevem impetum validum, ſic nullâ vulnerum patientiâ, ſine pudore flagitii, ſine curâ ducum, abire, fugere; pavidos adverſis; inter ſecunda, non divini, non humani juris memores. Si tædio viarum ac maris finem cupiant, hac acie parari: propiorem jam Albim quàm Rhenum: neque bellum ultrà, modò ſe patris, patruique veſtigia prementem, iiſdem in terris victorem ſiſterent. Orationem ducis ſecutus militum ardor; ſignumque pugnæ datum.

XV. Nec Arminius, aut cæteri Germanorum

proceres omittebant ſuos quiſque teſtari. Hos eſſe Romanos Variani exercitûs fugaciſſimos, qui, ne bellum tolerarent, ſeditionem induerint: quorum pars onuſta vulneribus tergum, pars fluctibus & procellis fractos artus, infenſis rursùm hoſtibus, adverſis Diis, objiciant, nullâ boni ſpe: claſſem quippe & avia Oceani quæſita, ne quis venientibus occurreret, ne pulſos premeret: ſed ubi miſcuerint manus, inane victis ventorum remorumve ſubſidium: meminiſſent modò avaritiæ, crudelitatis, ſuperbiæ: aliud ſibi reliquum quàm tenere libertatem, aut mori ante ſervitium!

XVI. Sic accenſos & prœlium poſcentes in campum, cui Idiſtaviſo nomen, deducunt: is medius inter Viſurgim & colles, ut ripæ fluminis cedunt, aut prominentia montium reſiſtunt, inæqualiter ſinuatur: ponè tergum inſurgebat ſilva, editis in altum ramis, & purâ humo inter arborum truncos. Campum & prima ſilvarum, barbara acies tenuit: ſoli Cheruſci juga inſedêre, ut prœliantibus Romanis deſuper incurrerent. Noſter exercitus ſic inceſſit: auxiliares Galli, Germanique in fronte, poſt quos pedites ſagittarii, dein quatuor legiones, & cum duabus prætoriis cohortibus, ac delecto equite Cæſar: exin totidem aliæ legiones, & levis armatura cum equite ſagittario, cæteræque ſociorum cohortes: intentus paratuſque miles, ut ordo agminis in aciem adſiſteret.

XVII. Viſis Cheruſcorum catervis, quæ per ferociam proruperant, validiſſimos equitum incurrere latus, Stertinium cum cæteris turmis circumgredi, tergaque invadere jubet, ipſe in tempore adfuturus. Interea, pulcherrimum augurium, octo aquilæ petere ſilvas & intrare viſæ, Imperatorem advertêre: exclamat, Irent, ſequerentur Romanas aves, propria legionum numina. Simul pedeſtris acies infertur, & præmiſſus eques poſtremos ac latera impulit; mirumque dictu, duo

hoſtium agmina, diversâ fugâ, qui ſilvam tenuerant, in aperta, qui campis adſtiterant, in ſilvam ruebant: medii inter hos Cheruſci, collibus detrudebantur: inter quos inſignis Arminius manu, voce, vulnere, ſuſtentabat pugnam. Incubueratque ſagittariis, illà rupturus, ni Rhætorum Vindelicorumque & Gallicæ cohortes ſigna objeciſſent: niſu tamen corporis & impetu equi pervaſit, oblitus faciem ſuo cruore, ne noſceretur: quidam agnitum à Chaucis inter auxilia Romana agentibus, emiſſumque tradiderunt. Virtus ſeu fraus eadem Inguiomero effugium dedit: cæteri paſſim trucidati; & pleroſque tranare Viſurgim conantes, injecta tela aut vis fluminis, poſtremò moles ruentium, & incidentes ripæ, operuêre; quidam turpi fugâ in ſumma arborum niſi, ramiſque ſe occultantes, admotis ſagittariis per ludibrium figebantur: alios prorutæ arbores adflixêre. Magna ea victoria, neque cruenta nobis fuit.

XVIII. Quintâ ab horâ diei ad noctem cæſi hoſtes, decem millia paſſuum cadaveribus atque armis opplevêre, repertis inter ſpolia eorum catenis, quas in Romanos, ut non dubio eventu, portaverant. Miles in loco prœlii Tiberium Imperatorem ſalutavit, ſtruxitque aggerem, & in modum tropæorum arma, ſubſcriptis victarum gentium nominibus, impoſuit.

XIX. Haud perindè Germanos vulnera, luctus, excidia, quàm ea ſpecies dolore & irâ adfecit: qui modò abire ſedibus, trans Albim concedere parabant, pugnam volunt, arma rapiunt: plebes, primores, juventus, ſenes, agmen Romanum repentè incurſant, turbant. Poſtremò deligunt locum, flumine & ſilvis clauſum, artâ intus planitie & humidâ: ſilvas quoque profunda palus ambibat, niſi quòd latus unum Angrivarii lato aggere extulerant, quò à Cheruſcis dirimerentur; hic pedes adſtitit; equitem propinquis lucis texêre, ut ingreſſis ſilvam legionibus à tergo foret.

XX. Nihil ex iis Cæſari incognitum: conſilia, locos, promta, occulta noverat, aſtuſque hoſtium in perniciem ipſis vertebat. Seio Tuberoni legato tradit equitem, campumque: peditum aciem ita inſtruxit, ut pars æquo in ſilvam aditu incederet, pars objectum aggerem eniteretur: quod arduum, ſibi, cætera legatis permiſit. Quibus plana evenerant, facilè inrupêre: quîs impugnandus agger, ut ſi murum ſuccederent, gravibus ſupernè ictibus conflictabantur. Senſit dux imparem cominùs pugnam, remotiſque paulùm legionibus, funditores libratoreſque excutere tela, & proturbare hoſtem jubet. Miſſæ è tormentis haſtæ, quantoque conſpicui magis propugnatores, tanto pluribus vulneribus dejecti. Primus Cæſar cum prætoriis cohortibus, capto vallo, dedit impetum in ſilvas. Conlato illic gradu certatum. Hoſtem à tergo palus, Romanos flumen aut montes claudebant: utriſque neceſſitas in loco, ſpes in virtute, ſalus ex victoriâ.

XXI. Nec minor Germanis animus; ſed genere pugnæ & armorum ſuperabantur, cùm ingens multitudo artis locis prælongas haſtas non protenderet, non colligeret, neque adſultibus & velocitate corporum uteretur, coacta ſtabile ad prœlium: contrà miles, cui ſcutum pectori adpreſſum, & inſidens capulo manus, latos barbarorum artus, nuda ora foderet, viamque ſtrage hoſtium aperiret; impromto jam Arminio ob continua pericula, ſive illum recens acceptum vulnus tardaverat. Quin & Inguiomerum totâ volitantem acie, fortuna magis quàm virtus deſerebat. Et Germanicus, quò magis adgnoſceretur, detraxerat tegmen capiti, orabatque inſiſterent cædibus; nil opus captivis: ſolam internecionem gentis finem bello fore. Jamque ſero diei ſubducit ex acie legionem faciendis caſtris: cæteræ ad noctem cruore hoſtium ſatiatæ ſunt: equites ambiguè certavêre.

XXII. Laudatis pro concione victoribus, Cæsar congeriem armorum struxit, superbo cum titulo, DEBELLATIS INTER RHENUM ALBIMQUE NATIONIBUS EXERCITUM TIBERII CÆSARIS EA MONIMENTA MARTI ET JOVI ET AUGUSTO SACRAVISSE: de se nihil addidit, metu invidiæ, an ratus conscientiam facti satis esse. Mox bellum in Angrivarios Stertinio mandat, ni deditionem properavissent: atque illi supplices, nihil abnuendo, veniam omnium accepêre.

XXIII. Sed, æstate jam adultâ, legionum aliæ itinere terrestri in hibernacula remissæ: plures Cæsar classi impositas per flumen Amisiam Oceano invexit. Ac primò placidum æquor mille navium remis strepere, aut velis impelli: mox atro nubium globo effusa grando: simul variis undique procellis, incerti fluctus prospectum adimere, regimen impedire: milesque pavidus, & casuum maris ignarus, dum turbat nautas, vel intempestivè juvat, officia prudentium corrumpebat: omne dehinc cælum, & mare omne in austrum cessit, qui tumidis Germaniæ terris, profundis amnibus, immenso nubium tractu validus, & rigore vicini septemtrionis horridior, rapuit disjecitque naves in aperta Oceani, aut insulas saxis abruptis, vel per occulta vada infestas: quibus paulùm ægréque vitatis, postquàm mutabat æstus, eodemque quò ventus ferebat; non adhærere ancoris, non exhaurire inrumpentis undas poterant: equi, jumenta, sarcinæ, etiam arma præcipitantur, quò levarentur alvei manantes per latera, & fluctu superurgente.

XXIV. Quanto violentior cætero mari Oceanus, & truculentiâ cæli præstat Germania, tantum illa clades novitate & magnitudine excessit, hostilibus circùm litoribus, aut ita vasto & profundo, ut credatur novissimum ac sine terris mare: pars navium haustæ sunt; plures apud insulas longiùs sitas ejectæ; milesque, nullo illic

hominum cultu, fame absumtus, nisi quos corpora equorum eodem elisa toleraverant. Sola Germanici triremis Chaucorum terram adpulit, quem per omnes illos dies noctesque apud scopulos & prominentis oras, cùm se tanti exitii reum clamitaret, vix cohibuêre amici, quò minùs eodem mari oppeteret. Tandem relabente æstu, & secundante vento, claudæ naves, raro remigio, aut intentis vestibus, & quædam à validioribus tractæ, revertêre, quas raptim refectas misit, ut scrutarentur insulas. Collecti eâ curâ plerique. Multos Angrivarii, nuper in fidem accepti, redemtos ab interioribus reddidêre. Quidam in Britanniam rapti, & remissi à regulis. Ut quis ex longinquo revenerat, miracula narrabant, vim turbinum, & inauditas volucres, monstra maris, ambiguas hominum & belluarum formas; visa, sive ex metu credita.

XXV. Sed fama classis amissæ, ut Germanos ad spem belli, ita Cæsarem ad coërcendum erexit. C. Silio cum triginta peditum, tribus equitum millibus, ire in Cattos imperat: ipse majoribus copiis Marsos irrumpit; quorum dux Malovendus, nuper in deditionem acceptus, propinquo loco defossam Varianæ legionis aquilam modico præsidio servari indicat. Missa extemplò manus, quæ hostem à fronte eliceret, alii qui terga circumgressi recluderent humum: & utrisque adfuit fortuna. Eo promtior Cæsar pergit introrsùs, populatur, exscindit non ausum congredi hostem, aut sicubi restiterat, statim pulsum, nec unquam magis, ut ex captivis cognitum est, paventem. Quippe invictos & nullis casibus superabiles Romanos prædicabant, qui perditâ classe, amissis armis, post constrata equorum virorumque corporibus litora, eâdem virtute, pari ferociâ, & veluti aucti numero inrupissent.

XXVI. Reductus inde in hiberna miles, lætus animi, quòd adversa maris expeditione prosperâ

pensavisset. Addidit munificentiam Cæsar, quantum quis damni professus erat, exsolvendo. Nec dubium habebatur, labare hostes, petendæque pacis consilia sumere, &, si proxima æstas adjiceretur, posse bellum patrari. Sed crebris epistolis Tiberius monebat, rediret ad decretum triumphum: satis jam eventuum, satis casuum: prospera illi & magna prœlia; eorum quoque meminisset, quæ venti & fluctus, nullâ ducis culpâ, gravia tamen & sæva damna intulissent: se novies à divo Augusto in Germaniam missum, plura consilio quàm vi perfecisse: sic Sugambros in deditionem acceptos; sic Suevos, regemque Maroboduum pace obstrictum: posse & Cheruscos, cæterasque rebellium gentes, quando Romanæ ultioni consultum est, internis discordiis relinqui. Precante Germanico annum efficiendis cœptis, acriùs modestiam ejus adgreditur, alterum consulatum offerendo, cujus munia præsens obiret. Simul adnectebat, si foret adhuc bellandum, relinqueret materiem Drusi fratris gloriæ, qui, nullo tum alio hoste, non nisi apud Germanias adsequi nomen imperatorium, & deportare lauream posset. Haud contatus est ultrà Germanicus, quanquam fingi ea, seque per invidiam parto jam decori abstrahi intelligeret.

XXVII. Sub idem tempus è familiâ Scriboniorum Libo Drusus defertur moliri res novas. Ejus negotii initium, ordinem, finem curatiùs disseram, quia tum primùm reperta sunt, quæ per tot annos Rempublicam exedêre. Firmius Catus senator ex intimâ Libonis amicitiâ, juvenem improvidum & facilem inanibus, ad Chaldæorum promissa, Magorum sacra, somniorum etiam interpretes impulit; dum proavum Pompeium, amitam Scriboniam, quæ quondam Augusti conjunx fuerat, consobrinos Cæsares, plenam imaginibus domum ostentat, hortaturque ad luxum & æs alienum, socius libidinum &

necessitatum, quò pluribus indiciis inligaret.

XXVIII. Ut satis testium, &, qui servi eadem noscerent, reperit, aditum ad principem postulat, demonstrato crimine & reo per Flaccum Vescularium, equitem Romanum, cui propior cum Tiberio usus erat. Cæsar indicium haud aspernatus, congressus abnuit: posse enim, eodem Flacco internuntio, sermones commeare. Atque interim Libonem ornat præturâ, convictibus adhibet, non vultu alienatus, non verbis commotior, adeò iram condiderat, cunctaque ejus dicta factaque cùm prohibere posset, scire malebat: donec Junius quidam tentatus, ut infernas umbras carminibus eliceret, ad Fulcinium Trionem indicium detulit. Celebre inter accusatores Trionis ingenium erat, avidumque famæ malæ. Statim corripit reum, adit consules, senatûs cognitionem poscit; & vocantur patres, addito, consultandum super re magnâ & atroci.

XXIX. Libo interim veste mutatâ, cum primoribus feminis circumire domos, orare adfines, vocem adversùm pericula poscere, abnuentibus cunctis, cùm diversa prætenderent, eâdem formidine. Die senatûs metu & ægritudine fessus, sive, ut tradidêre quidam, simulato morbo, lecticâ delatus ad fores curiæ, innisusque fratri, & manus ac supplices voces ad Tiberium tendens, immoto ejus vultu excipitur. Mox libellos & auctores recitat Cæsar, ita moderans, ne lenire, néve asperare crimina videretur.

XXX. Accesserant præter Trionem & Catum accusatores, Fonteius Agrippa, & C. Vibius; certabantque cui jus perorandi in reum daretur; donec Vibius, quia nec ipsi inter se concederent, & Libo sine patrono introisset, singillatim se crimina objecturum professus, protulit libellos vecordes adeò, ut consultaverit Libo, an habiturus foret opes, quîs viam Appiam Brundisium usque pecuniâ operiret. Inerant & alia hujuscemodi

ſtolida, vana; ſi molliùs acciperes, miſeranda. Uni tamen libello, manu Libonis, nominibus Cæſarum aut ſenatorum, additas atroces vel occultas notas, accuſator arguebat. Negante reo, agnoſcentes ſervos per tormenta interrogari placuit. Et quia, vetere ſenatuſconſulto, quæſtio in caput domini prohibebatur, callidus & novi juris repertor Tiberius, mancipari ſingulos actori publico jubet: ſcilicet, ut in Libonem ex ſervis, ſalvo ſenatuſconſulto, quæreretur. Ob quæ poſterum diem reus petivit: domumque digreſſus, extremas preces P. Quirinio propinquo ſuo ad principem mandavit. Reſponſum eſt, ut ſenatum rogaret.

XXXI. Cingebatur interim milite domus, ſtrepebantque etiam in veſtibulo, ut audiri, ut aſpici poſſent, cùm Libo ipſis, quas in noviſſimam voluptatem adhibuerat, epulis excruciatus, vocare percuſſorem, prenſare ſervorum dextras, inſerere gladium. Atque illis, dum trepidant, dum refugiunt, evertentibus adpoſitum menſâ lumen, feralibus jam ſibi tenebris, duos ictus in viſcera direxit. Ad gemitum conlabentis, adcurrêre liberti, & cæde viſâ miles abſtitit. Accuſatio tamen apud patres adſeveratione eâdem peracta: juravitque Tiberius petiturum ſe vitam, quamvis nocenti, niſi voluntariam mortem properaviſſet.

XXXII. Bona inter accuſatores dividuntur: & præturæ extra ordinem datæ his qui ſenatorii ordinis erant. Tunc Cotta Meſſallinus, ne imago Libonis exſequias poſterorum comitaretur, cenſuit: Cn. Lentulus, ne quis Scribonius cognomentum Druſi adſumeret. Supplicationum dies Pomponii Flacci ſententiâ conſtituti. Ut dona Jovi, Marti, Concordiæ, utque Iduum Septembrium dies, quo ſe Libo interfecerat, dies feſtus haberetur, L. P. & Gallus Aſinius, & Papius Mutilus, & L. Apronius decrevêre: quorum auctoritates, adulationeſque retuli, ut ſciretur vetus id in Rep. malum. Facta & de Mathematicis Magiſque Italiâ pellendis

senatusconsulta : quorum è numero L. Pituanius saxo dejectus est. In P. Marcium consules extra portam Exquilinam, cùm classicum canere jussissent, more prisco advertêre.

XXXIII. Proximo senatûs die, multa in luxum civitatis dicta à Q. Haterio consulari, Octavio Frontone præturâ functo : decretumque ne vasa auro solida ministrandis cibis fierent, ne vestis serica viros fœdaret. Excessit Fronto, ac postulavit modum argento, supellectili, familiæ. Erat quippe adhuc frequens senatoribus, si quid è Republicâ crederent, loco sententiæ promere. Contrà Gallus Asinius disseruit, auctu imperii adolevisse etiam privatas opes, idque non novum, sed è vetustissimis moribus : aliam apud Fabricios, aliam apud Scipiones pecuniam, & cuncta ad Rempublicam referri: quâ tenui, angustas civium domos; postquam eò magnificentiæ venerit, gliscere singulos : neque in familiâ & argento, quæque ad usum parentur, nimium aliquid, aut modicum, nisi ex fortunâ possidentis : distinctos senatûs & equitum census, non quia diversi naturâ, sed, ut locis, ordinibus, dignationibus, antistent & aliis quæ ad requiem animi aut salubritatem corporum parentur : nisi fortè clarissimo cuique plures curas, majora pericula subeunda; delinimentis curarum & periculorum carendum esse. Facilem adsensum Gallo, sub nominibus honestis, confessio vitiorum & similitudo audientium dedit. Adjecerat & Tiberius, non id tempus censuræ : nec, si quid in moribus labaret, defuturum corrigendi auctorem.

XXXIV. Inter quæ L. Piso ambitum fori, corrupta judicia, sævitiam oratorum accusationes minitantium increpans, abire se, & cedere urbe, victurum in aliquo abdito & longinquo rure testabatur. Simul curiam relinquebat. Commotus est Tiberius, &, quanquam mitibus verbis Pisonem permulsisset, propinquos quoque ejus impulit, ut abeuntem auctoritate vel precibus tenerent. Haud

minus liberi doloris documentum idem Piſo mox dedit, vocatâ in jus Urgulaniâ, quam ſupra leges amicitia Auguſtæ extulerat. Nec aut Urgulania obtemperavit in domum Cæſaris, ſpreto Piſone, vecta, aut ille abſtitit, quanquam Auguſta ſe violari & imminui quereretur. Tiberius hactenùs indulgere matri civile ratus, ut ſe iturum ad prætoris tribunal, adfuturum Urgulaniæ, diceret, proceſſit palatio, procul ſequi juſſis militibus. Spectabatur, occurſante populo, compoſitus ore, & ſermonibus variis tempus atque iter ducens, donec, propinquis Piſonem fruſtrà coercentibus, deferri Auguſta pecuniam, quæ petebatur, juberet. Iſque finis rei, ex quâ neque Piſo inglorius, & Cæſar majore famâ fuit. Cæterùm Urgulaniæ potentia adeò nimia civitati erat, ut teſtis in cauſſâ quâdam quæ apud ſenatum tractabatur, venire dedignaretur. Miſſus eſt prætor, qui domi interrogaret: cùm virgines Veſtales in foro & judicio audiri, quoties teſtimonium dicerent, vetus mos fuerit.

XXXV. Res eo anno prolatas haud referrem, ni pretium foret, Cn. Piſonis & Aſinii Galli ſuper eo negotio diverſas ſententias noſcere. Piſo, quanquam abſuturum ſe dixerat Cæſar, ob id magis agendum cenſebat, ut, abſente principe, ſenatus & equites poſſent ſua munia ſuſtinere: decorum Reipublicæ fore. Gallus, quia ſpeciem libertatis Piſo præceperat, nihil ſatis illuſtre, aut ex dignitate populi Romani, niſi coràm & ſub oculis Cæſaris: eoque conventum Italiæ & adfluentis provincias, præſentiæ ejus ſervanda dicebat. Audiente hæc Tiberio ac ſilente, magnis utrimque contentionibus acta; ſed res dilatæ.

XXXVI. Et certamen Gallo adversùs Cæſarem exortum eſt. Nam cenſuit in quinquennium magiſtratuum comitia habenda: utque legionum legati, qui ante præturam eâ militiâ fungebantur, jam tum prætores deſtinarentur: princeps duo-

decim candidatos, in annos singulos, nominaret. Haud dubium erat, eam sententiam altiùs penetrare, & arcana imperii tentari. Tiberius tamen, quasi augeretur potestas ejus, disseruit: grave moderationi suæ tot eligere, tot differre: vix per singulos annos offensiones vitari, quamvis repulsam propinqua spes soletur: quantum odii fore ab his qui ultra quinquennium projiciantur! unde prospici posse quæ cuique tam longo temporis spatio mens, domus, fortuna: superbire homines etiam annuâ designatione: quid si honorem per quinquennium agitent! quintuplicari prorsùs magistratus, subverti leges, quæ sua spatia exercendæ candidatorum industriæ, quærendisque aut potiundis honoribus statuerint.

XXXVII. Favorabili in speciem oratione vim imperii tenuit: censusque quorumdam senatorum juvit: quò magis mirum fuit, quòd preces M. Hortali nobilis juvenis, in paupertate manifestâ, superbiùs accepisset. Nepos erat oratoris Hortensii, inlectus à divo Augusto liberalitate decies sestertii ducere uxorem, suscipere liberos, ne clarissima familia extingueretur. Igitur, quatuor filiis ante limen curiæ adstantibus, loco sententiæ, cùm in palatio senatus haberetur, modò Hortensii inter oratores sitam imaginem, modò Augusti intuens ad hunc modum cœpit. Patres conscripti, hos quorum numerum & pueritiam videtis, non sponte sustuli, sed quia princeps monebat; simul majores mei meruerant, ut posteros haberent: nam ego, qui non pecuniam, non studia populi, neque eloquentiam, gentile domûs nostræ bonum, varietate temporum accipere vel parare potuissem, satis habebam, si tenues res meæ nec mihi pudori, nec cuiquam oneri forent. Jussus ab imperatore, uxorem duxi. En stirps & progenies tot consulum, tot dictatorum: nec ad invidiam ista, sed conciliandæ misericordiæ refero: adsequentur, florente te, Cæsar, quos dederis honores: interim Q. Hortensii

pronepotes, divi Augusti alumnos, ab inopiâ defende.

XXXVIII. Inclinatio senatûs incitamentum Tiberio fuit, quò promtiùs adversaretur, his fermè verbis usus. Si quantum pauperum est, venire huc, & liberis suis petere pecunias cœperint; singuli nunquam exsatiabuntur, Respublica deficiet: nec sanè ideo à majoribus concessum est egredi aliquando relationem, & quod in commune conducat loco sententiæ proferre, ut privata negotia, res familiares nostras hic augeamus, cum invidia senatûs & principum, sive indulserint largitionem, sive abnuerint: non enim preces sunt istuc, sed efflagitatio intempestiva quidem & improvisa, cùm aliis de rebus convenerint patres, consurgere, & numero atque ætate liberûm suorum urgere modestiam senatûs, eandem vim in me transmittere, ac velut perfringere ærarium: quod si ambitione exhauserimus, per scelera supplendum erit: dedit tibi, Hortale, divus Augustus pecuniam, sed non compellatus, nec eâ lege ut semper daretur: languescet alioqui industria, intendetur secordia, si nullus ex se metus, aut spes; & securi omnes aliena subsidia exspectabunt, sibi ignavi, nobis graves. Hæc atque talia, quanquam cum adsensu audita ab his, quibus omnia principum honesta atque inhonesta laudare mos est, plures per silentium aut occultum murmur excepêre: sensitque Tiberius: & cùm paulùm reticuisset, Hortalo se respondisse ait; cæterùm, si patribus videretur, daturum liberis ejus ducena sestertia singulis qui sexûs virilis essent. Egêre alii grates: siluit Hortalus, pavore, an avitæ nobilitatis etiam inter angustias fortunæ retinens: neque miseratus est posthac Tiberius quamvis domus Hortensii pudendam ad inopiam dilaberetur.

XXXIX. Eodem anno mancipii unius audacia, ni maturè subventum foret, discordiis

armiſque civilibus Rempublicam perculiſſet. Poſtumi Agrippæ ſervus, nomine Clemens, comperto fine Auguſti, pergere in inſulam Planaſiam, & fraude aut vi raptum Agrippam ferre ad exercitus Germanicos, non ſervili animo concepit: auſa ejus impedivit tarditas onerariæ navis: atque interim patratâ cæde, ad majora & magis præcipitia converſus, furatur cineres, vectuſque Coſam Etruriæ promontorium, ignotis locis ſeſe abdit, donec crinem barbamque promitteret: nam ætate & formâ haud diſſimili in dominum erat: tum per idoneos & ſecreti ejus ſocios, crebreſcit vivere Agrippam, occultis primum ſermonibus, ut vetita ſolent; mox vago rumore apud imperitiſſimi cujuſque promtas aures, aut rursùm apud turbidos, eoque nova cupientes: atque ipſe adire municipia obſcuro diei, neque propalàm adſpici, neque diutiùs iiſdem locis: ſed quia veritas viſu & morâ, falſa feſtinatione & incertis valeſcunt, relinquebat famam aut præveniebat.

XL. Vulgabatur interim per Italiam ſervatum munere Deûm Agrippam; credebatur Romæ: jamque Oſtiam invectum multitudo ingens, jam in urbe clandeſtini cœtus celebrabant: cum Tiberium anceps cura diſtrahere, vine militum ſervum ſuum coërceret, an inanem credulitatem tempore ipſo vaneſcere ſineret: modò nihil ſpernendum, modò non omnia metuenda, ambiguus pudoris ac metûs, reputabat: poſtremò dat negotium Salluſtio Criſpo. Ille è clientibus duos (quidam milites fuiſſe tradunt) deligit, atque hortatur, ſimulatâ conſcientiâ adeant; offerant pecuniam, fidem atque pericula polliceantur. Exſequuntur ut juſſum erat: dein ſpeculati noctem incuſtoditam, acceptâ idoneâ manu, vinctum clauſo ore in palatium traxêre: percunctanti Tiberio, quomodo Agrippa factus eſſet! reſpondiſſe fertur, quomodo tu Cæſar. Ut ederet ſocios, ſubigi non potuit: nec Tiberius pœnam ejus palàm auſus,

ausus, in secretâ palatii parte interfici jussit, corpusque clàm auferri: & quanquam multi è domo principis, equitesque ac senatores, sustentasse opibus, juvisse consiliis dicerentur, haud quæsitum. Fine anni, arcus propter ædem Saturni ob recepta signa cum Varo amissa, ductu Germanici, auspiciis Tiberii; & ædes Fortis Fortunæ Tiberim juxta in hortis, quos Cæsar dictator populo Romano legaverat; sacrarium genti Juliæ, effigiesque divo Augusto apud Bovillas, dicantur.

XLI. C. Cœlio L. Pomponio consulibus, Germanicus Cæsar A. D. VII. Kalendas Junias triumphavit de Cheruscis, Cattisque & Angrivariis, quæque aliæ nationes usque ad Albim colunt: vecta spolia, captivi, simulacra montium, fluminum, præliorum: bellumque, quia conficere prohibitus erat, pro confecto accipiebatur. Augebat intuentium visus eximia ipsius species, currusque quinque liberis onustus: sed suberat occulta formido reputantibus, haud prosperum in Druso patre ejus favorem vulgi: avunculum ejusdem Marcellum flagrantibus plebis studiis intra juventam ereptum: breves & infaustos populi Romani amores.

XLII. Cæterùm Tiberius, nomine Germanici, trecenos plebi sestertios viritim dedit, seque collegam consulatui ejus destinavit: nec ideò sinceræ caritatis fidem adsecutus, amoliri juvenem specie honoris statuit, struxitque caussas, aut fortè oblatas arripuit. Rex Archelaüs quinquagesimum annum Cappadociâ potiebatur, invisus Tiberio, quòd eum Rhodi agentem, nullo officio coluisset: nec id Archelaüs per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus; quia florente C. Cæsare, missoque ad res Orientis, intuta Tiberii amicitia credebatur. Ut, versâ Cæsarum sobole, imperium adeptus est; elicit Archelaüm matris litteris, quæ, non dissimulatis filii offensionibus, clementiam offerebat, si ad precandum veniret: ille ignarus

doli, vel, si intelligere crederetur, vim metuens, in urbem properat: exceptusque immiti à principe, & mox accusatus in senatu, non ob crimina quæ fingebantur, sed angore, simul fessus senio, & quia regibus æqua nedum infima insolita sunt, finem vitæ, sponte, an fato implevit. Regnum in provinciam redactum est, fructibusque ejus levari posse centesimæ vectigal professus Cæsar, ducentesimam in posterum statuit. Per idem tempus Antiocho Comagenorum, Philopatore Cilicum regibus defunctis, turbabantur nationes, plerisque Romanum, aliis regium imperium cupientibus: & provinciæ Syria atque Judæa, fessæ oneribus, diminutionem tributi orabant.

XLIII. Igitur hæc, & de Armeniâ quæ memoravi, apud patres disseruit; nec posse motum Orientem nisi Germanici sapientiâ componi: nam suam ætatem vergere, Drusi nondum satis adolevisse. Tunc decreto patrum permissæ Germanico provinciæ quæ mari dividuntur, majusque imperium quoquò adisset, quàm his qui sorte aut missu principis obtinerent. Sed Tiberius demoverat Syriâ Creticum Silanum per adfinitatem connexum Germanico; quia Silani filia Neroni vetustissimo liberorum ejus pacta erat: præfeceratque Cn. Pisonem ingenio violentum, & obsequii ignarum, insitâ ferociâ à parte Pisone, qui civili bello resurgentes in Africâ partes acerrimo ministerio adversùs Cæsarem juvit; mox Brutum & Cassium secutus, concesso reditu, petitione honorum abstinuit, donec ultro ambiretur delatum ab Augusto consulatum accipere. Sed præter paternos spiritus uxoris quoque Plancinæ nobilitate & opibus accendebatur: vix Tiberio concedere, liberos ejus, ut multùm infrà, despectare: nec dubium habebat, se delectum, qui Syriæ imponeretur, ad spes Germanici coercendas. Credidêre quidam data & à Tiberio occulta mandata, & Plancinam haud dubiè Augusta monuit muliebri æmulatione Agrippinam insec-

tandi. Divisa namque & discors aula erat, tacitis in Drusum, aut Germanicum studiis. Tiberius ut proprium & sui sanguinis Drusum fovebat: Germanico alienatio patrui amorem apud cæteros auxerat, & quia claritudine materni generis anteibat, avum M. Antonium, avunculum Augustum ferens: contra Druso proavus eques Rom. Pomponius Atticus, dedecere Claudiorum imagines videbatur: & conjux Germanici Agrippina fecunditate ac famâ Liviam uxorem Drusi præcellebat: sed fratres egregiè concordes, & proximorum certaminibus inconcussi.

XLIV. Nec multo post Drusus Illyricum missus est, ut suesceret militiæ, studiaque exercitûs pararet: simul juvenem urbano luxu lascivientem meliùs in castris haberi Tiberius, seque tutiorem rebatur, utroque filio legiones obtinente. Sed Suevi prætendebantur auxilium adversùs Cheruscos orantes: nam discessu Romanorum, ac vacui externo metu, gentis adsuetudine, & tum æmulatione gloriæ, arma in se verterant: vis nationum, virtus ducum in æquo: sed Maroboduum regis nomen invisum apud populares; Arminium pro libertate bellantem favor habebat,

XLV. Igitur non modò Cherusci sociique eorum, vetus Arminii miles, sumpsêre bellum: sed è regno etiam Marobodui Suevæ gentes, Semnones, ac Langobardi, defecêre ad eum: quibus additis præpollebat, ni Inguiomerus cum manu clientum ad Maroboduum perfugisset; non aliam ob causam, quam quia fratris filio juveni, patruus senex parere dedignabatur. Diriguntur acies pari utrimque spe, nec, ut olim apud Germanos, vagis incursibus, aut disjectas per catervas: quippe longâ adversùs nos militiâ insueverant sequi signa, subsidiis firmari, dicta imperatorum accipere. At tunc Arminius, equo conlustrans cuncta, ut quosque advectus erat: Reciperatam libertatem, trucidatas legiones, spolia adhuc & tela Romanis

direpta in manibus multorum, ostentabat: contrà fugacem Maroboduum appellans, præliorum expertem, Hercyniæ latebris defensum: ac mox per dona & legationes petivisse fœdus, proditorem patriæ, satellitem Cæsaris, haud minùs infensis animis exturbandum, quam Varum Quinctilium interfecerint: meminissent modo tot prœliorum, quorum eventu, & ad postremum ejectis Romanis, satis probatum, penes utros summa belli fuerit.

XLVI. Neque Maroboduus jactantiâ sui, aut probris in hostem abstinebat: sed Inguiomerum tenens, Illo in corpore decus omne Cheruscorum; illius consiliis gesta quæ prosperè ceciderint, testabatur: vecordem Arminium, & rerum nescium, alienam gloriam in se trahere, quoniam tres vacuas legiones & ducem fraudis ignarum perfidiâ deceperit, magnâ cum clade Germaniæ, & ignominiâ suâ, cùm conjunx, cùm filius ejus servitium adhuc tolerent. At se duodecim legionibus petitum duce Tiberio, illibatam Germanorum gloriam servavisse; mox conditionibus æquis discessum: neque pœnitere quòd ipsorum in manu sit, integrum adversùs Romanos bellum, an pacem incruentam malint. His vocibus instinctos exercitus propriæ quoque caussæ stimulabant; cùm à Cheruscis Langobardisque, pro antiquo decore, aut recenti libertate; & contra, augendæ dominationi certaretur. Non aliàs majore mole concursum, neque ambiguo magis eventu, fusis utrimque dextris cornibus. Sperabaturque rursùm pugna, ni Maroboduus castra in colles subduxisset. Id signum perculsi fuit: & transfugiis paulatìm nudatus, in Marcomannos concessit, misitque legatos ad Tiberium oraturos auxilia. Responsum est, non jure eum adversùs Cheruscos arma Romana invocare, qui pugnantis in eundem hostem Romanos nullâ ope juvisset. Missus tamen Drusus, ut retulimus, pacis firmator.

XLVII. Eodem anno duodecim celebres Aſiæ urbes conlapſæ, nocturno motu terræ, quò improviſior graviorque peſtis fuit: neque ſolitum in tali caſu effugium ſubveniebat in aperta prorumpendi, quia diductis terris hauriebantur. Sediſſe immenſos montes, viſa in arduo quæ plana fuerint, effulſiſſe inter ruinam ignis memorant. Aſperrima in Sardianos lues plurimum in eoſdem miſericordiæ traxit: nam centies ſeſtertiûm pollicitus Cæſar, & quantum ærario, aut fiſco pendebant, in quinquennium remiſit. Magnetes à Sipylo proximi damno ac remedio habiti. Temnios, Philadelphenos, Ægeatas, Apollonidenſes, quique Moſceni aut Macedones Hyrcani vocantur, & Hierocæſaream, Myrinam, Cymen, Tmolum, levari idem in tempus tributis, mittique ex ſenatu placuit, qui præſentia ſpectaret, refoveretque: delectus eſt M. Aletus è prætoriis, ne, conſulari obtinente Aſiam, æmulatio inter pares, & ex eo impedimentum oriretur.

XLVIII. Magnificam in publicum largitionem auxit Cæſar haud minùs gratâ liberalitate, quòd bona Æmiliæ Muſæ, locupletis inteſtatæ, petita in fiſcum, Æmilio Lepido, cujus è domo videbatur; & Patulei, divitis equitis Romani, hæreditatem (quamquam ipſe hæres in parte legeretur) tradidit M. Servilio, quem prioribus neque ſuſpectis tabulis ſcriptum compererat, nobilitatem utriuſque pecuniâ juvandam præfatus. Neque hæreditatem cujuſquam adiit, niſi cùm amicitiâ meruiſſet: ignotos & aliis infenſos, eoque principem nuncupantes, procul arcebat. Cæterum ut honeſtam innocentium paupertatem levavit; ita prodigos & ob flagitia egentes, Vibidium Varronem, Marium Nepotem, Appium Appianum, Cornelium Sullam, Q. Vitellium movit ſenatu, aut ſponte cedere paſſus eſt.

XLIX. Iiſdem temporibus Deûm ædes vetuſtate aut igni abolitas, cœptaſque ab Auguſto, dedi-

cavit Libero, Liberæque & Cereri juxta Circum maximum, quam A. Postumius dictator voverat; eodemque in loco ædem Floræ, ab Lucio & Marco Publiciis, ædilibus, constitutam: & Jano templum, quod apud forum olitorium C. Duillius struxerat, qui primus rem Romanam prosperè mari gessit, triumphumque navalem de Pœnis meruit. Spei ædes à Germanico sacratur: hanc Atilius voverat eodem bello.

L. Adolescebat interea lex majestatis: & Apuleiam Variliam, sororis Augusti neptem, quia probrosis sermonibus divum Augustum, ac Tiberium, & matrem ejus inlusisset, Cæsarique connexa, adulterio teneretur, majestatis delator arcessebat. De adulterio satis caveri lege Juliâ visum: majestatis crimen distingui Cæsar postulavit: damnarique si qua de Augusto inreligiosè dixisset: in se jacta nolle ad cognitionem vocari. Interrogatus à consule quid de his censeret, quæ de matre ejus locuta secùs argueretur, reticuit: dein proximo senatûs die, illius quoque nomine oravit, ne cui verba in eam quoquo modo habita crimini forent: liberavitque Apuleiam lege majestatis; adulterii graviorem pœnam deprecatus, ut, exemplo majorum, propinquis suis ultra ducentesimum lapidem removeretur, suasit.

LI. Adultero Manlio Italiâ atque Africâ interdictum est. De prætore in locum Vipsanii Galli, quem mors abstulerat, subrogando, certamen incessit: Germanicus atque Drusus (nam etiam tum Romæ erant) Haterium Agrippam, propinquum Germanici, fovebant: contrà plerique nitebantur, ut numerus liberorum in candidatis præpolleret, quod lex jubebat: lætabatur Tiberius cùm inter filios ejus & leges senatus disceptaret: victa est sine dubio lex; sed neque statim, & paucis suffragiis, quomodo, etiam cum valerent, leges vincebantur.

LII. Eodem anno cœptum in Africâ bellum,

duce hostium Tacfarinate: is natione Numida, in castris Romanis auxiliariis stipendia meritus, mox desertor, vagos primùm, & latrociniis suetos ad prædam & raptus congregare; dein more militiæ per vexilla, & turmas componere: postremò non inconditæ turbæ, sed Musulanorum dux haberi: valida ea gens, & solitudinibus Africæ propinqua, nullo etiam tum urbium cultu, cepit arma, Maurosque accolas in bellum traxit: dux & his Mazippa: divisusque exercitus; ut Tacfarinas lectos viros, & Romanum in modum armatos, castris attineret, disciplinâ & imperiis suesceret: Mazippa levi cum copiâ, incendia, & cædes, & terrorem circumferret: compulerantque Cinithios, haud spernendam nationem, in eadem; cum Furius Camillus, proconsul Africæ, legionem & quod sub signis sociorum, in unum conductos ad hostem duxit, modicam manum, si multitudinem Numidarum atque Maurorum spectares: sed nihil æquè cavebatur, quam ne bellum metu eluderent: spe victoriæ inducti sunt, ut vincerentur. Igitur legio medio, leves cohortes, duæque alæ in cornibus locantur: nec Tacfarinas pugnam detrectavit: fusi Numidæ, multosque post annos Furio nomini partum decus militiæ: nam post illum reciperatorem urbis, filiumque ejus Camillum, penes alias familias imperatoria laus fuerat. Atque hic, quem memoravimus, bellorum expers habebatur: eo pronior Tiberius res gestas apud Senatum celebravit: & decrevêre patres triumphalia insignia: quod Camillo ob modestiam vitæ impune fuit.

LIII. Sequens annus Tiberium tertiò, Germanicum iterùm consules habuit: sed eum honorem Germanicus iniit apud urbem Achaiæ Nicopolim, quò venerat per Illyricam oram, viso fratre Druso in Dalmatiâ agente, Hadriatici ac mox Ionii maris adversam navigationem perpessus. Igitur paucos dies insumpsit reficiendæ

classi : simul sinus Actiacâ victoriâ inclitos, & sacratas ab Augusto manubias, castraque Antonii cum recordatione majorum suorum adiit : namque ei, ut memoravi, avunculus Augustus, avus Antonius erant, magnaque illic imago tristium lætorumque. Hinc ventum Athenas, fœderique sociæ & vetustæ urbis datum, ut uno lictore uteretur. Excepêre Græci quæsitissimis honoribus, vetera suorum facta dictaque præferentes, quò plus dignationis adulatio haberet.

LIV. Petitâ inde Eubœâ, tramisit Lesbum, ubi Agrippina novissimo partu Juliam edidit : tum extrema Asiæ, Perinthumque ac Byzantium, Thracias urbes, mox Propontidis angustias, & os Ponticum intrat, cupidine veteres locos, & famâ celebratos, noscendi ; pariterque provincias internis certaminibus, aut magistratuum injuriis fessas, refovebat : atque illum in regressu, sacra Samothracum visere nitentem, obvii aquilones depulêre. Igitur Ilio, quæque ibi varietate fortunæ, & nostri origine veneranda, relegit Asiam, appellitque Colophona, ut Clarii Apollinis oraculo uteretur. Non femina illic, ut apud Delphos, sed certis è familiis, & fermè Mileto accitus, sacerdos, numerum modo consultantium & nomina audit : tum in specum degressus, haustâ fontis arcani aquâ, ignarus plerùmque litterarum & carminum, edit responsa versibus compositis super rebus quas quis mente concepit. Ferebatur Germanico per ambages, ut mos oraculis, maturum exitium cecinisse.

LV. At Cn. Piso, quò properantiùs destinata inciperet, civitatem Atheniensium, turbido incessu exterritam, oratione sævâ increpat, obliquè Germanicum perstringens, quòd contra decus Romani nominis non Athenienses tot cladibus extinctos, sed colluviem illam nationum comitate nimiâ coluisset : hos enim esse Mithridatis adversùs Sullam, Antonii adversùs divum Augustum socios ; etiam

vetera objectabat, quæ in Macedones improſperè, violenter in ſuos feciſſent, offenſus urbi propriâ quoque irâ; quia Theophilum quemdam, Areo judicio falſi damnatum, precibus ſuis non concederent. Exin, navigatione celeri per Cycladas & compendia maris, adſequitur Germanicum apud inſulam Rhodum, haud neſcium quibus inſectationibus petitus foret: ſed tantâ manſuetudine agebat, ut cum orta tempeſtas raperet in abrupta, poſſetque interitus inimici ad caſum referri, miſerit triremis, quarum ſubſidio diſcrimini eximeretur. Neque tamen mitigatus Piſo, & vix diei moram perpeſſus, linquit Germanicum, prævenitque: &, poſtquàm Syriam ac legiones attigit, largitione, ambitu, infimos manipularium juvando, cùm veteres centuriones, ſeveros tribunos demoveret; locaque eorum clientibus ſuis, vel deterrimo cuique attribueret, deſidiam in caſtris, licentiam in urbibus, vagum ac laſcivientem per agros militem ſineret, eo uſque corruptionis provectus eſt, ut ſermone vulgi parens legionum haberetur. Nec Plancina ſe intra decora feminis tenebat, ſed exercitio equitum, decurſibus cohortium intereſſe; in Agrippinam, in Germanicum contumelias jacere: quibuſdam etiam bonorum militum ad mala obſequia promptis, quòd haud invito imperatore ea fieri occultus rumor incedebat.

LVI. Nota hæc Germanico; ſed præverti ad Armenios inſtantior cura fuit. Ambigua gens ea antiquitùs, hominum ingeniis, & ſitu terrarum, quo noſtris provinciis latè prætenta, penitùs ad Medos porrigitur; maximiſque imperiis interjecti, & ſæpiùs diſcordes ſunt, adversùs Romanos odio, & in Parthum invidiâ. Regem illâ tempeſtate non habebant, amoto Vonone: ſed favor nationis inclinabat in Zenonem Polemonis regis Pontici filium, quòd is primâ ab infantiâ inſtituta & cultum Armeniorum æmulatus, venatu, epulis, & quæ alia barbari celebrant, proceres plebemque

juxtà devinxerat. Igitur Germanicus in urbe Artaxatâ, adprobantibus nobilibus, circumfusâ multitudine, insigne regium capiti ejus imposuit: cæteri venerantes regem, Artaxiam consalutavêre; quod illi vocabulum indiderant ex nomine urbis. At Cappadoces, in formam provinciæ redacti, Q. Veranium legatum accepêre: & quædam ex regiis tributis deminuta, quò mitiùs Romanum imperium speraretur. Comagenis Q. Servæus præponitur tum primum ad jus prætoris translatis.

LVII. Cunctaque socialia prosperè composita non ideò lætum Germanicum habebant, ob superbiam Pisonis, qui jussus partem legionum ipse, aut per filium in Armeniam ducere, utrumque neglexerat. Cyrri demùm apud hiberna decumæ legionis convenêre, firmato vultu Piso adversùs metum, Germanicus ne minari crederetur: & erat, ut retuli, clementior: sed amici accendendis offensionibus callidi, intendere vera, adgerere falsa, ipsumque & Plancinam, & filios variis modis criminari: postremò, paucis familiarium adhibitis, sermo cœptus à Cæsare qualem ira & dissimulatio gignit: responsum à Pisone precibus contumacibus, discesseruntque opertis odiis: postque rarus in tribunali Cæsaris Piso; &, si quando adsideret, atrox, ac dissentire manifestus: vox quoque ejus audita est in convivio, cùm apud Regem Nabatæorum coronæ aureæ magno pondere Cæsari & Agrippinæ, leves Pisoni & cæteris offerrentur; principis Romani, non Parthi regis filio, eas epulas dari: abjecitque simul coronam, & multa in luxum addidit; quæ Germanico, quanquam acerba, tolerabantur tamen.

LVIII. Inter quæ ab rege Parthorum Artabano legati venêre: miserat amicitiam ac fædus memoraturos, & cupere renovari dextras, daturumque honori Germanici, ut ripam Euphratis accederet: petere interim, ne Vonones in Syriâ haberetur, neu proceres gentium propinquis nuntiis ad

discordias traheret. Ad ea Germanicus, de societate Romanorum Parthorumque magnificè; de adventu regis & cultu sui, cum decore ac modestiâ respondit. Vonones Pompeiopolim Ciliciæ maritimam urbem amotus est: datum id non modò precibus Artabani, sed contumeliæ Pisonis, cui gratissimus erat, ob plurima officia & dona, quibus Plancinam devinxerat.

LIX. M. Silano, L. Norbano consulibus Germanicus Ægyptum proficiscitur, cognoscendæ antiquitatis: sed cura provinciæ prætendebatur, levavitque apertis horreis pretia frugum; multaque in vulgus grata usurpavit, sine milite incedere, pedibus intectis, & pari cum Græcis amictu, P. Scipionis æmulatione; quem eadem factitavisse apud Siciliam, quamvis flagrante adhuc Pœnorum bello, accepimus. Tiberius, cultu habituque ejus lenibus verbis perstricto, acerrimè increpuit, quòd contra instituta Augusti, non sponte principis, Alexandriam introisset: nam Augustus inter alia dominationis arcana, vetitis, nisi permissu, ingredi senatoribus, aut equitibus Romanis illustribus, seposuit Ægyptum: ne fame urgeret Italiam, quisquis eam provinciam, claustraque terræ ac maris, quamvis levi præsidio adversùm ingentes exercitus, insedisset.

LX. Sed Germanicus, nondum comperto profectionem eam incusari, Nilo subvehebatur, orsus oppido à Canopo. Condidêre id Spartani ob sepultum illic rectorem navis Canopum; quâ tempestate Menelaüs Græciam repetens, diversum ad mare terramque Lybiam delatus. Indè proximum amnis os dicatum Herculi, quem indigenæ ortum apud se & antiquissimum perhibent, eosque, qui postea pari virtute fuerint, in cognomentum ejus adscitos. Mox visit veterum Thebarum magna vestigia: & manebant structis molibus litteræ Ægyptiæ, priorem opulentiam complexæ: jussusque è senioribus sacerdotum patrium sermonum interpretari,

referebat habitasse quondam septingenta millia ætate militari : atque eo cum exercitu regem Rhamsen Lybiâ, Æthiopiâ, Medisque & Persis, & Bactriano, ac Scythâ potitum; quasque terras Syri Armeniique & contigui Cappadoces colunt, indè Bithynum, hinc Lycium ad mare, imperio tenuisse. Legebantur & indicta gentibus tributa, pondus argenti & auri, numerus armorum equorumque, & dona templis, ebur, atque odores, quasque copias frumenti & omnium utensilium quæque natio penderet, haud minùs magnifica, quàm nunc vi Parthorum, aut potentiâ Romanâ jubentur.

LXI. Cæterùm Germanicus, aliis quoque miraculis intendit animum, quorum præcipua fuêre, Memnonis saxea effigies, ubi radiis solis icta est vocalem sonum reddens; disjectasque inter & vix pervias arenas, instar montium eductæ Pyramides, certamine & opibus regum; lacusque effossâ humo, superfluentis Nili receptacula; atque alibi angustiæ, & profunda altitudo, nullis inquirentium spatiis penetrabilis. Exin ventum Elephantinen ac Syenen, claustra olim Romani imperii, quod nunc rubrum ad mare patescit.

LXII. Dum ea æstas Germanico plures per provincias transigitur, haud leve decus Drusus quæsivit, inliciens Germanos ad discordias; utque fracto jam Maroboduo usque in exitium insisteretur. Erat inter Gotones nobilis juvenis, nomine Catualda, profugus olim vi Marobodui, & tunc, dubiis rebus ejus, ultionem ausus. Is validâ manu fines Marcomannorum ingreditur, corruptisque primoribus ad societatem, inrumpit regiam, castellumque juxtà situm : veteres illic Suevorum prædæ, & nostris è provinciis lixæ, ac negotiatores reperti, quos jus commercii, dein cupido augendi pecuniam, postremùm oblivio patriæ, suis quemque ab sedibus hostilem in agrum transtulit.

LXIII. Maroboduo undique deserto non aliud subsidium, quam misericordia Cæsaris, fuit,

Transgressus Danubium, quà Noricam provinciam præfluit, scripsit Tiberio, non ut profugus aut supplex, sed ex memoriâ prioris fortunæ: nam, multis nationibus clarissimum quondam regem ad se vocantibus, Romanam amicitiam prætulisse. Responsum à Cæsare, tutam ei honoratamque sedem in Italiâ fore, si maneret: sin rebus ejus aliud conduceret, abiturum fide quâ venisset: cæterùm apud senatum disseruit, non Philippum Atheniensibus, non Pyrrhum, aut Antiochum, populo Romano perindè metuendos fuisse. Exstat oratio, quâ magnitudinem viri, violentiam subjectarum ei gentium, & quàm propinquus Italiæ hostis, suaque in destruendo eo consilia extulit. Et Maroboduus quidem Ravennæ habitus, si quandò insolescerent Suevi, quasi rediturus in regnum ostentabatur: sed non excessit Italiâ per duodeviginti annos; consenuitque multùm imminutâ claritate ob nimiam vivendi cupidinem. Idem Catualdæ casus, neque aliud perfugium: pulsus haud multo post Hermundurorum opibus, & Vibilio duce; receptusque, Forum Julium, Narbonensis Galliæ coloniam, mittitur. Barbari utrumque comitati, ne quietas provincias immixti turbarent, Danubium ultrà, inter flumina Marum & Cusum locantur, dato rege Vannio gentis Quadorum.

LXIV. Simul nuntiato regem Artaxiam Armeniis à Germanico datum, decrevêre patres, ut Germanicus atque Drusus ovantes urbem introirent: structi & arcus circum latera templi Martis Ultoris, cum effigie Cæsarum: lætiore Tiberio quia pacem sapientiâ firmaverat, quàm si bellum per acies confecisset. Igitur Rhescuporim quoque Thraciæ regem astu adgreditur. Omnem eam nationem Rhœmetalces tenuerat: quo defuncto Augustus partem Thracum Rhescuporidi fratri ejus, partem filio Cotyi permisit. In eâ divisione arva, & urbes, & vicina Græcis, Cotyi,

quod incultum, ferox, adnexum hostibus, Rhescuporidi cessit: ipsorumque regum ingenia, illi mite, & amœnum; huic atrox, avidum, & societatis impatiens erat. Sed primò subdolâ concordiâ egêre: mox Rhescuporis egredi fines, vertere in se Cotyi data, & resistenti vim facere; cunctanter sub Augusto, quem auctorem utriusque regni, si sperneretur, vindicem metuebat: enimvero auditâ mutatione principis, immittere latronum globos, exscindere castella, causas bello.

LXV. Nihil æquè Tiberium anxium habebat, quàm ne composita turbarentur: deligit centurionem qui nuntiaret regibus, ne armis disceptarent: statimque à Cotye dimissa sunt, quæ paraverat, auxilia: Rhescuporis fictâ modestiâ postulat, eundem in locum coiretur; posse de controversis colloquio transigi: nec diù dubitatum de tempore, loco, dein conditionibus; cùm alter facilitate, alter fraude cuncta inter se concederent, acciperentque. Rhescuporis sanciendo, ut dictitabat, fœderi, convivium adjicit; tractâque in multam noctem lætitiâ, per epulas ac vinolentiam incautum Cotyn, &, postquam dolum intellexerat, sacra regni, ejusdem familiæ Deos, & hospitalis mensas obtestantem, catenis onerat. Thraciâque omni potitus, scripsit ad Tiberium, structas sibi insidias; præventum insidiatorem: simul bellum adversùs Basternas, Scythasque prætendens, novis peditum & equitum copiis sese firmabat.

LXVI. Molliter rescriptum, si fraus abesset, posse eum innocentiæ fidere: cæterùm neque se, neque senatum, nisi cognitâ causâ, jus & injurias discreturos: proindè tradito Cotye veniret, transferretque invidiam criminis. Eas litteras Latinius Pandus, proprætor Mœsiæ, cum militibus quîs Cotys traderetur, in Thraciam misit. Rhescuporis, inter metum & iram contatus, maluit patrati, quàm incœpti facinoris reus esse: occidi Cotyn jubet, mortemque sponte sumptam emen-

titur. Nec tamen Cæsar placitas semel artes mutavit, sed defuncto Pando, quem sibi infensum Rhescuporis arguebat, Pomponium Flaccum veterem stipendiis, & artâ cum rege amicitiâ, eoque accommodatiorem ad fallendum, ob id maximè Mœsiæ præfecit.

LXVII. Flaccus in Thraciam transgressus, per ingentia promissa, quamvis ambiguum & scelera sua reputantem, perpulit, ut præsidia Romana intraret: circumdata hinc regi specie honoris valida manus, tribunique, & centuriones, monendo, suadendo, &, quantò longiùs abscedebatur, apertiore custodiâ; postremò gnarum necessitatis in urbem traxêre. Accusatus in senatu ab uxore Cotyis, damnatur, ut procul regno teneretur. Thracia in Rhœmetalcem filium, quem paternis consiliis adversatum constabat, inque liberos Cotyis dividitur: iisque nondùm adultis Trebellienus Rufus præturâ functus datur, qui regnum interim tractaret, exemplo quo majores Marcum Lepidum Ptolemæi liberis tutorem in Ægyptum miserant. Rhescuporis Alexandriam devectus, atque illic fugam tentans, an ficto crimine, interficitur.

LXVIII. Per idem tempus Vonones, quem amotum in Ciliciam memoravi, corruptis custodibus effugere ad Armenios, inde in Albanos Heniochosque, & consanguineum sibi regem Scytharum conatus est: specie venandi, omissis maritimis locis, avia saltuum petiit: mox pernicitate equi ad amnem Pyramum contendit, cujus pontes accolæ ruperant auditâ regis fugâ; neque vado penetrari poterat. Igitur in ripâ fluminis, à Vibio Frontone præfecto equitum vincitur: mox Remmius, Evocatus, priori custodiæ regis adpositus, quasi per iram gladio eum transfigit: undè major fides, conscientiâ sceleris, & metu indicii mortem Vononi inlatam.

LXIX. At Germanicus Ægypto remeans, cuncta quæ apud legiones aut urbes jusserat,

abolita, vel in contrarium versa cognoscit: hinc graves in Pisonem contumeliæ; nec minùs acerba, quæ ab illo in Cæsarem tentabantur. Dein Piso abire Syriâ statuit; mox adversâ Germanici valetudine detentus, ubi recreatum accepit, votaque pro incolumitate solvebantur, admotas hostias, sacrificalem apparatum, festam Antiochensium plebem, per lictores proturbat. Tum Seleuciam digreditur, opperiens ægritudinem, quæ rursùm Germanico acciderat: sævam vim morbi augebat persuasio veneni à Pisone accepti: & reperiebantur solo ac parietibus erutæ humanorum corporum reliquiæ, carmina, & devotiones, & nomen Germanici plumbeis tabulis insculptum, semiusti cineres, ac tabe obliti, aliaque maleficia, quîs creditur animas numinibus infernis sacrari; simul missi à Pisone incusabantur, ut valetudinis adversa rimantes.

LXX. Ea Germanico haud minus irâ, quàm per metum accepta; si limen obsideretur, si effundendus spiritus sub oculis inimicorum foret, quid deinde miserrimæ conjugi, quid infantibus liberis eventurum! lenta videri veneficia: festinare & urgere, ut provinciam, ut legiones solus habeat, sed non usque eo defectum Germanicum, neque præmia cædis apud interfectorem mansura: componit epistolas, quîs amicitiam ei renunciabat. Addunt plerique jussum provinciâ decedere: nec Piso moratus ultrà, navis solvit, moderaturque cursui, quò propiùs regrederetur, si mors Germanici Syriam aperuisset.

LXXI. Cæsar paulisper ad spem erectus, dein fesso corpore, ubi finis aderat, adsistentes amicos in hunc modum adloquitur: Si fato concederem, justus mihi dolor etiam adversùs Deos esset, quòd me parentibus, liberis, patriæ, intra juventam præmaturo exitu raperent: nunc scelere Pisonis & Plancinæ interceptus, ultimas preces pectoribus vestris relinquo: referatis patri ac fratri, quibus

acerbitatibus dilaceratus, quibus insidiis circumventus, miserrimam vitam pessimâ morte finierim. Si quos spes meæ, si quos propinquus sanguis, etiam quos invidia erga viventem movebat, inlacrymabunt, quondam florentem, & tot bellorum superstitem, muliebri fraude cecidisse. Erit vobis locus querendi apud senatum, invocandi leges. Non hoc præcipuum amicorum munus est prosequi defunctum ignavo questu; sed quæ voluerit meminisse, quæ mandaverit exsequi: flebunt Germanicum etiam ignoti: vindicabitis vos, si me potiùs quàm fortunam meam fovebatis. Ostendite populo Romano divi Augusti neptem, eandemque conjugem meam: numerate sex liberos. Misericordia cum accusantibus erit: fingentibusque scelesta mandata, aut non credent homines, aut non ignoscent. Juravêre amici, dextram morientis contingentes, spiritum ante quàm ultionem amissuros.

LXXII. Tum ad uxorem versus, per memoriam sui, per communes liberos oravit, exueret ferociam, sævienti fortunæ submitteret animum; neu regressa in urbem æmulatione potentiæ validiores irritaret. Hæc palàm, & alia secretò, per quæ ostendere credebatur metum ex Tiberio. Neque multò post extinguitur, ingenti luctu provinciæ & circumjacentium populorum. Indoluêre exteræ nationes regesque; tanta illi comitas in socios, mansuetudo in hostes; visuque & auditu juxtà venerabilis, cùm magnitudinem & gravitatem summæ fortunæ retineret, invidiam & adrogantiam effugerat.

LXXIII. Funus sine imaginibus & pompâ, per laudes, & memoriam virtutum ejus celebre fuit. Et erant qui formam, ætatem, genus mortis, ob propinquitatem etiam locorum, in quibus interiit, Magni Alexandri fatis adæquarent. Nam utrumque corpore decoro, genere insigni, haud

multùm triginta annos egressum, suorum insidiis, externas inter gentes occidisse: sed hunc mitem erga amicos, modicum voluptatum, uno matrimonio, certis liberis egisse: neque minùs præliatorem, etiamsi temeritas absfuerit, præpeditusque sit perculsas tot victoriis Germanias servitio premere: quòd si solus arbiter rerum, si jure & nomine regio fuisset, tanto promptiùs adsecuturum gloriam militiæ, quantum clementiâ, temperantiâ, cæteris bonis artibus præstitisset. Corpus antequam cremaretur, nudatum in foro Antiochensium, qui locus sepulturæ destinabatur, prætuleritne veneficii signa, parum constitit: nam, ut quis misericordiâ in Germanicum, & præsumptâ suspicione, aut favore in Pisonem pronior, diversi interpretabantur.

LXXIV. Consultatum inde inter legatos, quique alii senatorum aderant, quisnam Syriæ præficeretur: & cæteris modicè nisis, inter Vibium Marsum, & Cn. Sentium diù quæsitum: dein Marsus seniori, & acriùs tendenti Sentio concessit. Isque infamem veneficiis eâ in provinciâ, & Plancinæ percaram, nomine Martinam, in urbem misit, postulantibus Vitellio ac Veranio, cæterisque qui crimina & accusationem tanquam adversus receptos jam reos instruebant.

LXXV. At Agrippina, quamquam defessa luctu, & corpore ægro, omnium tamen quæ ultionem morarentur intolerans, ascendit classem cum cineribus Germanici, & liberis; miserantibus cunctis, quòd femina nobilitate princeps, pulcherrimo modò matrimonio inter venerantis gratantisque aspici solita, tunc feralis reliquias sinu ferret, incerta ultionis, anxia sui, & infelici fecunditate fortunæ toties obnoxia. Pisonem interim apud Coum insulam nuntius adsequitur, excessisse Germanicum. Quo intemperanter accepto, cædit victimas, adit templa: neque ipse gaudium

moderans, & magis insolescente Plancinâ, quæ luctum amissæ sororis tum primùm læto cultu mutavit.

LXXVI. Adfluebant centuriones, monebantque, prompta illi legionum studia; repeteret provinciam non jure ablatam, & vacuam. Igitur quid agendum consultanti, M. Piso filius properandum in urbem censebat: nihil adhuc inexpiabile admissum, neque suspiciones imbecillas aut inania famæ pertimescenda: discordiam erga Germanicum odio fortasse dignam, non pœnâ: & ademptione provinciæ, satisfactum inimicis. Quòd si regrederetur obsistente Sentio, civile bellum incipi, nec duraturos in partibus centuriones militesque, apud quos recens imperatoris sui memoria, & penitùs infixus in Cæsares amor prævaleret.

LXXVII. Contrà Domitius Celer ex intimâ ejus amicitiâ disseruit: Utendum eventu. Pisonem, non Sentium, Syriæ præpositum: huic fasces & jus prætoris, huic legiones datas: si quid hostile ingruat, quàm justiùs arma oppositurum, qui legati auctoritatem, & propria mandata acceperit? Relinquendum etiam rumoribus tempus, quo senescant: plerùmque innocentes recenti invidiæ impares. At, si teneat exercitum, augeat vires, multa quæ provideri non possint, fortuitò in meliùs casura. An festinamus cum Germanici cineribus adpellere, ut te inauditum & indefensum planctus Agrippinæ ac vulgus imperitum, primo rumore, rapiant! Est tibi Augustæ conscientia, est Cæsaris favor, sed in occulto: & periisse Germanicum nulli jactantiùs mœrent, quàm qui maximè lætantur.

LXXVIII. Haud magnâ mole Piso, promptus ferocibus, in sententiam trahitur: missisque ad Tiberium epistolis, incusat Germanicum luxûs & superbiæ; seque pulsum, ut locus rebus novis patefieret: curam exercitûs, eâdem fide qua tenuerit, repetivisse. Simul Domitium impositum triremi vitare litorum oram, præterque insulas lato mari

pergere in Syriam jubet: concurrentes desertores per manipulos componit, armat lixas, trajectisque in continentem navibus, vexillum tironum in Syriam euntium intercipit. Regulis Cilicum ut se auxiliis juvarent scribit; haud ignavo ad ministeria belli juvene Pisone, quanquam suscipiendum bellum abnuisset.

LXXIX. Igitur oram Lyciæ ac Pamphyliæ prælegentes, obviis navibus, quæ Agrippinam vehebant, utrimque infensi, arma primò expediêre: dein, mutuâ formidine, non ultra jurgium processum est: Marsusque Vibius nuntiavit Pisoni, Romam ad dicendam caussam veniret. Ille eludens respondit, adfuturum, ubi prætor, qui de veneficiis quæreret, reo atque accusatoribus diem prædixisset. Interim Domitius Laodiceam urbem Syriæ adpulsus, cùm hiberna sextæ legionis peteret, quòd eam maximè novis consiliis idoneam rebatur, à Pacuvio legato prævenitur. Id Sentius Pisoni per litteras aperit, monetque, ne castra corruptoribus, ne provinciam bello tentet: quosque Germanici memores, aut inimicis ejus adversos cognoverat, contrahit; magnitudinem imperatoris identidem ingerens, & Rempublicam armis peti: ducitque validam manum, & prœlio paratam.

LXXX. Nec Piso, quanquam cœpta secùs cadebant, omisit tutissima è præsentibus, sed castellum Ciliciæ munitum admodùm, cui nomen Celendris, occupat. Nam admixtis desertoribus, & tirone nuper intercepto, suisque & Plancinæ servitiis, auxilia Cilicum quæ reguli miserant, in numerum legionis composuerat: Cæsarisque se legatum, testabatur, provinciâ quam is dedisset arceri, non à legionibus (earum quippe accitu venire) sed à Sentio, privatum odium falsis criminibus tegente: consisterent in acie, non pugnaturis militibus, ubi Pisonem ab ipsis parentem quondam appellatum, si jure ageretur, potiorem, si armis, non invalidum, vidissent. Tum pro

munimentis caſtelli manipulos explicat, colle arduo & derupto, nam cætera mari cinguntur. Contrà veterani, ordinibus ac ſubſidiis inſtructi: hinc militum, inde locorum aſperitas: ſed non animus, non ſpes, ne tela quidem niſi agreſtia ad ſubitum uſum properata: ut venêre in manus, non ultra dubitatum, quàm dum Romanæ cohortes in æquum eniterentur: vertunt terga Cilices, ſeque caſtello claudunt.

LXXXI. Interim Piſo claſſem haud procul opperientem oppugnare fruſtrà tentavit: regreſſuſque, & pro muris modò ſemet adflictando, modò ſingulos nomine ciens, præmiis vocans, ſeditionem cœptabat; adeòque commoverat, ut ſignifer legionis ſextæ ſignum ad eum tranſtulerit. Tum Sentius occanere cornua tubaſque, & peti aggerem, erigi ſcalas juſſit, ac promptiſſimum quemque ſuccedere, alios tormentis haſtas, ſaxa, & faces ingerere. Tandem victâ pertinaciâ Piſo oravit, uti traditis armis maneret in caſtello, dum Cæſar, cui Syriam permitteret, conſulitur. Non receptæ conditiones: nec aliud quàm naves & tutum in urbem iter conceſſum eſt.

LXXXII. At Romæ, poſtquam Germanici valetudo percrebuit, cunctaque, ut ex longinquo, aucta in deterius adferebantur; dolor, ira: & erumpebant queſtus. Ideò nimirùm in extremas terras relegatum: ideò Piſoni permiſſam provinciam: hoc egiſſe ſecretos Auguſtæ cum Plancinâ ſermones: vera prorsùs de Druſo ſeniores locutos, diſplicere regnantibus civilia filiorum ingenia: neque ob aliud interceptos, quàm quia populum Romanum æquo jure complecti, redditâ libertate, agitaverint. Hos vulgi ſermones audita mors adeò incendit, ut, ante edictum magiſtratuum, ante ſenatuſconſultum, ſumpto juſtitio, deſererentur fora, clauderentur domus; paſſim ſilentia & gemitus, nihil compoſitum in oſtentationem: & quanquam neque inſignibus lugentium abſtinerent,

altiùs animis mœrebant. Fortè negotiatores, vivente adhuc Germanico, Syriâ egressi, lætiora de valetudine ejus attulêre: statim credita, statim vulgata sunt, ut quisque obvius, quamvis leviter audita, in alios, atque illi in plures cumulata gaudio transferunt: cursant per urbem, moliuntur templorum fores: juvit credulitatem nox & promptior inter tenebras adfirmatio. Nec obstitit falsis Tiberius, donec tempore ac spatio vanescerent. Et populus quasi rursùm ereptum acriùs doluit.

LXXXIII. Honores, ut quis amore in Germanicum aut ingenio validus, reperti, decretique: ut nomen ejus Saliari carmine caneretur: sedes curules sacerdotum Augustalium locis, superque eas querceæ coronæ statuerentur: ludos Circenses eburna effigies præiret; neve quis flamen aut augur in locum Germanici, nisi gentis Juliæ, crearetur. Arcus additi Romæ, & apud ripam Rheni, & in monte Syriæ Amano, cum inscriptione rerum gestarum, ac mortem ob Rempublicam obiisse: sepulchrum Antiochiæ ubi crematus: tribunal Epidaphnæ, quo in loco vitam finierat. Statuarum locorumve, in quîs coleretur, haud facilè quis numerum inierit. Cùm censeretur clypeus, auro & magnitudine insignis, inter auctores eloquentiæ; adseruit Tiberius, solitum paremque cæteris dicaturum: neque enim eloquentiam fortunâ discerni; & satis inlustre, si veteres inter scriptores haberetur. Equester ordo cuneum Germanici appellavit, qui Juniorum dicebatur; instituitque uti turmæ Idibus Juliis imaginem ejus sequerentur: pleraque manent: quædam statim omissa sunt, aut vetustas obliteravit.

LXXXIV. Cæterùm, recenti adhuc mœstitiâ, soror Germanici Livia nupta Druso duos virilis sexûs simul enixa est: quod, rarum lætumque etiam modicis penatibus, tanto gaudio Principem adfecit, ut non temperaverit, quin jactaret apud patres, nulli ante Romanorum ejusdem fastigii

viro geminam ſtirpem editam: nam cuncta etiam fortuita ad gloriam vertebat. Sed populo tali in tempore id quoque dolorem tulit, tanquam auctus liberis Druſus domum Germanici magis urgeret.

LXXXV. Eodem anno gravibus ſenatûs decretis libido feminarum coërcita, cautumque ne quæſtum corpore faceret, cui avus, aut pater, aut maritus eques Romanus fuiſſet: nam Viſtilia, prætoriâ familiâ genita, licentiam ſtupri apud ædiles vulgaverat; more inter veteres recepto, qui ſatis pœnarum adversùm impudicas in ipsâ profeſſione flagitii credebant. Exactum & à Titidio Labeone Viſtiliæ marito, cur in uxore delicti manifeſtâ ultionem legis omiſiſſet! atque illo prætendente ſexaginta dies ad conſultandum datos necdùm præteriſſe, ſatis viſum de Viſtiliâ ſtatuere: eaque in inſulam Seriphon abdita eſt. Actum & de ſacris Ægyptiis Judaiciſque pellendis: factumque patrum conſultum, ut quatuor millia libertini generis eâ ſuperſtitione infecta, queîs idonea ætas, in inſulam Sardiniam veherentur, coërcendis illic latrociniis, &, ſi ob gravitatem cæli interiſſent, vile damnum: cæteri cederent Italiâ, niſi certam ante diem profanos ritus exuiſſent.

LXXXVI. Poſt quæ retulit Cæſar, capiendam virginem in locum Occiæ, quæ ſeptem & quinquaginta per annos ſummâ ſanctimoniâ Veſtalibus ſacris præſederat: egitque grates Fonteio Agrippæ, & Domitio Pollioni, quòd, offerendo filias, de officio in Rempublicam certarent: prælata eſt Pollionis filia, non ob aliud, quàm quòd mater ejus in eodem conjugio manebat: nam Agrippa diſcidio domum imminuerat. Et Cæſar, quamvis poſthabitam, decies ſeſtertii dote ſolatus eſt.

LXXXVII. Sævitiam annonæ incuſante plebe, ſtatuit frumento pretium quod emptor penderet, binoſque nummos ſe additurum negotiatoribus in ſingulos modios. Neque tamen ob ea parentis patriæ, delatum & antea, vocabulum adſumpſit,

acerbéque increpuit eos, qui divinas occupationes, ipſumque dominum dixerant: unde anguſta & lubrica oratio ſub principe, qui libertatem metuebat, adulationem oderat.

LXXXVIII. Reperio apud ſcriptores ſenatoreſque eorundem temporum, Adgandeſtrii principis Cattorum lectas in ſenatu litteras, quibus mortem Arminii promittebat, ſi patrandæ neci venenum mitteretur: reſponſumque eſſe, non fraude neque occultis, ſed palàm & armatum populum Romanum hoſtes ſuos ulciſci; quâ gloriâ æquabat ſe Tiberius priſcis imperatoribus, qui venenum in Pyrrhum regem vetuerant, prodiderantque. Cæterùm Arminius, abſcedentibus Romanis & pulſo Maroboduo, regnum adfectans, libertatem popularium adverſam habuit: petituſque armis, cùm variâ fortunâ certaret, dolo propinquorum cecidit; liberator haud dubiè Germaniæ, & qui non primordia populi Romani, ſicut alii reges duceſque, ſed florentiſſimum imperium laceſſierit: prœliis ambiguus, bello non victus: ſeptem & triginta annos vitæ, duodecim potentiæ explevit; caniturque adhuc barbaras apud gentes; Græcorum annalibus ignotus, qui ſua tantum mirantur: Romanis haud perindè celebris, dum vetera extollimus, recentium incurioſi.

Libri ſecundi finis.

